THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1870.

BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS, GRANDE-RUE, 87.

1872

THE GETTY CENTER
LIBRARY

# ACADÉMIE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1870.

BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS, GRANDE-RUE, 87.

1872

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

---

## SÉANCE DU 28 JANVIER 1870

Président annuel, M. LANCRENON

## DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

MESSIEURS,

En m'appelant aux honneurs de la présidence, vous avez voulu, sans doute, honorer en moi le vieil artiste dont toute la vie s'est passée dans les travaux et les préoccupations de sa profession : votre bienveillance me touche, et je remplis, en vous en remerciant, un devoir qui m'est doux.

Je ne vous entretiendrai point des sujets qui ont habituellement le privilége d'occuper votre attention. Je ne parlerai ni des choses de la poésie qui a compté parmi vous des maîtres, ni de celles de l'éloquence qui qui vous sont si familières, ni des sciences historiques dans lesquelles ont brillé vos Dunod, vos Perreciot, vos Dom Grappin et tant d'autres. Je ne mettrai même point le pied sur le terrain encore brûlant d'Alaise,

quoique vos archéologues aient eu le don d'appeler sur ce point les regards du monde savant. Peintre de la première phase artistique de notre siècle, j'évoquerai mes souvenirs de jeunesse pour vous dire quelques mots de la peinture et des peintres de mon temps.

A l'approche des grands mouvements de la Révolution française, l'art se transforma sous une influence nouvelle bien contraire à l'afféterie qui marque le temps de Louis XV et des boudoirs. On voulut réagir contre ce faux goût en faisant l'homme à la manière des Grecs et des Romains que l'on prit en tout pour modèles. Oubliant les délicieuses toiles des Vattau, des Boucher et des Vanloo, et laissant à peine passer comme moyen terme les charmantes productions de Greuze, la peinture régénérée eut tout à coup sa manifestation dans une œuvre puissante de Louis David, le *Serment des Horaces*. Préparée par Vien, qui mourut sénateur sous le premier empire, la nouvelle école prenait pour loi l'imitation de la nature avec l'antiquité pour guide. Louis David, dont sa savante hardiesse avait fait un chef dans cette voie féconde, ne s'en écarta plus. On reconnaît ses principes sévères, aussi bien dans son premier chef-d'œuvre d'*Hélène et Paris*, que dans sa dramatique représentation de *Marat expirant*, et son beau *Portrait de Pie VII*. Il vit, dès le principe, se rallier à sa manière l'élite des jeunes peintres. Nul ne savait inspirer à ses élèves autant de dévouement. Il était pour eux l'objet d'une vénération sincère. Pour eux semblait s'être retrouvée cette ancienne formule : *Le maître l'a dit.*

Le règne artistique de David eut trente années d'un éclat constant; il fut continué par des hommes du plus grand talent formés à son école. Et lorsque cette vigoureuse période de l'art dut, à son tour, faire place à celle que virent naître les dernières années de la Restauration, elle fut caractérisée, d'un commun accord, par la plus honorable des qualifications : celle de *classique*, contre laquelle s'élevait l'indiscipline de ce que l'on appela quelque temps le *romantisme*.

Mais l'esprit d'étude et le goût de la nature développés par l'école classique ont survécu comme l'admiration pour l'antiquité. Grâce à cette circonstance, peut-être aussi à une nouvelle série d'années, il est enfin permis d'être juste envers une des plus glorieuses époques de la peinture française, sans réveiller les colères qui marquèrent son déclin, et dont heureusement ne fut pas témoin le grand maître, mort quelques années auparavant dans l'exil.

Elevé dans l'étude de la peinture au moment où florissaient les trois plus grands peintres de l'atelier de David, j'ai vécu près d'eux, et même autant que le permettait la différence des âges, dans l'intimité de l'un d'eux. Ces hommes auxquels on s'accordait à donner alors le premier rang, étaient Girodet, Gros et Gérard. Je ne puis mieux faire, pour obtenir quelques instants votre attention, que de vous retracer la vie de mes anciens et illustres amis. Parlons aujourd'hui de Gérard, et si j'ai pu éveiller votre intérêt, je vous entretiendrai, dans une autre occasion, de Girodet et de Gros.

François Gérard eut la vie la plus brillante ; il fut

appelé le peintre des rois. Son père, que des circonstances particulières avaient conduit à Rome, avait épousé une Italienne, et en avait eu deux fils, dont l'un, celui qui devint un grand peintre, naquit en 1770. Mais le jeune ménage se vit un jour forcé de venir chercher en France, dans une condition de domesticité, les moyens de vivre. Il eut la bonne fortune d'entrer dans la maison d'André de Suffren, un des plus célèbres marins qu'ait produits la France, et qui, devenu vieux, se montrait aussi affectueux envers ses serviteurs qu'il avait été terrible contre l'ennemi. Gérard le père remplissait l'office de maître d'hôtel. Les gentillesses et l'esprit très précoce, souple, à moitié italien, du fils aîné, gagnèrent à cet enfant la bienveillance du maître, qui pourvut lui-même à son éducation en le plaçant dans une école du gouvernement. Là, le jeune Gérard reçut comme complément d'éducation des leçons de dessin, et, par ses premiers essais dans cet art, il obtint des succès qui révélèrent une vocation évidente. Ses études terminées, il entra dans l'atelier de David, et y rencontra un condisciple non moins distingué par son esprit que par ses aptitudes : c'était Girodet. Une vive amitié s'établit entre les deux artistes, et cette affection mutuelle les amenait souvent ensemble auprès de la famille Gérard. Le hasard fit qu'un jour l'amiral Suffren vit le jeune Girodet. Celui-ci se trouvait pour la première fois de sa vie en présence d'un seigneur de la plus haute qualité, chose importante alors pour un débutant dans une carrière quelconque. La manière dont ce petit incident se passa indique en même temps

et la marche des idées vers un avenir social déjà imminent, et la différence des caractères que montreraient plus tard les deux amis, l'un destiné par sa souplesse à se faire accueillir des puissants de chaque époque, l'autre à conserver en tout une fière indépendance. Voyant chez lui l'ami de son protégé, l'amiral daigna lui adresser une parole polie à laquelle Girodet lui répondit par un simple : Oui, Monsieur. — Dis donc Monseigneur, lui souffla vivement à l'oreille Gérard révolté de tant d'irrévérence. A cette petite altercation, M. de Suffren sourit.

Le prix de Rome, depuis sa fondation par le roi Louis XIV, avait toujours été l'objet des efforts les plus ardents des jeunes artistes. En excitant leur émulalation, il contribuait puissamment à former des peintres habiles. Gérard tenta de cueillir cette palme annuelle. Il fut admis d'abord premier des concurrents en 1789, avec son ami Girodet; mais celui-ci fut proclamé vainqueur. Néanmoins lorsque, longtemps après, Girodet, mon maître, me parlait de ses débuts, il disait n'avoir obtenu l'avantage sur Gérard que par une exécution plus savante; la composition du vaincu ayant été supérieure à la sienne par la disposition des figures et un rare mérite d'expression. Gérard devait, l'année suivante, au dire de tous, réparer son insuccès. Le tableau du concours était presque terminé quand le jeune artiste fut arraché à ses travaux par la mort de son père. L'assassinat du représentant de la République, à Rome, fut ensuite la cause de grands événements qui interrompirent l'envoi de nouveaux lauréats dans la ville

éternelle. Gérard dut renoncer à diriger ses vues de ce côté. Ayant à pourvoir à l'existence de sa famille en même temps qu'à la sienne, il se laissa entraîner aux idées qui dominaient les esprits et qui lui procuraient des occasions de travaux. Son grand dessin représentant Louis XVI réfugié à la Convention nationale le 10 août. eut beaucoup de retentissement et commença la réputation de l'auteur.

Durant les années de la plus grande tourmente révolutionnaire, Gérard se trouva réduit par la force des circonstances à un état de gêne qui devait durer jusqu'à l'établissement de l'empire.

En 1795, il exposait son tableau si connu du *Bélisaire*. L'œuvre fut acclamée par le public et par les artistes : c'était le brillant début d'un peintre de premier ordre. Mais l'époque n'était pas favorable aux acquisitions de pareilles toiles. L'artiste n'eût récolté que de la gloire, si un de ses anciens camarades de l'atelier de David, Isabey, n'avait pas été en mesure de lui donner cent louis de son chef-d'œuvre. Ce n'était pas qu'Isabey fût riche ; au contraire, on l'avait vu, peu auparavant, obligé aussi, pour vivre, d'employer sa verve de portraitiste à faire l'image de chacun des membres de l'Assemblée législative, à raison de six francs par tête. Ces cent louis qu'il prélevait sur les économies d'un pareil labeur dénotaient une grande admiration pour l'œuvre de Gérard ; et le talent du peintre Isabey ne permettait pas de lui imputer un engouement aveugle. Comme l'ambassadeur de Hollande vint à acheter à son tour le *Bélisaire* pour 6,000

livres, Isabey, non moins désintéressé dans cette circonstance qu'il s'était montré obligeant dans la première, s'empressa de porter à Gérard tout ce que lui avait procuré de bénéfice cette opération commerciale d'un nouveau genre. Mais Gérard voulut être reconnaissant : il fit le portrait en pied d'Isabey et de sa jeune fille, et produisit ainsi une de ses plus belles œuvres.

La liaison intime des deux artistes hâta la fortune de Gérard. En effet, la spécialité d'Isabey, qui était de faire admirablement la miniature, l'avait mis en rapport avec des personnages de toute origine, qui avaient à donner ou à conserver le souvenir de têtes chéries. Lorsqu'à la dictature des sans-culottes, si ruineuse pour les arts, succédèrent, dans un monde brillant, les fêtes du nouvel empire qu'illuminait le génie de Napoléon, Isabey se trouva, sans effort, avoir fait son chemin ; il l'ouvrit à Gérard. Familièrement admis chez le premier consul, il y fit exécuter par son ami plusieurs grands portraits dont la noble élégance et la ressemblance pleine d'esprit mirent en relief leur auteur. La destinée de Gérard était fixée : le portrait allait être la principale occupation de sa vie. Sa clientèle s'accrut encore par la création d'une nouvelle cour. Il n'y eut pas de grand personnage, au costume pompeux, comme on les aimait alors, qui ne voulût être peint par Gérard. Dans cette position fortunée, le peintre de la cour de Napoléon se donna un hôtel. Il le fit bâtir simple et modeste à l'extérieur, mais il y plaça un beau et vaste atelier propre à l'exécution des plus

grands ouvrages, et qui devait lui servir jusqu'à la fin de sa carrière.

Ayant acquis richesse et honneur, Gérard s'aperçut que, comme peintre d'histoire, il laissait prendre le pas, dans les expositions, à ses émules Gros et Girodet. En visant trop à la fortune il finissait par se laisser effacer. Depuis sa charmante production de *Psyché émue sous le souffle de l'Amour,* qui avait suivi de près son *Bélisaire,* il n'avait peint que des portraits. Il sollicita et obtint la commande la plus importante alors : le tableau de la *Bataille d'Austerlitz*. Rien ne pouvait être plus agréable à l'empereur que l'exécution d'une telle œuvre qui retraçait une de ses plus glorieuses victoires. Cette toile fut destinée au plafond de la grande salle du Conseil d'Etat. Exposée d'abord au salon de 1810, elle eut beaucoup de popularité; mais les avis se partagèrent sur le mérite de cette page historique. Artistes et amateurs maintinrent la palme des batailles modernes à Gros, qui la possédait déjà dans l'opinion publique.

L'humiliante époque de l'invasion du territoire français fut pour Gérard l'occasion de la plus grande vogue comme peintre de portraits. Les souverains venaient poser devant lui comme de simples plébéiens. Tous voulurent avoir leur image peinte de ses mains; ce qui fit dire, avec une sorte de dédain, à un personnage attaché par sa charge à l'empereur de Russie, que de telles condescendances allaient rendre Gérard bien glorieux. « Ajoutez, prince, répliqua celui-ci, que j'ai l'honneur d'être annoncé par vous quand je me présente devant votre maître. »

L'hommage rendu au talent du peintre par les souverains alliés assurait à Gérard la plus haute faveur auprès de la famille royale des Bourbons. C'est à elle qu'il dut les plus flatteuses distinctions. Son esprit ingénieusement courtisan lui suggéra la conception d'un tableau qui représentait la scène la plus glorieuse et la plus populaire de l'histoire des Bourbons, la plus capable d'illustrer, par les souvenirs du passé, le fait même de la restauration si récente de leur trône. Il peignit l'entrée de Henri IV à Paris. Il fit une page immense qui obtint un succès colossal. La cour et les royalistes de vieille roche applaudirent plus que tous les autres à cette magnifique composition, qui valut à son auteur les titres de baron et de premier peintre du roi.

C'est au salon de 1817 que Gérard avait produit sa grande œuvre. En 1819, il exposa *Corinne au cap Misène*, puis *Thétis portant les armes d'Achille, Daphnis et Chloé* en 1825, et l'année suivante *Louis XIV* déclarant son petit-fils roi d'Espagne. Mais ces belles pages n'eurent pas le bonheur de réussir autant que la délicieuse figure de *Sainte Thérèse en extase,* tableau destiné à la chapelle de M^me^ de Châteaubriand, et inspiré par un ardent désir d'être agréable à son illustre époux.

La position officielle de peintre du roi avait obligé Gérard à faire le tableau du *Sacre de Charles X,* tâche difficile et ingrate, qui ne put donner, en retour de beaucoup de talent dépensé, qu'un succès d'estime. Ce tableau a été maltraité dans une scène regrettable de la révolution de 1830.

Plus heureux que son œuvre, Gérard survécut au renversement de dynastie qui venait de s'opérer, et fut en honneur sous le nouveau règne. Malgré un affaiblissement considérable de la vue, il eut encore la force d'achever la peinture des quatre pendentifs du dôme de Sainte-Geneviève. Mais ce fut son dernier ouvrage; il mourut au mois de janvier 1835.

Aucun peintre n'eut plus que Gérard le soin de populariser ses compositions par le moyen de la gravure. Il choisissait les plus habiles dans cet art, et répandait ainsi dans le monde entier la connaissance de ses œuvres et de son nom. Le soin de sa réputation le dirigeant toujours. il chercha toute sa vie à mériter l'amitié des hommes les plus distingués dans les lettres, les sciences, les arts et la politique. Aussi le salon de l'artiste, et ses mercredis si chers aux hommes de goût, avaient-ils le privilége d'attirer une affluence considérable. Ducis y venait en ami intime de la maison. Notre illustre compatriote Georges Cuvier n'y manquait presque jamais. Les plus assidus parmi les étrangers qui avaient à faire quelque sejour à Paris furent Pozzo di Borgo, devenu ambassadeur de Russie, et le célèbre baron de Humboldt. On regretta longtemps cet esprit si fin, si agréablement caustique, autour duquel se réunissaient, comme séduits par le prestige d'un immense talent, toutes les célébrités européennes. C'est une des plus belles vies que présente l'histoire de la peinture française.

---

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

## M. JULES SAUZAY

---

Messieurs,

Lorsque vos suffrages, sollicités par un ami dont la recommandation reste mon meilleur titre, sont venus me trouver dans mon obscure retraite, ce que vous avez voulu encourager par ce choix, que n'indiquaient ni l'éclat de la position, ni l'éclat du talent, ni l'éclat des services, c'était sans doute le culte désintéressé et assidu des lettres, et la consécration d'une existence entière à des travaux qui ne paraissent plus recruter, dans notre province, autant de volontaires qu'autrefois. L'honneur que vous m'avez fait m'imposait donc naturellement, pour premier devoir, de persévérer dans mes études solitaires, et d'y apporter un nouveau zèle, afin de les rendre plus dignes de la compagnie savante à laquelle vous aviez bien voulu m'associer. Mais, outre ce devoir principal, auquel je crois n'avoir pas tout à fait manqué, il en est encore un autre que paraissent commander vos usages, et pour lequel, je l'avoue, je me sentais beaucoup moins d'aptitude. Je viens cependant, sur votre invitation expresse, le remplir aujourd'hui, un

peu tardivement, si je ne tiens compte que de mon désir de m'acquitter envers vous; encore trop tôt, si je consulte mes craintes trop fondées de vous ennuyer.

Eloigné de la vie publique et presque séquestré du monde, passant mes jours dans la société des vieux papiers et des livres, beaucoup plus que dans la société des hommes, je me trouve au milieu de cette assemblée, en quelque sorte comme un voyageur qui viendrait d'une contrée étrangère, d'où il lui arrive rarement de sortir. Or, ce que l'on demande à tout homme qui a longtemps résidé dans un autre pays, chacun de vous, Messieurs, l'a expérimenté plus d'une fois, ce que l'on attend de lui avant tout, ce sont des notions vraies et plus précises que celles qui ont cours, sur les mœurs, les goûts, les passions, le caractère dominant des populations au milieu desquelles il a planté sa tente. Le désir de satisfaire une curiosité si naturelle a dicté à l'humble explorateur que vous avez voulu entendre aujourd'hui, le sujet de ce rapide entretien.

Les populations avec lesquelles il a vécu, Messieurs, ce sont vos ancêtres; et, permettez-lui de le dire, il se trouve si bien avec eux, qu'il se résout difficilement à les quitter. Editeur, souscripteurs, lecteurs, tout le monde, peut-être, autour de lui, a beau s'en plaindre et trouver qu'il s'attarde beaucoup trop en cette compagnie; l'immortelle génération de 1789, avec ses grandes vertus, ses grandes espérances et ses grands revers, a pour lui un charme irrésistible et inépuisable, parce qu'elle a possédé, à un degré très éminent, ce qui fait encore aujourd'hui l'honneur de cette contrée,

et ce qui restera, je l'espère, son caractère distinctif, l'union de l'esprit libéral et de l'esprit religieux.

On l'a observé déjà bien des fois, les temps les plus rapprochés du nôtre sont souvent, pour nous, les plus obscurs, et notre propre pays est celui que nous connaissons le moins. C'est ainsi que, dans la conviction erronée d'un grand nombre de nos concitoyens, tout ce qui est antérieur à la Révolution, est compté comme appartenant à la barbarie, et comme n'offrant que la plus lamentable association de l'ignorance, de la servitude et du malheur. On sait bien un peu, pour l'avoir entendu répéter, que la haute société du XVIII^e siècle était fort spirituelle, fort lettrée, fort émancipée, et même douée d'une fleur de politesse exquise qui a perdu, dit-on, au milieu de notre atmosphère agitée, un peu de son parfum et de son éclat. Mais quant au peuple proprement dit, à celui qui féconde la terre par son travail et forme le plus grand nombre, beaucoup de personnes se le représentent encore comme un pauvre être ignorant, abruti, comprimé dans les langes, enchaîné par la mainmorte et ne devant inspirer que de la pitié.

Ce préjugé, si peu flatteur pour vos pères, est encore plus offensant pour la vérité, et, aux yeux de quiconque a pu étudier un peu par lui-même nos vieilles populations comtoises, il reste vraiment inexplicable.

Sans réunir les perfections d'un idéal chimérique, sans même rappeler en aucune manière les merveilles un peu fades d'Utopie ou de Salente, le peuple comtois était certainement l'un des plus instruits, des plus

libres, des plus élevés qui aient pu réjouir les regards d'un ami de l'humanité. Au risque même d'éveiller bien des susceptibilités et des doutes, je ne craindrai pas de dire qu'entre toutes les classes de la société, c'était sans contredit alors la plus humble et la plus laborieuse, celle des campagnes, qui était la plus éclairée, la plus digne d'admiration et de respect.

D'abord, sous le rapport de l'instruction, il est étonnant à quel point on ignore tout ce qui existait au siècle dernier. Pour peu que nous ayons vécu, nous avons vu au moins trois ou quatre gouvernements se féliciter tour à tour d'avoir fondé l'instruction populaire. Cette prétention n'a pas laissé de nous surprendre un peu ou même de nous faire sourire, et avec toute justice, au moins pour ce qui concerne la Franche-Comté. En effet, dans notre pays l'instruction primaire ne date ni de la Révolution ni d'aucun des règnes qui l'ont suivie. Elle était déjà complétement organisée par le clergé, et même très florissante, sous l'ancien régime. Chaque paroisse rurale avait une et même plusieurs écoles, fréquentées par tous les enfants en bas âge sans exception. Les curés, sous l'inspection très sérieuse desquels ces écoles étaient placées, y avaient déjà réalisé l'enseignement obligatoire, comme ils le pratiquent encore aujourd'hui, sans que nos journalistes s'en doutent, en exigeant deux ou trois années de fréquentation scolaire avant la première communion. Les familles aisées payaient l'instruction de leurs enfants, les riches et les communes payaient celle des pauvres, ce qui est également juste, et la générosité des curés pourvoyait

en partie à la fourniture des livres. Le programme de ces écoles ne différait pas notablement de celui d'aujourd'hui; et dans des milliers de pièces : délibérations, pétitions, lettres, comptes, etc., rédigées à cette époque dans nos villages, et restées pendant plus de douze ans entre mes mains, j'ai constaté avec surprise, je l'avoue, mais de la manière la plus irréfragable, non-seulement que la généralité des habitants de nos campagnes savaient alors lire et écrire correctement, mais encore qu'un grand nombre d'entre eux avaient une facilité, une habitude de rédaction, qu'on ne retrouverait peut-être pas partout aujourd'hui au même degré.

En ce temps-là, un homme absolument illettré était, dans cette contrée, aussi rare que de nos jours; et, il faut le dire, autant pour rendre justice aux vieux et modestes recteurs d'école d'autrefois, que pour exciter l'émulation de leurs successeurs, la somme totale d'instruction répandue dans le peuple n'était guère au-dessous de celle que nous y voyons régner aujourd'hui, au prix de tant de perfectionnements, d'encouragements et d'efforts.

C'est avec beaucoup de raison qu'on s'est élevé récemment, ici même, contre l'idée d'attribuer à l'instruction primaire la dépopulation des campagnes. Mais assurément, au siècle dernier, une pareille idée ne serait venue à personne, et encore moins la pensée qu'elle valût la peine d'être réfutée. L'esprit humain, encore plus que la terre, est si manifestement créé pour être cultivé ! Non-seulement l'instruction primaire

était reconnue utile partout et pour tous, mais l'instruction secondaire elle-même ne paraissait nullement déplacée au village. Alors on comptait en Franche-Comté au moins autant de colléges qu'à présent. En outre, un grand nombre de petites écoles latines, instituées par le clergé, jusque dans des hameaux, mettaient l'enseignement le plus élevé à la portée des plus pauvres villageois.

Aussi trouvait-on alors dans chaque canton, ce qui y manque peut-être aujourd'hui, un bon nombre de propriétaires-rentiers, de riches cultivateurs, dont les fils, après avoir terminé leurs humanités avec succès, revenaient simplement continuer la vie frugale ou les rudes labeurs de leurs pères, sans rien demander à l'Etat, qui avait d'ailleurs à sa disposition beaucoup moins d'emplois qu'aujourd'hui, dont il pût faire largesse. Ces jeunes gens fournissaient une excellente pépinière d'administrateurs pour les communes, et devenaient les guides honorés et respectés de leurs concitoyens. Tous les médecins et les notaires de village, les juges, les procureurs et les greffiers des petites juridictions rurales, avaient fait leurs études classiques; et un assez grand nombre de ces rentiers, de ces tabellions, de ces magistrats campagnards, étaient même avocats en parlement. Aussi, lorsque nos populations agricoles furent appelées à se faire représenter dans les conseils du pays, elles trouvèrent, dans leur propre sein, bien assez de lumières pour ne pas éprouver le besoin ou la fantaisie d'en aller chercher ailleurs.

Enfin, Messieurs, on passait peut-être alors moins

d'examens qu'aujourd'hui ; mais, après les avoir passés, même avec éclat, on ne disait pas à l'étude un amer et éternel adieu. Les livres étaient beaucoup plus chers et plus rares qu'aujourd'hui ; mais ils étaient généralement moins futiles, et surtout on les lisait avec plus d'attention, par conséquent avec plus de fruit. Avec quel soin ne les conservait-on pas au sein des familles ! Et qui d'entre nous n'a pas trouvé dans le modeste mobilier de son aïeul, alors que l'on recueillait encore le mobilier de ses aïeux, quelque vieux *Boudot*, quelque *Thesaurus* antique, précieusement conservé comme un reliquaire, après avoir conduit, sans trop d'avaries, jusqu'en rhétorique, bien des générations d'écoliers ! Qui d'entre nous aussi ne se souvient pas encore d'avoir vu, dans son extrême jeunesse, quelqu'un de ces vieux campagnards érudits, en habit de droguet et en sabots, qui citaient Horace, Virgile et Cicéron, comme on ne les cite plus guère aujourd'hui, d'abord parce que ce n'est plus la mode, et puis..... pour bien d'autres raisons !

Voilà, Messieurs, ce que la Révolution, d'après son propre témoignage, avait trouvé dans notre province. Elle prétendit faire beaucoup mieux, et, à l'exemple de la plupart des réformateurs, elle commença par tout détruire, sans pouvoir rien édifier à la place. Nos dix années de guerre civile ont été à peu près perdues pour l'instruction, comme chacun de nous a eu trop souvent occasion de le reconnaître, en observant, avec tristesse, de si grandes lacunes dans l'instruction des hommes qui avaient grandi au milieu de la tourmente. Seule-

ment l'erreur de notre jugement a été d'attribuer à une situation antérieure à la Révolution ce qui n'était que l'effet d'une décadence plus récente et d'un trouble passager. Les vieilles et vigoureuses racines n'ont pas tardé, du reste, à repousser; et une floraison nouvelle nous a rendu, aux yeux de toute la France, notre ancienne supériorité dans l'instruction populaire.

Mais, Messieurs, nous l'avons appris par de trop cruelles expériences, l'instruction, si utile et si désirable qu'elle soit, n'est point, par elle-même, la base de la moralité et de la vertu. Ce n'est qu'un instrument délicat et puissant, qui peut, suivant la direction qui lui est imprimée, faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal. N'avons-nous pas vu les plus hautes connaissances en chimie et en mécanique n'aboutir parfois qu'à des empoisonnements plus savants ou à de plus horribles massacres?

J'ai osé dire qu'au moment de la Révolution, notre population agricole était la classe la plus digne de respect et même la plus véritablement éclairée, et je ne m'en dédis pas. En effet, la raison et la philosophie ne commandent-elles pas de considérer la science de la vie comme la principale de toutes, et comme la plus propre à élever les particuliers et les peuples? Eh bien, cette maîtresse science, nul ne la possédait au même degré que le peuple comtois au moment où son existence a été si profondément bouleversée. Pendant de longs siècles, il faut le reconnaître, toutes les classes de la société sans exception, dans notre pays, ont rivalisé de gravité dans les mœurs et de dévouement

pour le culte religieux. Descendants de ces Gaulois chez qui les druides jouissaient déjà d'une si grande influence sur l'éducation de la jeunesse et même sur la direction des affaires politiques ; de ces Romains qui multipliaient à l'infini les temples et même les dieux ; de ces Burgondes qui, après avoir reçu le baptême, étaient devenus de si fervents chrétiens ; formés eux-mêmes à la vie morale en même temps qu'à la vie agricole, par des moines, les Comtois ont reçu dès les premiers jours et ont gardé jusqu'aux derniers, une empreinte religieuse d'une vigueur tout exceptionnelle. On retrouve ce cachet puissant dans tous leurs édifices publics et privés, dans tous les monuments de leur législation propre, dans toutes les pages de leurs annales politiques ou domestiques. Leur histoire entière, avec ses archevêques, ses archidiacres, ses abbés, ses chanoines, qui reviennent sans cesse, ses fondations, ses donations pieuses, qui n'en finissent pas, doit même être, pour l'érudit esprit fort, un perpétuel sujet de scandale et de colère.

Dans notre société actuelle, où la part de Dieu a été réduite aux dernières limites, et où l'on peut obtenir à si peu de frais le titre de clérical ou de dévot, on se ferait difficilement l'idée de la place que la religion occupait autrefois dans toutes les existences. La pensée de Dieu présidait à tout ; elle avait la première place dans les fêtes aussi bien que dans les calamités, dans les arrêts de la justice et les délibérations des conseils aussi bien que dans les transactions et les actes des particuliers. La croix était la première parure des

femmes et le premier ornement des maisons, la gardienne tutélaire de tous les terroirs. Les églises, multipliées avec une profusion qui n'a guère été dépassée que par celle de nos cafés, étaient le rendez-vous austère et quotidien des hommes les plus absorbés par l'étude, le tracas des affaires ou le travail des bras. Les attentats contre le culte divin étaient considérés comme les plus grands crimes, et de simples transgressions étaient quelquefois punies avec une sévérité telle, que la législation même de l'Etat pontifical n'en admit jamais une pareille.

Toutefois, Messieurs, nos pères avaient appris à faire une juste distinction entre les insulteurs de leurs affections les plus chères et les dissidents de bonne foi que les circonstances avaient jetés hors de l'Eglise. Depuis un siècle, l'annexion des quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Chatelot, leur avait donné pour compatriotes des luthériens qui jouissaient, au milieu d'eux, non-seulement de tous les droits politiques et civils, mais encore de toutes les faveurs du culte public. Les catholiques franc-comtois étaient ainsi préparés à la pratique de cette tolérance mutuelle, de ce respect réciproque pour des convictions différentes, qui règne si complètement au milieu de nous, et dont le concert n'est troublé que par quelques notes discordantes, imputables, on en conviendra, à un sentiment tout autre que le sentiment religieux.

Cet élan universel vers Dieu, cet attachement souverain aux préceptes de la religion, vous le savez, Messieurs, ont été profondément altérés, au siècle dernier,

dans la haute bourgeoisie et la noblesse. Bien des esprits égarés, parmi ces deux classes, se sont faits alors les apôtres d'un scepticisme délétère, dont notre pays souffre encore trop cruellement aujourd'hui, pour que le patriotisme puisse leur pardonner d'avoir versé ce poison mortel et sans remède dans le sein de la société dont ils avaient été constitués les guides et les tuteurs. Mais, si les classes supérieures avaient secoué le joug du christianisme et des vertus qu'il impose, avec quelle fidélité le peuple n'avait-il pas, jusqu'au moment de la Révolution, conservé intact ce précieux dépôt! Et avec quel courage, ensuite, ne l'a-t-il pas défendu pendant dix années de persécutions sans relâche! Non, Messieurs, je ne crains pas de l'affirmer de nouveau, aucune histoire ne présente un spectacle plus noble, plus sublime, que celui de cette population héroïque de nos montagnes, défendant, contre les violences d'une révolution qu'elle aime, les croyances religieuses qu'elle aime encore davantage; répétant sans cesse à ses persécuteurs, qui ne peuvent sans dérision s'appeler ses représentants : « Nous vous offrons nos biens et nos bras pour vos réquisitions, nos enfants même pour vos armées; mais, de grâce, laissez-nous nos prêtres et nos autels. Nous vous sacrifierons tout volontiers : fortune, liberté, existence même; mais nous ne vous sacrifierons jamais nos consciences. » Et ce rôle de héros, ce ne sont pas seulement quelques hommes d'élite qui l'ont rempli, pendant dix ans, avec tant de dignité et de constance, c'est tout un peuple, dont je suis heureux de saluer les descendants dans la

plupart des personnes que je rencontre. Si l'homme de cœur, religieux ou non, éprouve une certaine prévention à l'égard de la piété, lorsqu'elle peut ressembler à un calcul et qu'elle paraît chercher en ce monde les récompenses qu'elle ne juge pas suffisantes en l'autre, il est bien forcé, quelle que soit sa propre foi ou son incrédulité, de s'incliner devant cette multitude de témoins qui se font emprisonner et égorger pour leurs croyances.

Mais, Messieurs, ce peuple, si élevé par son dévouement religieux, n'était pas moins digne de nos sympathies par l'indépendance de son caractère et son amour de la liberté. Chez nous, le principe du gouvernement du pays par le pays lui-même était traditionnel; et, à cet égard, nous avons un témoin qui peut être cru, malgré sa tendresse déclarée pour le mensonge; car, en cette circonstance au moins, il n'avait aucun intérêt à mentir. Voltaire, qui avait tant d'esprit, qu'on ne peut lui pardonner d'en avoir fait un si mauvais usage, a dit de notre Franche-Comté : « Cette province, assez » pauvre alors en argent, mais très fertile, avait le » nom de franche et l'était en effet. Les rois d'Espagne » en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Le » peuple jouissait de grands priviléges, toujours res- » pectés par la cour de Madrid, qui ménageait une » province jalouse de ses droits et voisine de la France. » Besançon même se gouvernait comme une ville im- » périale. Jamais peuple ne vécut sous une adminis- » tration plus douce et ne fut si attaché à ses souve- » rains. Leur amour pour la maison d'Autriche s'est

» conservé pendant deux générations. Mais cet amour
» était, au fond, celui de leur liberté. Enfin, la
» Franche-Comté était heureuse, mais pauvre, et puis-
» qu'elle était une espèce de république, il y avait des
» factions. »

Ce jugement, Messieurs, me paraît bien digne de remarque, et vous me permettrez de le recommander à ceux de nos compatriotes qui pourraient être tentés de ne pas estimer assez un si glorieux passé.

La conquête de notre pays par Louis XIV, chacun le sait, y anéantit complètement les factions; mais ce fut, comme il arrive d'ordinaire, en anéantissant la république elle-même. Toutefois, l'esprit d'indépendance survécut à la conquête. Les Etats de la province, appelés à confirmer les lourds impôts établis par Louis XIV, refusèrent de se réunir pour les voter, et ils ne furent plus convoqués. Le parlement de Besançon, dans plusieurs circonstances mémorables, refusa aussi son concours au gouvernement, notamment dans un conflit du régent avec le saint-siége, au sujet du jansénisme, et plus tard, dans la proscription de la compagnie de Jésus. Une nouvelle opposition, encore plus flagrante, amena même, quelques années après, la dissolution du parlement et l'exil de ses membres, en même temps que l'explosion la plus passionnée de l'opinion publique en faveur des magistrats disgraciés. La guerre de chansons et de pamphlets qui éclata à cette occasion rappelle vraiment toute l'animation et les vives allures d'une république.

Mais ce souffle libéral n'était pas circonscrit dans les

hautes sphères de la magistrature, ni dans les murs d'une cité qui, à travers toutes les vicissitudes de son existence, n'a jamais cessé de se montrer un peu frondeuse. Nos campagnes elles-mêmes possédaient, avec une étendue qui n'a pas été égalée depuis, ces libertés locales qui leur ont toujours été plus chères que toutes les autres. Elles avaient même beaucoup mieux conservé leurs franchises que la plupart de nos villes, dont la vieille organisation démocratique avait été profondément altérée par les empiètements et la cupidité de la cour de Versailles. Nos campagnes, au contraire, avaient continué de s'administrer avec une indépendance presque complète, nommant elles-mêmes leurs échevins, leurs percepteurs, leurs instituteurs, leurs gardes champêtres, et ignorant cette étroite tutelle qui soumet les moindres vétilles à une décision étrangère. Les intendants, alors délégués de l'administration générale, n'intervenaient dans les affaires particulières des communes qu'autant qu'elles pouvaient intéresser la sûreté, la salubrité, la tranquillité publiques ou les finances de l'Etat. En compulsant les milliers de documents que ces administrateurs ont laissés dans nos archives et qui constatent tous leurs rapports avec les communes, on voit que leur contrôle portait uniquement sur les chemins, le régime des eaux, la construction ou la réparation des édifices publics, les procès et les aliénations ou amodiations à bail des biens communaux, d'où le fisc tirait une de ses principales ressources.

Les échevins, nommés par les habitants, n'avaient eux-

mêmes qu'un pouvoir purement exécutif. La population entière avait gardé intégralement l'autorité délibérative, et toutes les questions d'intérêt communal se traitaient, non pas dans un conseil restreint, ni par un petit nombre de délégués, mais par l'assemblée générale des habitants, convoqués au son de la cloche et réunis, soit dans la maison commune, soit devant l'église, soit même à l'ombre d'un de ces chênes séculaires que l'on admire encore au centre de plusieurs de nos villages.

Ces assemblées du peuple étaient très goûtées de nos ancêtres campagnards, et elles avaient pour eux le double attrait d'un droit précieux à exercer et d'un grave devoir à remplir. Aussi, lorsque la Révolution, qui préférait beaucoup à ces honnêtes réunions en plein soleil les ténébreux conciliabules des clubs, vint restreindre nos petites souverainetés populaires et borner leur rôle à la nomination des conseils municipaux, désormais chargés de toute l'administration locale, fut-on obligé, pour ne pas trop mécontenter les populations, de leur réserver expressément le droit de s'assembler encore, aussi souvent qu'elles le voudraient, pour délibérer sur toutes leurs affaires, sous la seule condition que la demande en serait faite par le sixième des habitants. Il s'ensuivit que, malgré toutes nos transformations successives et tous les obstacles, cette vieille institution comtoise parvint à se perpétuer dans une certaine mesure. On dit même (et je vous prie, Messieurs, de vouloir bien ne pas trahir cette petite confidence) qu'aujourd'hui encore, dans plus

d'une commune de nos montagnes, le tambour appelle quelquefois les habitants au *communal*, comme au temps de leurs ancêtres, et qu'on y prend des décisions qui, pour n'être pas très régulières, ni même écrites, n'en sont pas moins respectées dans le pays et y ont force de loi.

Si nous avons vu avec tristesse les diverses classes de la société se séparer au sujet de la religion, dans le siècle dernier, nous n'avons pas les mêmes divergences à regretter à l'égard de la liberté. Son culte était resté également cher à tous les ordres, dans notre province. Clergé, noblesse, bourgeois, paysans, tout le monde appelait à l'envi son triomphe et son règne. Nous avons le plus beau et le plus incontestable monument de cette unanimité libérale, dans les cahiers de nos assemblées baillagères de 1789, qu'un député patriote, M. d'Andelarre, a mis récemment en lumière avec tant d'à-propos et de bonheur. Ils contiennent le programme le plus complet du gouvernement parlementaire et de la souveraineté nationale, et prouvent bien qu'aucun des fils des Comtois peints par Voltaire n'avait abandonné les traditions républicaines de son pays.

Comment à cet heureux accord put succéder si vite la plus effroyable guerre civile ? C'est qu'à cette proclamation de tous les droits il manquait malheureusement, chez une partie de la nation, un complément indispensable, la pratique de tous les devoirs, et en particulier le respect des droits et de la liberté d'autrui. La Révolution, trahissant son drapeau et son symbole, ne tarda pas à devenir persécutrice, et elle se trouva

aussitôt en lutte avec le clergé libéral et le peuple religieux de la Franche-Comté ; non pas, comme le prétendent également les ennemis de la liberté et ceux de la religion, parce que la Révolution avait proclamé la liberté des cultes, ou la liberté de conscience, ou la liberté de la presse, ou toute autre liberté, non pas même parce qu'elle tolérait, contre l'avis de Jean-Jacques Rousseau, la licence illimitée de l'agression et de l'injure ; car le dévouement du clergé et la foi du peuple se sentaient assez forts pour mépriser toutes les attaques et tous les outrages ; mais parce qu'avec la liberté absolue de l'irréligion, les assemblées législatives, dominées par les clubs de Paris, avaient décrété l'oppression des catholiques et renouvelé contre eux les plus tristes errements monarchiques de la révocation de l'édit de Nantes, en attendant la proscription prochaine de tous les cultes. Les populations comtoises ne se sont séparées de la Révolution que lorsque la Révolution s'est tournée contre la liberté. Elles n'ont jamais cessé d'aimer cette liberté, même avec les charges et les nobles efforts qu'elle impose. Leurs adversaires les plus acharnés l'ont eux-mêmes avoué plus d'une fois : elles n'ont jamais montré pour l'émigration armée aucune sympathie, pour la royauté aucun culte, et elles se seraient fait hacher pour empêcher le rétablissement des abus de l'ancien régime et des restes de féodalité, bien adoucis pourtant, dont elles avaient eu à subir le fardeau ou l'humiliation. Elles n'ont jamais reproché à la république de la Convention et du Directoire que d'avoir remplacé la monarchie absolue par

une tyrannie encore plus oppressive, l'ancienne aristocratie par une aristocratie encore plus insolente, et d'avoir substitué aux vœux de la majorité de la nation, les caprices impies ou haineux de quelques tribuns. Oui, le peuple comtois, malgré tout ce qu'il a eu à souffrir des injustices et des excès de la Révolution, a toujours eu pour elle un faible visible, et jamais il n'a désespéré de la voir rentrer dans la voie de la justice et de la modération. Ses fils ne cessèrent pas d'aller, par milliers, défendre le territoire menacé; et rien ne peint mieux la double fidélité de cette forte race, que ce magistrat municipal de Mouthier, jeté en prison pour son dévouement à sa foi religieuse, refusant, quelques jours auparavant, de recevoir son fils, qui avait quitté les drapeaux de la république, et le renvoyant héroïquement à l'armée du Rhin.

Voilà, Messieurs, en quelques traits, ce qu'étaient ces vieux Comtois avec lesquels j'ai tant de plaisir à vivre : gens austères et éminemment consciencieux, tout dévoués à Dieu et à la patrie, menant vaillamment de front la revendication de leurs droits et l'accomplissement de leurs devoirs; tels, en un mot, qu'il en aurait fallu dans toute la France pour y fonder une république durable.

L'heureuse alliance du sentiment chrétien et du sentiment libéral qui les distinguait, s'est fidèlement perpétuée dans leurs descendants; ils en ont donné une preuve éclatante, au milieu même de ce siècle et dans le moment le plus critique, en allant spontanément choisir, pour les représenter au sein de notre seconde

assemblée constituante, le grand orateur qui, de nos jours, a défendu avec le plus de chaleur et de constance la religion et la liberté.

Messieurs, avant de rentrer dans le silence et de reprendre ma vie d'études et de retraite, au milieu des grands souvenirs de vos ancêtres, permettez à mon vif amour pour notre pays l'expression d'un vœu qui sera sans doute aussi le vôtre. C'est que, dans l'avenir, comme dans le passé, le peuple comtois fasse honneur à la vieille devise que je lisais tout à l'heure sur la porte de cet hôtel de ville, mais qui doit être rectifiée d'après l'explication aussi juste que spirituelle de Voltaire. Oui, qu'il demeure TOUJOURS FIDÈLE A DIEU ET A LA LIBERTÉ, et qu'il continue ainsi à personnifier les deux nobles sentiments dont l'union seule fait les grands peuples et les bons citoyens.

---

## RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Votre modestie, Monsieur, vous a induit en erreur en vous faisant supposer que c'était à une recommandation officieuse que vous étiez redevable des suffrages de l'Académie. Depuis longtemps votre nom était connu d'elle. Les remarquables articles que vous avez publiés dans les *Annales franc-comtoises* devaient vous faire compter au nombre des littérateurs dont les travaux sont pour le pays un sujet d'espérance, et ce titre suffisait pour que votre place fût marquée dans le sein de notre Compagnie.

Noblesse oblige, dit-on. Ce premier pas dans la littérature contemporaine vous a conduit à mettre au jour un important ouvrage historique, fruit de longues et savantes recherches, où vous retracez les faits qui se sont passés dans nos montagnes à l'époque si triste de la persécution religieuse de 93 : sujet épineux qui demandait à être traité avec cette scrupuleuse impartialité qu'il est si nécessaire et parfois si difficile d'observer dans l'histoire de nos discordes civiles. Je dois vous féliciter, Monsieur, d'avoir imprimé à votre ouvrage le cachet de la vérité. Les pièces authentiques que vous y avez insérées défient toute contradiction et témoignent de votre bonne foi; elles ne permettront jamais à ceux qui reviendront sur l'histoire de ces temps malheureux d'élever le moindre doute sur votre véracité.

Persévérez, Monsieur, dans vos études solitaires, et dans cet amour des lettres auxquelles vous avez voué un culte si désintéressé; votre histoire de la persécution religieuse nous a donné la mesure de ce que vous pouvez faire et de ce que nous avons droit d'attendre de vous. Permettez-nous d'espérer qu'après avoir fourni à cet ouvrage le complément qu'il réclame, vous saurez trouver dans l'histoire de la province, qui est l'objet de vos études incessantes, d'autres sujets non moins dignes d'occuper votre attention et d'exercer votre talent.

---

# SUR LA MORT DE M. RICHARD BAUDIN

ÉLÉGIE

**Par M. l'abbé PIOCHE.**

---

Il a fui loin de nous, ce poète charmant,
Comme la fleur qui tombe et meurt en un moment,
Comme un parfum qui s'évapore !
Je crois entendre encor ses chants mélodieux;
Son âme ouvrait déjà ses ailes dans les cieux
Que sa lyre vibrait encore.

Ses yeux étaient fermés, sans espoir de réveil;
Comme Homère et Milton, il vivait sans soleil;
Mais pour le poète, qu'importe ?
Il voyait d'autres cieux dans un monde meilleur;
Si son corps languissait, en proie à la douleur,
Son âme restait toujours forte.

Il oubliait son mal; et par un noble effort,
Il chantait, et sa voix semblait fléchir la mort.
Son œuvre était inachevée,
Et tous, nous espérions : — sur le troëne en fleur,
Le rossignol, parfois, charme aussi l'oiseleur
Prêt à lui ravir sa couvée.

Mais la mort, de son aile, éteignit le flambeau,
Et, comme un autre Orphée, il n'a pu du tombeau
Sauver son âme fugitive.
Et les riches fleurs d'or que Toulouse produit
Ne purent l'arracher à l'éternelle nuit,
Ni le suivre sur l'autre rive !

La voilà cette lyre, humide de ses pleurs !
Elle est froide et sans voix, sous les tristes couleurs
Du crêpe sombre qui la voile !
Isaure, vois tes fleurs que la mort lui reprend ;
Les maîtres de la lyre ont resserré leur rang :
Ta pléiade perd une étoile.

Il est mort, le poète au chant mélodieux !
Sa vie en un jour s'est flétrie ;
Il est mort loin de sa patrie,
Sans nous revoir, hélas ! sans nous faire d'adieux.

Montagnes du Jura, qu'il avait tant aimées,
Rochers majestueux, que couronnent les bois,
Retraites que ses vers jadis ont animées,
Le poète a chanté pour la dernière fois !
Gémissez sur sa mort, fleuves de Séquanie,
Vous, qu'il a célébrés avec tant d'harmonie,
Plaignez-vous aux roseaux de vos bords sinueux !
Doubs, roi de nos vallons, verse en pleurant ton urne
A la Saône d'azur, dont l'onde taciturne
Des saules qu'il aimait baigne le tronc noueux.

Pleurez, muses du Pinde et des monts de l'Attique !
Vous l'aimiez autrefois, et de la Grèce antique
Vous quittiez les asiles verts ;
Vous descendiez jadis dans nos vallons sauvages ;
Aussi le souffle pur de vos riants bocages
Respire dans ses premiers vers.

L'antiquité chez lui prit des grâces nouvelles ;
Longtemps encor ses vers, abeilles immortelles,
Sur vos lèvres voltigeront.
Gardez-vous cependant d'un culte téméraire !
Je ne veux point couvrir son urne funéraire
Des fleurs qui parent votre front.

Mais c'est toi que j'appelle, ô Muse, qui fréquentes
Les sommets du Liban et ses antres sacrés !
Tu dédaignas toujours le thyrse des bacchantes;
La harpe d'or frémit sous tes doigts inspirés :
O vierge de l'Eden, sors des hautes demeures,
Toi qu'il a préférée à ses dernières heures,
Viens pleurer près de lui dans un dernier accord !
Détache de ton front les saintes bandelettes
Et noue aux lis coupés ces sombres violettes,
Pour faire une couronne à ton poète mort.

Viens l'endormir au son de ta douce parole !
Assise sur sa tombe, encourage et console
Et le poète et le chrétien !
Ton poète n'a-t-il écrit que sur le sable ?
Verra-t-il s'écrouler une œuvre périssable ?
Et ce qu'il a fait n'est-il rien ?

Quoi ! n'est-ce rien d'orner la pensée invisible,
De donner au bien mille appas,
D'entourer d'harmonie et de rendre sensible
Ce que le regard ne voit pas ?
N'est-ce rien d'animer une matière inerte,
Comme par un souffle de feu ?
De la faire penser, de la rendre diserte,
Et sur une aile d'or par le poète ouverte,
De la faire prier et monter jusqu'à Dieu ?

Oh ! non, la poésie est un nouveau mérite,
C'est un lot précieux dont le poète hérite,
Pour luire aux yeux comme un fanal ;
O Muse, apporte-lui la couronne de gloire
Que Dieu décerne à la victoire
De l'homme qui le cherche et triomphe du mal !

---

# LE SYNODE DE BESANÇON EN 1124

## ET LA LÉGENDE DE SAINT PRUDENT

Par M. l'abbé SUCHET

---

Le douzième siècle vit s'accomplir de grandes choses; mais ses commencements furent douloureux et remplis de désordres. En Bourgogne, les guerres privées se renouvelaient souvent, les chemins étaient infestés de voleurs, des hommes puissants et hardis pillaient les monastères, rien n'était sûr, ni les propriétés, ni les personnes. La paix était ce qui manquait le plus et dont on avait pourtant le plus besoin. L'Eglise s'efforçait de l'établir en propageant les règlements de la Trêve de Dieu, et en convoquant des assemblées, dans le but de terminer les querelles publiques et privées. Ces réunions étaient appelées *le plaid de Dieu,* ou *le sacré dicastère, — placitum Dei seu sacrum dicasterium.* Elles se tenaient surtout à deux époques de l'année, après Pâques et après la moisson. On y convoquait non seulement les ecclésiastiques de la province, mais encore les princes et seigneurs laïques et le peuple tout entier.

En 1110, une assemblée de ce genre fut tenue près du monastère de Bèze en Bourgogne. La foule y était

nombreuse, et le président du synode était un illustre prélat franc-comtois, Guy, archevêque de Vienne, qui devait bientôt être élevé au souverain pontificat, sous le nom de Calixte II. Guy unissait une éloquence vigoureuse à une expérience consommée. Il prononça, au milieu de cette foule, un discours énergique pour rappeler les hommes au respect des droits d'autrui. Sa parole éloquente gagna les cœurs de ceux qui l'écoutaient, et tous promirent par serment d'observer la paix et de pratiquer la modération et la justice (1).

De telles assemblées étaient souvent nécessaires dans un siècle où la vie et la propriété n'avaient, le plus souvent, contre la force toute-puissante, d'autre sauvegarde que la crainte des jugements de Dieu. Des synodes semblables furent tenus à Besançon vers le même temps. Un chroniqueur bourguignon nous en signale deux, sur lesquels il nous fournit peu de détails, mais dont il est intéressant de rappeler le souvenir. Nous ne pouvons préciser la date du premier de ces synodes, et nous n'en connaissons qu'une circonstance assez singulière. Dans ces *plaids de Dieu*, les religieux arrivaient de toutes les contrées voisines, apportant les reliques insignes de leur monastère. Le lieu fixé pour l'assemblée était ordinairement une grande plaine qui se couvrait de tentes et prenait l'aspect d'un vaste camp. Au centre s'élevait un pavillon plus grand que les

(1) Ce *plaid de Dieu* a été raconté par M. Girault, dans une notice lue à l'Académie de Dijon en 1819. Il le place en 1116. Voir sur cette date les Bolland., au 6 octobre, Actes de saint Prudent, d'où nous tirons également les détails de cette notice.

autres et semblable à un temple portatif. C'est là qu'étaient rangées les châsses de saints, dont les fidèles venaient implorer la protection.

A l'assemblée de Besançon, les moines de Bèze avaient apporté la châsse d'un glorieux martyr, saint Prudent, particulièrement honoré dans leur monastère. Il y fit de si beaux miracles que les Bisontins résolurent de s'emparer de ses reliques et de les garder dans leur ville. A leurs yeux un tel procédé ne paraissait pas coupable; car, dans les idées du moyen âge, la notion de la justice était souvent confuse, et généralement l'enlèvement des reliques n'était pas regardé comme un vol, surtout quand on ne prenait pas le reliquaire. Cela est si vrai, qu'un chroniqueur, racontant plusieurs enlèvements de ce genre, s'écrie naïvement : « Oh! plût au ciel qu'il me fût donné d'accomplir un tel larcin (1). » Les Bisontins, partisans de cette morale, retinrent donc la châsse de saint Prudent. Mais plus tard les moines de Bèze purent se faire rendre bonne justice, et le précieux trésor leur fut rendu. Mais, dès ce jour, ils se tinrent sur leurs gardes, et résolurent de ne plus sortir saint Prudent de leur église, se contentant d'en porter la châsse vide dans les grandes assemblées religieuses. C'est ce qu'ils firent au deuxième synode qui se tint à Besançon en 1124.

Ce *plaid de Dieu* eut lieu sous le gouvernement de notre archevêque Anséric. Depuis son élévation à l'épiscopat en 1117, ce prélat, aussi zélé que prudent,

(1) *O utinam tale mihi facinus, tantumque patrare contingeret furtum.* (Bolland., 6 oct., Act. S. Prudent.)

était occupé à relever la discipline, à combattre les abus, à terminer les différends, à faire fleurir les églises et les monastères. Mais la paix était loin de régner parmi ses chanoines métropolitains. On sait qu'il y avait alors à Besançon deux cathédrales, celle de Saint-Jean et celle de Saint-Etienne, et, par conséquent, deux chapitres qui, depuis plus de quinze ans, se disputaient vivement la primauté et le droit de posséder le siége épiscopal. Après de longs débats, le pape Calixte II finit par appeler l'affaire à son tribunal, et rendit, le 6 avril 1123, un arrêt définitif en faveur de Saint-Jean, déclarant que le siége épiscopal restait irréfragablement attaché à cette cathédrale.

La fin de cette querelle fut une grande joie pour l'archevêque Anséric, qui était un homme de paix. Aussi, dès l'année suivante, il s'occupa de réunir *le plaid de Dieu,* pour sceller l'œuvre de conciliation, régler d'autres affaires entre les seigneurs et les abbayes, et réprimer les abus, les brigandages et les pillages d'églises alors si fréquents. Il indiqua la plaine de Thise pour le lieu de l'assemblée, et les fêtes de la Pentecôte pour l'époque de la réunion.

Entre le village de Thise et la rivière du Doubs, s'étendait une grnde plaine, couverte de vert gazon, d'un accès facile, et distante de Besançon, dit le chroniqueur, d'environ quinze cents pas (1). C'est là qu'un mandement publié par l'archevêque Anséric convoquait les peuples pour le temps indiqué. Les fêtes de la

(1) La distance réelle est bien plus longue.

Pentecôte étaient pour les fidèles des jours de chômage ; c'était l'époque où l'on se rendait en pèlerinage au tombeau des saints. Aussi, comme il y avait alors grande affluence de tous côtés, on était au moins, pour un instant, plus rassuré contre la crainte ordinaire des voleurs qui infestaient les grands chemins (1). Il vint donc une grande multitude de peuple au plaid de Thise. « On ne saurait croire, dit le chroniqueur, combien de milliers de personnes de tout sexe, de tout âge et de toute condition, accoururent en ce lieu. »

Ce fut vraiment, selon son expression, une assemblée immense et très importante, *celeberrimum et immensum concilium*. Les seigneurs s'y rendaient avec leur suite brillante ; les religieux y arrivaient portant sur leurs épaules les châsses des saints honorés dans leurs monastères, et il y en eut un si grand nombre, dit la chronique, qu'il serait trop long de les énumérer ; le pauvre peuple y venait, soit pour invoquer la justice de l'évêque, soit pour implorer le secours des Bienheureux en priant auprès de leurs restes sacrés. Les malades surtout, les infirmes et les affligés s'y étaient rendus de fort loin, puisque, parmi ceux qui sont désignés, nous voyons figurer une femme de Membrey et une autre de Château-Chalon.

La plaine de Thise offrit, pendant ces jours, un aspect merveilleux. Des tentes nombreuses se déployaient dans

(1) Quibus (diebus) feriati populi, aliquantulum solito raptorum timore nudati, sanctorum devotius student adire limina. (Act. S. Prudent.)

toute l'étendue de la prairie, les unes faites d'étoffes et de toiles, les autres construites en rameaux d'arbres, comme au plaid de Bourgogne en 1110. Chaque église, chaque monastère, représenté à cette assemblée, avait son pavillon où étaient honorablement déposées sa châsse et sa bannière. Dans ce nombre, on distinguait la tente des religieux de Bèze, venus de leur monastère de Bourgogne, avec une belle image de saint Pierre leur patron, une grande châsse contenant les ossements de plusieurs Bienheureux, et un beau reliquaire d'argent, en forme de bras, qui renfermait quelques reliques d'un martyr du nom de saint Remi.

C'est ce reliquaire précieux qui avait contenu autrefois, paraît-il, les reliques de saint Prudent. Les pèlerins qui avaient visité l'abbaye de Bèze le reconnurent. Mais ce qu'ils ne savaient pas, c'est que les religieux, craignant que les Bisontins ne leur volassent une seconde fois les reliques du saint, les avaient remplacées par d'autres. La foule se rassemble donc vers la tente des moines de Bèze. On accourt pour y invoquer saint Prudent dont la renommée a publié les beaux miracles. « Mais il n'y avait, dit le chroniqueur, que le nom et la vertu du saint martyr, qui ont suffi, du reste, pour récompenser la foi des fidèles. » Il raconte, en effet, la guérison merveilleuse de deux femmes paralytiques, l'une de Château-Chalon, *de Castello-Karoli oriunda,* — l'autre de Membrey, *indigena villæ quæ Membriacus dicitur,* laquelle avait été amenée sur une charrette depuis ce village jusqu'à Thise.

Quant aux actes du synode et aux mesures qui y

furent décrétées, la chronique n'en dit pas un mot. On y fit sans doute, comme dans les autres *plaids de Dieu*, de nombreuses exhortations au peuple, dans l'intérêt de l'ordre et de la paix, on y régla les différends pour des usurpations, torts ou dommages faits aux églises; on y termina les querelles portées au tribunal de l'archevêque. « C'était dans ces assemblées, dit un de nos historiens, que nos évêques avaient coutume de juger les différends de leurs justiciables ou de ceux qui invoquaient leur arbitrage. Ils y faisaient reconnaître et respecter les droits des églises et des monastères, dont les vassaux étaient tenus d'y assister (1). »

Après le plaid de Thise, les religieux de Bèze revinrent à leur monastère. Mais la mémoire de saint Prudent resta dès lors en singulière vénération dans le comté de Bourgogne; tellement que l'église où reposaient ses reliques, à Bèze, devint un des pèlerinages fréquentés par nos ancêtres, et son nom, un de ceux qu'ils invoquaient particulièrement dans leurs afflictions. Le chroniqueur en rapporte maints exemples, et mentionne en particulier deux villes importantes de notre province, Dole et Vesoul, dont il est intéressant de constater la situation au douzième siècle.

Or, nous savons, par cette chronique de Bèze, que vers l'an 1120, Dole n'était pas seulement, comme le prétend Dunod, un simple lieu de plaisance pour les comtes de Bourgogne, mais bien une place importante, une ville, en un mot, peuplée de nombreux habitants.

(1) Richard. *Hist. de l'Egl.*, I, 313.

En effet, notre chroniqueur racontant la résurrection d'un mort qui eut lieu à Dole, par l'intercession de saint Prudent, s'exprime ainsi en parlant de cette ville : « Si quelqu'un, dit-il, voulait mettre en doute ce mi-
» racle, je pourrais le faire attester, non par un seul
» témoin, mais par trois cents. Car ce n'est pas dans
» une humble localité que le fait s'est passé, mais dans
» un lieu très connu, c'est-à-dire dans le château
» nommé Dole..... Il s'agit d'un habitant de ce *cas-*
» *trum,* distingué par la noblesse de sa naissance, par
» sa renommée et par ses mœurs. » A cette description, le chroniqueur ajoute une facétie ridicule, qui semble attester l'esprit de rivalité qui existait entre le duché et le comté de Bourgogne. « Dole, dit-il, tire peut-être
» son nom de *dolus, tromperie,* parce que les bour-
» geois de ce lieu ont très souvent recours à la ruse.
» On y a vu souvent, en effet, et on y voit encore une
» race d'hommes inconstants et infidèles envers ceux
» qui reçoivent successivement leur hommage, don-
» nant la main tantôt à l'un, tantôt à l'autre. »

Cette critique des Dolois, plus méchante qu'elle n'est juste, prouve au moins qu'au douzième siècle on considérait déjà Dole comme une ville ayant son caractère propre, et dont les bourgeois (*oppidani*) ne manquaient pas d'importance dans la province. Nous voyons encore, par le récit de ce chroniqueur, que Dole avait son église et que le culte de Notre-Dame y était en grand honneur. Il nous renseigne sur la manière dont s'y faisaient les funérailles, en nous racontant celles du jeune homme que saint Prudent ressuscita. — On lava

d'abord, nous dit-il, le corps du défunt, on enveloppa sa figure d'un suaire, ses bras et ses jambes de bandelettes; son corps d'un linceul, puis on poussa autour du cadavre des clameurs lugubres, *ultima desperatione conclamatur*. Des pleureuses vinrent gémir autour du cercueil, énumérant, au milieu de leurs larmes, toutes les belles actions du défunt. La nuit se passa ainsi dans le deuil, et le lendemain, quand on porta le mort à l'église, sa veuve accompagna le cercueil, suivie d'un peuple nombreux, *popularitas circumfusa*. Il était d'usage qu'après l'office les parents du défunt fissent servir un repas au prêtre et aux clercs qui avaient assisté aux obsèques.

Mais ce repas de deuil allait se changer en un festin de joie. Le défunt ressuscita miraculeusement, et raconta les choses merveilleuses qu'il avait vues depuis le moment de sa mort. Le chroniqueur en fait un long et poétique récit, dans lequel il lâche complètement la bride à son imagination. C'est une tâche difficile de chercher l'histoire véritable à travers ces récits fabuleux où se complaisaient les chroniqueurs du moyen âge. Celui que j'analyse, mêlant les idées chrétiennes aux souvenirs du paganisme, nous promène, avec son héros, à travers les espaces immenses de l'autre monde. Si l'expression ne paraissait ambitieuse, je dirais que c'est un précurseur du Dante.

Je termine en rapportant ce que cet auteur nous apprend sur la ville de Vesoul au douzième siècle. Thiébaud avait, paraît-il, la manie des étymologies. Selon lui, Vesoul se dit en latin *Visorium* et vient de

*videndo*, parce que le château de Vesoul, bâti sur un lieu très élevé, peut être *vu* de loin. — Mais passons. — Ce qui résulte de plus clair de sa narration, c'est que, vers 1120, le château de Vesoul, bâti sur la motte, était une place assez importante. — Dans le même chapitre, le chroniqueur raconte qu'un nommé Humbert, de Rosières-sur-Vingeanne, fut fait prisonnier et conduit au château de Vesoul où on le jeta dans un noir cachot. C'était le gardien de ce château, affreux larron, qui s'était emparé de sa personne pour lui extorquer ses richesses, en l'obligeant à payer une forte rançon pour sa délivrance. Mais le pauvre prisonnier, accablé de chaînes, tourmenté par la faim, se souvint du glorieux martyr saint Prudent. Il l'invoqua ; ses chaînes furent brisées, et il fut rendu à la liberté.

Le synode tenu à Thise en 1124 n'était au reste qu'une réunion conforme aux usages de cette époque. Pendant le moyen âge, ces sortes d'assemblées se tinrent assez régulièrement dans le diocèse de Besançon. Elles se réunirent ordinairement dans le palais de l'archevêque, *in aulâ nostra archiepiscopali* (Statut. Synod.). Cependant, lorsque les circonstances le demandaient, elles se tenaient hors de la ville, dans un lieu désigné à l'avance. Du onzième au dix-septième siècle, il fut de règle que les synodes s'assembleraient deux fois chaque année : premièrement, le mardi avant la Pentecôte ; secondement, au mois d'octobre, le mercredi après la fête de saint Luc.

C'est un de nos plus grands archevêques, Hugues I^er^, qui avait remis ces assemblées en honneur. Ses plus

illustres successeurs, tels que Charles de Neuchatel, Claude de La Baume, Ferdinand de Rye, Claude d'Achey, etc., eurent à cœur de maintenir l'usage de ces assises religieuses, qui avaient pour but d'entretenir parmi les clercs le respect de la discipline et le goût des études. Les principaux membres du clergé diocésain étaient tenus d'y assister, ou au moins de s'y faire représenter. Les laïques étaient admis aux réunions publiques qui se tenaient dans la cathédrale et où se prononçaient les discours synodaux. Le clergé seul formait les réunions particulières où devait se régler tout ce qui concernait la discipline, la foi et la morale. Dans ces réunions synodales, il y avait deux manières de discuter les questions proposées à l'assemblée : 1° le discours proprement dit, *concio,* dans lequel un orateur développait son opinion au milieu du silence des auditeurs ; 2° la conférence, *interrogatio,* dans laquelle l'orateur devait répondre aux objections qui lui étaient proposées. « Tels sont, dit un de nos statuts diocésains, les usages que nos pères nous ont transmis, par une inspiration divine, pour l'étude et la perfection de la foi évangélique. Et certes une des choses les plus nécessaires, c'est que le clergé se réunisse souvent ainsi, et que le synode se tienne deux fois chaque année, afin de combattre les erreurs, de réprimer les scandales, de régler le culte divin et de signaler tous les abus. » Tels furent les usages de nos pères, et certes la foi et les mœurs y gagnèrent assez pour que nous exprimions le désir de voir ces usages antiques revivre parmi nous.

---

UN CHAPITRE

# DE L'HISTOIRE DU PARLEMENT

## LE PARLEMENT MAUPEOU

### EN FRANCHE-COMTÉ

Par M. ESTIGNARD, Avocat général.

Il y a quelques années, j'ai eu la pensée de composer un travail sur la Faculté de droit de Besançon et de remettre en lumière les hommes qui avaient enseigné la science du droit dans cette province. Mon but était, déjà à cette époque, d'étudier non seulement les jurisconsultes professeurs de droit, mais d'évoquer quelques figures de magistrats et de parcourir l'histoire de notre parlement en m'aidant de documents encore inédits.

Cette œuvre d'ensemble est à peu près achevée, et c'est un fragment de ce livre que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie. Je m'attacherai aujourd'hui à ce qui concerne spécialement le coup d'Etat du chancelier Maupeou contre les parlements.

Sous le règne de Louis XV, une lutte violente s'était engagée entre le pouvoir souverain et le parlement de Paris, auquel bientôt se joignirent d'autres parlements du royaume. Usant du droit de remontrances, s'arrogeant celui de refuser l'enregistrement des édits, le parlement, après avoir concouru à la prédominance de

l'autorité monarchique, à la fondation de l'unité française, s'était constitué en véritable corps politique bien plus qu'en cour de justice, et ne cessait de protester contre les charges qui grevaient le peuple. Son opposition n'était du reste que trop justifiée : des prodigalités excessives absorbaient les ressources du Trésor ; des édits se succédaient d'année en année à l'effet de constituer de nouveaux impôts. Témoin de la misère des classes inférieures, et représentant seul la nation en face de la royauté et de ses ministres, le parlement devait nécessairement protester, s'il ne voulait accepter une part dans la responsabilité qui incombait au pouvoir royal. Mais cette résistance que ne parvenaient souvent à vaincre ni les lits de justice, ni même l'exil des magistrats, et qui se traduisait quelquefois par le refus de remplir aucune fonction judiciaire, grève véritable suspendant absolument le cours de la justice au grand détriment du public lui-même, devait irriter au plus haut degré un roi successeur de Louis XIV, et qui considérait comme sans limites un pouvoir qu'il tenait de Dieu seul. Chaque exil se terminait par le rappel des exilés et par le rétablissement des parlements dans leurs attributions premières. Ils revenaient puissants comme par le passé, mais ulcérés et plus disposés encore à une résistance qui finissait pour eux par un triomphe et leur valait cette popularité si facilement acquise à ceux qui ont le rôle de persécutés.

Le procès du procureur général du parlement de Rennes, La Chalotais, passionna la seconde moitié du XVIII^e siècle, et amena, par représailles des parle-

ments, la poursuite du duc d'Aiguillon, l'ennemi de ce magistrat et l'ex-gouverneur de la Bretagne. Ce procès intenté par le parlement, malgré la défense formelle du roi, malgré les menaces les plus graves en cas de désobeissance, devait donner au souverain un grief de plus et faire sentir plus vivement encore l'urgence de mesures réduisant la puissance des cours et leur enlevant la force qu'elles tiraient de la solidarité qui les liait entre elles et en faisait une seule compagnie.

Dans le courant de l'année 1768, le chancelier de Lamoignon, ayant abandonné les sceaux, y avait été pour la forme remplacé un jour seulement par le vice-chancelier René de Maupeou, à qui succéda immédiatement le fils de ce dernier, Charles-Augustin de Maupeou.

Bien que ne possédant ni la science du droit, ni la dignité du caractère, Augustin de Maupeou n'en réunissait pas moins plusieurs des conditions nécessaires au rôle qu'il devait remplir. Habile à manier l'intrigue, résolu, sans scrupules dans le choix des moyens, prêt à tout oser dans l'intérêt de sa propre fortune et de son ambition, il ne devait reculer ni devant l'impopularité qui l'attendait, ni devant les haines qu'il allait infailliblement soulever ; profitant du procès fait au duc d'Aiguillon pour justifier toutes les mesures propres à rendre à l'autorité royale son ancienne vigueur, un instant il put croire à la réalisation définitive de ses projets de réforme, et peu s'en fallut que la lutte contre le parlement ne l'entourât du prestige que donne habituellement le succès.

C'est en novembre 1770 que se dessine d'une manière bien nette la querelle entre la royauté et la magistrature. Le 27 novembre parut un édit dont l'article 1er prohibait les termes d'unité, d'indivisibilité, de classe et autres synonymes pouvant indiquer que tous les parlements ne forment qu'une seule compagnie. L'article 2 ordonnait que tous les officiers des parlements rendraient la justice sans interruption que celle portée par les ordonnances. En conséquence, il leur interdisait de cesser le service, sous peine de perte et privation de leurs offices, ainsi que de donner des démissions combinées et de concert. L'article 3 permettait de faire, avant l'enregistrement des édits, telles remontrances qu'ils estimeraient convenables, en leur défendant après l'enregistrement de rendre aucun arrêt qui pût tendre à arrêter leur exécution.

C'était, comme on le voit, annuler les parlements comme corps politiques et les réduire à de simples cours de justice. Le chancelier avait accompagné l'édit d'un préambule dont la violence calculée devait irriter la magistrature et la jeter dans une résistance qui permettrait d'agir contre elle sans ménagement. Cette résistance en effet fut immédiate. Le parlement de Paris répond aussitôt que c'est à lui que la royauté a dû l'abaissement des grands vassaux, le maintien de l'indépendance de la couronne; il récrimine contre les funestes conseillers du trône ; il supplie le roi de livrer à la vengeance des lois les perturbateurs de l'Etat et les calomniateurs de la magistrature, puis il refuse l'enregistrement. Le 7 décembre, l'édit est enregistré dans un

lit de justice. Le 10, le parlement proteste de nouveau. Le 12, le roi ordonne de reprendre les audiences et refuse d'entendre le premier président. Le parlement se soumet, en apparence du moins, tout en persistant à suspendre la justice.

Mais la fermentation était dans les esprits et la lutte devait se continuer plus vive. Le 16 janvier, le même parlement déclare vouloir conserver l'intégrité de ses droits. Le 19, le roi ordonne de reprendre le service. Le 20, le parlement persiste dans son attitude de protestation. Le 21, un arrêt du conseil déclare tous les offices acquis et confisqués. Il sera immédiatement pourvu à la nomination des officiers de la cour.

Le 22 janvier, le roi envoie des lettres de cachet à tous les magistrats. Des conseillers d'Etat et des maîtres des requêtes composent la nouvelle cour de justice et s'installent en grand appareil militaire au milieu des huées du peuple.

Mais ces actes tendant à relever l'autorité du souverain devaient, pour mettre du côté du ministre toutes les chances de succès, être appuyées de dispositions de nature à lui rallier l'opinion publique et de réformes désirées par les populations. Maupeou le comprit, et le 22 février 1771 un édit vint enfin révéler sa pensée tout entière. Le préambule expliquait la nécessité de réformer les abus dans l'administration de la justice, il condamnait la vénalité des offices et reconnaissait que le roi devait à ses sujets une justice prompte et gratuite. Six conseils supérieurs établis dans les villes d'Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers,

c'est-à-dire dans toute l'étendue du parlement de Paris, et dont les membres ne devaient toucher ni épices ni droits de vacations en sus de leurs gages, remplaçaient l'ancien parlement.

A la vue de ces modifications et de l'exil qui frappait la plupart des magistrats de Paris, les parlements de province s'émurent et protestèrent. Il y avait entre tous ces grands corps de justice une solidarité étroite, et le coup qui atteignait l'un, non-seulement les menaçait tous, mais affaiblissait leur puissance et leur autorité; et il eût fallu être atteint d'aveuglement pour ne pas comprendre que le succès des mesures prises contre la magistrature de Paris amènerait nécessairement des mesures semblables contre les autres parlements, et qu'en appuyant la résistance du parlement de Paris, les cours de province se défendaient elles-mêmes et se donnaient, par leur union, la seule chance de conserver leurs anciennes attributions. Mais le ministère n'en devait pas moins poursuivre son œuvre et toutes les grandes cours de justice du royaume devaient être ou supprimées ou complètement modifiées.

Le parlement de Besançon, qui avait alors à sa tête le premier président de Grosbois, en se déclarant pour le parlement de Rennes contre le duc d'Aiguillon, avait fait un acte qui, en le compromettant aux yeux du pouvoir, lui créait un précédent auquel il devait demeurer fidèle. Aussi, fort irrité des modifications apportées dans l'organisation judiciaire, n'hésita-t-il point à prendre parti pour le parlement de Paris. La conquête de la Franche-Comté était d'ailleurs trop récente pour

qu'un levain d'opposition, basé sur le regret de la domination espagnole, ne fermentât pas dans quelques têtes. Plus d'un parlementaire comparait l'indépendance de cette époque à la réglementation à laquelle Louis XIV avait soumis le pays, et mesurant les charges du passé aux lourds impôts du présent, se prenait à regretter les franchises dont jouissait la province sous le gouvernement espagnol, la douceur d'un pouvoir qui, placé au loin, devait se faire aimer s'il voulait être supporté. Toutefois le mécontentement des magistrats n'avait pu se produire que par des délibérations sur l'état de la magistrature en général et du parlement de Paris en particulier, lorsque, le 16 juillet 1771, les chambres du parlement étant assemblées, un conseiller, Jean-Baptiste-Bonaventure Alviset, expose que l'opinion publique attribuait au roi la volonté de donner aux tribunaux de justice une autre forme et de créer de nouvelles compagnies sous le titre de conseils supérieurs, et qu'elle désignait plusieurs des membres du parlement comme disposés à solliciter des fonctions dans une magistrature nouvelle; que de tels bruits étaient non-seulement calomnieux, mais de nature à déshonorer le parlement, et qu'il était nécessaire de prendre un arrêté par lequel les parlementaires désavoueraient de tels sentiments, en affirmant qu'ils regarderaient comme parjures ceux de leurs collègues qui entreraient dans la nouvelle cour. Une discussion s'éleva, plusieurs des conseillers présents soutenant qu'il fallait attendre une décision royale avant de protester. Ce dernier avis ne prévalut point et la majorité se rangea à l'opinion du

conseiller Alviset. Une délibération fut prise, imprimée et répandue dans le public, dans le but de repousser toute modification et d'affirmer le dévouement des parlementaires à leur compagnie.

La cour n'attendait qu'un prétexte pour frapper le Parlement de Besançon, et cette délibération fit éclater l'orage prêt à fondre sur lui. La première pensée du roi à la lecture de cet arrêté fut non-seulement de casser le Parlement, mais de n'en point créer d'autre, et de partager la province entre les conseils supérieurs de Dijon, Metz, Nancy et Colmar, et ce ne fut que sur les instances du maréchal de Lorges et dans la crainte de ruiner le pays et la ville de Besançon, qu'il consentit à ne point les priver d'un grand corps de justice. Mais, le dimanche 4 août 1771, on apprend l'exil de M. de Grosbois. Le même jour arrive chez le duc de Lorges un conseiller d'Etat, M. de Bastard, ancien premier président du Parlement de Toulouse, et que sa compagnie avait forcé de résigner ses fonctions; M. de Bastard était porteur d'un grand nombre de lettres de cachet; il en envoya soixante à MM. les présidents et conseillers, contenant l'injonction de se rendre à l'instant à la grand'chambre pour y entendre les ordres du roi, avec défense d'opiner et de parler sur ce qu'ils entendraient. A leur entrée dans la grand'chambre, les parlementaires se trouvèrent en présence du duc de Lorges et de M. de Bastard; après qu'ils eurent pris séance, on leur donna lecture d'un édit qui supprimait toutes les charges de premier président, présidents, conseillers généraux, procureur général et substituts, et ordonnait

qu'il serait procédé, dans le délai de deux mois, à la liquidation de la finance et au remboursement des offices; on lut ensuite un arrêt du conseil, revêtu de lettres patentes, qui cassait l'arrêté du 16 juillet. Bien que le conseiller Bourgon tînt à la main la lettre de cachet qui lui défendait de parler, il éleva la voix pour déclarer *qu'il protestait de nouveau, et que le roi ne pouvait lui ôter son état.* On rédigea un procès-verbal destiné à être transmis à sa Majesté, et les chambres se séparèrent après que le greffier en chef eut transcrit sur le registre l'édit et les lettres patentes.

Dès que les parlementaires furent revenus à leur domicile, on leur distribua soixante lettres de cachet, portant ordre de ne point quitter leur maison et de ne parler à personne. En même temps, le maréchal de Lorges tenta d'obtenir une rétractation de quelques-uns des magistrats qui avaient signé l'acte de protestation du 16 juillet, mais toutes démarches restèrent infructueuses. A quatre heures du soir, on distribua trente lettres de cachet, vingt-huit à ceux des parlementaires qui avaient signé l'acte de protestation, et les deux autres à MM. Belon et Renard, conseillers honoraires, le premier soupçonné d'avoir provoqué l'arrêté du 16 juillet; le second, d'avoir rédigé cet arrêté, ainsi que diverses remontrances antérieures. Les lettres leur ordonnaient de se retirer dans leurs terres ou maisons de campagne jusqu'à nouvel ordre. Tous partirent dans cette même journée du 5 août (1). Le lendemain,

(1) Liste des magistrats exilés et lieux de leur exil :
De Grosbois, 1er prés., à Grosbois. | De Montureux, prés., à Montur.

à neuf heures du matin, ceux qui n'avaient point signé l'acte de protestation furent autorisés à sortir de leur domicile. Ils se rendirent chez le maréchal de Lorges qui travaillait avec M. de Bastard à la nouvelle composition du Parlement (1).

Le 8 août, à dix heures du matin, le maréchal et M. de Bastard entrèrent au palais et procédèrent à l'installation du nouveau Parlement. Le duc de Lorges était

D'Olivet, président, à Choye.
De Vezet, président, à Vezet.
De Nancray, doyen, à Nancray.
Alviset, conseiller, à Charcenne.
Domet, id., à Thise.
Hugon, id., à Dampierre.
De Rans, id., à Rans.
Maire, id., à Villers-le-Sec.
Quégain, id., à Voray.
Seguin de Jallerange, id., à Jall.
De Bouligney, id., à Vauvillers.
Bourgon, id., à Charbonnières.
De Mongenet, id., à Morez.
Varin d'Ainvelle, à Champvans.
De Legnia, conseil., à Orgelet.
Varin du Fresne, à Fretigney.
De Prantigny, à Boussières.
De Boulot, à Boulot.
Coquelin de Morez, à Morez.
Duban, à Ventoux.
De Charchillat, à St-Claude.
Tinseau, à Amondans.
Tharin, à Colombier.
D'Authume, à Authume.
De la Bretenière, à Authume.
De Saint-Vendelin, à Gy.
De Mogron, à Faverney.
Belin, à Miserey.
Renard, à Buffard.

M. de Thurey, conseiller, et M. Bergeret, avocat général, quoique non exilés, n'acceptèrent point de charges.

Ces magistrats, durant leur disgrâce, devaient être traités avec rigueur. C'est ainsi que le maréchal de Lorges fit remettre à chacun d'eux, par la maréchaussée, la copie d'une instruction datée de Versailles du 8 février 1772, dans laquelle le roi leur défendait, sous peine d'une répression des plus sévères, *de quitter le lieu de leur exil, d'y tenir des assemblées et de découcher*. La plupart des exilés écrivirent à M, de Montegnard pour lui exprimer leur surprise et se plaindre d'une pareille injonction. Plusieurs ne s'étaient absentés qu'à de rares intervalles et pour se rendre à une faible distanco de la résidence qui leur était assignée, et certains d'entre eux n'avaient même point quitté cette résidence.

(1) Extrait des notes manuscrites de M. Duban de Crescia, conseiller au Parlement.

en habit de cérémonie, et M. de Bastard en robe de satin noir, rabat plissé et bonnet carré. Lorsque le maréchal eut pris sa place ordinaire en la grand'chambre, et que M. de Bastard se fut assis au-dessus du doyen, le maréchal, assis et couvert, dit ces mots : « Je regarde comme une époque très flatteuse dans ma vie, l'installation dont le roi me fait l'honneur de me charger, d'un Parlement composé de membres aussi respectables ; M. de Bastard vous exprimera les volontés de sa Majesté. » Puis, après lecture des lettres de commission de M. de Bastard, ce dernier ajouta : « Le roi vous rappelle aux fonctions de la magistrature. L'interruption momentanée qu'elles ont éprouvée n'altère ni leur éclat ni leur stabilité. Le choix du souverain répandu sur un plus petit nombre est plus honorable et plus flatteur. La distribution gratuite de la justice répond à la pureté de vos intentions et à la noblesse de votre ministère. Vos pénibles travaux n'auront désormais d'autre tribut que celui de la vénération et de la reconnaissance, seule récompense digne des magistrats vertueux qui composent cette auguste compagnie. »

Les portes de l'audience furent alors ouvertes, et lecture fut faite de l'édit de juillet portant création d'offices au Parlement de Besançon.

D'après cet édit, qui forme vingt-trois articles, le Parlement dut se composer : d'un premier président, de quatre présidents, de deux conseillers présidents (appelés présidents à bonnet), de deux conseillers clercs, de trente-deux conseillers laïcs, de deux avocats généraux, d'un procureur général, de deux substituts, ce

qui formait un total de quarante-six membres. La chambre des requêtes, qui avait pour mission de statuer sur les matières des eaux et forêts, ayant été supprimée en 1759, trois chambres, la grand'chambre, la tournelle criminelle et la chambre des enquêtes, composèrent cette cour de justice. L'édit de juillet exigeait des conditions d'aptitude. Tout conseiller devait être âgé de vingt-cinq ans accomplis et justifier de cinq années d'exercice de la profession d'avocat. En cas de vacance, la cour devait présenter trois candidats, et c'était au roi à choisir parmi eux ou à demander de nouvelles présentations. Enfin, les officiers du parlement devaient toucher des gages fixes : le premier président, 12,000 livres de traitement; les quatre présidents et le procureur général chacun 6,000 liv.; les conseillers clercs et laïques, 2,400 liv.; le doyen, 3,900 liv.; les deux avocats généraux, 2,000 l., et les deux substituts, 1,000 l. Les gages des avocats généraux devaient être portés plus tard, en 1771, à 2,400 liv. Indépendamment de son traitement, le doyen des conseillers laïcs eut une pension de 1,500 liv., et le plus ancien des conseillers clercs une pension de 1,000 liv. La portion colonique fut supprimée, les épices abolis, ainsi que tous les priviléges dont jouissaient les parlementaires.

Les quarante-six charges qui constituaient le Parlement ne furent occupées que par quarante-un titulaires. Cinq restèrent vacantes et furent destinées à ceux de MM. de l'ancien Parlement qui consentiraient à rentrer et à se désister de leur protestation. Ces quarante-une places furent occupées par plusieurs anciens

membres de la compagnie qui depuis dix ans n'entraient plus au palais, MM. Perrinot, de Poupet, Damey; on y plaça les fils de plusieurs conseillers, MM. Vuilleret et Roussel, ainsi que deux jeunes avocats de Vesoul, qui avaient acheté des charges au Parlement et qui n'étaient pas encore reçus, MM. Raillard et Mirdoudey; on voulait prouver ainsi que le nouveau Parlement pouvait se reconstituer avec les membres de l'ancienne compagnie. Enfin, le maréchal de Lorges donna la place d'avocat général à M. Athalin, fils de son médecin (1).

(1) Noms des magistrats qui composèrent le nouveau Parlement :

MM.
Chiflet, premier président.
De Camus, président à mortier.
Terrier, id.
De Rosières, id.
De Chaillot, id.
D'Auxon, conseiller président.
D'Orival, id.
Marquis de Peintre.
L'abbé d'Espiard.
Marquis de Tallenay.
Lebas de Bouclans.
Maréchal de Longeville.
Frère de Villefrancon.
Guillemin de Vaivre.
Vuilleret.
Riboux.
De Courbouzon.
Damey de Saint-Bresson.
Foillenot.
Brocard de Lavernay.
Arnoux.
Caseau.

MM.
De Verchamps.
Dunod de Charnage.
Droz.
Roussel.
De Camus.
Perrinot.
Poupet.
Damey.
Vuilleret fils.
Roussel fils.
Raillard de Gevigney.
Marin.
Mirdondey.
Desbiez, avocat général.
Athalin, id.
Doroz, procureur général.
Grangier, substitut.
Marguet, id.
Pourcheresse, greffier.
François, greffier au plumitif.
Caton, id.
Guillon, id.

MM. Perrinot, Poupet, Damey, étaient conseillers honoraires et rentraient comme titulaires.

La révolution opérée par le chancelier produisit dans tout le royaume une sensation profonde : de Maupeou avait spolié les magistrats du droit de propriété de leurs offices et avait violé le principe de l'inamovibilité. L'impression fut défavorable à la magistrature nouvellement créée; on ne crut ni à son indépendance ni à son intégrité, et elle fut attaquée par un débordement d'écrits et de pamphlets. A Paris, le Parlement Maupeou devint l'objet de la risée publique, et les mémoires de Beaumarchais, dans l'affaire Gœrman, eurent la plus grande part dans ce résultat. Il en fut de même dans beaucoup de provinces, et ce qui ajoutait surtout à l'irritation des esprits, c'est que le ministre avait apporté dans l'exécution des mesures provoquées par lui une telle précipitation que plusieurs choix avaient été faits sans discernement; c'est ainsi qu'en Dauphiné le successeur de l'avocat général Servan fut un jeune homme de dix-huit ans, sans expérience et sans talent.

Toutefois, la Franche-Comté ne s'émut tout d'abord que légèrement de l'exil de ses magistrats. La cherté des subsistances avait mécontenté le peuple, et quelques parlementaires, notamment le président d'Olivet, furent injuriés dans la rue au moment de leur départ.

MM. Vuilleret, Roussel, Raillard de Gevigney, Marin et Mirdondey, furent reçus sans examen.

M. de Longeville, conseiller des salines, et M. de Vaivre, intendant de Saint-Domingue, ne devaient faire aucun service.

Plus tard, MM. d'Aubonne, Belon, Guigne et Bourges, officiers de la chambre des comptes de Dole, prirent place dans le nouveau Parlement. Dagay, fils de l'intendant d'Amiens, fut nommé avocat général, en remplacement de Desbiez, qui devint conseiller.

Mais la classe moyenne prit parti pour les exilés. La réaction se fit bien vite partout; les sympathies suivirent les anciens magistrats dans l'exil, et le sentiment qui ne tarda point à dominer fut un sentiment d'irritation contre le nouveau Parlement et contre le pouvoir qui l'avait créé. De même qu'en 1759 des satires, sous la forme de noëls, d'épigrammes, de chansons, furent répandues dans la province; le premier président Chiflet, que ses ennemis représentaient comme ayant préparé, de concert avec le chancelier de Maupeou, tout le travail de réorganisation de la magistrature comtoise, fut surtout l'objet de vives attaques; mais ces poésies, faciles au point de vue de la forme, sont empreintes d'un esprit gaulois et rabelaisien qui en rend impossible la reproduction intégrale. Un de ces noëls, dont nous citerons quelques lignes, parce que certains historiens ont soutenu qu'il n'y avait eu ni prose ni vers contre le parlement Maupeou, contenait les couplets suivants :

1er COUPLET.

Près de sa décadence,
Le tripot franc-comtois
Demande une audience
Au Fils du Roi des rois.
L'Etable est, dit Jésus,
Ouverte à tout le monde;
Cette compagnie entrera,
Mais bientôt on la renvoyera
Afin qu'on la refonde.

2e COUPLET,

Un tartuffe en simarre
Affublé d'un mortier, etc.

3e COUPLET.

On vit paraître ensuite,
D'un air bas et soumis,
Assez près du jésuite,
D..... et M.....
P..... dit à l'enfant :
Plaignez notre disgrâce,
Nous avons fait, comme on a vu,
Tout ce que la cour a voulu,
Seigneur, et l'on nous chasse.

6e COUPLET.

D..... comme son père,
L'oracle du parquet
Vint d'un air débonnaire
Haranguer en fausset.
Jésus en s'éveillant
Dit : J'entends l'âne braire,
Holà ! quelqu'un, qu'on en ait soin,
Qu'il ait de la paille et du foin
Et qu'on le fasse taire.

11e COUPLET.

Ne se sentant pas d'aise,
L'âne, en voyant D.....,
Lui saute au cou, le baise
Et lui gratte le dos.
D..... dit : Cette bête
Est un peu familière.
Excusez-moi, mon bon ami,
Dit le baudet, il est permis
D'embrasser un confrère.

Les avocats, qui s'étaient toujours joints aux parlementaires, n'hésitèrent pas à prendre parti pour les exilés. A Paris, une scission s'était produite au barreau : deux cent soixante-deux avocats se présentèrent au serment, et dans ce nombre les plus célèbres d'entre eux, Gerbier, Doutremont, Tronchet, etc. A Besançon, ils restèrent fidèles à l'ancien Parlement. Les audiences s'ouvrirent immédiatement après la reconstitution de la compagnie, mais aucun des membres du barreau n'y parut. La nouvelle cour de justice ne songea même pas à prendre vis-à-vis d'eux des mesures de rigueur ; elle espéra que ce mécontentement cesserait avec le temps, et, comme on était au mois d'août, on crut devoir attendre la rentrée de la Saint-Martin. Les procureurs se rendirent seulement aux audiences pour les devoirs indispensables de leur ministère, et l'administration de la justice, si elle ne fut pas interrompue, eut fort à souffrir de cette abstention.

Trois années s'écoulèrent ainsi : le chancelier Maupeou semblait devoir triompher, et le nouveau Parlement, profitant du bénéfice du temps, se consolidait de jour en jour lorsque, le 14 mai 1774, Louis XV termina, au milieu de l'indifférence de son peuple, une vie dont les dernières années avaient été remplies de scandale et funestes à la France. Cet événement, qui enlevait à Maupeou son seul protecteur, devait avoir des conséquences fatales pour ses réformes. Quelques mois après, le 25 août, alors que le calme commençait à renaître, Louis XVI, qui venait de prendre pour premier ministre le comte de Maurepas, envoya en exil le chancelier

Maupeou ; et bientôt, le 12 novembre, il déclara rappeler l'ancien parlement, et vint lui-même, avec une grande solennité, présider sa réinstallation.

La révocation de l'édit de 1771 devait aussi s'appliquer aux provinces. Un officier géneral et un membre du conseil d'Etat reçurent la mission de réinstaller, dans chacune d'elles, la cour souveraine. Plusieurs Parlements, notamment celui de Besançon, furent l'objet d'un édit spécial ainsi conçu :

« Les différents changements qui se sont opérés dans les cours supérieures de notre royaume n'ayant pas produit les avantages qu'on en avait espérés, nous avons cru qu'il était de notre justice et de notre sagesse de rétablir les choses dans l'état où elles étaient avant cette époque ; nous nous y déterminons d'autant plus volontiers que les vœux et les supplications réitérées de nos sujets de Franche-Comté sollicitent de notre bonté le retour de leurs anciens magistrats, qui méritent de notre part la même faveur et la même justice que nous avons déjà fait éprouver à la plus considérable partie de la magistrature de notre royaume.

» A ces causes et autres voulons et nous plaît ce qui suit :

» 1° Nous avons révoqué et révoquons l'édit du mois de juillet 1771, portant suppression des offices du Parlement de Besançon, ensemble celui du même mois portant création d'offices dans le même parlement ; voulons que tous les offices créés par ledit édit soient et demeurent éteints et supprimés.

» 2° Avons remis et rétabli, remettons et rétablissons

dans l'exercice de leurs charges tous ceux qui étaient pourvus d'offices de présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et substituts en notre dit Parlement de Besançon, antérieurement audit édit de suppression du mois de juillet 1771, pour en jouir par eux aux mêmes rangs, honneurs et prérogatives, droits, pouvoirs, priviléges, prééminences, gages et émoluments quelconques, dont ils jouissaient avant ledit édit. Ordonnons à tous et un chacun desdits présidents, conseillers, avocats, procureurs généraux et substituts de reprendre et continuer leurs fonctions accoutumées, sans retardement et sans interruption. »

Cet édit, qui est du 7 avril 1775, rétablissait les présidents honoraires, chevaliers d'honneur et conseillers, et reconstituait la cour du Parlement avec le même nombre de chambres, le même nombre d'offices et les mêmes attributions ; le roi désignait M. le marquis de Saint-Simon, lieutenant-général en ses armées, commandant en son comté de Bourgogne, ainsi que M. de Narville, conseiller d'Etat, pour porter cet édit de réorganisation.

La dissolution du Parlement Maupeou a été diversement appréciée. A nos yeux, la révolution opérée par le chancelier avait été heureuse et il eût été sage de la maintenir. La vénalité des charges éloignait souvent de la magistrature ceux qui en étaient les plus dignes ; elle permettait au titulaire de céder son office sans trop se soucier des aptitudes de celui qui était destiné à le remplacer, et il pouvait en résulter des choix regrettables au point de vue de l'intérêt d'une bonne justice.

Il est vrai que l'on exigeait des candidats certaines garanties d'aptitude, que chaque compagnie avait le droit de les soumettre à un examen oral devant toutes les chambres assemblées, et que l'édit de 1669 exigea, pour l'obtention des charges, le grade de licencié en droit et le serment d'avocat; mais ces examens avaient lieu à huis-clos, et si, devant certains parlements, ces épreuves étaient rigoureuses, devant d'autres elles étaient peu sérieuses et n'entraînaient dans tous les cas qu'un ajournement permettant au candidat de compléter ses études. Ces garanties d'aptitude devinrent d'ailleurs presque illusoires; on était indulgent outre mesure pour l'aspirant magistrat, dans l'espoir que la pratique et les débats d'audience compenseraient le défaut de connaissances juridiques; c'est ce que constate un ancien conseiller du Parlement, Rœderer, par ces mots : « J'ai exercé la magistrature et je demande à ceux qui, comme moi, ont trouvé leur instruction dans la provision de leur office, si ce ne sont point les débats oraux qui nous apportent la nourriture de chaque jour et nous fournissent les connaissances pour juger. » Le trafic des fonctions de magistrat présentait de plus quelque chose de blessant pour ceux qui les remplissaient. Il n'était pas digne que des offices de conseillers fussent pour ainsi dire mis à l'encan. Aussi, pendant longtemps, la vénalité avait révolté la conscience des Parlements; peu à peu les idées s'étaient modifiées à ce point que l'un des plus grands esprits du XVIII^e siècle, Montesquieu, ne craignait pas de proclamer que la vénalité était bonne dans les Etats monarchiques, parce

qu'elle destinait chacun à son devoir et rendait les ordres de l'Etat plus permanents. D'un autre côté, la variété et la multiplicité des juridictions compliquait singulièrement la procédure. Le nombre des parlementaires dépassait les besoins du service. La plupart d'entre eux étaient inoccupés, mais ils n'en avaient pas moins droit aux priviléges et prérogatives attachés à leur état. Cette exonération de charges retombait sur le peuple et aggravait sa situation. Enfin, l'immixtion des Parlements dans la politique s'expliquait à une époque où le Parlement était pour le gouvernement une force, représentait l'opinion et lui prêtait une voix officielle, mais la mission de rendre la justice est assez haute pour suffire à la magistrature et pour lui conquérir le respect et la reconnaissance publics, du moment où cette magistrature consacre à cette œuvre sociale toutes les forces de sa conscience et de ses lumières. La détermination prise par le chancelier présentait ainsi cet avantage de mettre fin à une foule d'abus; elle rendait la justice gratuite; elle réduisait le ressort du Parlement de Paris qui, comprenant Arras et Lyon, imposait des voyages ruineux aux plaideurs et éternisait les procès.

Malheureusement l'opinion publique demandait avec instance le rétablissement des anciens Parlements; elle voyait encore en eux les adversaires du despotisme, oubliant la vénalité des charges, les épices et tant d'autres griefs trop fondés. Les masses, lors de la mort de Louis XV, n'avaient point eu le temps de s'habituer à des réformes qui leur étaient pourtant favorables. Il ne suffit pas

qu'une institution soit bonne pour qu'elle dure ; il faut qu'elle arrive à son heure. Souvent aussi une mesure emprunte sa force à l'homme qui la présente. L'estime dont jouit son auteur, la considération dont il est investi, la persuasion où l'on est qu'il se préoccupe uniquement du bien public, peuvent faire accepter des réformes dont l'utilité ne serait même pas généralement sentie tout d'abord.

Maupeou ne se trouvait pas dans cette heureuse situation : il lui manquait l'autorité d'un beau caractère. Le mépris qu'on avait pour l'instrument s'attachait à l'œuvre même ; où Malesherbes aurait pu réussir, Maupeou devait échouer. Aussi la réforme, si utile qu'elle fût, périssait quelques années seulement avant l'époque où tombait à son tour cette antique et vénérable institution des Parlements. Grand exemple qui nous montre qu'il y a dans l'honnêteté une puissance que l'habileté ne peut suppléer.

Le rappel des anciens parlements fut une des fautes du règne de Louis XVI, qui aurait dû profiter de la victoire de son aïeul. Maupeou avait, selon son expression, fait gagner au roi un grand procès ; il avait mis la couronne hors de tutelle. Il était nuisible de revenir même à la suite de l'opinion publique sur un fait accompli depuis plusieurs années. Les esprits se seraient habitués peu à peu au nouvel état de choses, et la révolution dans la magistrature eût été vité oubliée, devant les bienfaits qu'elle apportait avec elle.

Le rôle restreint auquel on ramenait les Parlements, en limitant le droit de remontrances, en leur interdi-

sant celui de refuser l'enregistrement, en les rendant à l'administration pure et simple de la justice, était un bienfait dans leur intérêt même. La confusion des pouvoirs avait été pour eux la cause de convulsions fréquentes; elle devait en amener prochainement de nouvelles; mais il est difficile à une compagnie, jouissant de la puissance des Parlements, de sacrifier volontairement au bien public, dont on ne se fait point faute d'invoquer le nom, une partie de son autorité et de ses prérogatives. Dans les mesures qui la restreignent, elle voit nécessairement un amoindrissement qui la révolte, et souvent elle nomme injustice ce que le droit et la raison expliquent et autorisent.

Aussi ce ne fut pas sans hésitation que Louis XVI se décida à rappeler les Parlements, et, dans le sein même du gouvernement, cette mesure fut l'objet de vives discussions. Turgot redoutait ces compagnies comme un obstacle à toute amélioration, et le comte de Provence, le duc de Penthièvre, l'archevêque de Paris, partageaient son opinion, Appuyé par la reine, le comte de Maurepas, avec son habituelle légèreté, poussait, au contraire, le roi vers le rappel des Parlements.

Tout en signant l'édit, Louis XVI ne se dissimula point les conséquences de sa détermination, mais il n'eut pas le courage de résister. « C'est peut-être, disait-il, mal en politique; mais il m'a paru que c'était le vœu le plus général, et je veux être aimé. »

La réinstallation des magistrats, en 1775, se fit avec le même cérémonial que nous avons décrit pour le Parlement Maupeou, en 1771. M. Feydeau de Marville

vint prendre place à côté de M. Perreney de Grosbois, et en présence du Parlement, composé comme avant l'exil, plusieurs discours furent prononcés, et l'édit de rétablissement du Parlement fut lu et enregistré.

Le retour des exilés fut accompagné et suivi des mêmes démonstrations de joie qui s'étaient produites en 1761. Les poètes du pays prirent, comme alors, leurs plumes et composèrent des vers qui témoignent de leur estime pour les magistrats plus que de leur talent poétique. De nombreuses chansons parurent en l'honneur de ces trente-un parlementaires, dans lesquelles on les qualifia d'intègres, de courageux, d'illustres sénateurs; certains d'entre eux, Petitcuenot et Bourgon furent l'objet de félicitations toutes spéciales. Une de ces chansons commençait ainsi :

Nous vous voyons, illustres sénateurs,
Intègres magistrats, généreux protecteurs.
Hélas! que votre absence a fait verser de larmes,
Mais que votre retour répand partout de charmes!
Vivez longtemps heureux, illustres personnages;
Agréez nos respects, notre amour, nos hommages.
Vivez pour le bonheur de la Franche-Comté;
Vivez comblés de gloire et de félicité,

Sur la porte du palais s'étala cette inscription :

Rome ne se glorifie que d'avoir eu un Caton,
Et nous en trouvons trente-un dans Besançon.

Nous pouvons dire, Messieurs, sans flatterie que votre Compagnie compte aujourd'hui d'aussi bons citoyens, mais de meilleurs poètes.

---

# CHANSONS

Par M. Ch. VIANCIN.

## LES TROIS JACOBINS

### SOUS LA RESTAURATION

Air : *Du Carnaval de Meissonnier*, noté sous le nº 226 dans le volume in-8º qui contient la musique des chansons de Béranger.

J'ai dans ma chambre une caricature,
Et, selon moi, du genre c'est la fleur :
Là, sont dépeints, je crois, d'après nature,
Trois jacobins de diverse couleur.
C'est un bonnet qui les caractérise ;
Mais chacun d'eux signalé par le sien,
A beau vouloir arborer sa devise ;
On lit au bas : *Le meilleur n'en vaut rien.*

En bonnet blanc, la perruque poudrée,
Sur les débris d'un gothique manoir,
Du vieux régime étalant la livrée,
Est un vieux reitre armé d'un éteignoir.
Un chagrin sombre est peint sur son visage ;
Tout ne va pas comme il le voudrait bien.
Chacun se dit : Le vilain personnage !
De ses pareils le meilleur ne vaut rien.

En bonnet noir sur figure hypocrite,
Cierge en main, — l'air saintement inspiré,
Est un dévot dont l'espèce est décrite
Dans un chef-d'œuvre à jamais admiré.
A son aspect, quel sentiment s'éveille ?
Je l'avouerai, plus d'un homme de bien
S'est incliné pour me dire à l'oreille :
« De ces gens là le meilleur ne vaut rien. »

En bonnet rouge, une pipe à la bouche,
Et vers les cieux levant un front d'airain,
Est un Brutus à l'œil féroce et louche,
Représentant d'un peuple souverain.
O liberté, sublime et chère idole,
Quoi! ces hurleurs se disaient ton soutien !
Qu'ils étaient laids ces rois en carmagnole !
Soyez-en sûrs, le meilleur n'en vaut rien.

Depuis qu'un jour j'achetai leur copie
On m'a montré plus d'un original,
Je ris souvent d'un *ultra* qui m'épie,
Prêt à citer ma muse au tribunal.
Inquisiteur d'une libre pensée,
Lis dans mon cœur, je vois clair dans le tien :
Ton zèle accuse une ardeur insensée,
Et de tes vœux le meilleur ne vaut rien.

Républicains, je connais vos despotes
Et vos tribuns devenus gens de cour ;
Je vous connais, prétendus patriotes,
Qui, pour vous seuls décelez tant d'amour.
Quand j'attendais un noble sacrifice
D'un soi-disant généreux citoyen,
Il n'a montré que honteuse avarice :
De ses égaux le meilleur ne vaut rien.

Ultras divers, j'affiche votre image.
Dût l'un de vous m'intenter un procès ;
D'un bon Français ce doit être l'ouvrage ;
C'est un conseil à tous les bons Français.
Je crois y voir la sagesse elle-même
Les affermir dans la route du bien,
En leur disant : Evitez tout extrême,
Car des excès le meilleur ne vaut rien.

1827.

## L'ÉLECTEUR CAMPAGNARD

(APRÈS 1830)

---

AIR : *De la Codaqui*, ou *Bonjour mon ami Vinçent.*

(Style populaire)

Pour fabriquer de nouvell's lois
S'lon la chart' nationale,
Nous v'nons d' faire un nouveau choix
Dans la boîte électorale.
Ecoutez-moi : j' vas vous conter
Comment cett' fois-ci l'on m'a fait voter.
Oh ! c' n'est pas un si grand scandale
Qu'au temps d' Peyronnet, c' ministre effronté.
Viv' la liberté
Et l'égalité,
Surtout pour élire un bon député !

D'abord cett' fois l' Saint-Esprit
N' s'est pas mêlé d' notre affaire :
V'là qu'enfin l'on s'aguerrit
A s' passer d' lui pour bien faire.
Mais on voit à des soins pressants
Qu'on a b'soin d' conseils avec du bon sens.
On n' sait ben les gens qu'on préfère
Qu'après avoir pris l' vent du comité.
Viv' la liberté..., etc.

Pour quand arriverait mon tour,
Je m' préparais à mon vote,
Lorsque la veill' du grand jour
On vint m' trouver chez mon hôte.

Quelqu'un m' dit : Faut v'nir avec nous,
Les bons électeurs ont un rendez-vous ;
Sans ça, p't-êtr' vous feriez un' faute.
Nous avons un plan très bien concerté.
Viv' la liberté... etc.

Choisissons d' vrais citoyens ;
Point d' famill' parlementaire ;
Nous voulons des plébéiens,
Quand même i' n' sauraient qu' se taire.
Gens de haut bord n' sont pus d' saison,
C'est toujours *ultra* sans rim' ni raison.
Il nous faut, disons-l' sans mystère,
Des homm's du commun, v'la qu'est arrêté.
Viv' la liberté... etc.

Nos véritables amis
Sont ceux qui n' brigu'nt aucun' place
Et qui nous auront promis
D' n'accepter ni rang ni grâce.
Nous allons voir un candidat
Qui n' manqu' pas d' babil : c'est un avocat :
Faut qui jur' d' rester, quoi qu'on fasse,
Toujours tel qu'il est comme un entêté.
Viv' la liberté... etc.

On m'enmène, on m' fait entrer
Chez notre homme, et v' la qu'on cause,
Et puis on l'i dit d' jurer
De n'être jamais qué' qu'chose.
J' lèv' la main du premier coup ;
J' crois que l' citoyen n' risquait pas beaucoup,
Et maint'nant j' sais ben qu'on en glose,
Mêm' parmi les gens d' la fraternité.
Viv' la liberté... etc.

De notr' brave indépendant,
Quand nous eûm's quitté la demeure,
Un d'nos amis ben prudent,
L' soir à la promenad' m'effleure,
Et, m' glissant un carré d' papier :
V'la l' seul nom, m' dit-il, qu' vous d' vez copier ;
Tout autre avis ne s' rait qu'un leurre ;
Gardez-vous ben d' ceux du mauvais côté.
Viv' la liberté... etc.

Le lend'main, jour des élus,
Mon candidat dans ma poche,
Dans la sall' des pas perdus,
J'arrive au premier coup d' cloche.
Un grand monsieur, d'un air câlin,
M'offre un autre nom moulé sur vélin ;
Moi je r'cul' sitôt qu'i' m'aproche,
Et p't-êtr' que sans ça j'étais embêté.
Viv' la liberté... etc.

On m'appelle, et j' dis : Me v'là !
Et, fidèle à ma consigne,
Aux amis qui s' trouvaient là,
Du coin d' l'œil j' fais un petit signe.
J' vas au scrutin, j' donne mon billet ;
C'était ben celui qu' j'avais dans l' gousset ;
Je n' suis pas électeur indigne,
Et c'est librement qu'ainsi j'ai voté.
Vive la liberté
Et l'égalité,
Surtout pour élire un bon deputé !

1830.

---

## LE JUSTE MILIEU

ENCORE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS - PHILIPPE.

---

A chanter à table sur un air improvisé.

Ce juste milieu que l'on trouve
Si peu de saison,
Est-ce avec raison
Qu'on le raille ou le désapprouve ?
Si l'on y réfléchit un peu,
Tout bientôt nous prouve
Qu'il nous faut rendre grâce à Dieu
Du juste milieu.

D'abord au milieu d'un visage
Nez gros ou moyen
N'est-il pas fort bien ?
Où vous plairait-il davantage ?
Ceux qui l'ont de travers un peu
Voudraient bien, je gage,
L'avoir, ils en feront l'aveu,
Au juste milieu.

Quand chaque chose est à sa place,
Par centre et par bout,
C'est au mieux en tout,
Rien n'est tordu, rien ne grimace ;
Même à table, on observe un peu
Cet ordre avec grâce :
Où va le rôt sortant du feu ?
Au juste milieu.

Tel convive boit plein son verre,
Et tel, dans le sien,
Ne veut presque rien;
Mais celui qui sait le mieux faire
N'accepte ni trop ni trop peu,
Et toujours préfère,
Dans son verre comme en tout lieu,
Un juste milieu.

D'où vient, dans la beauté piquante,
Ce regard vainqueur
Qui va droit au cœur,
Qui nous subjugue et nous enchante?
Rayon charmant que voile un peu
La pudeur touchante.
Tu nais dans un œil noir ou bleu
Au juste milieu.

Heureux qui dans la paix chérie
Des arts, des amours,
Voit couler ses jours
Auprès d'une fidèle amie,
Qui sait être content de peu,
Et, simple en sa vie,
Ne s'écarte pas d'un cheveu
Du juste milieu.

Un milieu sied au moindre ouvrage :
Si le mien vous plaît,
De plus d'un couplet
Je pourrais allonger ma page;
Mais vaut mieux la restreindre un peu,
Car tout rimeur sage
Doit garder aussi dans son jeu
Un juste milieu.

Je finis en buvant aux belles,
Aux nobles élans,
Aux heureux talents,
A nos amitiés fraternelles.
Sachons de tout jouir un peu;
Le temps a des ailes;
Au plaisir, nous dirons adieu,
Et plus de milieu.
1831.

---

## LE GRAND CITOYEN

PORTRAIT APPLICABLE A TOUS LES RÉGIMES.

---

AIR : *De la treille de sincérité.*

REFRAIN.

De sa gloire
Gardons mémoire,
Et qu'en tous lieux on sache bien
Comment on est grand citoyen.

De probité c'est un modèle
Béni des cieux et des humains.
Longtemps il eut, gérant fidèle,
Le bien du pauvre entre ses mains.
Dans les soins de son ministère
Qui, jeune encor, l'ont fait blanchir.
Il soulagea tant de misère,
Qu'il y parvint à s'enrichir.
De sa gloire... etc.

C'est le plus ardent philanthrope
Qui répande au loin ses bienfaits;
Bientôt, même ailleurs qu'en Europe
On en sentira les effets.

Pour quelque lointaine infortune,
Il est toujours si diligent,
Que les pauvres de sa commune
Le trouvent toujours sans argent.

De sa gloire... etc.

Il est l'âme de l'industrie ;
Et s'il y trouve tant d'attrait,
C'est en faveur de sa patrie
Bien plus que dans son intérêt.
Aussi, pour prix d'un si beau zèle,
A-t-il pu voir avec bonheur
Son industrieuse ficelle
Se changer en ruban d'honneur.

De sa gloire... etc.

Toujours prêt à rendre service
Pour la publique utilité,
Lui prescrit-on le sacrifice
D'un coin de sa propriété,
Il le cède, sans résistance,
Plutôt que d'être exproprié,
Pourvu que son terrain d'avance
Deux fois son prix lui soit payé.

De sa gloire... etc.

Prévoyant l'énorme dépense
Qu'exigeait sa vieille maison,
Un jour à la donner il pense,
Et la ville accepte ce don.
Il ne met pour toute réserve,
Dans cet acte de bienfaiteur,
Qu'un produit net qui le préserve
Des soucis d'administrateur.

De sa gloire... etc.

Afin que nul trait d'égoïsme
Ne lui soit jamais imputé,
Prôneur de son patriotisme,
Il s'est fait nommer député.
Et la preuve qu'en cette affaire
Il n'a pensé qu'à son prochain,
C'est qu'il à bien placé son frère,
Son fils et son cousin germain.

De sa gloire... etc.

Sous le règne des sans-culottes,
Qui pourtant n'a que trop vécu,
On vit d'insensés patriotes
Mourir sans laisser un écu.
Alors, pour être sans reproches,
Plus d'un citoyen s'appauvrit;
Plus d'un Français vida ses poches;
Le mien fait mieux : il les remplit.

De sa gloire... etc.

Certain roi disait que la France
Tout entière existait en lui;
Je découvre une ressemblance
Chez mon citoyen d'aujourd'hui.
Dans sa majesté populaire,
Non moins grand que ce fameux roi,
Il ferait un aveu sincère
S'il disait : Mon pays, c'est moi.

De sa gloire
Gardons mémoire,
Et qu'en tous lieux on sache bien
Comment on est grand citoyen.

---

## LE VRAI RÉPUBLICAIN

Air : *Avec vous sous le même toit.*

Qui se dit vrai républicain
De nos jours, peut bien ne pas l'être.
Par aucun procédé soudain,
On n'est sûr de le reconnaître.
C'est un titre si mensonger,
Dans notre siècle d'égoïsme,
Qu'aux actes seuls on peut juger
D'un sincère patriotisme.

Qu'est-ce qu'un vrai républicain ?
Je prends à tâche de le dire,
Et pourtant ne suis pas certain
De pouvoir vous le bien décrire.
Il est malaisé, je le sens,
De peindre un sujet sans modèle :
Les portraits qu'on fait des absents
N'ont pas tous un cachet fidèle.

Mais si d'un vrai républicain
Je me fais une juste idée,
C'est... le sage qui veut un frein
A la liberté débordée.
C'est l'homme qui ne trahit pas
Les droits de la cause commune,
Et qui dédaigne les appâts
Du pouvoir et de la fortune.

C'est encor le républicain
Qui se dévoue à ses semblables,
Et dont la généreuse main
Se fait bénir des misérables.

C'est l'indépendant possesseur
D'une âme que rien n'a flétrie;
C'est le chaleureux défenseur
Et du peuple et de la patrie.

Voilà le vrai républicain
Suivant l'esprit de l'Evangile.
D'un si beau produit le terrain
Est un peu devenu stérile.
Cette fleur de l'humanité,
Si l'on veut qu'elle se ravive,
Au soleil de la vérité
A grand besoin qu'on la cultive.

Au nom de tel républicain
Quel visage deviendrait sombre?
Heureux serait le genre humain
D'en compter de pareils grand nombre.
Il en est encore aux regrets
D'être loin de cette abondance;
Mais sur les traces du progrès
Le cœur s'ouvre à toute espérance.

1870.

---

# PIÈCES

## DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

# NOTICE SUR GIRODET

Lue par M. LANCRENON

A LA SÉANCE DU 27 JUILLET 1871.

---

MESSIEURS,

A la séance publique du mois de janvier 1870, j'avais espéré pouvoir vous entretenir de la vie et des productions de trois artistes en grand renom du commencement de ce siècle : c'étaient les trois brillants élèves de l'école de David : Girodet, Gérard et Gros.

Ayant commencé par Gérard, je me suis laissé entraîner par le récit de cette belle existence d'artiste ; le temps accordé pour cette lecture ne pouvant être dépassé, j'ai dû m'arrêter et m'abstenir de parler des deux autres. Aujourd'hui, je vais continuer d'évoquer mes vieux souvenirs en esquissant rapidement la vie de Girodet, dont le talent, si poétique dans ses œuvres, était empreint de la pureté antique.

Ce récit sera cher à mon cœur ; j'essaierai de retracer la vie d'un maître chéri à qui je dois le peu de science que j'ai pu acquérir, qui n'a cessé de me donner des preuves d'affection, et à qui je conserverai jusqu'à la fin de mes jours le souvenir le plus filial et le plus reconnaissant.

Anne-Louis Girodet de Roussy naquit à Montargis le 5 janvier 1767 ; son père était directeur des domaines du duc d'Orléans. Dès son jeune âge, il montra d'heureuses dispositions pour ses études, et un goût très vif pour le dessin. Après avoir terminé ses humanités à Paris, il retourna à Montargis. Ses parents se proposaient de lui faire suivre la carrière militaire dans l'arme du génie, mais il ne rêvait que beaux-arts.

Sa mère, qui espérait le décourager dans ses goûts, ayant eu l'occasion de voir David, lui montra un dessin de son fils dans l'espoir d'une sévère critique; ce grand peintre, frappé des dispositions qu'il annonçait, lui dit : « Vous aurez beau faire, Madame, votre jeune homme sera peintre. »

Ce jugement du grand maître ayant ébranlé les parents de Girodet, il fut placé dans son école. Sous cette direction, ses progrès furent rapides et brillants, et il ne tarda pas à être considéré par ses camarades comme un élève du plus grand avenir. Parmi ses compagnons d'études, il eut bientôt distingué Gérard et Gros, et il lia avec eux les relations les plus intimes et les plus amicales.

A l'âge de vingt ans, Girodet fut admis à concourir pour le grand prix de Rome. Ce brillant début fut sans résultat, le jeune artiste ayant été dénoncé par un de ses concurrents pour avoir introduit dans sa loge des études faites en dehors, chose défendue par le règlement. L'année suivante, il obtint le second prix; l'opinion publique lui avait décerné le premier. Enfin, au troisième concours, il fut couronné : c'était en 1789.

Girodet partit pour Rome plein d'enthousiasme. La vue des Alpes lui causa un tel saisissement, lorsqu'il aperçut l'Italie dans le lointain, qu'il fut obligé de s'asseoir, ce qui étonna beaucoup ses compagnons de route, moins sensibles aux beautés de cette nature grandiose. Cette profonde impression lui avait laissé un tel souvenir qu'il en parlait souvent.

A son arrivée à la villa Médicis, l'indépendance de son caractère ne lui permit pas de s'astreindre à la routine académique et il voulut diriger ses études à sa guise. Le premier des tableaux qu'il exécuta fut le *Sommeil d'Endymion,* qui obtint à Rome un succès prodigieux, confirmé plusieurs années après par les suffrages de tout ce que Paris renfermait d'artistes et d'hommes distingués. Cette composition si poétique, d'une si grande élévation de style, d'un dessin si pur, montre son originalité et témoigne des efforts qu'il fit pour ne pas se traîner sur les pas de son maître. Il peignit ensuite *Hippocrate refusant les présents d'Artaxerxès,* qu'il destinait à son tuteur, alors médecin de Mesdames, tantes du roi, et que M. Trioson légua à l'Ecole de médecine : le sujet est traité d'une manière magistrale.

Les événements politiques vinrent tout à coup forcer Girodet à abandonner ses pinceaux. La République française étant proclamée, son consul à Rome, Basville, en fit inaugurer les armes et descendre les fleurs-de-lys. Le peuple, surexcité, furieux, se porte en foule à l'Académie pour la saccager. Les pensionnaires fuient de toutes parts, dans toutes les directions. Girodet veut

chercher un asile au consulat, et il y trouve le représentant de la France assassiné; il retourne alors imprudemment à la villa Médicis où il est reconnu par un modèle qui lui avait servi; heureusement cet homme était honnête et s'empressa de lui donner l'hospitalité pour cette nuit terrible. Le lendemain il l'aida à sortir de Rome avec son ami Péquignot.

Ce nom était celui d'un artiste franc-comtois, peintre de paysage, dont le talent éminent lui avait déjà fait acquérir une juste célébrité : il était né à Baume-les-Dames et fils d'un maréchal-ferrant. Son frère aîné, ancien élève de notre école de dessin pour la statuaire, froissé d'une injustice dans le jugement d'un concours, se rendit à Paris où il devint un habile praticien. Celui dont nous parlons l'ayant suivi eut le bonheur d'être admis chez Joseph Vernet et de recevoir les conseils de ce grand peintre de marine. Sa vocation pour le paysage fut déterminée par ce contact. Péquignot comprit toutefois que l'étude de la nature ne saurait dispenser de celle du corps humain. Tout en gagnant sa vie avec le produit de ses paysages, il fréquenta successivement l'Académie et l'atelier de David. Ce grand maître s'intéressa vivement aux heureuses dispositions de son élève; il le recommanda à une personne riche qui le prit sous sa protection, et lui assura une pension de 1,200 fr. pour aller étudier à Rome. En arrivant dans la métropole des arts, Péquignot trouva une lettre de son protecteur lui annonçant qu'une faillite le mettait dans l'impossibilité de payer la pension : de nouveau il fut obligé de vivre de la vente de ses œuvres.

Girodet, en arrivant à Rome, fut enthousiasmé de son talent et se lia intimement avec lui; l'originalité de son caractère servit encore puissamment à cimenter une amitié dont la mort seule fut le terme.

Nos deux fugitifs se dirigèrent à pied sur la route de Naples. En traversant les marais Pontins, forcés par le temps le plus horrible de se réfugier dans une écurie, ils entendirent les gens de la maison délibérer s'ils les assassineraient. Sans la réflexion d'un de ces scélérats, que leurs dépouilles n'en valaient pas la peine, leur carrière était à jamais terminée. Enfin ils atteignirent le royaume de Naples où ils n'avaient plus de dangers à courir; les Français y étaient protégés. Après avoir passé plusieurs années sous le beau ciel napolitain, Girodet se rendit à Venise; mais Péquignot se fixa pour toujours dans ce pays enchanteur; les deux amis ne devaient plus se revoir !

Dans cette ville des doges, si artistique et si originale, la police ombrageuse du Sénat voyait avec inquiétude la marche des événements en France; elle faisait surveiller et quelquefois molester les Français qui arrivaient sur son territoire. Dans une excursion de Girodet à Abano, comme il dessinait un de ses sites, des sbires vinrent l'arrêter. Après l'avoir dépouillé, garotté, accablé d'indignes traitements, un de ces individus lui demanda ironiquement si on célébrait encore des fêtes en France. « Plus que jamais, répondit Girodet, la fête de la victoire revient tous les mois. »

Sur la demande de M. Noël, alors ministre de France près la sérénissime République, Girodet fut élargi et

l'inquisition d'Etat fit punir celui qui avait ordonné cette arrestation. Après cette aventure, il revint en France en passant par Florence et par Gênes, où il tomba malade. Gros, son ancien camarade, que la réquisition avait fait partir pour l'Italie, était dans cette ville comme officier d'état-major. Dans la triste situation de son ami, il se dévoua pour lui et lui prodigua les soins d'un frère. Ce fut dans sa convalescence qu'il y eut un échange de portraits entre les deux amis. J'ai vu chez mon maître celui de Gros. L'exécution était d'un grand coloriste.

Girodet, après plus de cinq ans d'absence, arriva enfin à Paris. La brillante réputation qu'il avait acquise en Italie l'avait précédé, et il obtint immédiatement un logement au Louvre : ce palais servait alors de demeure aux hommes éminents dans les arts.

Ce fut là qu'il fit sa première *Danaé*. Cette composition, toute spiritualiste et non matérielle selon l'usage des peintres qui ont traité ce sujet, fit un plaisir extrême aux amateurs de la poésie des idées, et à ceux qui trouvaient dans cette figure ravissante de forme, le beau de la nature. Ce tableau devait servir à décorer le salon d'un petit hôtel de la Chaussée-d'Antin. Le prix promis était de six cents francs, et Girodet exécuta cette toile avec le même amour qu'il aurait mis à une œuvre payée convenablement ; pour lui l'art l'emporta toujours sur l'intérêt : à sa mort, on en offrit vingt-cinq mille francs.

La première fois que je vis cette *Danaé*, on venait de la rapporter à mon maître, mais dans quel état !

Une draperie blanche, sans forme, couvrait toutes les nudités de ce beau corps. Ce vandalisme était le fait de l'ancienne propriétaire de cet immeuble, à laquelle une dévotion exagérée avait fait commettre ce sacrilége artistique. Heureusement l'auteur put rétablir la beauté primitive de son œuvre.

Girodet peignit ensuite, pour le roi d'Espagne, quatre tableaux représentant *les Saisons*, dans lesquels la poésie le dispute à la beauté de l'exécution. En 1819, il en fit une répétition pour le palais de Compiègne.

Au salon de 1799, il exposa le portrait d'une dame célèbre par sa beauté, mais non par son esprit; son mari était un des riches banquiers de cette époque. Les courtisans empressés auprès d'elle lui persuadèrent facilement que l'artiste n'avait nullement rendu sa ravissante figure; alors, dans une lettre qui n'était ni flatteuse ni polie, elle somma Girodet de retirer sur-le-champ son portrait de l'exposition et de lui faire connaître ce qu'elle lui devait pour son salaire. Dans son indignation d'un pareil procédé, le peintre eut recours à ses pinceaux pour satisfaire sa vengeance. Il reprend sa toile, la coupe par morceaux et la fait parvenir à cette dame. Travaillant jour et nuit, au bout de peu de temps il fit une nouvelle *Danaé*, mais cette fois recevant la pluie d'or, et dont la tête était d'une parfaite ressemblance avec le modèle dédaigneux de sa peinture. Le cadre contenait aussi des médaillons satiriques peu flatteurs, tous entourés de vers empruntés à Juvénal et Martial. Le salon allait se terminer, mais à l'apparition si inattendue de ce tableau, le public s'em-

pressa d'accourir et s'étouffait pour pouvoir satisfaire sa maligne curiosité.

Après cette satisfaction un peu vive de son amour-propre blessé, Girodet regretta toujours de s'être livré à un acte de vengeance dirigé contre une femme. Non-seulement il refusa un grand prix de son œuvre, mais jamais depuis elle ne vit le jour : ses amis et ses élèves les plus intimes ne furent point exceptés. A sa mort, j'ai pu jeter un coup d'œil sur cette *Danaé*, avant la destruction qu'il en avait ordonnée.

L'architecte du premier consul, Fontaine, avait été chargé de restaurer et d'orner la Malmaison, séjour favori du vainqueur de l'Italie. Deux rivaux de gloire et de talent, Gérard et Girodet, furent choisis pour exécuter chacun un tableau pour ce château. C'était l'époque où les poésies d'Ossian étaient à la mode; tous les deux prirent un sujet dans cette littérature vaporeuse. Dans une composition étincelante de verve et de beauté, Girodet représenta les *Héros français morts au champ d'honneur, reçus par Fingal et ses descendants dans leur palais aérien;* c'était une manière heureuse de flatter la gloire de nos guerriers. Cette belle conception, et les gracieux détails dont elle est ornée, lui firent le plus grand honneur.

Quatre ans après, en 1806, il y eut un enthousiasme général à l'apparition de la *Scène du Déluge*. Tout se trouve réuni dans ce chef-d'œuvre. Quelle exécution énergique et savante dans le groupe si effrayant du vieillard suspendu sur l'abîme des eaux, ayant sauvé ses pénates et sa bourse, et l'affreuse douleur du père

de famille qui voit son point d'appui fracassé par la foudre et toute sa famille qui va périr ! Le groupe de la mère et ses enfants donne l'idée la plus pure de la beauté et de la grâce antiques.

Un grand prix décennal avait été décrété par l'empereur pour les ouvrages de sciences, littérature et arts. Le jury, chargé du jugement pour la peinture historique, accorda le prix à Girodet pour cette *Scène du Déluge;* son maître David n'obtint que le second pour son tableau des *Sabines.* Cette décision si glorieuse qu'il n'avait nullement sollicitée, fut la cause d'un refroidissement complet des relations intimes entre le vieux maître et l'élève. Hélas ! les blessures de l'amour-propre ne se pardonnent guère.

Un magnifique succès couronna son tableau de la *Mort d'Attala,* qui parut deux ans après. La critique oublia ses sévérités habituelles et ne put qu'applaudir au caractère original que l'artiste avait imprimé à la tête de cette *Vierge d'Amérique.* Il fit cette peinture pour son ami Bertin, propriétaire-fondateur du *Journal des Débats.* Girodet, frappé de la profonde sensation produite dans le public par l'ouvrage de Chateaubriand, le *Génie du christianisme,* avait cherché à participer à sa gloire en choisissant une épisode de ce livre. Les succès du poète et du peintre les amenèrent à la liaison la plus intime. Dans la haute position où Chateaubriand parvint sous la Restauration et même lorsqu'il devint ministre, il ne cessa de visiter celui qu'il appelait : *mon illustre maître.*

A ce salon de 1808 il y avait encore de Girodet un

grand tableau officiel, l'*Entrée à Vienne de l'Empereur*. La scène était toujours rendue avec un talent supérieur; mais le sujet étant donné, l'inspiration n'y était plus. Une autre page officielle parut en 1810, c'était les *Révoltés du Caire*. Cette scène de carnage enflamma l'artiste pour les personnages de l'Orient et leurs costumes sévères. Tout le temps qu'il employa à rendre cette affreuse mêlée, son atelier avait l'aspect d'une réunion militaire, vu le grand nombre de Mamelouks de la garde qui se rendaient chez lui pour lui servir de modèles. Cette belle composition, remplie de vie et de mouvement, était exécutée avec une verve entraînante, surtout remarquable dans le bel épisode de l'Arabe du désert défendant au péril de ses jours le corps de son jeune chef.

Le sentiment passionné qui animait toujours Girodet en produisant ses ouvrages, avait un effet fâcheux sur sa constitution. Chaque nouvelle création sortie de ses pinceaux lui causait une maladie d'épuisement qui, de longtemps, ne lui permettait de passer à de nouveaux travaux. Pendant dix années, rien ne figura de lui dans les expositions. En le voyant dans la force de l'âge et du talent, le public l'accusait de paresse, et les amis des arts déploraient cette lacune funeste dans sa vie. Tout le monde se trompait ! Ce prétendu repos cachait un travail incessant, conforme à ses goûts, et que lui permettait une entière liberté dans son existence. L'éducation libérale qu'il avait reçue lui avait inspiré l'amour des poètes de l'antiquité, et il voulut consacrer ses crayons à de nombreuses compositions au trait,

pour traduire les poésies d'Anacréon, de Bion et Moschus, de Sapho et enfin de Virgile. Cette étude constante de la poésie grecque et romaine l'amena naturellement à essayer aussi de marcher sur les traces des grands génies de l'antiquité. C'est alors qu'il s'appliqua presque exclusivement à composer son poème du Peintre, en quatre chants; ce travail devint pour lui une passion, et il allait le publier au moment où ses jours s'éteignirent. La paternité littéraire était plus chère à Girodet que la peinture! Par elle il aspirait à obtenir un jour son admission à l'Académie française; ami d'une grande partie de ses membres, il pouvait l'espérer. Dans une séance solennelle de la réunion des quatre classes de l'Institut, il avait déjà prouvé son talent littéraire par son discours sur le beau dans les arts; il fut le plus applaudi par le public d'élite qui assiste toujours à ces joutes oratoires. Ce succès, si brillant pour un artiste, lui avait fait obtenir les louanges les plus flatteuses des maîtres dans l'art de bien écrire.

Cet abandon de la peinture cessa enfin! Un riche amateur des arts, le comte de Sommariva, qui comptait au nombre de ses titres de gloire d'avoir inspiré la célèbre Madeleine de Canova, et des chefs-d'œuvre de Prudhon, parvint par ses sollicitations à arracher à Girodet la promesse d'un tableau de sa main; mais ce ne fut qu'en le laissant libre de choisir le sujet et en lui donnant toute latitude pour le terminer. Cette peinture, dont le sujet était *Pygmalion et Galathée,* parut sur la fin du salon de 1819; elle avait subi

des transformations avant d'être exposée aux regards du public. J'en ai été le témoin assidu en me rendant chaque soir chez mon maître tout le temps qu'il employa pour terminer cette œuvre. J'ai pu constater qu'il y travailla autant le soir que le jour, ayant contracté l'habitude de peindre la nuit à l'aide d'un puissant réflecteur. Dans sa vive imagination, Girodet rêvait une telle beauté pudique pour cette statue animée par l'amour, qu'il parvint difficilement à la réaliser. Ses peines furent récompensées par les acclamations de la foule enthousiasmée, et une couronne d'immortelles fut placée sur son œuvre.

Quatre ans après, il fit paraître encore les portraits des chefs vendéens Cathelineau et Bonchamp. Ce fut le chant du cygne; peu de jours après cette belle intelligence disparaissait du monde. Une maladie inflammatoire enleva Girodet en trois jours. Dès le début, se sentant frappé à mort, il voulut jeter un dernier regard sur son atelier. Soutenu par sa domestique, il monte en chancelant dans ce sanctuaire, fidèle témoin de tant de veilles, de tant de labeurs. Après avoir promené ses regards mourants sur les toiles qui y étaient réunies : Adieu, dit-il d'une voix éteinte, adieu, je ne vous reverrai plus!

Girodet était d'une taille au-dessus de la moyenne; ses yeux très enfoncés étincelaient de vivacité et d'esprit. Sa constitution était éminemment bilieuse et irritable, et tous ses mouvements étaient prompts. Personne n'a jamais porté un culte plus affectueux à la mémoire de sa mère; plusieurs de ses vêtements

étaient suspendus au pied de son lit : ayant perdu son père fort jeune, son affection pour elle s'en était encore augmentée.

Son talent et son esprit le faisaient rechercher de la haute société, mais il s'y rendait rarement, et préférait à toutes les distractions du monde le plaisir de s'abandonner à une causerie intime, et de parler de son art avec quelques élèves devenus ses amis. C'était surtout dans ce commerce familier que l'originalité piquante de son esprit était remarquable ; sa conversation avait un attrait irrésistible.

Girodet a toujours rendu la plus grande justice à ses rivaux de gloire, Gérard et Gros ; maintes fois je l'ai entendu défendre leurs ouvrages contre d'injustes critiques. Les artistes qui se distinguaient par l'originalité du talent, trouvèrent toujours chez lui les sentiments les plus bienveillants pour leurs œuvres.

L'auteur du *Déluge* n'eut jamais à supporter les pénibles épreuves d'une jeunesse malheureuse. Ses parents lui avaient laissé une petite fortune territoriale dans son pays ; plus tard, l'adoption de son tuteur l'augmenta considérablement. Dans cette position heureuse, il se fit construire une maison qu'il a toujours habitée seul ; elle était située dans le beau quartier de Paris, près de la place Vendôme. Tout observateur attentif, pénétrant pour la première fois dans cette habitation, devait promptement juger de l'originalité du caractère de son propriétaire. Après avoir suivi une avenue entourée de toutes sortes de plantes incultes, on arrivait à un vaste vestibule terminé par

un bel escalier. C'était dans sa chambre à coucher, au premier étage, que Girodet recevait les visiteurs. L'ameublement consistait en une table du bois le plus commun, quelques mauvaises chaises de paille, et dans une alcôve ouverte se trouvait un lit plus que modeste ; les murailles brillaient par la blancheur du plâtre. Deux objets d'art y figuraient pourtant aux deux coins de la cheminée : c'étaient le magnifique dessin de la *Stratonice* d'Ingres, et celui d'une jeune fille à l'air mutin, respirant une rose, charmant spécimen du talent de Boucher. Au second étage se trouvait son beau et grand atelier, mais qui avait fini par être encombré d'une immense quantité d'objets d'art, fruit de l'assiduité du maître aux ventes de ce genre : cette passion lui a fait passer une partie de sa vie dans un état de gêne financière.

Les hommes d'une grande célébrité ont en général des admirateurs et des flatteurs, mais de sincères amis, presque jamais : Girodet eut le bonheur d'être dans l'exception. Toutes les personnes admises dans son intimité l'ont aimé sincèrement, et ont conservé dans leur cœur sa mémoire avec la plus religieuse fidélité.

---

# PLAN DE CLAIRVAUX ET DU GRAND LAC

*EXPLICATION.* 1. Ancien rivage du lac. 2. Rivage actuel. 3. Bord de l'eau en Juillet 1870. 4. Nombreux pilotis enfoncés dans le sol et visibles à la surface. 5. Fouilles improductives. 6. Emplacement des fouilles qui ont restitué beaucoup d'antiques débris de l'industrie humaine. Les chiffres indiquent, en mètres, l'élévation du terrain au dessus du niveau de la mer.

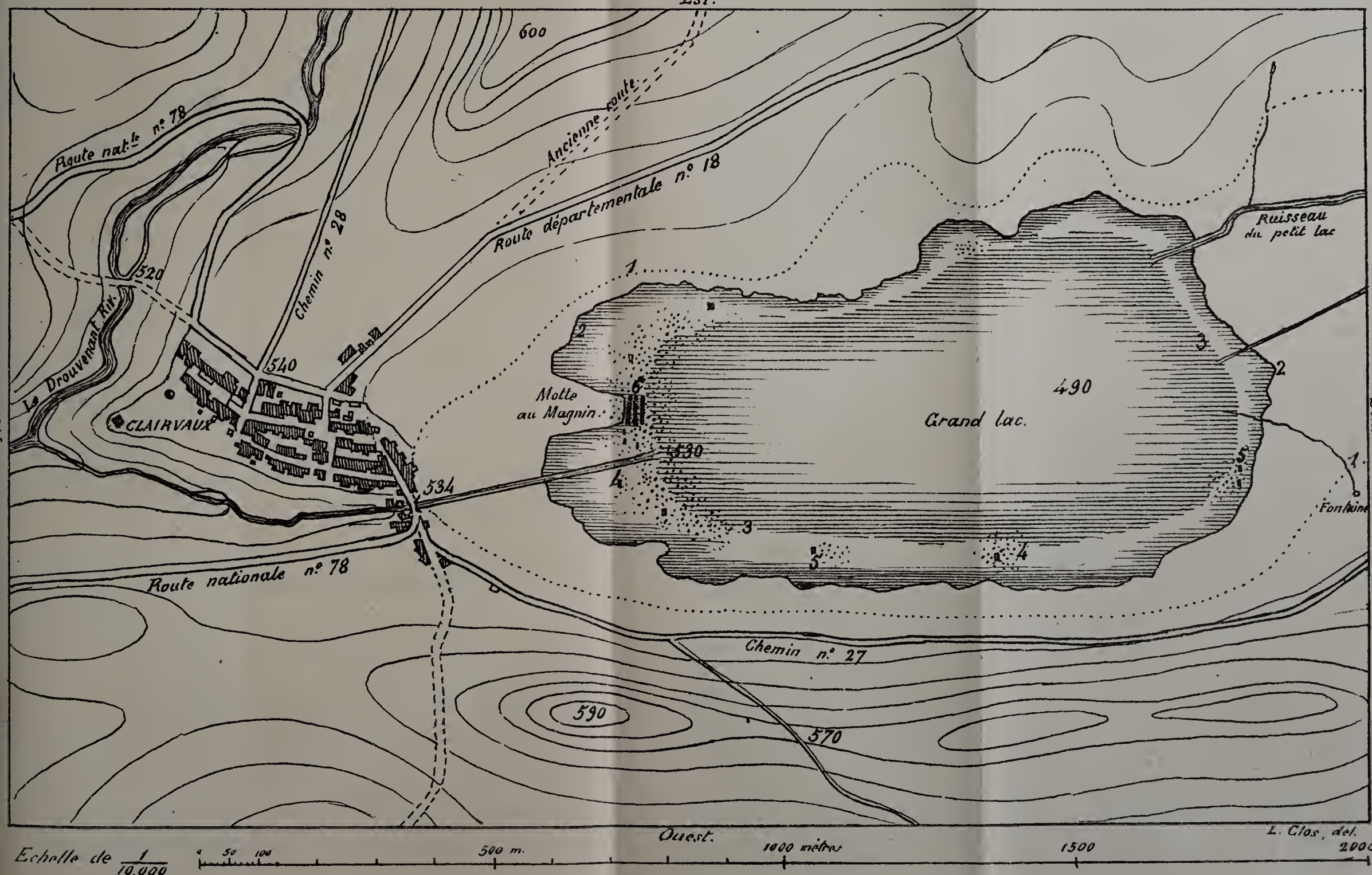

ARCHÉOLOGIE ANTÉ-HISTORIQUE

---

DÉCOUVERTE

# D'UNE STATION LACUSTRE

## DE L'AGE DE LA PIERRE POLIE

## DANS LE LAC DE CLAIRVAUX

Par M. JULES LE MIRE

PROPRIÉTAIRE A PONT-DE-POITTE

ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU JURA.

---

## INTRODUCTION

Il n'y a pas bien des années que les savants se sont préoccupés de recherches sur les premiers habitants de ce globe, sur leurs établissements, leurs mœurs et les ressources de leur industrie.

L'histoire des premiers temps de l'apparition de l'homme sur la terre était complètement inconnue au commencement de ce siècle ; nous n'en savions que ce que Moïse nous avait révélé dans les saintes Écritures ; et encore, cette connaissance avait trait à une partie très restreinte du globe dans la partie de l'Asie, où il est convenu de placer le berceau du monde. Des autres contrées de notre planète, on ne savait absolument rien, et leur existence était enveloppée dans une nuit profonde.

Quant à ce qui concerne nos pays de l'Europe occidentale, les ancêtres les plus reculés que nous connaissions étaient désignés sous le nom générique de Celtes. D'où venaient-ils? quel était leur premier berceau? à quelle époque le sol, qui depuis est devenu la Gaule, puis la France, avait-il été pour la première fois foulé par un pied humain? On en était à cet égard réduit aux conjectures; on était seulement bien persuadé que l'homme n'avait fait son apparition dans nos régions que postérieurement au dernier cataclysme ou déluge.

Des traces certaines et visibles ne nous permettent pas de douter qu'à l'époque dite quartenaire, notre pays était soumis à une température beaucoup plus basse que celle qui existe aujourd'hui, et couvert en grande partie par des glaciers. Les moraines, les blocs erratiques que l'on rencontre fréquemment, ne laissent subsister aucune équivoque à cet égard.

Un radoucissement subit de la température aura brusquement fait disparaître les glaces qui couvraient une grande partie de l'Europe et emporté dans un immense désastre les êtres qui vivaient à cette époque.

Les Celtes étant reconnus pratiquer la religion druidique, tout ce qui était trouvé de bois de cerf ou de renne, d'os, de poteries, de silex taillés ou polis, était attribué à cette race et aux sacrifices prescrits par sa religion.

Dans le nord et dans l'ouest de la France, les silex grossièrement taillés de l'époque quartenaire, fréquemment recueillis même à la surface du sol, étaient connus sous le nom de pierre de tonnerre, parce qu'on

prétendait que ceux qui en étaient porteurs étaient préservés des atteintes de la foudre. Le téméraire qui, il y a trente ans seulement, aurait émis l'idée que ces pierres avaient été taillées par des hommes vivant avant le déluge, contemporains du mammouth et de tant d'autres espèces disparues, aurait certainement passé pour un insensé.

C'est au célèbre Boucher de Perthes que revient l'honneur d'avoir soulevé le premier cette question longtemps controversée de la haute antiquité de l'homme. Sa mâchoire historique du moulin Quignon a donné lieu à bien des argumentations et des controverses.

Les découvertes subséquentes faites dans les cavernes de l'Ariége, de la Gascogne, dans les graviers de la Somme et surtout au clos du Charnier où MM. Arcelin et Lartet ont avoir eu la bonne fortune de mettre la main sur la découverte si inattendue d'une sépulture anté-diluvienne, firent faire un pas immense à cette science naissante.

De ces découvertes découla la preuve, que sur le sol de la France l'homme avait fait son apparition avant le déluge ; qu'il se servait pour armes offensives et défensives de silex grossièrement taillés par éclats et de bois de rennes travaillés au moyen de ces silex et façonnés en instruments et armes de toute sorte.

Son caractère anthropologique se rapprochait beaucoup de celui du Lapon et de l'Esquimau. Il vivait principalement de chasse, comme le prouvent les nombreux ossements d'animaux qui ont été découverts dans tous les lieux où il a laissé trace de son passage.

Il était (comme le sont encore les peuplades sauvages modernes) avide de la moelle et de la cervelle des animaux qu'il tuait, car on n'a trouvé aucun crâne intact, si ce n'est celui du chien, et tous les os à moelle étant fendus dans le sens de leur longueur ; enfin il n'est pas probable qu'il connût et pratiquât la pêche, car on n'a jamais trouvé dans les stations de cette époque rien qui indiquât qu'il fit usage de cette ressource alimentaire.

Rien n'indique non plus que les hommes anté-diluviens se soient construit des habitations placées sur les eaux ; leur civilisation n'était pas arrivée à ce degré de perfectionnement et de précaution défensive, et leurs habitations ordinaires étaient des cavernes ou mieux encore des anfractuosités naturelles de rochers, des abris sous roche où le vide naturel était complété par un appentis de bois et de branchages.

C'est seulement après le déluge, après la disparition de ces enfants du monde primitif, que notre pays dut être repeuplé par une autre race venue d'Asie après la dispersion des hommes dont parle Moïse, se rapprochant beaucoup plus de la race blanche actuelle. Ces nouveaux habitants avaient rapporté de leur berceau asiatique un rudiment de civilisation et certaines connaissances usuelles qui leur procuraient une sorte de bien-être relatif. Ce sont eux qui, à l'époque où ils avaient perfectionné les instruments de pierre en les polissant, s'établirent en stations ou groupes d'habitations assez nombreux (dont un grand nombre reste encore à découvrir), sur les lacs de la partie occi-

dentale de l'Europe, sur les fiords de la Norvége et dans les criques des îles de l'Océan du Nord.

En 1853, par suite de circonstances climatériques particulières, les lacs de la Suisse virent leurs eaux baisser d'une manière anormale. Les premières découvertes des stations lacustres de ces pays furent dues au hasard ; mais, une fois l'attention éveillée, les savants se mirent en campagne sur le lac de Zurich d'abord. Le docteur Keller fit à Meilen des découvertes fort intéressantes et qui étaient toute une révélation. Son exemple fut suivi promptement dans les autres lacs, à Constance, Genève, Neufchâtel, Bienne, Morat, et aussi dans d'autres petits lacs à moitié comblés par la tourbe, comme Inkelvill, Pfefficon et Moosseidorf, tous identiques de disposition et d'objets d'industrie primitive. Et cependant, il faut le dire, dans certains endroits en a trouvé du bronze et même du fer. Il est probable que quelques-unes de ces stations lacustres existaient encore en Suisse à l'époque de l'invasion romaine et même plus tard, avant la mise en usage de la protection plus solide des constructions de pierre. Comme en Europe, ce système de fortification primitive a été mis en usage en Amérique et dans les îles de l'Océan, où il subsiste encore dans quelques lieux.

Dès lors, un nouveau champ était ouvert aux investigations des archéologues. Une nouvelle science était inaugurée, celle de l'étude des temps anté-historiques. Elle en est à son début et nul doute qu'elle ne se développe et ne s'enrichisse promptement par de nouvelles découvertes, au grand bénéfice de l'histoire.

Pour nous, notre but est de nous occuper dans ce mémoire d'une station lacustre du temps de la pierre polie, découverte il y a peu de mois dans le lac de Clairvaux (Jura).

---

## FAITS

L'année 1870, de la fin de mars au mois d'août, a été remarquablement chaude et sèche ; dans le Jura notamment, il n'est pas tombé de pluie pendant près de trois mois ; aussi les eaux de toutes les rivières, des sources, des lacs et étangs, diminuèrent d'une manière extraordinaire et baissèrent à un niveau auquel on ne les avait pas vu atteindre depuis bien des années.

Dans le lac de Clairvaux, l'eau abandonna les blancs bords presque en totalité, sur une surface de plusieurs hectares, et laissa à sec des parties de ces bords qui, de mémoire d'homme, avaient toujours été recouvertes jusqu'à une profondeur d'un mètre ou d'un mètre et demi.

Le lac de Clairvaux, belle pièce d'eau de 80 hectares, est situé à proximité du bourg de ce nom, sur le premier plateau du Jura, dans la partie orientale de la Combe-d'Ain et au pied des contreforts qui séparent le premier plateau du second.

A l'extrémité nord-ouest du lac, vers la partie qui se rapproche le plus de la ville, se trouve une espèce de presqu'île, une langue de terrain qui s'avance dans le lac et qu'on appelle dans le pays la Motte-aux-Magnins.

Cette motte a dû être une île dans les temps anciens, car la partie qui la rattache à la terre ferme est plus basse que la motte elle-même. Peut-être même, à l'époque où existait cette station, n'était-ce qu'un bas-fond toujours recouvert par les eaux, la configuration du terrain environnant donnant tout lieu de croire que dans ces temps reculés les deux lacs de Clairvaux n'en faisaient qu'un. *(Voir le plan topographique joint à ce travail.)*

Le sol est formé de la même dolomie blanche qui constitue celui des blancs bords et tout le fond du lac; et du reste, dans les grandes eaux, il est recouvert en grande partie et laisse la motte isolée du rivage.

Il y a plusieurs années et à plusieurs reprises, en faisant sur ce terrain des fossés d'assainissement, on avait trouvé des objets d'époques diverses, des fragments de bois de cerf portant les traces de sections faites à main d'homme, des hachettes en silex et en jadéide, des défenses de sanglier, des fragments de poterie, etc., etc., puis des hachettes en bronze, enfin des ornements et des monnaies des époques gauloise et romaine, une très-belle épingle de tête en bronze, d'une longueur de 0,12c, surmontée d'un petit buste à chevelure frisée et coiffé du bonnet phrygien. On trouva encore des fragments de fibules et d'armilles,

des médailles gauloises, dont une en or, et enfin des monnaies romaines.

Ces découvertes successives prouvaient que cette partie des bords du lac de Clairvaux avait été habitée pendant une longue série de siècles, et que l'industrie et la civilisation humaines s'y étaient développées depuis l'état le plus rudimentaire jusqu'à celui très avancé dont jouissaient les Romains à l'époque de la conquête des Gaules.

Toutes ces trouvailles accidentelles faites dans ce siècle et celles qui ont pu l'être antérieurement, et dont la trace ne s'est pas conservée jusqu'à nous, ont été accomplies toutefois exclusivement sur la motte même et dans la partie du terrain comprise entre elle et la ville de Clairvaux, et nullement du côté du lac. Les blancs bords dans cette partie, très rarement à découvert et seulement sur une étroite lisière, avaient complètement gardé le secret des souvenirs anté-historiques qu'ils pouvaient recéler. On avait, il est vrai, quelquefois remarqué, en pêchant entre blanc et noir, cinq piquets groupés d'une manière irrégulière et situés à deux ou trois mètres de profondeur ; ils pouvaient saillir du fond d'une longueur de cinquante à soixante centimètres.

Ces piquets n'avaient donné lieu à aucune conjecture ; on n'avait jamais parlé de découvertes lacustres en France, et les trouvailles bien incomplètes, faites à la Motte-aux-Magnins, avaient été attribuées par les savants du temps à l'époque druidique et aux cérémonies religieuses de ce culte.

Telle était la situation des choses au printemps dernier, quand le 27 juin 1870, au moment où la sécheresse sévissait le plus énergiquement et où les eaux du lac étaient au plus bas, une circonstance fortuite me mit sur la trace d'une des plus intéressantes découvertes de station lacustre de l'âge de pierre dont il ait été fait mention jusqu'à ce jour; découverte d'autant plus précieuse, qu'elle est la première faite en France et qu'elle a livré à l'explorateur des objets et des ustensiles dont il n'a jamais été question dans les trouvailles faites en Suisse et ailleurs.

Il n'est pas hors de propos, je pense, de donner tout d'abord quelques explications sur ce qu'on entend par habitations lacustres, et un aperçu de ce que la science a pu découvrir relativement aux races qui ont les premières habité notre globe avant l'histoire et les traditions, sur leur conformation physique, leurs habitudes et les moyens d'existence dont ils pouvaient disposer.

On ne sait rien de certain sur le pays d'où sont venus les premiers habitants de l'Europe occidentale, ni sur la race à laquelle ils appartiennent, la découverte de crânes qui auraient pu fixer la science anthropologique pour cette classification étant malheureusement fort rare, surtout dans les stations lacustres.

Cependant, par la nature même des objets trouvés, l'établissement qui nous occupe étant de ceux désignés sous le nom de pierre polie et par conséquent postérieure au déluge, la race humaine était profondément modifiée de celle qui existait à l'époque anté-diluvienne

dite quartenaire, contemporaine du renne, du grand ours et du mammouth.

A en juger par les rares spécimens qu'on a pu étudier de la race de cette première époque, et particulièrement de ceux connus dans la science sous le nom de Homme du Cromagnon, ceux de Salutrée et encore ceux dits d'Engis et de Néanderthal, trouvés tous les deux dans les cavernes, l'un près de Liége et l'autre près de Dusseldorff, que les savants considèrent comme ayant appartenu à l'époque anté-diluvienne, les premiers habitants de l'Europe paraîtraient avoir eu beaucoup d'analogie avec la race actuelle des Lapons et des Esquimaux; ceux-ci du reste ont conservé une partie des mœurs et des habitudes que devaient avoir nos premiers pères. S'ils sont antérieurs au *diluvium,* nous ne pouvons savoir d'eux que leur origine commune à tous les hommes, racontée dans la Genèse; quant à la migration, il est fort difficile de la conjecturer.

Il n'en est pas de même pour l'époque postérieure à ce dernier cataclysme général, la partie occidentale de l'Europe a dû être repeuplée par des hommes de la descendance de Japhet, venus de l'Asie. Selon toute probabilité, les habitants de nos lacs ont cette origine. Les hommes de la pierre polie ne se sont guère établis en Suisse et dans le Nord qu'à une époque plus reculée de nous de quatre mille ans. Les métaux paraissaient leur être absolument inconnus; et cependant les écritures et les traditions font remonter la connaissance des métaux en Asie à une époque bien antérieure.

Tubal-Caïn, mentionné par Moïse comme fabricant

d'instruments non-seulement de bronze, mais de fer, apparaît comme l'inventeur ou plutôt comme l'utilisateur des métaux à une époque où les descendants des fils de Noë n'avaient pas encore pénétré dans nos profondes solitudes, habitées alors seulement par les bêtes fauves, et qui depuis sont devenues le centre de la civilisation.

Les premiers hommes qui de proche en proche et à travers mille obstacles se sont avancés jusque dans nos régions désertes, devaient avoir connu les métaux ; mais à supposer qu'ils aient pu emporter avec eux des armes et des outils de métal, ils n'avaient pu les renouveler. Les voies s'étaient refermées derrière eux, apportant un obstacle insurmontable à leurs communications, avec leur berceau asiatique. Les connaissances acquises avant le départ ne pouvaient recevoir d'application ; et sans pratique, la théorie est bien vite oubliée.

Il a fallu alors remplacer le vide que laissait le métal par les moyens qu'on avait sous la main, c'est-à-dire par la pierre, cette unique conquête de l'époque quartenaire. C'est ainsi qu'on peut expliquer que tout en ayant peut-être connu les métaux avant leur migration, les premiers habitants de nos contrées ont dû en perdre le souvenir pendant de longs siècles.

Dans une promenade faite sur le terrain blanc récemment abandonné par l'eau, je rencontrai du pied un obstacle à peine saillant et de même couleur que le limon du lac. Il paraissait être un caillou. En l'attaquant du bout de la canne, je m'assurai que c'était

l'extrémité d'un piquet d'environ 25 à 30 centimètres de circonférence, corrodé et rongé par le temps. La couche de limon enlevée, le bois apparut noir comme de l'ébène : c'était un pilotis en bois de chêne.

Aux alentours je distinguai alors un nombre considérable de rugosités semblables, peut-être bien deux cents, les unes plus près de la berge, les autres sur la même ligne ou plus avant dans le lac, quelques-unes même se laissaient apercevoir sous l'eau. Les mamelons, examinés les uns après les autres, étaient tous de même nature. C'étaient des piquets ou pilotis de grosseur inégale et de différentes essences, ce qu'on pouvait constater instantanément en enlevant des esquilles au moyen d'un couteau.

Il n'y avait pas désormais à douter. Les premiers habitants de la montagne du Jura avaient, comme leurs voisins de la Suisse, et à une époque probablement très reculée, établi leurs pénates, suivant les habitudes du temps, sur le lac de Clairvaux et peut-être sur les lacs voisins ; il importait d'explorer et de le faire sans retard pour profiter de l'état de desséchement des blancs bords.

Dès le lendemain, les ouvriers étaient à l'œuvre d'après mes indications et sous la surveillance du juge de paix du canton, qui m'avait offert son bienveillant concours, et grâce à la collaboration duquel les objets divers ont été extraits avec tout le soin possible et ont été préservés de mutilation.

Pour donner au lecteur une idée exacte des fouilles, de l'ordre dans lequel elles ont été faites et de leur im-

portance, un plan des lieux est nécessaire. Nous le devons à l'obligation d'un membre distingué de la Société d'émulation du Jura, qui s'est transporté sur les lieux et en a fait la topographie avec grand soin.

Pendant le cours des recherches, toute la circonférence du lac a été explorée avec des soins minutieux ; plusieurs groupes de pilotis ont été signalés au sud et au sud-ouest de ses bords; quelques fouilles ont été tentées sur ces emplacements; mais l'absence complète de la couche féconde que nous décrirons plus loin, le manque absolu de toute trace d'incendie, n'ont pas permis de trouver le moindre indice du passé, la moindre preuve que ces pilotis aient servi de support à quelque habitation. Il est à remarquer qu'il s'est produit là, une fois de plus, ce qui a toujours été signalé par les explorateurs des lacs de la Suisse, et constaté par tous les auteurs qui ont traité de cette matière. On ne pratique, presque sans exception, des fouilles fructueuses que dans des lieux incendiés; absence de trace d'incendie, absence de toute espèce d'objets d'industrie.

Les fouilles ont été commencées à l'endroit même où les premiers pilotis avaient été aperçus à une distance de 100 mètres environ, à l'ouest de la Motte-aux-Magnins et à 20 ou 25 mètres à l'est du canal du déversoir qui donne issue aux eaux du lac.

Des tranchées ou fossés ont été ouverts dans une direction perpendiculaire à la rayette du lac et allant de cette dernière à la motte. Ces tranchées, d'un mètre de large et poussées jusqu'à un mètre de profondeur

point auquel on rencontrait l'eau), ont mis à découvert des pilotis assez rapprochés dans cet endroit. Le terrain, jusqu'à cette profondeur de un mètre à laquelle les ouvriers ont dû se limiter à cause de l'envahissement des eaux, n'a pas changé de nature et a présenté constamment cette dolomie blanche qui forme le fond du lac dans toute son étendue et que la sonde a ramené invariablement de tous les points où elle a été jetée. Point de terrain mélangé ou remué, point de traces d'incendie de charbon ou de bois à demi carbonisés; aussi aucune trace de la présence de l'homme, aucun ustensile, aucun os corne de cerf ou débris de poterie; seulement une dent de cheval trouvée près de la surface et soupçonnée d'être moderne, et trois ou quatre débris de coquilles de noisette.

Quant aux pilotis, ils étaient de taille moyenne, c'est-à-dire de 10 à 15 centimètres de diamètre, tous arrondis, quelques-uns revêtus encore de leur écorce, d'essences différentes et si bien conservés, si frais au moment de leur extraction, qu'on avait peine à se persuader qu'ils étaient là enfouis dans la vase depuis des milliers d'années. J'ai constaté parmi eux la présence du chêne, du sapin, de l'if, du tremble, du bouleau et du noisetier.

Le bouleau et le noisetier notamment avaient conservé leur écorce sans altération de forme et de couleur et avec l'aspect chatoyant et satiné qui caractérise ces espèces.

Il est vrai de dire toutefois que cette conservation était tout à fait éphémère; au bout de quelques heures,

ce bois saturé d'eau, exposé brusquement à la température d'un été brûlant, bien que conservé à l'ombre, éclatait et se fendillait de toute part sous l'action d'un retrait énorme ; l'écorce subissait un retrait moindre, se détachait du tronc, se fanait et perdait ses couleurs naturelles ; le corps de l'arbre, particulièrement quand c'était du chêne, se désagrégeait de plus en plus et s'en allait par esquilles.

L'essence qui a le mieux résisté au retrait est le sapin, dont j'ai pu conserver des échantillons presque intacts.

Il n'a pas été possible d'extraire aucun de ces pilotis en entier ni par conséquent de constater de quelle façon ils étaient appointis et si leur extrémité avait été durcie au feu ; le très long séjour que ce bois avait fait dans l'eau l'ayant tellement amolli, qu'il était réduit à une consistance savonneuse qui le rendait incapable de résister à un effort d'extraction. Le morceau le plus long qu'il ait été possible de conserver, a environ un mètre et demi ; c'est un morceau de chêne.

Les fondateurs des cités lacustres ont dû, avec le peu de moyens dont ils disposaient, éprouver des difficultés énormes pour exploiter leurs arbres, les ébrancher, les appointir et les planter aussi profondément. Des pilotis retirés des stations de Wangen, Wauwil et d'autres endroits, ont montré qu'ils étaient grossièrement appointis, tantôt à l'aide d'instruments tranchants, tantôt au moyen du feu. Il fallait, pour ces opérations, un temps très long, et on dut supposer que ces établissements n'ont été créés que peu à peu et ne

sont nullement l'œuvre d'une génératiou surtont lorsque, comme à Wangen par exemple, on a pu en compter jusqu'à quarante mille.

Il a été trouvé fort peu de bois horizontaux et qui auraient servi à former l'esplanade servant de sol aux huttes. J'ai cru observer dans un pilotis de chêne une trace de mortaise qui, évidemment, ne pouvait servir à ajuster le plancher supérieur, et encore cette trace était douteuse.

Les pilotis ayant été rongés et détruits par le temps, les vagues et les glaces jusqu'au niveau du sol inférieur du lac, on en est réduit aux conjectures quant au mode d'assemblage de la charpente, qui reliait les pilotis entre eux et à la manière de fixation des planches sur cette dernière (1).

Dans les diverses stations de la Suisse, les savants ont observé que les plates-formes étaient composées de bois arrondis juxta-posés, ou de bois refendus par le milieu. Cette constatation n'a pu être faite à Clairvaux. Seulement il a été retrouvé, au milieu des débris de l'incendie, des sortes de planches ou plateaux de sapin de 6 à 8 centimètres d'épaisseur et fendus au moyen de coins, dont nous avons retrouvé un certain nombre.

Ce premier échec n'avait pas découragé les explorateurs. La présence des débris de noisette promettait presque sûrement la réussite. Bien qu'on n'aperçût pas de têtes de pilotis à proximité de la Motte-aux-Magnins, cette lacune pouvait s'expliquer par la plus grande élé-

(1) J'ai recueilli quelques brins de clématite qui auraient pu jouer le rôle de liens à cet effet.

vation du sol, par la grande proximité de la berge qui, laissant cette partie du blanc-bord chaque année à sec, n'avait pas protégé la partie supérieure des pilotis qui avaient dû disparaître depuis longtemps, rongés par les intempéries et les glaces de chaque hiver.

On se mit donc à l'œuvre dans la même direction que précédemment, seulement en tête et à 4 mètres de la berge sud de la Motte-aux-Magnins, entre cette berge et le lac.

On opérait là dans une position plus élevée d'un mètre environ au-dessus du niveau de l'eau, qu'on ne l'avait fait à la première fouille ; aussi le terrain présenta un tout autre aspect. Après une couche de 15 à 20 centimètres de limon blanc amené là et amoncelé par les vagues, les ouvriers découvrirent un terrain d'une espèce particulière, peu compacte et assez semblable à du fumier, composée de fibres de végétaux divers, de racines de joncs, de roseaux, de nénuphars et autres plantes aquatiques. Le terrain, je l'ai constaté avec joie, était évidemment la tourbe sous-lacustre indiquée dans la Somme par Boucher de Perthes, et aussi par Troyon et autres savants explorateurs de la Suisse, comme contenant le plus ordinairement et surtout les objets d'industrie et les ustensiles des stations lacustres. Il me donnait le plus grand espoir de ne pas voir mes recherches infructueuses.

Effectivement, dès que ce terrain eut été ouvert, des débris de bois à moitié brûlés, des charbons et différents spécimens d'objets, os et ustensiles, m'apparurent successivement, me prouvant jusqu'à l'évidence

que les premiers habitants de cette contrée avaient établi dans ce lieu, sur ce lac, avant la découverte des métaux, une installation d'une certaine importance.

Cette tourbe sous-lacustre, non tassée et dans un état de formation incomplète, a une épaisseur moyenne d'un mètre variant de 0,80c à 1m20. Dans certains endroits, elle est littéralement farcie de menus morceaux de charbon, d'esquilles de bois à demi consumé, de coquilles de noisettes, parmi lesquelles on en trouve quelques-unes d'entières, et des masses de petites graines qui paraissent avoir été des pépins de framboises ou de mûres sauvages. Certains coups de pioche ramenaient autant de ces graines que du terrain qui servait seulement à les agglomérer.

Nous avons trouvé aussi, mais en petite quantité, des noyaux de prunelles, des écorces de glands et d'autres débris végétaux dont nous n'avons pu préciser l'espèce, et, dans les derniers jours de notre exploration, une trentaine de grains de blé, noircis par l'incendie et fort difficiles à découvrir dans le terrain noir où ils étaient noyés.

Cette découverte nous a été précieuse en cela, que jusqu'à ce moment rien ne nous avait fait soupçonner que les habitants de ces antiques stations eussent connu l'agriculture.

La très petite quantité de céréales trouvées peut faire conjecturer toutefois que ces peuples ne tiraient de la culture que des ressources alimentaires de peu d'importance et très peu régulières, et que leur nour-

riture la plus habituelle était fournie par la pêche, la chasse et les produits naturels du sol.

Et encore, pour la pêche, on en est réduit à la conjecture, d'après la situation des habitations; mais rien, dans le résultat des fouilles, n'a pu prouver que ces habitants des eaux l'aient pratiqué usuellement; n'ayant trouvé aucune trace de débris de poisson, pas plus que d'outils et engins de pêche analogues à ceux découverts dans les lacs de la Suisse et du Bourget.

Si les graines et les noisettes se trouvaient le plus habituellement dans la partie supérieure de la couche de ce poudding de tourbe sous-lacustre, les objets d'un certain poids, tels que silex, hachettes, os, cornes de cerf, débris de poterie, etc., etc., se sont trouvés le plus souvent dans la partie supérieure et près du sol naturel du lac.

Quelques objets ont été trouvés sur le sol blanc, entre autres un foyer composé de plusieurs pierres plates calcinées par le feu et conservant encore des traces de cendres. Plus bas, en attaquant à plusieurs reprises cette couche inférieure, on s'est assuré qu'elle était vierge et compacte depuis sa création; elle ne contenait pas le plus petit fragment d'objet étranger.

Les fouilles commencées dans les premiers jours de juillet ont été continuées régulièrement pendant trois semaines environ par deux ouvriers intelligents et soigneux, qui n'ont à peu près rien brisé avec leurs outils; ce travail, très minutieux en raison de la nature des matières recherchées, ne permettait de procéder que très lentement pour ne pas laisser échapper

les objets de petite dimension; il fallait, à chaque pelletée soulevée, désagréger la motte à la main et en diviser les plus petits fragments ; de sorte que quand la déclaration de la guerre a amené des préoccupations et des soucis plus grands que ceux des recherches archéologiques, et fait suspendre provisoirement un travail rendu définitivement impossible plus tard par le retour des eaux et le niveau du lac revenu à son étiage normal, il n'y avait pas eu une grande surface d'explorée, un are à peine. Dans cet espace, il avait été trouvé environ 150 pilotis, et la fouille n'a pas attaqué la vingtième partie du terrain dans lequel, pour ce lac seul, on peut espérer faire de nouvelles découvertes.

Les objets trouvés pendant ces vingt-cinq jours de travail sont nombreux et bien conservés : ce sont surtout des ossements de divers animaux sauvages et domestiques. De même que dans les *phalbauten* de la Suisse, certains os ou certaines parties d'os manquent complètement; ainsi point de crânes (deux têtes de chiens exceptées), mais seulement des mâchoires inférieures en assez grande quantité. Il n'a pas été trouvé non plus d'os dits à moelle intacts; tous avaient été brisés, les fûts avaient disparu et on ne retrouvait que les extrémités articulaires (1). La plus grande partie de ces ossements semble appartenir au bœuf, au cerf et

(1) Je suis obligé pour le moment de passer rapidement sur cette partie de nos trouvailles et n'en puis entretenir le lecteur, n'ayant pu jusqu'à ce jour me procurer la collaboration d'un naturaliste pour classer ces débris et déterminer la race à laquelle chacun d'eux appartient.

au sanglier ou au cochon domestique. Très peu d'animaux de petite taille ; manque absolu d'oiseaux ou de poissons. Malgré cette lacune indiquée déjà plus haut, on doit conjecturer que, installés comme ils l'étaient, les habitants du phalbau du lac de Clairvaux ont dû faire entrer le poisson en proportion importante dans leurs ressources alimentaires.

L'absence complète de toute arète, écaille ou débris de poisson, de tout ustensile et outil fabriqué avec cette matière comme aiguilles ou hameçons, par exemple, est un fait extraordinaire et anormal. Il pourrait peut-être s'expliquer par la composition chimique de ces os qui se sera prêtée à une décomposition plus rapide.

Après les débris d'os dont l'importance en poids peut bien s'évaluer à 150 kilogrammes, les objets le plus fréquemment découverts sont les bois de cerf. Aucun toutefois n'a été retrouvé intact, et par conséquent tous portent la trace irrécusable du rôle important qu'ils ont joué dans la vie de l'homme de l'âge de pierre. Le cerf devait être bien abondant à cette époque dans les forêts de la chaîne du Jura. Sa capture était précieuse et tout était utilisé dans l'animal : sa chair pour la nourriture, sa peau pour confectionner des vêtements et des couvertures, ses os pour fabriquer des poinçons, des poignards, des pointes de flèches, mais surtout son bois mis en œuvre de cent façons différentes. Il jouait, au temps de la pierre polie, un rôle d'utilisation industrielle presque aussi prépondérant que le bois de renne dans la seconde période de l'époque quaternaire.

On le conservait très probablement dans la hutte à

titre de provision, comme nous pourrions conserver, nous, dans notre siècle, du fer en barre prêt à être mis en œuvre à la première éventualité, et on allait en couper un morceau approprié à l'usage qu'on voulait en faire, suivant qu'on avait besoin d'une hache, d'une pioche, d'un marteau, d'une molette de tisserand, et surtout et plus fréquemment de danilles ou gaines pour emmancher des hachettes et couteaux de silex et d'os.

La danille qu'on trouve le plus fréquemment est celle qui servait d'intermédiaire entre le taillant et le manche proprement dit et qui avait la forme dessinée à la fin de ce travail (fig. 1, planche 1); le silex se fixait dans l'œil ou trou de la gaine, suivant toute probabilité, au moyen de coins consolidés avec de la résine, puis la partie équarrie s'introduisait dans un manche de bois fendu ou percé à jour. L'appendice ou talon s'appuyait contre le manche et donnait une plus grande solidité à l'outil composé ainsi, dans son complet achèvement, de trois parties distinctes.

A l'âge de bronze, les outils de ce métal ont été débarrassés de cet intermédiaire de corne de cerf que leur forme plus parfaite et plus variée que celle des silex rendait inutile. L'appendice était remplacé quelquefois par un anneau qui, au moyen d'un lien quelconque, conservait pour les haches leur position perpendiculaire au manche. Les danilles de corne de cerf, subissant une double résistance, fatiguaient beaucoup, et selon toute apparence ne duraient pas longtemps; c'est ce qui explique pourquoi on en a trouvé en bien

plus grande abondance que les taillants de silex eux-mêmes, et pourquoi le plus grand nombre est fendu, éclaté et hors de service.

Quelques morceaux d'élite et soigneusement choisis étaient destinés à devenir hache directement et sans adjonction de silex; ces morceaux étaient pris à la partie du bois qui touchait à la tête de l'animal et dont la base formait marteau; l'autre partie était aiguisée en taillant et remplissait l'usage d'une hache. Nous avons trouvé plusieurs de ces haches dont une encore emmanchée. Son manche, long de 0,40c, a pu être extrait en quatre morceaux; il était, en sortant de la fouille, de grosseur ordinaire, mais par la dessiccation il a été réduit au quart de ses dimensions primitives. Ce retrait s'est toujours reproduit pour tous les objets en bois.

Les découvertes opérées par Boucher de Perthes dans les tourbières de la Somme, sur l'époque de la pierre polie, sont semblables en tous points à celles de Clairvaux; la forme des hachettes, leurs dimensions et les matières dont elles étaient faites, leur emmanchement dans des gaines de bois de cerf sont tout à fait identiques. Il en est de même des outils fabriqués uniquement en bois de cerf et supposés, en vertu de leur peu de résistance, avoir servi à travailler des terres déjà défrichées et ameublies, au jardinage, par exemple, soit que ces outils percés d'un œil aient dû recevoir un manche de bois, soit que, utilisant la forme de la corne, pic et manche aient été formés du même morceau; ces échantillons divers se retrouvent tout à fait pareils à la

Motte-aux-Magnins comme dans les tourbières de la Somme.

Les figures 3 et 4 feront connaître quelle était la forme de ces haches de corne de cerf.

D'autres, de même forme, au lieu d'être aiguisées à l'extrémité en forme de taillant, se terminaient par un trou propre à faciliter l'encastrure d'un silex ou d'un tranchant d'os.

Un autre spécimen assez curieux et unique dans nos trouvailles (fig. 6) est fabriqué avec un andouiller assez mince, percé d'un œil ovale de manière à être emmanché; la longueur du bois de cerf aussi aiguisé en biseau comme le précédent, était suffisante pour servir de pioche.

Un autre morceau de corne de cerf s'était prêté à la fabrication d'un outil complet et solide, sans adjonction de manche séparé, et formait une sorte de hachette à taillant fort étroit, aminci et poli en biseau des deux côtés, et non d'un côté seulement comme les échantillons précédemment décrits; un autre andouiller plus long et perpendiculaire au premier formait le manche (fig. 5).

Nous citerons encore un autre fragment de corne très long pour son diamètre de forme irrégulière, aminci et privé de ses aspérités naturelles par la main de l'homme, sillonné de traces de nombreux coups de couteau, porte encastré à son extrémité un taillant en os. Cet outil a la forme d'une gouge de tourneur (fig. 7).

Plusieurs, enfin, taillés en plein bois, et sans porter d'autre trace du travail humain que la section de la branche principale, devenaient une pioche à main ou

tout autre instrument à travailler la terre (fig. 8 et 9, planche 2).

Des nombreux fragments de bois de cerf rencontrés dans les fouilles et dont le nombre dépasse deux cents, aucun n'était entier et par conséquent tous portaient les traces de la main de l'homme. Il a été trouvé un seul bois de chevreuil et deux ou trois morceaux de ramures aplaties de grande dimension qui me paraissent avoir appartenu à l'élan.

Une seule tête de cerf a été découverte, et encore n'est-elle pas complète et comprend seulement la boîte osseuse qui contient la cervelle et sert de base aux bois ; quant à ces derniers, ils avaient été utilisés en presque totalité et il ne restait attaché au crâne que les deux bases.

Plusieurs autres échantillons provenant de cerfs à leur première tête et dont le bois était d'un seul jet, fournissaient des espèces de glaives de 40 à 45 centimètres de longueur, bien affilés, et devant procurer, à cette époque primitive où les métaux étaient inconnus, une arme assez sérieuse (fig. 10).

Les très nombreux spécimens de bois de cerf trouvés dans ces recherches prouvent à quel point cet animal était commun dans les forêts du Jura, et à combien d'usages divers les habitants de la station lacustre de Clairvaux faisaient servir son bois. Si on fait la comparaison par le nombre d'os ou de cornes découverts avec le bœuf, on voit que cet animal devait être rare à cette époque, car on n'a trouvé que trois cornes de bœuf, quelques dents et des os en petite quantité, tous brisés à l'exception d'un seul.

La partie la plus intéressante des travaux d'exploration a été incontestablement celle des silex, puisque c'est là que l'intervention de l'industrie humaine est le plus immédiatement en jeu, et que son intelligence, son esprit d'invention et de recherches se manifeste de la manière la plus irrécusable.

Le travail du silex, en apparence fort simple, est pourtant complexe et exige, sous peine de faire quantité de rebus, une grande habitude de la part de l'ouvrier qui le met en œuvre.

Dans son état naturel, le silex ordinaire et le plus communément employé se présente sous l'apparence de masses rondes ou ovoïdes, cassantes, et pourtant susceptibles d'être taillées par le choc en tous sens, de manière à fournir des éclats réguliers à bords tranchants. Il suffirait donc, pour obtenir des pièces aiguës et tranchantes, de frapper un silex maintenu à poste fixe, avec un percuteur de matière au moins aussi dure.

Une condition essentielle pour arriver à briser ainsi le silex dans des directions déterminées, et pour en obtenir des éclats réguliers et utilisables, est qu'il soit fraîchement sorti de son gîte et qu'il conserve son humidité naturelle vulgairement appelée eau de carrière.

La nécessité de fabriquer ainsi le silex à sa sortie de terre a dû avoir pour résultat la création de l'exploitation des carrières sur les lieux même, sous peine d'un déchet considérable.

Ce qui frappe tout d'abord l'explorateur à l'aspect des armes et outils de pierres diverses qu'on trouve dans le lac de Clairvaux, c'est que, à cette époque si

reculée qu'on ne peut la préciser à quelques milliers d'années près; à cette époque où l'homme, à l'état complet de barbarie, ignorait l'usage des métaux et n'avait par conséquent pas de moyen de commercer et de payer les choses qu'il ne possédait pas naturellement; à cette époque enfin où il n'existait aucune voie de communication, on rencontre des taillants fabriqués avec des roches étrangères au pays et dont quelques-unes même ne se trouvent qu'à des distances énormes de la chaîne du Jura.

La pierre le plus souvent employée par l'homme, avant la découverte du métal, était le silex commun ou pierre à fusil. Dans les lacs de la Suisse comme dans le Jura, il se tirait surtout de la vallée du Rhône, mais il n'était pas la seule matière employée industriellement pour la fabrication des hachettes et autres instruments de l'époque de la pierre polie.

En Belgique et en Danemarck, on a trouvé un grand nombre de haches de différentes matières minérales très dures, et d'origine étrangère au pays où elles étaient employées. Les établissements anté-historiques du nord de l'Europe possédèrent aussi, il est vrai, des instruments en silex proprement dit, mais surtout en basalte, pierre dure d'origine volcanique, très compacte, très lourde, moins fragile que le silex, mais moins facile à travailler que ce dernier et donnant des taillants moins affilés. Aussi en faisait-on surtout des marteaux et masses d'un poids parfois considérable.

Ce qui frappe surtout d'étonnement, c'est de trouver

des hachettes en matière fort rare et dont quelques-unes ne se trouvent qu'au fond de l'Asie, comme par exemple le jade, auquel il faut ajouter le jadoide, la serpentine, l'amphibole et autres minéraux appartenant aux terrains primitifs et dont on ne trouve aucune trace à l'état naturel dans la chaîne jurassique si exclusivement calcaire, qu'elle a donné son nom à la roche sédimentaire si connue sous cette dénomination.

Il en a été de même en Suisse et dans les stations lacustres d'Italie où le gneiss, la piorite, l'ophéite, la basalte et surtout la serpentine, ont fourni leur contingent de matière première. Pareille diversité a été constatée au lac de Clairvaux, dont on a extrait des hachettes en jadoide et en serpentine, à côté d'autres taillants en pierre du pays.

Au Mexique, l'obsidienne remplissait le même rôle qu'en Europe le silex. La taille s'en pratiquait de la même manière, et quand un bloc de cette roche se trouvait entre les mains d'un ouvrier exercé, il en sortait une série de ces lames délicates et transparentes que nous connaissons tous, tristement célèbres qu'elles sont par le rôle qu'elles jouaient dans les sacrifices humains. On en tirait ainsi parti jusqu'à ce que le nucléus ou noyau fût trop amoindri pour produire rien d'utilisable.

Nous nous sommes étendus sur la description des haches ou hachettes, parce que c'est surtout sous cette forme que l'homme primitif a utilisé la pierre, cette forme de haches à emmanchures diverses ayant été le plus généralement adoptée pour les différents usages;

soit que, emmanchée court, elle servît comme de couteau, soit que, munie d'un long manche, elle devînt une arme offensive contre les tribus hostiles, contre les animaux, ou servît de cognée pour abattre les arbres ou construire les habitations.

Voici ce qu'en dit M. Frédéric Troyon dans son remarquable ouvrage sur les habitations lacustres anciennes et modernes :

« La hache est l'instrument qui a joué le plus grand « rôle dans l'industrie primitive : utilisée pour la « chasse, au besoin arme de guerre, on s'en servait « pour les usages domestiques les plus vulgaires ; « aussi on en a trouvé, tant à Concise qu'ailleurs, des « quantités considérables. »

A part de rares exceptions, on peut être surpris de ses petites dimensions. Le tranchant ne mesure, en moyenne, que 3 à 4 centimètres de largeur. La pierre employée de préférence, au temps de la pierre polie, est la serpentine. Plusieurs pierres ébauchées sont tombées à l'eau avant d'être achevées; d'autres ont été détériorées par un long usage; le tranchant est parfois très vif et semble sortir de la main de l'ouvrier, d'autres fois il est ébréché, quelques pièces sont usées ou brisées par l'usage et un bon nombre ont été fabriquées avec peu de soin.

Le mode d'emmanchure le plus souvent constaté à Concise et dans les autres stations lacustres de la Suisse est exactement le même que celui pratiqué par les habitants du lac de Clairvaux, et que nous avons décrit plus haut en parlant des gaines : l'instrument se com-

posait de trois pièces distinctes : un morceau de bois de cerf, long de 7 à 8 centimètres, creusé à l'une de ses extrémités, recevait la hachette en pierre, tandis que l'autre, taillée en carré, s'introduisait dans une mortaise pratiquée dans un manche en bois, ou bien était assujettie entre deux branches serrées ensuite au moyen de cordelettes ou de nerfs d'animaux.

M. F. Troyon fait observer qu'à Concise on n'a trouvé aucun manche en bois végétal, ce bois n'ayant pas subsisté jusqu'à nos jours; à Clairvaux, nous avons pu recueillir une hache toute emmanchée, comme nous l'avons déjà dit.

Avec les hachettes disparaissent, pour les autres produits de l'industrie primitive, les roches rares, de natures diverses et polies à la meule. Pour les pointes d'armes de jet et certaines lames de couteaux, le pétrosilex règne sans exception. Au milieu d'éclats nombreux et informes de cette matière qui portent néanmoins la trace certaine du travail de l'homme, nous avons trouvé dix pointes de flèches très habilement taillées et ayant une forme régulière (fig. 11, 12 et 13); quelques autres plus irrégulièrement fabriquées, mais nonobstant, portant bien le cachet de leur destination offensive, soit flèches, soit javelots, comme les fig. 14 et 15 ci-après. La plupart de ces pièces sont opaques et couvertes du patine blanc ou jaunâtre dont le temps recouvre le silex; quelques autres, au contraire, n'ont pas été recouvertes de cette couche et sont restées translucides, comme par exemple les n$^{os}$ 17 et 14.

Nous avons recueilli également différents fragments

de couteaux dont un fort beau, d'un travail très soigné, taillé à plat d'un côté et à biseau de l'autre, comme cela se produit le plus souvent du reste, si bien réussi pour la taille qu'on le croirait au premier aspect poli à la meule, bien qu'il n'en soit rien et que sa régularité résulte de l'habileté de l'artiste qui l'a confectionné (fig. 17). D'autres, moins parfaits et moins bien conservés (fig. 14 et 15), comme le n° 13, plats d'un côté et en saillie de l'autre, le premier translucide et les deux autres opaques.

Enfin, un magnifique fer de lance, recouvert de patine blanc, mais dont on peut juger la matière transparente au moyen d'une cassure de petite dimension qui s'est produite à l'extrême pointe en l'extrayant du lac et qui permet de voir, sous la couche opaque d'environ un demi-millimètre d'épaisseur, la nature véritable du caillou qui a servi à le produire.

Ce bloc de silex, à en juger par l'arme qui en est sortie, devait être d'une dimension peu ordinaire (fig. 21). Tous ces objets que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, sont de matière à peu près identique, c'est-à-dire du silex translucide, vulgairement appelé pierre à fusil, de celui qui est le plus commun en Franche-Comté et dont le lieu d'origine est le moins éloigné. Ils sont tous taillés par éclat, avec plus ou moins d'habileté, et aucun d'eux ne porte trace de polissage.

Nous allons aborder maintenant les hachettes ou taillants destinés à être emmanchés dans le bois ou la corne suivant le système déjà décrit. Ceux-là sont tous

en roches étrangères au pays, dont nous avons parlé plus haut, et tous soigneusement polis.

Nous l'avons dit en commençant, la station que nous étudions a été habitée à l'époque désignée par les savants sous le nom de seconde période de l'âge de pierre ou période de la pierre polie. En effet, si les armes de silex que nous avons décrites ci-dessus sont toutes façonnées par éclat, c'est que leur destination était trop précaire pour que leurs fabricants s'astreignissent au long et laborieux travail du polissage. Destinées presque toutes à n'être utilisées qu'une fois comme armes de jet, et exposées par leur nature même à être détériorées et mises hors de service après la première épreuve, il suffisait que la pointe fût assez aiguë pour pénétrer; la taille par éclat suffisait pour obtenir ce résultat. Quant aux hachettes, aux taillants destinés à être emmanchés et tenus à la main pour servir jusqu'à complète usure et mis hors de service après un affilage plus ou moins souvent renouvelé, la matière en était plus précieuse et la fabrication beaucoup plus soignée.

Ces tranchants, hachettes, ciseaux ou couteaux, après avoir reçu par la taille une forme régulière, étaient polis sur des meules de grès, dont nous avons trouvé plusieurs spécimens usés et creusés par l'usage.

Les meules ou polissoirs étaient un instrument indispensable de fabrication à l'époque de la pierre polie; aussi, à côté des hachettes et outils de cette époque, les rencontre-t-on presque toujours portant des traces irrécusables de l'emploi auquel on les faisait servir. On en a trouvé un certain nombre de fort remarquables

dans les fouilles du Grand-Pressigny, où existaient des ateliers considérables de production d'instruments de la pierre polie : ce sont de grands blocs de grès sillonnés de rainures plus ou moins profondes, dans lesquels on polissait les pièces au moyen d'un frottement énergique.

Les polissoirs trouvés au lac de Clairvaux ne présentent pas ces rainures, mais seulement des dépressions en cuvette, ce qui indique que les hachettes étaient affilées et polies sur une face seulement à la fois, et alternativement, et dans le sens de leur largeur.

Je possédais déjà trois hachettes trouvées antérieurement dans les fossés autour de la Motte-aux-Magnins; ma collection s'est augmentée, par suite des fouilles de l'été dernier, de neuf nouveaux échantillons entiers et deux fragments. La plus grosse hachette en felspath micacé, une autre en pierre très compacte du pays, les autres en serpentine et en jadoide.

Outre ces spécimens qui étaient détachés de leur manche, nous en avons trouvé quatre autres intacts et encore encastrés dans leur gaine en corne de cerf. Ces curieux produits de l'art primitif ont leurs tranchants dans un état de conservation parfait. Deux d'entre eux ont été polis et aiguisés après avoir été fixés dans leurs châsses qui portent elles-mêmes des traces de polissage dans un plan tout à fait identique à celui du tranchant. L'un d'eux a le manche percé d'un trou, probablement destiné à le suspendre au cou ou au vêtement au moyen d'une ficelle, comme le font encore de nos jours les bergers, afin de ne pas perdre leurs couteaux. La gaine de cette hachette ne porte du reste pas à son autre

extrémité d'incision ou d'œil indiquant qu'elle eût dû être fixée à un manche plus long; c'était donc bien un couteau portatif attaché et suspendu au vêtement de son propriétaire.

La hachette (fig. 23) de petite dimension dont le tranchant a 0,03c de large, est en serpentine verte du plus beau poli; celle qui porte le n° 24, aussi en silex vert, a cette particularité que sa gaine a, dans un des côtés, une cavité ovale qui semble avoir été un commencement de perforation pour y introduire un manche de bois, ou pour y incruster le bout des doigts, afin d'avoir l'outil mieux en main.

Voici (nos 25, 26 et 27) des spécimens de hachettes ayant servi et étant avariées soit par l'usage, soit par accident. Le n° 26 est en felspath micacé. Le grain de la pierre est moins serré et moins compact que dans le silex ou le quartz; aussi le tranchant est ébréché et le corps de la hachette exfolié sur plusieurs points, les deux autres sont en jadoide.

Outre les pierres de grès servant de meule pour polir le silex, nous avons trouvé aussi un polissoir à main en grès d'un grain très serré; je n'ai vu jusqu'à présent d'instrument semblable dans aucune collection. Peut-être aussi servait-il à un autre usage qu'à polir et avait-il été emmanché pour remplir l'usage de marteau ou de massue (fig. 28); peut-être encore était-ce un pilon à concasser du grain. Je ne prends pas la responsabilité d'indiquer affirmativement l'usage précis auquel il a servi.

Les fouilles du lac de Clairvaux ont donné d'assez

nombreux spécimens d'instruments ou armes façonnés en os d'une dureté remarquable et d'une conservation et d'une solidité parfaites.

Nous avons recueilli deux taillants en forme de ciseau à buriner le fer, dont l'un était emmanché dans un fragment de corne de cerf, et l'autre, détaché de son manche, avait eu la même monture (fig. 30).

Trois poignards en os ont aussi été trouvés. Leur fabricant avait ingénieusement utilisé la forme naturelle de la pièce pour en faire une poignée bien en main, et n'avait plus eu qu'à appointir l'extrémité de l'os pour en faire une arme solide. Les trois échantillons trouvés sont identiquement les mêmes (fig. 29) et fabriqués avec le même os.

La partie la plus intéressante de la série des os ouvrés est sans contredit une série de poinçons en os très dur, bien plus compact que celui des poignards dont nous venons de parler, et susceptible de recevoir un poli aussi parfait que les silex.

Ces poinçons, au nombre de vingt-trois, tous de même matière que les ciseaux, varient beaucoup de longueur et d'importance.

Les deux plus grands (fig. n° 35), provenant d'os longs, de tibias fendus dans toute leur longueur et appointis soigneusement, paraissent avoir été des armes offensives, dagues ou stylets; les autres, dans une gamme décroissante, descendent jusqu'à quelques centimètres de longueur et ont pu être : les moyens, des poinçons à percer le cuir et les peaux d'animaux pour en confectionner des vêtements; les plus petits à armer

des flèches. Les grands pouvaient être aussi parfaitement appropriés à l'usage de fer de lance ou de javelot. Toutes ces pointes, après avoir été affilées à l'aide de silex, ont été certainement polies à la meule, tant le polissage est soigneusement fait.

Les n^os 31, 39, 53 et 34 représentent quatre autres de ces poinçons de moyenne taille; leurs formes un peu différentes indiquent qu'ils étaient destinés à divers usages qu'il est impossible de préciser avec l'ignorance complète où nous sommes des mœurs, usages et ressources de ces peuplades dans des temps aussi reculés.

Avant de terminer les observationsque nous avons été à même de faire sur l'utilisation que l'homme de l'âge de pierre faisait des ossements des animaux dans les usages habituels de la vie, nous devons y ajouter la mention d'une sorte de canif ou tranchet fabriqué dans une portion de boutoir de sanglier. Nous avons trouvé dix à douze défenses de cet animal, dont quelques-unes énormes comme dimensions. Une seule avait été modifiée et appropriée par l'homme à l'usage de ses besoins comme instrument tranchant (fig. 37). Signalons encore deux rouelles ou molettes, l'une en os et l'autre en corne de cerf, qui paraissent avoir servi à un métier de tisserand, bien que nul autre objet trouvé jusqu'à ce jour ait donné l'indice que les habitants du lac connaissaient les étoffes.

J'oubliais un instrument d'une forme particulière et dont je n'ai pu spécifier l'usage, fait en bois de cerf aminci et poli, et à trois côtés dont un arrondi et affilé comme pour servir à couper de l'étoffe ou de la peau

Nous n'avons trouvé aucun autre objet dont la forme ait quelque analogie avec cet outil (fig. 36). Enfin, nous avons recueilli un instrument en corne de cerf, pioche ou hachette qui, au lieu d'être percé d'un œil pour l'emmanchement, avait, à l'extrémité opposée un taillant, disposé et équarri comme les gaines à silex, pour être introduit dans un manche en bois ou percé ou fendu ; c'est le seul spécimen d'emmanchure de ce genre que nous ayons trouvé pendant la durée des fouilles (n° 39).

Nous abordons une partie des trouvailles du lac de Clairvaux qui présente un vif intérêt : c'est la série des objets en bois portant la trace du travail de l'homme. Cette étude est intéressante à un double point de vue : d'abord parce que la rareté et la défectuosité des outils à couper et à travailler le bois en rendait la réussite plus précieuse et le prix plus grand (et cependant ce travail arrivait à une certaine perfection par suite de difficultés vaincues); en second lieu, la longue suite de siècles qui se sont écoulés depuis que ces bois ont été mis en œuvre en rend la découverte exceptionnellement rare et par conséquent très appréciable au point de vue de la science historique.

Effectivement, dans les recherches au sujet de l'homme anté-historique, dans les cavernes, et même dans celles qui ont eu lieu dans les tumulus, et les ruines d'époques plus récentes de la Gaule celtique et de la conquête romaine, on trouve fréquemment des monnaies, des métaux, des armes de toute sorte, de la sculpture, de la poterie de toute espèce, mais de bois,

point. L'incendie l'a consumé ou le temps l'a décomposé et fait tomber en poussière.

Dans le lac de Clairvaux, au contraire, les objets de bois tombés dans l'eau et enveloppés dans une couche de tourbe et de racines de végétaux aquatiques, se son admirablement bien conservés et ils ont été extraits du lac tout à fait intacts. Je ne sais si cette faculté de conservation est particulière au lac de Clairvaux, ou si elle a été observée de même dans les fouilles lacustres de la Suisse ; je n'en ai vu mentionner aucun cas dans les mémoires écrits sur cette matière.

Malheureusement ces objets, après un séjour de tant de siècles au fond de l'eau, en sont tellement imprégnés et cette eau fait tellement partie de leur substance que quand elle disparaît par l'évaporation, quelque précaution qu'on y apporte, l'objet trouvé se déforme, se fend et se désagrége jusqu'à complet anéantissement.

Ce travail de destruction est plus ou moins violent, suivant l'essence de bois employé, comme nous avons pu le constater à bien des reprises différentes sur les pilotis qui servaient de fondation aux habitations lacustres, et aussi suivant la forme et la délicatesse des objets fabriqués.

Un autre effet produit par la dessiccation du bois, c'est de le diminuer de volume dans des proportions énormes, quelquefois au cinquième de leur volume primitif. C'est ce retrait qui a rendu surtout impossible la conservation des vases et des objets amincis.

Le retrait, du reste, s'explique tout naturellement. Le long séjour dans l'eau a dissous et fait disparaître

les substances gommeuses et gélatineuses qui, suivant les essences, forment une partie plus ou moins considérable de la contexture du bois; ces parties ont été remplacées par l'eau qui, en s'évaporant, laisse dans le tissu du bois des vides considérables.

L'exemple le plus frappant que nous ayons eu sous les yeux et qui nous a permis de faire le plus facilement la comparaison, est le manche de la hache en corne de cerf dont nous avons parlé au commencement de ce travail et qui, encore engagé dans l'œil de l'outil quand on l'a trouvé, en remplissait entièrement la cavité; au bout de deux mois, ce manche qui, au moment de la trouvaille, avait les dimensions d'un manche d'outil ordinaire, était réduit à peine à la grosseur du petit doigt.

Plusieurs objets trouvés sont complètement inédits, du moins je n'en ai vu mentionnés de semblables dans aucun des mémoires et rapports dont j'ai pris connaissance. Tels sont les fragments d'arcs et les écuelles et aussi un essieu de voiture, ce qui prouve qu'à cette époque reculée la traction par chariots était déjà connue, et le bœuf ou le cheval réduits à l'état de domesticité.

Nous avons trouvé douze à quinze vases de bois de dimension plus ou moins grande, en moyenne de douze à vingt centimètres de diamètre et tous à fonds arrondis. Comme ils se dégradaient très rapidement au sortir de l'eau, j'ai dessiné immédiatement deux des derniers trouvés, ce qui permettra aux amateurs de se faire une idée juste de leur forme.

Ces vases de dix-huit à vingt centimètres de diamètre avaient environ quinze millimètres d'épaisseur au fond et cinq à six seulement sur les bords.

Je n'ai pu préciser quelle était l'essence du bois qui avait servi à leur fabrication; je crois que c'était du hêtre (fig. 40 et 41). Leur forme était, comme on peut en juger, assez élégante, et la difficulté de creuser dans un bloc de bois avec des éclats de silex devait être grande et exiger un long travail. On a trouvé à côté de ces écuelles plusieurs blocs de bois de forme sphérique et assez semblables à des boules de quilles. Après réflexion, j'ai acquis la persuasion que ces sphères étaient des ébauches de vases semblables à ceux dont nous donnons ci-joint le dessin.

Une autre découverte qui est inédite, je crois, et qui me paraît d'une importance capitale pour l'étude des mœurs et usages de ces temps si éloignés de nous, est celle de trois fragments d'arcs, dont le plus important a 0,48 centimètres de longueur.

Le bois dont ils étaient faits n'a pas noirci; il a conservé une teinte jaune, n'est pas altéré et a mieux résisté que les autres objets à la dessiccation. L'extrémité de l'arme destinée à recevoir la corde se trouve conservé dans deux de ces fragments : il est entaillé grossièrement comme le font encore de nos jours les enfants quand ils veulent jouer à l'arc (fig. 45 et 46). Il est probable que, comme toutes les autres essences, le bois de ces arcs a subi aussi un fort retrait et que, à l'époque où il servait, il avait des proportions plus robustes.

Un autre instrument a été trouvé à côté d'un de ces

arcs. C'était une boule de bois d'euviron 7 à 8 centimètres de diamètre, emmanchée d'une baguette de noisetier recouverte encore de son écorce et dans un état de conservation remarquable. La dessiccation arrivant, cette boule, qni paraissait être une loupe de hêtre, s'est fendue et divisée en plusieurs morceaux, et le manche de coudrier s'est tellement rétréci en plus grande proportion que l'écorce que cette dernière est restée aux trois quarts vide (fig. 42). Cet objet me paraît avoir été une sorte de maillet, avec manche flexible, qui devait faire ressort, son possesseur s'en servant comme arme contondante.

Nous devons ajouter à la nomenclature de nos trouvailles en bois un certain nombre de fragments de planches ou plateaux de sapin fort détériorés par le feu et en grande partie carbonisés, mais encore assez conservés cependant pour que nous puissions nous assurer que ces plateaux avaient été obtenus par éclat, par le procédé qu'on emploie encore aujourd'hui dans la montagne pour fabriquer les planchettes à couvrir connues sous le nom de bardeaux ou tavaillons. A l'appui de notre opinion, nous avons trouvé une douzaine environ de coins de chêne en tous points semblables à ceux dont on se sert pour refendre le bois de chauffage. Ces coins, comme le reste des instruments de cette matière, se sont détériorés en séchant, mais malgré cela ils ont conservé jusqu'à un certain point leur forme primitive et sont facilement reconnaissables.

L'objet le plus instructif peut-être de ceux qui font partie de cette série, est un fragment d'essieu parfai-

tement conservé de forme quand il est sorti du lac et tel que le représente le dessin (nº 44) heureusement exécuté tout de suite, mais qui s'est voilé, fendu et brisé en plusieurs morceaux en se desséchant. Il porte très visible le trou destiné à recevoir, au bout de la fusée, la cheville ou oncette destinée à fixer la roue, et dans le corps de l'essieu celui au moyen duquel ce dernier était soudé au train.

On est forcé d'admirer quelle patience et quelle force de volonté il fallait pour entreprendre un travail aussi compliqué que celui de la confection d'un chariot, sans autres outils que quelques misérables éclats de fragile silex, et par quels moyens les hommes parvenaient, sans clous et sans métal d'aucune sorte, à assembler et à consolider ces chars. Il serait bien intéressant, quand on pourra continuer ces fouilles, de trouver la roue qui appartenait à cet essieu et qui certainement était pleine.

M. John Lubback, dans son savant ouvrage de *l'Homme avant l'histoire,* parle d'une roue semblable qui aurait été trouvée dans un des établissements lacustres de la Suisse, mais il ne dit pas si ce phalbau appartenait à l'âge de pierre ou à l'âge de bronze.

Outre ces différents objets de bois travaillé, on a extrait des fouilles quelques madriers semblables aux pilotis, mais placés horizontalement et qui avaient dû probablement soutenir les planchers des habitations en les reliant aux pilotis par les deux extrémités.

Les poteries trouvées dans le lac de Clairvaux ne l'ont été que par fragments plus ou moins grands ;

mais il n'a pas été possible d'extraire un vase entier ou assez bien conservé pour en avoir la forme exacte. Plusieurs fonds de vases qui sont en notre possession sont tous arrondis, et nous n'avons rien recueilli jusqu'à ce jour qui ait pu nous indiquer qu'il en existait à fond plat.

Comme en Suisse, dans les villages de l'âge de pierre, nous n'avons trouvé aucune de ces torches de support en terre cuite qu'on rencontre assez fréquemment dans les villages de l'âge de bronze et qui servaient certainement à conserver en équilibre ces vases à fonds arrondis.

Quant à leur forme et à la matière dont ces poteries étaient faites, elles ne diffèrent en rien de celles trouvées en Suisse, de même que dans les tumulus et les cavernes de la même époque. Poterie grossière, épaisse, en terre noirâtre ou grise parsemée de petits grains de quartz blanc.

Les ornements qui décorent ces vases, dont quelques-uns sont de grande dimension et susceptibles de contenir dix à douze litres de liquide, sont aussi grossiers que la matière qu'ils sont destinés à embellir. Ce sont, pour la plupart du temps, des lignes horizontales tracées sur les parois du vase, tantôt en relief et tantôt en creux et plus ou moins espacées entre elles. Quelquefois il n'existe qu'un cordon à la partie supérieure. Ces cordons en relief me paraissent avoir été établis moins comme ornementation que pour donner plus de solidité au vaisseau (fig. 47, 48, 49).

Comme les fragments de poterie des lacs de la Suisse, ceux de Clairvaux nous ont fourni des échantillons de

rudiments d'anses ou plutôt de boutons saillants percés d'un trou destiné à recevoir une ficelle pour suspendre le vase et le porter plus facilement. Ces supports étaient des plus grossiers (fig. 50 et 51).

Dans le n° 41, on remarque, outre ce bouton percé et autour de la partie supérieure du vase, une zone d'ornementation formée de fines raies tracées en diagonale de manière à figurer des losanges.

A côté de ces produits grossiers de l'art primitif, de cette poterie rugueuse et saupoudrée de grains de quartz, on trouve des débris d'une pâte beaucoup plus fine et d'où le quartz a disparu, à parois beaucoup plus minces, à formes plus élégantes, à ornementation plus délicate, et qui proviennent d'une époque évidemment plus récente, probablement de l'âge de bronze.

Nous avons trouvé en même temps une anse détachée en poterie fine, noire comme les autres et d'une forme élégante que n'auraient pas désavouée les potiers étrusques. Cette anse ne faisait pas corps avec le vase auquel elle appartenait, mais avait été appliquée après coup et incrustée dans le vase au moyen d'un bouton saillant (fig. 54).

Une particularité très curieuse d'un de ces fragments, c'est qu'il a été recouvert d'une couche très mince d'une matière plus noire que le corps du vase, sorte de vernis dont une partie s'est soulevée et est partie (probablement à l'endroit où une anse avait été collée) et laisse voir une parcelle d'ornementation différente de celle qui a été pratiquée sur le vase terminé.

La partie qui est en notre possession n'a pas plus

d'un millimètre et demi d'épaisseur : c'est évidemment la partie supérieure du vase qui s'est brisé régulièrement, grâce au cordon qui l'a découpé à l'endroit même où devait commencer un renflement.

Tels sont les spécimens de poterie les plus intéressants que nous ont donnés nos fouilles.

Au dernier jour de travail on a mis à découvert deux masselottes ou coulées en bronze qui, de même forme et de même grandeur, étaient évidemment sorties du même moule.

Jusqu'à ce moment on n'avait trouvé aucune trace de métal dans les tranchées des fouilles, et cependant antérieurement il a été retiré de fossés pratiqués entre la Motte-aux-Magnins et la rive du lac, des hachettes et autres objets de bronze.

La station de Clairvaux, comme celles de Meilen et de Concise, ne paraît donc pas avoir été abandonnée avant l'invention des métaux, comme plusieurs autres phalbauten de la Suisse dans lesquelles on ne trouve aucune trace de bronze. Il est probable toutefois que chez nous, comme dans les stations susnommées, le bronze était fort rare, et qu'il ne servait qu'exceptionnellement pour perfectionner les outils primitifs et qu'il a été longtemps avant de les détrôner.

Le fait de la présence simultanée de la pierre et du bronze utilisés industriellement n'est du reste pas sans précédent, comme nous venons de le dire en citant Meilen et Concise (lac de Neuchâtel), où, au milieu de milliers de produits de l'âge de pierre, preuve d'une longue station antérieure à la découverte des métaux,

on a trouvé un petit nombre de haches de bronze provenant de l'époque de transition du premier au deuxième âge, au moment où le bronze faisait sa première apparition dans l'industrie de l'homme.

Les femmes des peuplades lacustres du Jura ne paraissent pas avoir connu les jouissances d'un luxe bien raffiné et avoir été bien difficiles dans le choix de leurs ornements et de leurs bijoux. Et cependant il est certain que, comme les squaws des Peaux-Rouges et les femmes des sauvages modernes de l'Australie et de la Polynésie, elles avaient la prétention d'ajouter à leurs charmes naturels par des joyaux des plus simples, il est vrai, et tels que pouvaient s'en procurer de pauvres êtres auxquels tout métal était inconnu.

Les seuls objets trouvés ayant évidemment pour but de satisfaire la coquetterie féminine sont des fragments de coquilles de moules d'eau douce taillés de forme symétrique et percés de deux trous. Ces coquillages devaient être réunis au moyen d'un lien quelconque pour former un collier ou un bracelet (fig. 55 et 56).

Lorsque l'usage du cuivre et du bronze fut connu et que l'utilisation pratique de ces métaux eut donné des ressources si grandes à ses inventeurs pour tous les usages de la vie, et principalement des armes et des outils plus perfectionnés que ceux en silex dont on avait fait exclusivement usage jusqu'alors; la partie féminine de la population bénéficia aussi du progrès, ainsi que l'attestent les ornements de femme découverts dans les différents villages lacustres de l'âge de bronze de la Suisse, et surtout au lac du Bourget. Mais, sans aller si

loin, à la Motte-aux-Magnins, à cinquante mètres de l'endroit d'où furent extraits les fragments du modeste collier de coquillages de la femme de l'âge de pierre, fut trouvée, il y a une trentaine d'années, une épingle à cheveux en bronze du modèle le plus pur, du travail le plus soigné et dénonçant la belle époque de l'art romain. Nous en avons fait la description en commençant.

Ces objets, si différents de perfection, indiquent d'une manière certaine que cette localité a été habitée par une longue suite de générations qui successivement ont profité des découvertes de la civilisation peut-être sans abandonner le coin de terre où les plus anciens avaient planté leur tente, ou, plus probablement, ces peuplades n'ont pas toujours été de même race. Les possesseurs primitifs, à peu près privés de moyens de défense autre que celui de leur retranchement sur les eaux, avec des armes de corne, de bois ou de pierre, ont dû être vaincus et céder la place à une nouvelle race plus robuste et surtout mieux-armée qui, après avoir expulsé et anéanti les premiers, aura établi ses foyers sur les ruines fumantes des huttes des dépossédés.

Il en est ainsi de la race humaine depuis le commencement des siècles. Dans ces temps de barbarie primitive, la violence était l'*ultima ratio; la force primait le droit.* Cet axiome sauvage, dont il ne devrait plus exister qu'un lointain et regrettable souvenir, a survécu à tous les événements, à toutes les révolutions qui se sont succédé pendant la longue suite de siècles qui

nous séparent de l'âge de pierre ; l'histoire en fait foi. Il a été proclamé hier encore et mis en pratique aux dépens de la France par un célèbre Erostrate du XIXe siècle, à qui appartient, en 1870 et 1871, le triste honneur de renouveler le spectacle d'une guerre à outrance, impitoyable, avec tout son cortége de dévastation systématique, de pillage, de vols et d'incendie, aspirant non à l'honneur des armes, mais à l'anéantissement d'une grande nation. Ces horreurs sont rendues plus épouvantables encore par les gigantesques proportions de la lutte, et par les moyens perfectionnés de destruction que la science et la chimie ont mis dans la main de l'homme. Il y a loin de la flèche de silex et de la hache de pierre aux bombes à pétrole et aux obus asphyxiants.

L'homme est condamné à cette triste condition par sa nature, toujours entraîné vers le mal et y succombant sûrement, si la religion et les bons enseignements ne le modifient et ne lui donnent la force de se vaincre lui-même et de remonter cette pente fatale.

Tant que Dieu n'aura pas radicalement modifié les instincts mauvais et sanguinaires inoculés depuis Caïn dans le sang des enfants d'Adam et modéré la convoitise du bien d'autrui, nous verrons se renouveler sur la terre les entreprises conquérantes des hommes de la pierre, du bronze et du fer, poursuivies de siècle en siècle jusqu'aux heures actuelles.

En terminant ce travail, et bien que je me sois interdit, faute de documents suffisants, toute dissertation sur la faune lacustre de Clairvaux, je ne puis passer

sous silence la trouvaille de deux crânes d'animaux de petite taille et de même espèce, bien que l'un soit beaucoup plus petit que l'autre, circonstance facile à expliquer en ce que le premier appartenait à un sujet adulte, tandis que l'autre n'avait atteint qu'une partie de son développement, comme le prouve surabondamment l'extrême ténuité de sa boîte cérébrale. Ces crânes ont cette curieuse particularité qu'ils manquent complètement d'orbite oculaire et qu'à leur inspection on ne peut se rendre compte de la manière dont ces animaux se dirigeaient. En outre, le dessus du crâne est garni dans toute sa longueur d'une arête saillante comme le serait le cimier d'un casque (fig. 57).

---

## CONCLUSION.

Nous nous sommes efforcé de décrire dans ce court mémoire, bien imparfaitement et sommairement, ce que nos recherches nous ont fait connaître sur l'installation et les moyens d'existence dont disposaient les hommes qui les premiers ont habité nos contrées enfouies au fond des immenses forêts de la Gaule.

Leur existence devait être misérable, étant sans cesse exposés aux attaques des bêtes féroces et des peuplades ennemies. Sans aucun doute, l'esprit de rivalité et d'antagonisme qui caractérise les races sauvages et de nos jours encore les sauvages de l'Amérique et de l'Océanie, régnait chez nos devanciers.

C'est, à n'en pas douter, une pensée de conservation qui a fait adopter, comme refuge contre les surprises, ces habitations suspendues sur les eaux, qu'on ne pouvait atteindre qu'à l'aide de radeaux ou par d'étroits passages facilement détruits.

Il y a peu d'années, comme nous l'avons dit en commençant, qu'on s'est préoccupé de l'étude de ces races anté-historiques et de leurs mœurs, et cette étude est d'autant plus attachante qu'elle laisse un vaste champ aux découvertes. Bien que, dans les fouilles faites au lac de Clairvaux, quelques objets aient été trouvés qui n'avaient pas encore été signalés, nous avons grand espoir, en considérant le grand espace de terrain qui reste encore offert à nos recherches, et la très minime partie qui a été ouverte jusqu'à ce jour, d'enrichir de nouvelles découvertes le catalogue de cette science encore au berceau qu'on peut appeler l'archéologie des temps anté-historiques.

Après le lac de Clairvaux, le Jura en possède bien d'autres, qui certainement, interrogés avec intelligence, fourniront aussi leur contingent et soulèveront peut-être quelque nouveau coin du voile qui nous cache ce passé si lointain.

---

*Enumération des objets trouvés en juillet* 1870 *dans le lac de Clairvaux.*

| | |
|---|---|
| Hachettes de silex emmanchées..... | 4 |
| Hachettes de silex sans manche..... | 9 |
| Eclats de silex..... | 218 |

| | |
|---|---|
| Gaines ou manches en corne de cerf..... | 49 |
| Haches et marteaux en corne de cerf..... | 14 |
| Crâne de cerf..... | 1 |
| Fragments divers de bois de cerf..... | 250 |
| Outils en os (ciseaux)..... | 3 |
| Poinçons en os..... | 21 |
| Stylets en os..... | 2 |
| Poignards en os..... | 3 |
| Couteaux en silex..... | 3 |
| Pointe de lance en silex..... | 1 |
| Pointes de flèches en silex..... | 11 |
| Fragments de poterie..... | 140 |
| Vases en bois..... | 8 |
| Fragments de bois d'arc..... | 3 |
| Essieu de voiture en bois..... | 1 |
| Maillet en bois..... | 1 |
| Grès à aiguiser les silex..... | 3 |
| Fragments de coquillages pour ornements de femmes..... | 3 |
| Défenses de sanglier..... | 9 |
| Têtes de chiens..... | 2 |
| Têtes d'un animal inconnu..... | 2 |

Fragments d'os de toute nature, environ 150 kilogrammes.

Trouvé en outre en assez notable quantité des coquilles de noisettes brisées et des noisettes entières.

Des noyaux de prunelles.

Quelques grains de froment.

Quelques glands.

En masse des graines, pépins et baies de différente nature.

Tel est l'ensemble du résultat d'une exploration faite par deux ouvriers pendant le mois de juillet et les premiers jours du mois d'août 1870; soit environ 45 à 50 journées de travail.

---

N.J. le Mire del.

1/3 grandeur naturelle.

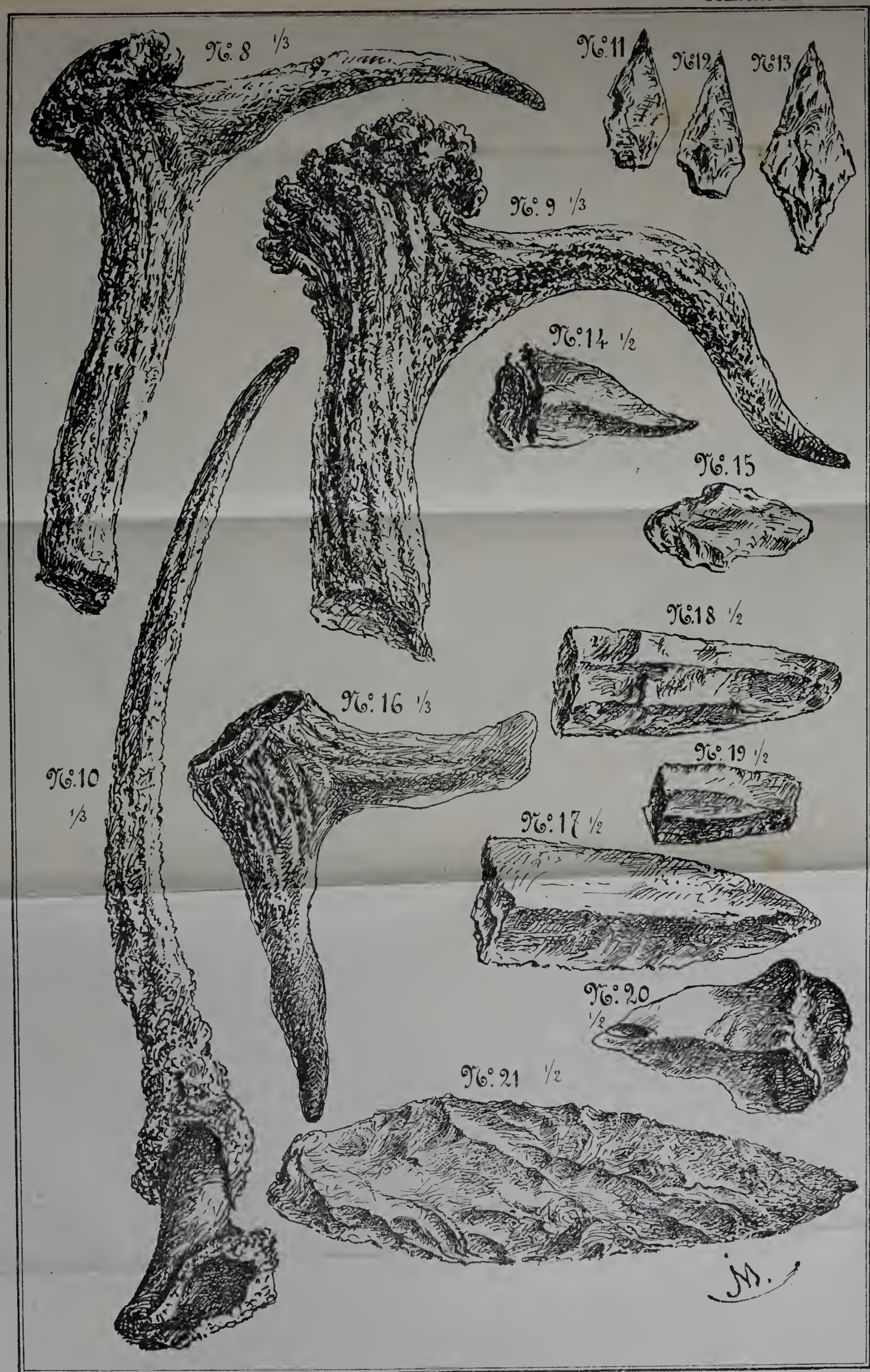


N. J. le Mire del:

Les bois de Cerf 1/3 grandeur, les Silex 1/2 grandeur

N. J. le Mire del.

1/2 grandeur

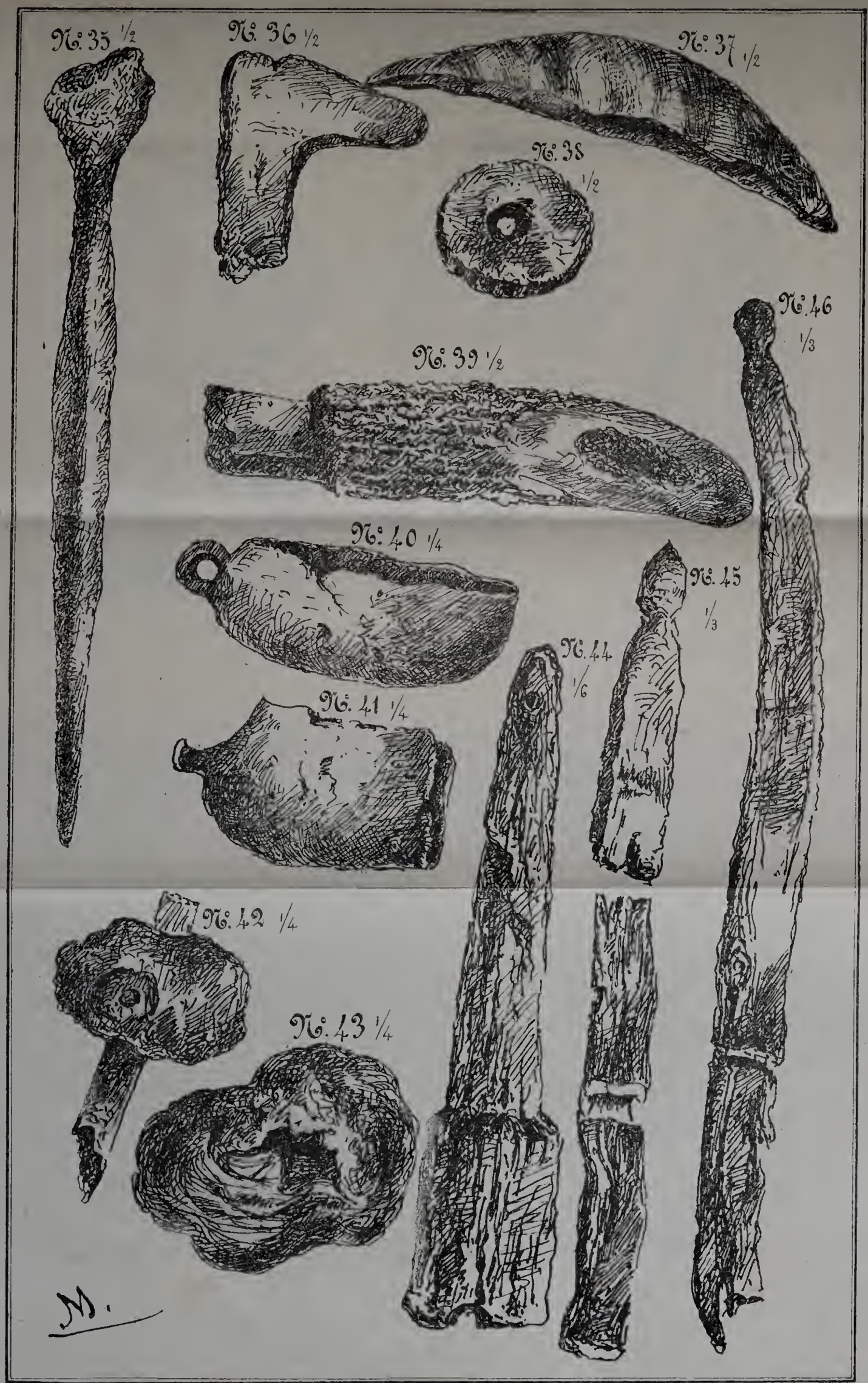


N. J. le Mire del.

Nos 35, 36, 37, 38 et 39 1/2 grandr. Nos 40, 41, 42, 43 1/4 de grandr. Nos 45 et 46 1/3 grandr. 44 1/6 gr.

N° 47
N° 48
N° 49.
N° 50
N° 50 bis
N° 51.
N° 52.
N° 53.
N° 53 bis
N° 54.
N° 54 bis
N° 55.
N° 56
N° 57
N° 57 bis
N° 5. Je Mire del.
1/2 Grandeur

Planche N° 5.

# TABLE DES MATIÈRES

**Séance du 28 janvier 1870.**

Discours de M. le Président..... 1
Discours de réception de M. Jules Sauzay..... 11
Réponse de M. le Président..... 29
Elégie sur la mort de M. Richard Baudin, par M. l'abbé Pioche..... 31
Le synode de Besançon en 1124 et la légende de saint Prudent, par M. l'abbé Suchet..... 34
Le Parlement Maupeou en Franche-Comté, par M. Estignard, avocat général..... 45
Chansons, par M. Ch. Viancin..... 69

*Pièces dont l'Académie a voté l'impression.*

Notice sur Girodet, par M. Lancrenon..... 83
Découverte d'une station lacustre dans le lac de Clairvaux, par M. Jules Le Mire..... 97

Besançon. — Imprimerie Dodivers, Grande-Rue, 87.

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1872.

BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET C^ie^, GRANDE-RUE, 87.

1872

# ACADÉMIE

## DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1872.

BESANÇON

IMPRIMERIE DE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1872

# PRÉFACE

L'Académie reprend, après une interruption de deux années, le cours régulier de ses publications. Nous devons rappeler en quelques mots les principaux actes qui ont rempli cet intervalle.

Dans sa séance ordinaire du 18 août 1870, l'Académie, sur la proposition du Président et du Secrétaire perpétuel, avait délibéré qu'en raison de la situation générale du pays et des tristes préoccupations qu'elle faisait naître, la séance publique du 24 août était renvoyée à une époque qui serait déterminée ultérieurement, et avait voté l'impression, dans son prochain Recueil, du discours que M. Lancrenon devait prononcer, comme Président annuel, dans cette solennité littéraire.

La même considération a fait ajourner les deux séances publiques qui, d'après les statuts de la Société, devaient avoir lieu aux mois de janvier et d'août 1871. M. Lancrenon, sur les instances de ses confrères, a consenti à conserver les fonctions de président jusqu'au jour où les circonstances ont permis d'élire un nouveau titulaire.

Dans la séance du 21 août 1871, l'Académie, après avoir entendu le rapport sur le concours de poésie, qui leur a été présenté par M. l'abbé Pioche, en a adopté les conclusions et a décidé que ce morceau, qui n'a pu être

lu en séance publique, serait imprimé dans le présent Recueil.

Des circonstances impérieuses ont forcé d'ajourner jusqu'aux premiers jours de cette année, le jugement sur le concours d'histoire ouvert en 1870. Le rapport de M. le président Clerc, organe de la commission du concours, suivi de la proclamation des lauréats, a été lu à la séance publique du 29 janvier dernier et fait partie du compte-rendu ci-après.

Dans sa séance du 22 août 1871, l'Académie, procédant au renouvellement de son bureau, a élu :

Président annuel : M. le docteur Druhen aîné, professeur à l'Ecole de médecine ;

Vice-président : M. Jules Sauzay.

Dans la même séance, la Compagnie, accédant au désir plusieurs fois manifesté par M. Paul Laurens de résigner les fonctions de trésorier qu'il remplissait depuis dix ans avec un zèle au-dessus de tout éloge, a nommé à l'unanimité, pour lui succéder dans cette charge, M. le docteur Eugène Lebon.

---

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

---

## SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1872.

Président annuel, M. le Dr DRUHEN aîné.

## DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Après deux années d'un silence imposé par des désastres sans précédents dans notre histoire nationale, vous avez pensé que l'Académie pouvait reprendre sa place dans la vie publique, et vous m'avez appelé à la présider pendant l'année qui commence.

Mais en me décernant cet honneur qui me touche vivement et dont j'aime à vous exprimer ma gratitude, vous m'avez confié une tâche qui emprunte aux événements contemporains la nécessité, pour moi, de réclamer votre indulgence et de compter sur elle.

Ne semble-t-il pas en effet que, pour vous apporter un concours efficace, je devrais aujourd'hui même m'inspirer de mes études favorites et des sciences auxquelles j'ai consacré ma vie? Mais les maux de la patrie

ont laissé dans mon cœur une empreinte si douloureuse et si profonde, que mon esprit n'a pu jusqu'ici s'arracher aux préoccupations du temps pour s'appliquer, comme autrefois, à quelques-unes de ces questions d'hygiène publique auxquelles vous paraissiez prendre intérêt.

La science, comme la littérature et les arts, ressemble à ces plantes délicates qui se flétrissent au milieu des orages ; sa culture ne réussit que par un temps calme et demande une atmosphère douce, un ciel pur.

Malheureusement tous ces biens nous ont manqué à la fois depuis la fatale journée où le prince qui gouvernait la France a déclaré, au nom de la civilisation (1), cette guerre qui devait faire couler tant de larmes, comme si la civilisation pouvait s'intéresser et accorder ses sympathies à ces luttes meurtrières provoquées par l'orgueil ou l'ambition des souverains, et où la vie des citoyens et la liberté des peuples se jouent sans profit pour personne.

Que la guerre ait dû intervenir quelquefois pour vaincre la barbarie, résister à l'étranger, redresser l'injustice et punir l'outrage, c'est là un fait providentiel indiscutable ; mais que, sans des motifs impérieux, irrésistibles, un gouvernement ait eu la témérité d'allumer l'étincelle qui devait embraser deux empires,

---

(1) « Le glorieux drapeau que nous déployons est le même qui porta à travers l'Europe les idées civilisatrices de notre grande révolution. Il représente les mêmes principes ; il inspirera les mêmes dévouements. » — (Proclamation de l'empereur au peuple français, 22 juillet 1870.)

jaloux à tant d'égards, et de précipiter l'un contre l'autre deux peuples qui marchaient ou, du moins, qui croyaient marcher à la tête de la civilisation, c'est là une faute que l'histoire impartiale jugerait sévèrement lors même qu'elle n'aurait, pour justifier ses jugements, ni les ruines qui couvrent la France ni les deuils à jamais irréparables qui désolent les deux nations rivales.

Aujourd'hui que des deux côtés du Rhin on sait ce que la guerre coûte à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, à la science, aux lettres et aux arts ; aujourd'hui qu'on peut mesurer le degré d'abaissement auquel ces effroyables hécatombes ont fait descendre le niveau moral des peuples belligérants, il est facile de comprendre combien sont vaines ces formules politiques et illusoires ces prétentions d'un autre âge qui font dépendre le bonheur des peuples d'une question de surface et de nombre, comme si les nations les plus nombreuses et les empires les plus étendus étaient nécessairement les plus intelligents, les plus instruits, les plus moraux, c'est-à-dire les plus civilisés.

Depuis plusieurs années, la Prusse et la France brûlaient sur les autels de la vanité un encens insipide à force d'être exagéré. Dans les discours officiels, depuis les adresses des souverains jusqu'aux plus modestes allocutions académiques, dans toutes les expositions publiques, artistiques et industrielles, on vantait, suivant le côté du Rhin d'où partaient les hommages, le génie de la France ou celui de la Prusse ; la haute sagesse de l'empereur et du roi présidait à tout, et ces princes semblaient être la Providence faite homme. On

parlait à tout propos, en France du moins, du prestige des grands corps de l'Etat, de la vigilance et du dévouement des ministres ; l'Europe nous enviait nos institutions, et notre gouvernement était si parfait que les vertus même les plus modestes n'étaient appréciées que revêtues de l'estampille officielle (1). La civilisation, des deux côtés, semblait avoir atteint son apogée.

Que les temps sont changés !

La guerre éclate, le sort des armes sourit à l'Allemagne, la France humiliée et démembrée subit le joug, et, malgré la différence des situations, voilà qu'il faut reconnaître que les deux peuples, vainqueur et vaincu, ont fait un mouvement rétrograde, et l'histoire dira combien d'étapes ils avaient encore à parcourir, en 1870, pour atteindre aux sommets de cette civilisation tant vantée.

Voyez la Prusse : son génie militaire est incontesté, son armée un modèle de discipline, son ambition est sans bornes, ses entreprises téméraires, ses succès prodigieux, sa science profonde, ses écoles et ses laboratoires font l'admiration du monde ; mais à côté de tant d'éléments de grandeur et de supériorité, que de faiblesse morale, quelle rigueur, j'allais dire quelle cruauté dans les actes !

Non pas, Messieurs, que je veuille, à propos de nos revers, rendre le vainqueur responsable de tous les maux que la guerre inflige au vaincu. Le gouvernement qui

---

(1) C'est le gouvernement qui nommait les présidents et présidentes des sociétés charitables de Sainte-Anne et de Saint-Vincent-de-Paul, des sociétés de secours mutuels, etc., etc.

la provoque et celui qui l'accepte en connaissent d'avance les horreurs et s'y sont résignés. Nous avons vu ces terres privées de culture, piétinées par les chevaux et labourées par les obus, ces campagnes nues où la végétation a été violemment arrachée, depuis les arbres séculaires jusqu'aux plus modestes buissons, et où tout rappelle la désolation ; ces maisons en ruine qui ne présentent plus que des toits effondrés, des poutres calcinés, des murs à demi écroulés, ces clôtures renversées, ces remparts détruits : c'est la guerre ! On a vu ces champs de carnage où gisent des bataillons entiers fauchés par les mitrailleuses à la voix sinistre : c'est la guerre ! Nous avons entendu ces cris plaintifs dont le souvenir nous fait encore tressaillir, c'était les gémissements de nos fils expirants dans des sillons qu'arrosait leur sang généreux : c'est encore la guerre ! Chacun se souvient ici de ces vastes baraques dressées à l'intérieur comme au dehors de nos remparts, véritables écuries humaines où des milliers de braves couchés sur la paille et vaincus par le froid et par la faim bien plus que par l'ennemi, recevaient, des dames généreuses de cette cité, les consolations et l'assistance que l'administration militaire, débordée par l'étendue des besoins imprévus, ne pouvait leur donner : c'était la guerre ! Et pour compléter ce sinistre tableau, ajoutez-y, au lendemain des batailles, les réquisitions exorbitantes, les indemnités ruineuses, les ateliers dépeuplés, le commerce aux abois, le désespoir et la misère partout, et vous aurez la guerre avec ses conséquences lamentables mais naturelles.

C'est la guerre comme elle a été pratiquée en Crimée, en Italie, au Mexique, en Amérique, comme on la voit dans les pays policés. Là, du moins, les calamités qu'elle entraîne laissent place aux plus nobles sentiments de l'âme, elles n'excluent ni la moralité, ni le patriotisme. Mais la Prusse ne la comprend pas ainsi. Elle a sa manière d'interpréter le droit des gens; elle n'admet pas, pour les peuples modernes, l'obligation de ne se battre que contre des armées et des soldats et de ne détruire que des casernes, des remparts et des citadelles. L'empereur d'Allemagne et son premier ministre ont inventé un autre système que l'histoire appellera le système prussien. « Quand la Prusse assiége une place forte, disait le maire de Strasbourg aux délégués suisses (1), ce n'est pas aux remparts qu'elle vise, c'est aux édifices, et tandis que l'armée veille sur ses abris, elle incendie les villes et décime les habitants inoffensifs. » Faisant de la terreur un engin de guerre, elle brûle des villages pacifiques, comme à Buthier, Cussey, Bonnay, Devecey; elle bombarde, sans avertissement préalable, les villes ouvertes pour les traiter ensuite comme des villes prises d'assaut. Celles qui ont résisté, comme Châteaudun, sont livrées au pillage d'abord, puis au pétrole et aux flammes après (2).

---

(1) Extrait du discours adressé par M. Humann, maire de Strasbourg, recevant, à l'une des portes de la ville, la députation suisse venue, avec l'agrément des assiégeants, offrir un asile aux vieillards, aux femmes et aux enfants. (11 septembre 1870.)

(2) *Moniteur* du 27 octobre 1870.

Sur un simple soupçon, les Prussiens maltraitent des femmes, ils frappent des prêtres, des instituteurs et les emprisonnent : ils en ont même fusillé. Les paysans qui ont abrité des soldats revêtus d'uniformes légitimes sont passés par les armes et leurs demeures impitoyablement brûlées. « A Bazeille, dit M. Franck de l'Institut dans sa lettre au roi Guillaume (1), à Bazeille, dont le nom sera pour vos armes et pour vous une honte ineffaçable, vos troupes ne se sont pas bornées à brûler des maisons, elles ont brûlé des vieillards, des femmes et des enfants ! » C'est ce spectacle affligeant qui arrachait cet aveu à un patriote allemand : « Nous ne sommes pas des barbares comme le prétendent les Français, mais nous sommes en train de le devenir (2). »

Dans ce système, les Prussiens prennent des otages civils, comme à Dijon, Vesoul, Gray, etc., et les emmènent en exil faisant de leur honorabilité un danger pour eux ; ils installent, par la force, des magistrats, des professeurs, des vieillards en avant des convois de chemin de fer (3) et les exposent à toutes les

---

(1) *Moniteur* du 24 novembre 1870.

(2) Lettres politiques de Ch. Vogt. (21 octobre 1870.)

(3) Voici comment cette mesure était commentée par l'organe officiel de la préfecture prussienne : « ..... Ce sont les classes supérieures qui, par leur appui prêté au gouvernement impérial, sont responsables de la guerre, bien plus que le grand nombre des populations des campagnes qui supportent la plus lourde part des malheurs du pays. Nous sommes persuadés que, réflexion faite, ils reconnaîtront la justesse de notre raisonnement, et qu'ils trouveront leur consolation, d'être appelés à leur tour au service de l'ennemi, dans la devise républicaine : Fraternité, égalité. » — (Journal officiel du gouvernement de la Lorraine, 21 octobre 1870.)

rigueurs de l'hiver et aux insultes des soldats ; ils s'emparent des paysans et les contraignent, sous la menace de mort, à travailler avec eux c'est-à-dire contre la défense de leur pays, et, enfin, au mépris de la convention de Genève, ils tirent sur les ambulances, bombardent volontairement les hôpitaux, tuent sciemment des médecins protégés par leurs insignes et achèvent des blessés. Ajoutons un dernier trait attesté par le général Grenier. On a vu, le 16 août 1870, à Mars-la-Tour, des Prussiens élever traîtreusement la crosse en l'air en signe de soumission, puis tirer sur nos soldats confiants qui s'en étaient approchés et en faire un horrible carnage.

Tacite, en parlant des Germains, déclarait leurs mœurs grossières et brutales, et César, faisant la même remarque, disait d'eux : « C'est un honneur pour leurs tribus d'avoir des frontières dévastées... Ils regardent comme la meilleure preuve de leur valeur que leurs voisins abandonnent leurs terres et que nul n'ose s'arrêter près d'eux (1). » Nous savons que la Prusse n'a point dégénéré : elle traite, par l'annexion, les peuples vaincus comme un vil bétail, et se console joyeusement du désespoir et des émigrations que provoque, dans l'Alsace-Lorraine, le mépris qu'elle professe pour cette liberté de l'âme humaine que le XIX° siècle se vantait, hélas ! trop tôt, d'avoir conquise pour jamais.

Grâce à Dieu, le caractère des Français n'offre rien de comparable. Nos mœurs sont moins farouches,

---

(1) César, *De Bello Gallico*, lib. VI, c. XXIII.

notre sociabilité plus avancée et nos codes témoignent d'un profond respect de la dignité humaine. L'ancienne vaillance française est plus qu'un souvenir : dans les combats de Borny et de Gravelotte, nos soldats se sont battus avec le plus grand courage et, dans toutes les autres batailles livrées à l'ennemi, on a pu signaler des traits de bravoure individuelle, qui font le plus grand honneur à nos armes.

Cependant, malgré tant de qualités, la France a été vaincue, humiliée, mutilée. Et s'il est juste de reconnaître qu'elle a été écrasée par le nombre et par la puissance formidable des engins de guerre, il ne l'est pas moins et surtout il est salutaire de lui dire qu'elle a été vaincue aussi par elle-même.

Voyez d'ailleurs : le gouvernement entreprend une guerre offensive, mais il ne s'est préparé ni à l'attaque ni à la défense. On provoque, en vertu d'un mot d'ordre, des manifestations populaires qui, criant *à Berlin !* demandaient la conquête de l'Allemagne, mais nous en ignorions la langue. Bientôt, après nos premiers revers, l'armée prussienne, rapide comme un ouragan, envahit notre territoire et le parcourt avec la sûreté que lui donne une connaissance parfaite de notre pays, mais la nôtre manque de renseignements suffisants sur la topographie des départements qu'elle a mission de défendre, et l'on invoque, *in extremis*, le patriotisme des citoyens pour procurer des cartes de France à l'état-major. Les places fortes ne sont ni approvisionnées ni ravitaillées, les instructions font défaut et les mouvements de l'armée livrés au hasard

et exécutés sans plan préconçu, ne profitent à personne. Les camps mal gardés se laissent surprendre, le service de l'intendance est insuffisant et l'armée est réduite à l'inactivité faute de poudre et de vivres.

A ces causes de nos désastres si l'on ajoute des actes de découragements, d'indiscipline et d'insubordination du côté des inférieurs, des actes d'indifférence et même de défaillance en présence de l'ennemi du côté de quelques supérieurs, on en aura un tableau fidèle qui peut se résumer en ces mots : Etude insuffisante, science incomplète des choses de la guerre, présomption exagérée, défaut de vigilance, oubli du devoir et mépris de la règle.

Mais la page la plus triste de notre histoire ne sera pas celle de nos revers et de notre chute devant la Prusse. Il était réservé au triomphe, quoique éphémère, de la démagogie de nous faire descendre encore quelqnes degrés dans l'échelle de la civilisation et de révéler, même aux moins clairvoyants, la profondeur du mal qui travaille une partie de la France. Car on se tromperait si l'on considérait comme une insurrection isolée et sans racine le drame épouvantable exécuté par les scélérats et par l'armée de de la Commune de Paris. L'indifférence et, pourquoi le dissimuler, la sympathie que l'insurrection du 18 mars a rencontrées dans certaines classes de la population, en province comme à Paris, prouvent notre décadence mieux que n'avaient pu le faire nos désastres (1).

---

(1) Dans plusieurs réunions publiques en France et à l'étranger, on a fait l'éloge de la Commune, exprimé des regrets sur sa défaite et des espérances pour l'avenir. Et, « parmi les insurgés

Nos annales présentent des époques néfastes que je n'ai nul besoin de rappeler ici et qui prouvent ce qu'on peut attendre des passions brutales livrées sans frein à la défense d'une idée, d'un principe ou d'une erreur, à la revendication d'un droit, à la conquête d'une liberté ; mais jamais les appétits matériels ne s'étaient montrés si exigeants, jamais la haine contre l'ordre social, jamais l'orgueil n'avaient atteint de pareilles limites. Des actes d'emportement féroce, de représailles sanglantes avaient déjà souillé bien des causes, mais jamais l'assassinat collectif n'avait été médité, préparé et exécuté aussi froidement par l'incapacité à l'assaut du gouvernement. L'incendie, si effrayant, même dans ses plus faibles proportions, avait déjà servi comme arme de guerre, mais jamais dans de pareilles circonstances.

Attila, que ses contemporains appelaient le fléau de Dieu et que les historiens ont considéré comme un instrument destiné à châtier la mollesse et la corruption des Romains, s'en servait sans scrupule, mais c'était contre ses ennemis, et il n'a jamais eu, d'ailleurs, aucune prétention à la civilisation.

Les Maures, au VIII^e siècle, se servirent aussi du feu pour anéantir leurs richesses, pour détruire leurs villes et leurs forêts, et se défendre de l'invasion des Arabes qui rêvaient leur conquête.

Chacun connaît l'incendie de Moscow, devant

---

du 18 mars, il en est qui ont promis que les incendies futurs dépasseraient, en étendue et en efficacité, ceux d'aujourd'hui. » (LITTRÉ, *De la situation dans la* PHILOSOPHIE POSITIVE, septembre 1871.)

lequel l'armée française est venue échouer, vaincue par le patriotisme sauvage du comte Rostopchin, son gouverneur.

Mais, des mains françaises couvrir de matières inflammables et livrer au feu les temples, les monuments historiques, les chefs-d'œuvre de l'architecture ancienne et moderne; mais, des esprits français concevoir l'idée d'une fournaise qui couvrirait dans son entier la plus belle capitale du monde; accumuler tant de crimes contre leur propre pays, contre leurs compatriotes, contre leur famille, peut-être, pour satisfaire un besoin inassouvi de richesse, de jouissance et de pouvoir! C'est ce qui ne s'était jamais vu et ce qu'ont imaginé et exécuté, avec le concours d'hommes déclassés de toutes les conditions et de tous les pays, des pamphlétaires, des dramaturges, des journalistes français devenus, par la volonté d'une partie du peuple de Paris, comme une protestation permanente contre le suffrage universel exercé par l'ignorance et appliqué pour ainsi dire sans frein ni règle (1).

---

(1) Rochefort a obtenu 163,428 suffrages. C'est lui qui a écrit ce qui suit dans son journal du 14 avril 1871 : « Non-seulement *le Mot d'ordre* ne songe pas à désavouer le concours qu'il a pu prêter à la capture du trésor de Notre-Dame, mais il déclare que s'il connaissait quelque part un autre trésor appartenant au clergé, il se hâterait de l'indiquer à la Commune. » Les 163,428 électeurs qui l'ont envoyé à l'Assemblée nationale ont-ils eu l'intention d'approuver le pillage des églises? Ce n'est pas possible.

Félix Pyat a obtenu 141,118 suffrages. C'est lui qui écrivait ce qui suit dans *le Vengeur*, après les élections de février 1871 : « Non, il n'y aura pas assez de boue dans les rues de Paris pour recevoir convenablement MM. les députés...., Ce n'est pas à Versailles qu'il faut les transférer, c'est à Cayenne! » Si les 141,118 élec-

Au spectacle de cette barbarie, qui fait rêver à la loi que Montesquieu avait formulée en disant que « les nations doivent se faire dans la guerre le moins de mal qu'il est possible, » et à laquelle la Prusse a substitué ce principe fameux : « La force prime le droit ; » en présence de cette cruauté devenue une méthode stratégique chez nos ennemis et appliquée par les états-majors allemands avec une rigueur scientifique (1) ; en voyant chez nous cet affaiblissement du ressort moral qui fait la virilité des peuples, cette perversion dans les idées et dans les actes qui a mis le comble à nos catastrophes, qui refuserait de reconnaître que le développement de la civilisation n'est pas exclusivement lié aux progrès matériels de l'industrie, des sciences et des arts comme l'enseignent les maîtres du réalisme ?

Depuis longtemps déjà, M. Guizot avait défini la civilisation en disant que deux faits la caractérisent essentiellement : le perfectionnement de la société et celui de l'humanité.

---

teurs de ce révolutionnaire regrettent la répugnance que l'Assemblée nationale manifeste à rentrer à Paris, ont-ils bien le droit de s'en plaindre ?

Ranc a obtenu 126,572 suffrages, Cournet 91,648, Malou 117,253, Delescluze 153,897. Tous ces députés de Paris (élection de février 1871) étaient membres de la Commune. Ils ont été ou tués ou condamnés par les conseils de guerre ou ils sont en fuite.

(1) Dans les négociations de Versailles, quand M. Thiers, au désespoir des exigences allemandes, a été sur le point de rompre les pourparlers, M. de Bismark lui dit que jusque-là les Allemands avaient fait la guerre avec modération, et que, si la guerre recommençait, elle serait conduite avec une tout autre vigueur. (Littré, ouvrage cité.)

Dans l'histoire qu'il a publiée sur ce sujet, il constate que « c'est au christianisme, à la société religieuse, que nous devons l'esprit de moralité, le sentiment et l'empire d'une règle, des devoirs mutuels des hommes, » et il établit que, pour bien connaître la vie d'une époque, il faut surtout étudier l'état des âmes, c'est-à-dire les idées et les croyances et les rapports qui les lient aux déterminations de la volonté (1).

Cette thèse a été contestée de nos jours, et s'il est utile de rappeler avec quelle persévérance, avec quelle énergique opiniâtreté, plusieurs des propositions qu'elle renferme ont été combattues, c'est pour donner en même temps la démonstration éclatante que lui ont apportée les événements contemporains. La religion parle à l'homme de ses devoirs, honore la famille, préconise le dévouement, conseille le sacrifice ; avec elle l'hygiène et l'économie politique recommandent la tempérance et l'épargne. Ses adversaires, les professeurs de la morale indépendante et tous ces écrivains sans vocation qui se considèrent comme les missionnaires du progrès moderne, ne lui parlent que de ses droits, ils professent que les devoirs ne sont qu'imaginaires (2), que l'idée religieuse est une entrave au progrès, que le sacrifice et le dévouement n'ont nulle raison de s'imposer à la conscience.

A l'idée de l'épargne, le socialisme militant de 1871, « ce mélange de négations farouches et d'aspi-

---

(1) *Histoire de la civilisation en France depuis la chute de l'Empire romain.*

(2) *Candide*, n° 1, 3 mai 1865.

rations sans frein, suivant l'expression de M. Littré, » oppose la haine au capital, la guerre à la propriété et la communauté des biens ; à l'idée de tempérance il oppose le culte de la jouissance matérielle et l'ivrognerie (1).

Saint Vincent de Paul, cette admirable incarnation du christianisme, avait racheté les captifs et, au besoin, s'était chargé de leurs chaînes ; les chefs de la Commune ont assassiné les leurs. La foi avait érigé ces magnifiques cathédrales qui font l'admiration du monde, ils veulent les détruire par l'incendie ; à la famille ils répondent en portant toute sorte d'atteintes au mariage, et, à l'idée féconde de patrie, ils opposent un cosmopolitisme stérile et la fraternité imaginaire de tous les peuples (2).

---

(1) Le commandant supérieur du fort de Vincennes écrivait, le 16 décembre 1870, au général Clément Thomas, à propos du 200e bataillon (Bercy) venu de Paris pour occuper les avant-postes de Creteil : « Chef de bataillon du 200e ivre. La moitié au moins des hommes ivres. Impossible d'assurer le service avec eux. »

L'auteur d'un article publié dans le *Correspondant* du 25 juillet, sous ce titre : *Le 25 mai, à l'avenue d'Italie*, s'exprime ainsi : « Les pertes des fédérés furent effrayantes. Mal commandés et presque tous en état d'ivresse, selon leurs habitudes, ces malheureux ne faisaient qu'une défense stupide dès qu'ils n'étaient pas couverts par les barricades. »

Les journaux de médecine de cette même année contiennent tous des documents qui prouvent la fréquence de l'alcoolisme chez les fédérés et la gravité de leurs blessures.

(2) « Parmi les insurgés, plusieurs ont dit que la patrie n'est plus qu'une vieillerie désormais supplantée par le socialisme international. » (Littré, ouvrage cité.)

« Nous repoussons la famille, disait Vésinier dans une réunion tenue à Londres en 1869, au nom de l'émancipation du genre humain... L'enfant appartient à la société et non à ses parents... »

Toutes ces conséquences étaient faciles à prévoir : ce n'est pas impunément qu'un peuple abjure les sentiments qui, partout, ont perfectionné l'homme, fondé la famille, constitué les sociétés et moralisé les nations.

Plusieurs écrivains d'opinions politiques et de croyances religieuses différentes et même opposées, avaient poussé le cri d'alarme, et l'un d'eux, à la veille de la guerre, avait porté cet effrayant pronostic : « Notre civilisation moderne porte déjà en elle le germe mortel qui, tout d'un coup et au moment d'une crise, est destiné à l'anéantir... La génération actuelle ne verra peut-être pas ce cataclysme ; celles qui suivront le subiront fatalement (1). »

Mais, de l'état actuel des esprits, personne n'avait déduit les conséquences avec une logique plus rigoureuse, et dans un langage plus énergique qu'un philosophe qui a beaucoup occupé la France à la révolution de 1848. Je veux parler de Pierre Leroux, un des chefs de la démocratie, à une époque où le socialisme n'était point encore descendu des hauteurs de la théorie pour entrer dans le domaine de l'application. Dans un dialogue, il met en scène le prolétaire et la société tombée à l'état de spectre.

« Puisqu'il n'y a plus rien sur la terre, dit le prolé-
» taire, puisqu'il n'y a plus rien que des choses
» matérielles, des biens matériels, de l'or et du fumier,
» donnez-moi donc ma part d'or et de fumier (2).

---

(1) *Les Salons de Paris et la société parisienne sous Napoléon III*, par le vicomte de Beaumont-Vassy, 1868.

(2) Voici un article du *Républicain de l'Est* publié à Besançon.

» — Ta part est faite, lui répond le spectre de » société que nous avons aujourd'hui.

» — Je la trouve mal faite, répond l'homme à son » tour.

» — Mais tu t'en contentais bien autrefois, dit le » spectre.

» — Autrefois, répond l'homme, il y avait un Dieu » dans le ciel, un paradis à gagner, un enfer à » craindre..... J'avais la prière, j'avais les sacrements, » j'avais le saint-sacrifice, j'avais le repentir et le » pardon de mon Dieu. J'ai perdu tout cela. Je n'ai » plus de paradis à espérer; il n'y a plus d'église; » vous m'avez appris que le Christ était un imposteur; » je ne sais s'il existe un Dieu, mais je sais que ceux » qui font la loi n'y croient guère et font la loi comme » s'ils n'y croyaient pas. Donc je veux ma part de terre. »

L'homme dit encore : « Donnez-moi des supérieurs » que je puisse respecter, ou souffrez que je les » haïsse..... Mais pourquoi parler de maîtres, de » supérieurs ? Ces mots-là n'ont plus de sens. Vous » avez proclamé l'égalité de tous les hommes; donc je » n'ai plus de maîtres parmi les hommes..... A bas tout » ce qui m'opprime (1). »

---

(1er nov. 1871), où les mêmes doctrines sont professées ouvertement :

« De tout ce qui précède, il résulte que ce qu'on appelle l'âme n'est que l'ensemble des fonctions du cerveau. L'intelligence naît, se développe, s'accroît, s'exerce, s'altère, s'atrophie et meurt avec le cerveau. L'âme n'est donc pas plus immortelle que le corps dont elle n'est qu'une des propriétés. »

(1) Cette citation est extraite d'un article qui a pour titre : *Où en est la révolution française?* (Revue des cours littéraires, 19 octobre 1871.)

Vous le voyez, Messieurs, c'était le prologue du grand drame dont l'année 1871 devait fournir les acteurs à la grande stupéfaction du pays. On assure aujourd'hui que parmi les maîtres du socialisme scientifique, plusieurs, éclairés à la lueur de l'incendie de Paris, élèvent des protestations énergiques contre les attentats commis par la dernière insurrection et déclinent toute solidarité avec elle. Mais toutes les protestations sont vaines sans les œuvres, et le repentir de ces écrivains ne sera sincère et efficace que le jour où, semblable au fier Sicambre, ils adoreront ce qu'ils avaient combattu et combattront les erreurs dont ils déplorent aujourd'hui les épouvantables conséquences.

Après tant d'aveux, tant de présages et tant d'avertissements, après les cruelles leçons que lui ont infligées les événements, si la civilisation française, comme les civilisations si fameuses de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, allait s'engloutir dans les flots de la barbarie moderne, elle ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même, elle n'aurait qu'à se résigner humblement. Mais ce malheur nous sera épargné, j'en ai l'espérance, et j'ai trop d'estime pour l'esprit français qui se manifeste aujourd'hui même par cette vaste souscription qui a pour objet le rachat de la France, j'ai trop de confiance dans son véritable patriotisme, trop de respect pour ses représentants, pour douter un instant de la régénération de ma patrie. Elle peut bien, après la terrible commotion qui vient de la frapper, hésiter encore quelques jours dans la recherche de sa voie; mais, après les premières émotions, elle comprendra, elle affirmera

que la civilisation est impossible si l'homme ne se perfectionne lui-même, et cette pensée, animée par l'esprit chrétien, deviendra la base de nos institutions comme elle sera l'instrument assuré de notre régénération.

Plaise à Dieu, Messieurs, que ma conviction trouve de l'écho dans cette enceinte, qu'elle se répande et se propage, et que tous nos concitoyens, renonçant bientôt aux dangereuses utopies, se rattachent aux principes fondamentaux des sociétés. Car, avec Dieu et l'âme, avec la famille et la patrie, tout est possible ; le gouvernement, quel qu'il soit, république ou monarchie, peut écarter les défiances et inspirer le respect, l'homme se perfectionne, le sacrifice se comprend, le dévouement devient un précepte, la discipline une nécessité, et la civilisation marche incessamment à la poursuite de ses destinées.

---

*(Voyez les notes ci-après.)*

*Indépendamment des témoignages indiqués dans les notes de ce discours, on peut consulter les documents suivants sur le* système *Prussien et sur la cause de nos revers :*

Proclamation du commandant en chef de l'armée prussienne à Clermont (Oise), en octobre 1870.

Proclamation du général de Werder, à Dijon, octobre 1870.

Circulaire de M. Chaudordy, délégué du ministère des affaires étrangères, du 29 novembre 1870.

Protestation, en date du 3 décembre 1870, de M. Marie-Bernard Bauer, protonotaire apostolique, aumônier en chef des ambulances de la Presse. Malgré le drapeau de Genève et les quatre appels sonnés par la trompette, selon l'usage des parlementaires, il fut accueilli par une vive fusillade au moment où il se dirigeait, en avant de Champigny, pour recueillir les blessés et enterrer les morts. Huit chirurgiens et cinq autres membres de l'ambulance, témoins de cet acte sauvage, ont signé la protestation.

Le Museum d'histoire naturelle, renfermant une ambulance de 200 blessés, fut bombardé dans la nuit du 8 au 9 janvier 1871. La déclaration en a été faite le lendemain à l'Académie des sciences par M. Chevreul, directeur de cet établissement scientifique, qui avait été jusqu'alors respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers.

La Salpétrière fut bombardée dans la nuit du 9 au 10 janvier. Cet hôpital, dont le dôme très élevé était surmonté du drapeau international, renfermait plus de 3,000 femmes âgées ou infirmes, 1,500 femmes aliénées, 300 blessés, et, en outre, les populations réfugiées des asiles d'Ivry. (Voir dans les journaux de médecine la protestation des huit médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

Dans la même nuit, fut bombardé l'hôpital de la Charité renfermant 800 malades et blessés tant civils que militaires. (Voir la protestation des sept médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

A été bombardée pendant plusieurs jours, à la même

époque, la maison de santé de Sainte-Périne occupée par 300 viellards, malgré sa situation sur une hauteur et le drapeau de Genève qui devait la protéger. (Voir la protestation du docteur Maurice Raynaud, médecin de cette institution.)

Fut pareillement bombardé l'hôpital des Enfants-Malades, renfermant 600 enfants. (Voir la protestation des six médecins et chirurgiens de cet établissement.)

Dans la nuit du 12 au 13, l'hôpital Necker fut bombardé. (Voir la protestation des six médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

L'institution des Jeunes-Aveugles, hospitalisant 200 blessés et malades militaires, a été visé et bombardé le 12 par un temps clair et à trois heures de l'après-midi. (Voir la protestation des cinq médecins et chirurgiens en chef de cet établissement.)

Enfin les hôpitaux de la Pitié, du Midi, de la Maternité et les ambulances établies à l'Ecole normale, au lycée Corneille, etc., ont subi le même sort. (Voir, dans les journaux de médecine du commencement de l'année 1871, les protestations du personnel médical de ces établissements.) Plusieurs de ces publications ont consigné les accidents et les malheurs occasionnés par le bombardement sur les malades et les blessés.

---

Lettre publiée par le *Journal des Débats* après la bataille de Beaumont, par M. de Pressensé, aumônier protestant, témoin de cette bataille.

Ordre du jour du général Trochu. 20 septembre 1870.

Circulaire de l'amiral Fourrichon. Tours, 26 septembre 1870.

Rapport au gouvernement de Tours sur la capitulation de Metz, par M. de Valcourt, officier attaché au quartier général de l'armée du Rhin. 28 octobre 1870.

Circulaire du général Vinoy à tous les généraux sous ses ordres. 16 mars 1871.

Opinion du général de Wimpfen sur plusieurs officiers. *Moniteur* du 8 septembre 1871.

Le *Courrier de la Montagne,* février 1871, sur l'invasion prussienne de l'arrondissement de Pontarlier.

Voir les ouvrages publiés par plusieurs officiers supérieurs et particulièrement celui du général Grenier : *Mes souvenirs de l'armée de Metz;* celui du général Deligny : *l'Armée de Metz*, et celui du général Favé : *Nos revers.*

Protestation du conseil municipal d'Orléans contre le départ des troupes et l'abandon de la ville dans la nuit du 26 au 27 septembre 1870.

Protestation du général Brisson contre la capitulation de Metz ; Trèves, 4 octobre 1870.

*Le Siège de Metz :* Actes de la municipalité de cette ville pendant le siége.

Et, enfin, le discours prononcé par M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et président de l'Académie des sciences morales et politiques, à la séance publique annuelle des cinq académies, du 26 octobre 1871.

---

# RAPPORT

## SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

**Par M. le Président CLERC.**

---

Messieurs,

Les événements que nous venons de traverser ont été bien peu favorables aux travaux historiques. En présence des douleurs si vives du présent, quelle place y a-t-il pour les calmes études du passé ? Votre concours d'histoire a fait à cette question la réponse que vous pouviez attendre. Un mémoire sur l'abbaye de Baume-les-Moines, un autre sur la ville de Jussey, tous deux composés avant les désastres de la dernière campagne, vous ont été seuls adressés.

Le premier, celui qui a pour titre : *Etudes sur l'abbaye de Baume-les-Moines*, et qui porte le n° 1, avec la devise : *In tenui labor*, se distingue par des qualités sérieuses.

Vous le savez, dans le département du Jura, près de la source de la Seille, au bord de la rivière qui y prend naissance, s'élève un monument célèbre, aujourd'hui simple église de village. C'est l'ancienne abbaye de Baume, située dans un point de la vaste circonscription qu'au siècle de Charlemagne on appelait le comté *de Scoding*. La vallée est belle et étroite, les rochers à pic qui l'entourent donnent à ce site un aspect sévère et grandiose. C'est la nature sauvage dans sa majesté ; le

religieux y vit séparé des hommes. Tout semble y inviter au silence, au calme de la retraite, au recueillement de la prière. L'intérieur de l'église renferme un trésor varié de richesses archéologiques, et, dès longues années, elle a été classée parmi les monuments historiques à la charge de l'Etat.

Ce ne sont point cependant ces antiquités que l'auteur du mémoire n° 1 se propose de décrire ; ce n'est pas l'histoire proprement de l'abbaye de Baume qu'il veut retracer. S'éloignant d'avantage des sentiers battus, il fixe, dès le début de son travail, le point de vue où il s'est placé.

« Etudier, dit-il, les origines d'une abbaye trop peu » connue, esquisser son histoire, suivre ses développe- » ments pendant une période ignorée, puis, laissant à » d'autres le soin de retracer ses annales dès qu'elles » n'offrent plus de lacunes, approfondir l'organisation » intérieure du monastère, l'état des personnes et la » condition des terres dans son domaine : tel est l'objet » de ce travail. Notre but est de combler, dans une » certaine mesure, une lacune considérable, en attirant » l'attention sur des points intéressants, peu étudiés jus- » qu'à ce jour dans les diverses monographies d'abbayes » franc-comtoises. »

Ce mémoire se divise en quatre parties.

Dans la première, l'auteur examine l'origine de l'abbaye ; il la croit des premières années du VII^e siècle, et lui donne pour fondateur, non saint Lanthein, selon l'opinion commune, mais saint Colomban, beaucoup plus célèbre. Il parcourt l'histoire du monastère

jusqu'au XI^e siècle, et le voit successivement ruiné par les Sarrasins, les Normands et les Hongrois, puis définitivement rétabli par saint Bernon, issu, au IX^e siècle, de la race la plus ancienne des comtes de Bourgogne.

A travers ces époques si obscures, où les preuves directes font trop souvent défaut, l'auteur se guide au flambeau d'une critique sévère. Il recherche les sources originales, les cite, les compare, en apprécie la valeur, montrant dans sa critique une heureuse sagacité. Son style est celui de la discussion, sobre, tempéré, généralement approprié au sujet.

La seconde partie du mémoire est relative à l'organisation intérieure de l'abbaye, à l'examen des attributions et des devoirs de chaque dignitaire ; la troisième, à l'organisation extérieure, c'est-à-dire à l'étude de la condition des personnes et des biens dans les possessions du monastère. Si l'on excepte la classe des hommes libres, la condition des cultivateurs est généralement le servage, adouci par la mansuétude et la charité chrétienne.

Une quatrième partie est, à titre de supplément, consacrée à la détermination d'un lieu appelé, dans la vie de saint Lanthein, *Maximiacum*, à l'ancienne école de l'abbaye de Baume et au village de ce nom. Les archives du monastère semblent familières à l'auteur, et il a joint à son travail la collection des chartes les plus importantes qu'il y a puisées.

Tel est, dans ses quatre divisions, l'ensemble du mémoire n° 1. Vous le voyez, Messieurs, dans les trois

dernières les études de l'auteur ne sont pas dépourvues d'intérêt : loin de là. Cependant, à vrai dire, elles ne sont que secondaires. La partie véritablement historique est réellement la première, c'est-à-dire la période qui s'étend de l'origine du monastère jusqu'au XIe siècle. Mais là, il faut le dire, règne presque partout une obscurité invincible, et la plupart des solutions de l'auteur ne vont pas au delà de la probabilité. Le concurrent rencontre presque partout plus de lacunes qu'il n'en peut combler, plus de questions qu'il n'en peut résoudre d'une manière définitive. Aussi, dans cette période les points véritablement acquis à l'histoire demeurent trop peu nombreux, et, consultant trop ses espérances, l'historien a peut-être fait plus de promesses qu'il n'a pu réellement en tenir.

C'est sans doute, si l'on peut employer cette comparaison empruntée aux arts, moins la faute de l'ouvrier que celle de la matière. Aussi, pour que les concurrents ne soient pas exposés à s'épuiser en stériles efforts, l'Académie ne peut-elle trop recommander à ceux qui briguent ses couronnes, le choix attentif du sujet.

Avec ses connaissances, sa méthode et une matière plus féconde, le concurrent eût probablement emporté le prix.

Tel qu'il est, le mémoire n° 1 n'en mérite pas moins une distinction importante, et votre commission vous a proposé de lui accorder, avec la somme de 200 fr., une mention très-honorable.

## II.

Le sujet du mémoire n° 2 offre un fonds beaucoup plus riche : c'est l'histoire de la ville de Jussey. Ce travail porte en tête la devise empruntée à deux vers d'Ovide :

Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
Allicit, immemores nec sinit esse sui.

Jussey, située sur la rivière de l'Amance, est une ancienne ville du pagus ou comté de Port, au nord-ouest de la haute Bourgogne vers la Champagne. Dès le début de son mémoire, le concurrent se plaît à décrire le site enchanteur de cette localité.

« Il ne serait pas facile de trouver en France un » site plus agréable, un territoire plus fertile, une » plaine plus belle qu'à Jussey (1). En effet, après Gray, » nous ne connaissons point, dans toute la Franche-» Comté, de ville aussi heureusement assise. Inclinée » sur la pente de deux collines, elle voit se développer » devant elle une plaine vaste et féconde, où l'Amance » et la Saône se promènent lentement en contours » gracieux. Un réseau de six routes lui amène le » commerce de tous les alentours. La ligne ferrée de » Paris à Mulhouse parcourt la prairie, et çà et là » traverse les deux rivières sur des ponts élégants ; sa » gare, entourée d'hôtels et de magasins, communique » avec la ville par une magnifique avenue de mille

(1) Perreciot, *Ebauches sur les villes de la Franche-Comté.*

» mètres, bordée d'un double rang de tilleuls et de
» peupliers. Plus loin, derrière la plaine, s'étagent de
» gracieuses collines couvertes de villages, de forêts et
» de riches cultures.

» C'est surtout de la hauteur escarpée qui domine la
» ville au couchant, que le panorama se déroule sous
» les regards avec le plus de magnificence. L'immense
» horizon embrasse les monts de Morey, de Noroy, de
» Coiffy, de Bains, de Plombières, du Val-d'Ajol, de
» Planches-les-Mines, de Saint-Remy et de Purgerot. »

Quelle est la première origine de Jussey ? Des débris antiques attestent que ce lieu a été habité dès les temps romains. Sous le règne des rois francks, il est nommé dans un document du VII^e siècle, dans la vie de saint Agile, l'un des grands seigneurs du comté de Port. Après cette mention, l'histoire reste longtemps muette, et ce n'est qu'à l'époque qui suit immédiatement celle où nos cinq comtés se réunissent en un seul sous la main d'Othe-Guillaume, auteur de la dynastie longue et puissante de nos comtes de Bourgogne, que Jussey apparaît de nouveau comme le chef-lieu d'une vaste châtellenie de leurs domaines. Sauf une interruption momentanée, nos comtes en demeurent les seigneurs comme ils le sont de Dole, de Gray, de Vesoul, de Poligny et autres villes domaniales.

C'est là l'un des traits saillants de l'histoire de cette localité ; ce trait se perpétue de siècle en siècle, et survit à la conquête de Louis XIV. Ce sont nos comtes qui règnent directement sur Jussey, nomment les officiers et perçoivent les revenus ; ce sont eux qui en

ont construit ou relevé les murailles, fondé l'hôpital, créé la mairie. Aussi, dès les temps les plus anciens, Jussey est une ville ; des remparts et des fossés l'entourent ; à côté, sur la montagne la plus voisine, s'élève le château fort qui la protége et qui se lie à son enceinte. Sa châtellenie se compose d'un grand nombre de villages. Mais, à côté de ces titres d'honneur, il est pour cette terre domaniale un danger permanent ; elle est située presque à la frontière de la France, puissance redoutable et longtemps ennemie. Dans les guerres aussi acharnées que terribles de Louis XI contre Charles-le-Téméraire, Jussey sera toujours l'une des premières proies de l'invasion. En 1475, ce lieu est brûlé, son château détruit; la ville reste près de quatre-vingts ans sans murailles, et, comme une partie de nos châteaux démantelés à cette époque, celui de Jussey ne se relèvera plus.

Cette grande destruction, mal réparée par l'Espagne, porte à cette bourgade un coup mortel, et jamais, dès lors, elle ne recouvrera sa force première. Sans château, avec des murs imparfaitement réparés au temps de Charles-Quint, Jussey est, en 1569, occupé par les Huguenots de Wolfgang, et trente années après, ouvre ses portes à Tremblecourt. Pendant la guerre de dix ans, la ville est prise par Turenne, reprise par Lamboy, pillée, puis brûlée en 1637 par les hordes suédoises. Au milieu de calamités sans nombre, les trois quarts de ses habitants périssent, et, quarante ans après, son enceinte affaiblie ne fait aucune résistance à la double conquête de Louis XIV.

L'auteur du mémoire n° 2 retrace toute l'histoire de cette ville domaniale depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Il n'y consacre pas moins de 700 pages, y compris les pièces justificatives. Nous ne pouvons le suivre dans de si longs développements. Nous dirons seulement que, dans cette étude complète, trop complète peut-être, l'auteur mérite de véritables éloges pour ses longues et courageuses recherches à Besançon, à Vesoul, à Dijon, à la bibliothèque de Paris. Rien ne lui a coûté dans ce travail, qui est peut-être l'œuvre de plusieurs années. Une récompense est due à de pareils efforts. Cette récompense doit-elle être le prix? Votre commission ne l'a point pensé. Elle croit que ce mémoire trop étendu eût gâgné beaucoup à être resserré, que, par l'étendue même de son œuvre, l'auteur a été parfois conduit à trop négliger le style qui donne la couleur et la vie aux écrits historiques, et que dans le domaine de l'histoire générale, où l'écrivain est trop souvent entré à l'occasion d'une étude toute locale, il n'a pas su se défendre de certaines erreurs assez graves.

Le mémoire n° 2 n'offre pas moins un travail fort digne d'être distingué, et votre commission vous a proposé de lui accorder la même récompense qu'à l'auteur du mémoire sur l'abbaye de Baume-les-Moines, c'est-à-dire une mention très honorable avec la somme de 200 francs. Ces conclusions ont été adoptées, et il ne reste plus qu'à proclamer dans cette séance publique le nom des deux concurrents.

Ce rapport terminé, M. le président ouvre les billets

cachetés joints aux deux mémoires jugés dignes de récompense, et proclame, comme auteur de l'Etude historique sur l'abbaye de Baume-les-Moines, M. Bernard Prost, élève de l'école des Chartes, archiviste du département du Jura ; et comme auteurs de l'Histoire de Jussey, MM. Chatelet, curé de Cussey, et Coudriet, curé de Levier.

---

# DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

## M. L. DE SAINTE-AGATHE

---

Messieurs,

Les sciences, les lettres et les arts ont depuis quatre siècles un agent fidèle, un auxiliaire irrésistible, qui, par eux et pour eux, franchit toutes les distances, parle toutes les langues, s'adresse au savant, à l'ignorant, au riche, au pauvre, et fait pénétrer partout les œuvres de l'intelligence et de la pensée.

A ces traits vous avez reconnu l'imprimerie.

Aussi, Messieurs, en prenant place parmi les membres de votre docte compagnie, je comprends que c'est à l'imprimerie que je dois reporter tout le mérite d'une distinction dont je sens tout le prix.

C'est l'imprimerie que vous avez voulu honorer en donnant vos suffrages à l'industriel qui, ayant fait de cet art la principale occupation de sa vie, en a reçu l'obligation d'étudier les lettres, et qui, jeté au milieu des livres, en a fait sa société intime, et l'objet de ses plus douces jouissances.

Vous ne vous étonnerez donc pas si je viens vous entretenir de la découverte de cet art merveilleux, et rappeler comment il s'est établi et développé en Franche-Comté.

Il y a quelque témérité à traiter un semblable sujet devant une assemblée encore pénétrée des enseignements des Weiss et des Nodier ; mais le souvenir de ces maîtres vénérés me fera trouver, je l'espère, près de vous, un peu de cette bienveillante indulgence dont ils ont donné tant d'exemples dans le cours de leur longue et glorieuse carrière littéraire.

Le xv^e siècle, qui donna naissance à l'imprimerie, fut le siècle des grandes découvertes et du perfectionnement des inventions les plus diverses : à aucune époque l'activité des hommes ne fut plus intense.

Christophe Colomb et Vasco de Gama ouvrent à la civilisation européenne des contrées inconnues ; la boussole assure la marche des navigateurs ; la poudre à canon transforme l'art de la guerre ; la peinture et la sculpture sont remis en honneur; il semble qu'une fièvre de savoir agite les populations.

L'Italie recueille les richesses littéraires de l'empire d'Occident dispersées par la prise de Constantinople. L'étude des langues et des monuments de l'antiquité trouve partout des protecteurs et des maîtres.

C'est au milieu de cette éruption d'un monde nouveau que surgit Jean Gœnsfleisch, dit Guttenberg, originaire de Mayence et issu d'une famille patricienne. Il était venu à Strasbourg en 1439 (1) ; c'est dans cette ville qu'il fit les premiers essais de l'art

(1) Ou en 1434. Lambinet, t. I, p. iii.

d'imprimer, au moyen de planches de bois gravées en relief (1).

En 1444, il prit pour associé un orfèvre du nom de Jean Faust, qui lui avança des fonds.

Après diverses tentatives xylographiques, au moyen de lettres de bois, unies d'abord, puis séparées, les associés parvinrent à fondre en métal les lettres de

---

(1) L'impression, sur le papier, d'images en creux, gravées dans le bois, devait bientôt conduire à l'impression de lettres et de lignes sur des pages entières. On connut avant Guttenberg le secret de tirer des épreuves d'un texte composé de types fixes gravés sur un bloc unique, et même le secret de varier la composition de ce texte, en employant, non plus un ensemble de lettres taillées et alignées dans un ordre immuable, mais bien des types mobiles, se prêtant aux combinaisons les plus diverses. Laurens Coster, de Harlem, passe pour l'inventeur de ces types mobiles. Que trouva donc Guttenberg? « *Un autre procédé, autrement subtile et habile,* » dit son ouvrier, Ulrich Zell, « *il trouva la fonte des caractères.* » Le *Speculum humanæ salvationis* fut imprimé avant 1442 par Laurens Coster, avec des caractères et des planches en bois. Associé à Fust ou Faust et à Schœffer, Guttenberg, de Mayence, commença à employer les caractères isolés et fondus, à partir de 1452.

Pour rendre les livres populaires, on les orna de gravures sur bois, faites dans le style des peintures des manuscrits, qui furent imitées le plus fidèlement possible. Les sujets qu'on voit ordinairement représentés dans les Heures imprimées sont tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que de la Vie des Saints. Bientôt le même moyen fut appliqué aux ouvrages de science, d'histoire, aux romans, où les estampes servent d'éclaircissement et de complément au texte. La gravure sur bois fit des progrès rapides; plusieurs grands artistes s'y appliquaient, bien qu'en général ils n'aient fourni que leurs dessins, laissant à des artistes inférieurs, nommés tailleurs d'images, le soin de tailler dans le bois, en relief ou en creux, les parties qui devaient servir à l'impression. C'est en Allemagne surtout qu'elle a fleuri; c'est en Italie que s'est développée, avec autant d'éclat que de rapidité, la gravure sur cuivre. (*Histoire moderne*, Dauban, ch. xix.)

l'alphabet latin : c'est l'origine de la véritable typographie.

En 1452, ils s'adjoignirent Pierre Schœffer, qui compléta la découverte par l'invention du poinçon, du moule à fondre les lettres en métal, et de l'encre d'imprimerie. Faust, reconnaissant, lui donna sa fille en mariage.

Mais, en 1455, Guttenberg dut se séparer de ses associés et leur abandonner son matériel, par suite d'un procès qu'il perdit.

Ils venaient de terminer la Bible sans date, en deux volumes in-folio (1).

Rentrés à Mayence après cette séparation, Guttenberg d'une part, et ses anciens associés de l'autre, formèrent chacun un établissement séparé.

Enfin, le 14 août 1457, Jean Faust et Pierre Schœffer firent paraître dans cette ville le *Psalmorum Codex*, grand in-folio, premier livre qui porte une date d'impression, et qui passe pour un chef-d'œuvre de typographie.

Les premières impressions reproduisaient exactement les manuscrits, qui leur avaient servi de modèles. Les caractères étaient nets, réguliers, pleins d'abréviations et les lettres initiales peintes en couleurs. On y remarquait l'absence des ponctuations, guillemets, parenthèses, réclames, folios et signatures ; ce ne fut que plus tard, et par l'initiative d'imprimeurs ingénieux,

(1) Les nombreux titres et *incunables* qui se trouvaient réunis dans la riche bibliothèque de Strasbourg ont été brûlés par le feu des Prussiens, lors du bombardement de 1870.

que ces signes, destinés à séparer et noter les diverses parties d'un discours, furent introduits dans les textes imprimés.

Cette conformité des impressions nouvelles avec les manuscrits était si parfaite, et les moyens employés pour leur fabrication tellement inconnus, que les inventeurs purent en écouler un grand nombre, à des prix très élevés, au détriment des copistes, qui, à cette époque, n'étaient pas seulement de simples écrivains mécaniques, mais des savants souvent d'un certain mérite (1).

Vers 1462, une guerre civile ayant éclaté dans l'électorat de Mayence, les ateliers de Guttenberg et

---

(1) Quelque admirable que l'art typographique fût dans ses effets, il s'en faut pourtant beaucoup qu'il ait été accueilli dans son origine avec l'enthousiasme qu'il aurait dû produire, ou même avec la faveur qu'il méritait. Il ruinait une classe d'hommes qui était devenue extrêmement nombreuse depuis le quatorzième siècle : celle des copistes, qui, à cette époque, n'étaient pas de simples écrivains mécaniques, mais des savants, souvent du premier mérite. Ainsi, au lieu de s'apercevoir de l'avantage que l'imprimerie promettait pour le progrès des lettres, beaucoup de personnes n'y virent, au contraire, qu'un moyen de les faire rétrograder, parce que l'érudition et la calligraphie cessaient, pour une foule d'individus, d'être un moyen de gagner leur vie d'une manière honorable. Il faut ajouter que les possesseurs de bibliothèques, achetées à frais immenses, voyaient diminuer leur capital par la multiplication des livres ; ainsi leur intérêt et leur vanité en étaient offensés. Enfin, l'amour-propre des savants même se trouva choqué de ce que l'érudition, qui jusqu'alors ne pouvait être acquise qu'avec de grandes peines et par beaucoup de dépenses, allait devenir le domaine de la foule. Il ne fallait rien moins que l'évidence des immenses avantages qu'offrit la typographie, pour l'emporter enfin sur toutes ces préventions. (Schœll, *Cours d'hist. des Etats européens*, l. V, ch. xi.)

ceux de Faust et Schœffer furent saccagés ; les ouvriers devenus libres se dispersèrent, et, par suite, les procédés d'impression, tenus secrets jusque-là, tombèrent dans le domaine public.

Guttenberg, dont la vie avait été semée d'embarras, comme celle de la plupart des inventeurs, se trouva, en 1465, compris dans la maison de l'électeur de Mayence, Adolphe II, dont il recevait une pension ; et il abandonna dès lors la presse jusqu'à sa mort, arrivée en 1468 (1).

En moins de cinquante ans, l'imprimerie se trouva répandue dans toute l'Europe centrale. Les chefs-d'œuvre des poètes et prosateurs grecs et latins cessèrent d'être la propriété de quelques privilégiés seulement, et se répandirent dans toutes les classes. On n'eut plus à redouter pour ces monuments la perte ou l'oubli, qui ont frappé un grand nombre d'ouvrages, dont les titres seuls sont parvenus jusqu'à nous.

La Suisse accueillit la typographie dans les années 1470, 1474 et 1476, si mémorables d'ailleurs par les journées de Granson et de Morat.

Néanmoins la disette de livres était extrême dans

---

(1) Guttenberg fut enterré dans l'église des Recollets de Mayence. Voici l'inscription qu'on y lisait encore en 1799 :

D. O. M. S.
*Joanni Genszfleich artis impressorie repertori,*
*De omni natione et linguâ optimè merito,*
*In nominis sui memoriam immortalem Adam Gelthus posuit.*
*Ossa ejus in ecclesiâ D. Francisci Moguntinâ feliciter cubant.*

(*Origine de l'Imprimerie*, par P. Lambinet ; Paris, 1810, in-8°, I, p. 148.)

notre province. La duchesse de Bourgogne achetait, en 1415, une bible sur vélin au prix de 500 écus d'or. La moindre bibliothèque avait la valeur d'un riche mobilier. Et les livres d'église étaient si rares que l'on voyait, dans ces temps-là, au centre du chœur des grands chapitres, un bréviaire attaché avec une chaîne ou enfermé dans une cage de fer, autour duquel s'assemblaient les prêtres pour réciter leur office, chacun d'eux n'ayant pas la faculté de s'en procurer un (1).

Charles de Neuchâtel, alors archevêque de Besançon, était un prélat éminent, plein de zèle pour les intérêts de la religion, doué d'un esprit élevé, et ami des lettres. Il comprit tout dabord les avantages de la nouvelle invention et se hâta d'en faire profiter le clergé et les fidèles de son diocèse.

Ce prélat commença par faire imprimer à Bâle, par Bernard Richel, le *Bréviaire de Besançon*, 2 vol. in-4°, caractères rouges et noirs.

La ville de Salins, dotée par Louis XI du Parlement, en haine des Dolois qui lui avaient résisté, eut le mérite et l'honneur de recevoir les premiers imprimeurs de la province. Ils se nommaient Jean Desprels, Benoît Bigot et Claude Baudrand.

L'archevêque leur confia l'impression du *Missel de Besançon,* volume in-folio à deux colonnes.

L'absence de lettres initiales, toutes peintes à la main, et en couleurs diverses, indique l'enfance de

(1) Laire, *Dissertation sur l'Imprimerie en Franche-Comté, au* xv^e *siècle*. Dole, 1785, in-8°, p. 13.

l'art ; mais les caractères rouges et noirs sont imprimés avec une grande netteté, et le papier est excellent. Tel est l'exemplaire que nous avons vu dans la précieuse collection de M. le président Bourgon, magistrat éminent, qui savait allier la passion des livres à ses fonctions.

L'avertissement des éditeurs nous apprend qu'ils ont été déterminés à cette entreprise par la rareté des missels, que les guerres avaient détruits, et par l'imperfection et l'incommodité des exemplaires existants ; quoi qu'il en soit, ils ne restèrent pas longtemps à Salins, et le Missel fut le seul livre qui sortit de leur presse (1).

Besançon ne pouvait rester en arrière des villes de

---

(1) *Missale secundùm usum ecclesiæ Bisuntinæ.* On lit à la fin : *Divinis exactum auspiciis claro Salinensi oppido, secundum Bisuntinæ metropolitanæ ecclesiæ missarum annualium usum : opus clarissimum caracteribus impensa Joan. de Pratis diligenter correctis. Olympiadibus Domini millesimo CCCCLXXXV*, in-fol., caractères rouges et noirs.

On y remarque l'avertissement suivant des libraires : « In Christo reverendissimi ac piissimi patris et pastoris vigilantissimi domini Caroli de Novo Castro, Dei et apostolicæ sedis gratiâ Archimandritæ Bisuntini expresso mandato : in suæ diocesis antiquo ac celebri oppido de Salinis, Spiritûs Sancti explente gratiâ præsens Missalium, elaboratum opus ad usum et secundùm Bisuntinum ordinarium, ad finem usque perductum est. Rara profectò et fere nulla missalia his et diversorum generum aliis libris, in ibi impietate Guerrarum absorptis ad manum habebantur : et quæ supererant innumeris remissionibus confusa, haud parùm damnosa suis lectoribus erant. Quandoquidem et sine artificiosâ punctuatione, et absque gratâ commodâque quotatione inculta doctis lectoribus videbantur.

» His discriminibus per solertes et industrios viros Joan. de Pratis, Benedictum Bigot et Claudium Baudrand, conspicuos et plurimùm commendandos impressores, occursum est et subventum. Sané hi suo ab opere omnem lectoribus inimicam abalienantes remissionem, securis ac fidelibus punctuationi et quotationi inservierunt : in punctuatione si quidem Franciscum Petrarcham, in quotatione verò modernos theologos imitantes. Porrò, si qui generis æmulorum hos artifices lacerare dente mordaci præsumant..... meminerint dictum esse..... felices essent artes, si de illis soli artifices judicarent, etc. Deo gratias. »

moindre importance qui l'avaient devancée. Une imprimerie y fut installée en 1486. On reconnaît encore la main de Charles de Neuchâtel dans la nature des publications. Aucun imprimé ne porte le nom de l'imprimeur, mais les bibliographes ont désigné Jean Comtet, nom répandu dans le pays, et qui d'ailleurs se trouvait écrit à la main sur un exemplaire des *Constitutions de l'Eglise de Besançon,* 1487, in-folio.

Les neuf publications faites par J. Comtet sont toutes en latin ; nous en donnons les titres en note. Il nous suffit de dire que les Statuts du diocèse, la Discipline religieuse et divers Traités théologiques et ascétiques fournirent la matière d'un certain nombre de petits écrits, tantôt réunis en un même volume, tantôt publiés séparément. On y remarque un Guide pour la santé, avec les commentaires d'Arnauld de Villeneuve ; c'est probablement la première édition latine de l'Ecole de Salerne, in-4° ; puis un Traité de la peste, suivi du Livre de Michel Scot sur la physiognomie, in-4°, texte latin (1).

Cet atelier avait fonctionné pendant deux années.

---

(1) Pour la rédaction du catalogue de ces publications, nous nous sommes conformés aux énonciations du savant P. Laire ; et par la collation des exemplaires que nous avons pu compulser, nous nous sommes assuré qu'il était impossible de trouver un guide plus exact et plus sûr.

1486-1487. — *Speculum aureum animæ peccatricis, à quodam Carthusiensi editum* (*à* Dyonisio de Leuvis, *aliò nomine* Richel). *Canones pœnitentiales.*

*Tractatus brevis de Horis canonicis dicendis. Tractatus de arte benè moriendi.....* in-fol., 32 feuillets, sans date, mais identique pour les caractères, la disposition et le papier au suivant.

La ville de Dole, rentrée en possession de son Parlement après la mort de Louis XI, son implacable ennemi, reprit dans notre province un rang que ses malheurs et son héroïsme rendaient encore plus légitime. Elle, aussi, eut en 1489 une imprimerie, tenue par Pierre Metlinger.

On a de lui : *Les Ordonnances du comté de Bour-*

---

*Codex Constitutionum ecclesiæ Bisuntinæ, edilus à Carolo de Novo Castro, archiepiscopo Bisuntino. Speculum sacerdotum missam cetebrare volentium, à* B. Bonaventura *editum. Historia horrenda de Udone archiepiscopo Magdeburgensi. Speculum ecclesiæ domini Hugonis primi, Cardinalis, ordinis Prædicatorum.* Et on lit à la fin : *Impressum Bisuntii an. Dom. milles. quadringint. octuagesimo septimo, primâ die Marlii,* in-fol.

L'exemplaire du P. Laire portait à la suite de la date, en écriture rouge, le chiffre et le nom de l'imprimeur, *Joannes* (ou *Franciscus*) Comtet.

1487. — *Regimen Sanitatis, cum Tractatu epidemiæ seu pestilentiæ, unà cum commentariis* Arnoldi de Villanova, *medico.* On lit à la fin : *Impressum Bisuntii, anno Domini millesimo quadragentesimo octuagesimo septimo,* in-4°.

*Liber de Pestilentiâ, et liber Michaelis Scoti de Physiognomiâ,* On lit à la fin : *Impress. Bisuntii anno Domini millesimo* CCCCLXXXVII, in-4°.

1488.—*Roderici de Zamora episc. Speculum vitæ humanæ.* On lit à la fin : *Finit feliciter Speculum humanæ vitæ nuncupatus, impressus Bisuntii, anno Domini millesimo* CCCCLXXXVIII, in-4°.

*Speculum artis bené moriendi. Opusculum de horis canonicis dicendis vel cantandis. Opusculum quod Speculum aureum animæ peccatricis inscribitur. Speculum conversionis peccatorum* Dyonisii de Levivis, aliàs Richel, *Carthusiani.* On lit à la fin : *Finit... Speculum conversionis peccatorum, impressum Bisuntii, anno Domini* MCCCCLXXXVIII, in-4°. Le premier traité est de 22 feuillets ; le second est de 7 ; le troisième de 32 ; et enfin le quatrième de 28, y compris celui de la suscription rapportée plus haut.

*Opusculum, quod Speculum sacerdotum dicitur, editum à Sancto Augustino, de honestate et dignitate eorum. Historia horrenda Udonis, archiepiscopi Magdeburgensis,* in-4°, huit feuillets.

*gogne,* 1490, in-4°, et un Ecrit de Jean Heberlin, sur la maladie épidémique, 1492, in-4° (1).

La Franche-Comté, dotée de trois établissements typographiques, pourvue d'universités renommées, se trouva impuissante à les soutenir et à les alimenter. Toutefois, par les ouvrages qui ont été publiés, on peut voir qu'alors on y cultivait avec fruit la théologie, le droit, les sciences naturelles, et que déjà se montrait cet esprit positif et sérieux qui est le caractère distinctif de nos populations.

On ne peut guère se rendre compte de la durée éphémère des imprimeries qui ont paru en Franche-Comté au xv^e siècle, qu'en admettant l'existence d'ateliers typographiques en quelque sorte nomades, se transportant où ils étaient appelés, et quittant avec d'autant plus de facilité que leur matériel ne comportait ni l'importance ni les caractères variés qu'exigent les établissements modernes.

C'est ce qui explique comment les imprimeurs de Salins publient à Citeaux, en 1487, un *Missel* où se retrouvent les caractères dont ils s'étaient servis en 1485 pour celui de Besançon. Pierre Metlinger, que nous avons vu à Dole en 1490, imprime à Dijon, sous la même date, les *Règles, Constitutions et Priviléges de l'abbaye de Citeaux.* Des établissements complets, définitifs, n'auraient pu se prêter à une semblable mobilité.

---

(1) *Joannis Heberlin Gammundiensis Lectio declarativa super epidemiæ morbo*; impr. Dolæ, per J. Héberlin, MCCCCLXXXXII, in-4°.

Le P. Lairé, qui fait autorité en bibliographie, a avancé que la Franche-Comté fournissait son papier aux premiers imprimeurs des diverses contrées (1). On reconnaît aujourd'hui l'inanité de cette prétention.

---

(1) Nous trouvons dans la dissertation du P. Laire une assertion qui mérité d'être examinée.

Le papier des livres imprimés au xv^e siècle à Mayence, à Bâle, à Venise et à Besançon, se trouvant marqué de la tête de bœuf, il en tire la conséquence suivante : « Je me trouve appuyé d'une » forte conjecture lorsque j'avance que si Strasbourg et Mayence » ont été assez heureux pour découvrir et perfectionner l'impri- » merie, notre province aura du moins la gloire de leur avoir » fourni le papier pour son exécution. »

Cette prétention ne peut se soutenir en présence des usages séculaires de la papeterie. Le filigrane que porte dans sa contexture chaque feuille de papier, n'indique pour l'ordinaire que *le format auquel elle appartient*, et nullement l'établissement d'où elle sort. Ce n'est point une marque de fabrique analogue à celles que les imprimeurs ont adoptées pour leurs produits, dès les premières années de l'invention (*a*).

La tête de bœuf qui se voit sur le papier n'est point une preuve concluante ; c'était la marque du fabricant et non celle de l'imprimeur. Elle se trouve sur plusieurs éditions de ce temps-là faites en différents endroits de l'Allemagne. (Fournier, *Orig. de l'Impr.*, Paris, 1759, in-8°, p. 42.)

(*a*) Parmi les marques des imprimeurs, un grand nombre n'étaient, à proprement parler, que des armes parlantes :

| | | |
|---|---|---|
| Ainsi, Chevalier, de Paris, | avait adopté | un *Cavalier*. |
| *Chesneau*, ibid. | — | un *Chêne*. |
| *Corvin*, de Francfort, | — | un *Corbeau*. |
| Bischoff (*Episcopus*), | — | une *Crosse pastorale*. |
| *Freslon*, de Lyon, | — | un *Frélon*. |
| *Gattiot du Pré*, de Paris, | — | une *Galère*. |
| *Griffe*, de Lyon, | — | un *Griffon*. |
| *Jeannon*, de Sedan, | — | un *Janus*. |
| *Corrozet*, de Paris, | — | une *Rose dans un cœur*. |
| *J. Dupuy*, ibid., | — | une *Samaritaine*. |
| *G. Grapheus*, d'Anvers, | — | une *Main écrivant*. |

Il y en a une infinité du même genre. Celles que nous citons donneront une idée des autres.

Alde Manuce avait pris pour marque le revers d'une médaille de Domitien, un dauphin sur un ancre.

Mais il reste à notre province le mérite incontesté d'avoir, une des premières, fabriqué le papier de chiffes, notamment dans les papeteries de Baume et d'Arcier, qui étaient très florissantes longtemps avant l'invention de l'imprimerie.

Au début du XVI^e siècle, nous trouvons la Franche-Comté occupée à réparer les désastres des guerres qui l'avaient ravagée et des épidémies qui avaient décimé sa population. Elle semble se désintéresser du mouvement scientifique et littéraire qui agite les esprits.

Après avoir envahi l'Allemagne et l'Italie, l'imprimerie se répandit en France.

La multiplicité des livres imprimés a inspiré à Jean Molinet, notre poète de Poligny, les vers suivants que nous extrayons de son livre *des Merveilles advenues en notre temps :*

J'ai vu grande multitude
De livres imprimés,
Pour tirer en étude
Pauvres mal argentés.
Par ces nouvelles modes,
Aura maint écolier
Décrets, bibles et codes,
Sans grand argent bailler.

Cependant, avec le règne de Charles-Quint commença pour la Franche-Comté une ère de paix et de réparation. L'agriculture reprit ses travaux, les sciences, les lettres et les arts furent encouragés par de nouvelles institutions, le commerce prit plus d'extension, et la confiance du roi appela un grand nombre de Franc-

Comtois aux emplois les plus divers et souvent les plus élevés.

Nicolas Perrenot, fils d'un maréchal-ferrant des environs d'Ornans, né en 1486, est l'exemple le plus frappant d'une humble extraction couronnée par les plus hautes distinctions que puisse recevoir le génie et la gloire. Charles-Quint, qui savait juger les hommes, l'éleva rapidement aux premières charges de son royaume : il l'avait nommé garde des sceaux et conseiller d'Etat, à la suite de négociations importantes qu'il avait conduites avec le plus grand talent. Il mourut en 1550, seigneur de Granvelle, Chantonnay, Apremont et autres lieux.

C'est à Nicolas Perrenot de Granvelle que l'on doit la construction, à Besançon, du palais qui porte son nom. Il y avait rassemblé des collections de tableaux, de livres et d'objets du plus grand prix, dont l'étude ne pouvait que faire naître et entretenir le goût des lettres et des arts dans la cité.

Pour soutenir sa mémoire et continuer ses nombreux bienfaits, Nicolas Perrenot laissait un fils : Antoine Perrenot, né à Besançon en 1517, non moins bien doué que lui-même, formé à son école, et qui devait mettre le comble à la gloire de ce nom populaire. Soutenu par son mérite personnel plus encore que par la renommée de son père, il arriva rapidement à succéder aux titres de conseiller d'Etat et de garde des sceaux, que celui-ci avait si dignement portés. Bientôt après il reçut le chapeau de cardinal, puis, deux ans avant sa mort, arrivée en 1586, il fut nommé archevêque de Besançon.

Le cardinal de Granvelle cultivait les lettres avec succès. Il parlait sept langues ; Juste-Lipse fut son secrétaire et Pignius son bibliothécaire. Il donna ses soins à la belle *Bible polyglotte* imprimée à Anvers par Plantin, en 1558, 8 vol. in-fol., et publia à ses frais la *Somme de saint Thomas,* pour en faire des libéralités. Enfin, c'est lui qui ordonna la première édition des *Caractères de Théophraste,* aussitôt après leur découverte.

Après une interruption de soixante-huit ans, l'imprimerie était rentrée à Besançon en 1557, avec Jacques Estanges ; puis on y voit, en 1588, Jacques Foillet, et en 1594, Nicolas Moingesse.

A partir du XVII^e siècle, elle est définitivement fixée dans notre ville ; mais les Franc-Comtois n'ont pas encore perdu l'habitude de faire imprimer leurs ouvrages hors de la province.

En 1618, Jean-Jacques Chiflet, confie à Claude Cayne, de Lyon, la publication du *Vesontio ;* et l'Histoire de Besançon, si populaire, si intéressante et si pleine d'érudition, qu'avait illustrée le burin de Loisy, Franc-Comtois comme l'auteur, est sortie de la presse d'un étranger ! Vingt-quatre pièces de vers adressées à l'auteur, et signées de noms chers à la Franche-Comté, attestent combien celle-ci comptait de gens de lettres à cette époque.

Dans un village de la paisible vallée de l'Ognon, à Pin-l'Emagny, Jean Vernier, simple curé de campagne, eut l'idée de monter un atelier d'imprimerie. C'était vers 1629 ou 1630. Il choisit pour collaborateur et pour guide Toussaint Lange.

Dans l'intérêt des populations rurales, qui manquaient de livres de prières, il composa les *Heures Paroissiales*. Ce recueil eut un succès immense et se trouva bientôt dans toutes les familles : on ne le désigna dès lors et jusqu'à nos jours, dans le diocèse, que sous le nom d'*Heures de Pin*. L'édition originale est introuvable. Nous ne connaissons ces Heures que par les réimpressions multipliées qui en ont été faites.

L'imprimerie de Jean Vernier a publié, de 1630 à 1635, divers ouvrages de théologie et de piété tant latins que français : parmi ces derniers, nous citerons *Les Portraits des SS^tes^ vertus de la Vierge,* par noble Jean Terrier, de Vesoul; in-4°, orné de 34 fig. sur cuivre par Loisy (1).

---

(1) Voici les titres des ouvrages publiés par l'imprimerie de Pin :

*Breves conciones super evangelia dominicarum totius anni*, etc., *operâ Perennini Menestrier, à Courcuyrio. E Pino, typis Joannis Vernierii, parochi*, MDCXXXIII, in-8°, 520 pages.

*Definitiones philosophicæ quarum est frequentior in scholis usus. A Joanne Thierry, sacræ theologiæ doctore et philosophiæ professore*, etc. *Pini, typis Joannis Vernierii, plebani*, MDCXXXIV.

L'auteur, privé de la vue dès son bas âge, continua néanmoins ses études avec un tel succès, qu'il se fit recevoir docteur en théologie, et, malgré son infirmité, professa pendant plusieurs années la philosophie. Le savant abbé Boisot fut un de ses élèves.

*Officium hebdomadæ sanctæ ad Missalis et Breviarii Bisuntini rationem. Pini, typis J. Vernerii, plebani*. 1634, in-32 de 402 pages.

La Couronne de Roses de la Royne du Ciel, ou la Manière de dire facilement le Chapelet, ou Couronne de la Vierge; par le P. Laurent Chiflet, de la Comp. de Jésus. A Pin, de l'imprimerie de messire Jean Vernier, 1635, in-8° de 62 pages.

Portraicts des SS. Vertus de la Vierge, contemplées par feue Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, dressés par feu noble Jean Terrier, de Vesoul. A Pin, de l'imprimerie de J. Vernier, 1635. In-4°, orné de 34 figures gravées sur cuivre par Loisy, non compris le titre.

Cet ouvrage est le plus important et le dernier qu'ait produit cette imprimerie rurale. Sa date, voisine de celle du siége de Dole, et des incursions armées qui ont alors sillonné le pays, nous porte à supposer que l'atelier du zélé pasteur de Pin a été détruit lors de l'incendie de ce village, arrivé dans le même temps.

Parmi les imprimeurs bisontins de ce siècle, nous nous contenterons de nommer les suivants : De Moingesse, 1601 ; Clériadus Boutechoux, 1628; Nicolas et Jean Couché, 1657-1677 ; Claude et Louis Rigoine, 1678-1684 ; Benoît, 1693 ; Edme Humbrette, 1686.

Au XVIII^e siècle, l'imprimerie est répandue dans le monde entier ; elle est entrée dans les mœurs ; et son utilité comme sa puissance se sont affirmées, dans le siècle de Louis XIV, par une fécondité et un éclat littéraires sans précédent. En Franche-Comté, les établissements typographiques se transmettent de père en fils et ont acquis le droit de cité. L'imprimerie Couché existait dès 1657. Celle des Daclin, à qui j'ai succédé en 1833, remonte à 1721. On lui doit un grand nombre d'ouvrages intéressant la province : notamment l'*Histoire de l'Eglise de Besançon*, 1750, 2 vol. in-4°, et les *Mémoires sur la langue celtique, de Bullet*, 1754-1760, 3 vol. in-fol.

En 1750, Bogillot publiait le *Recueil de Noëls anciens au patois de Besançon*, composés par François Gauthier, imprimeur en la même ville, in-12. Les douze premiers noëls avaient été composés dans le siècle précédent, par le P. Crespin Prost, capucin, mort en 1696.

Les autres imprimeurs de cette epoque sont, pour Besançon : Alibert en 1709 ; Gauthier, 1725 ; Bogillot, 1750 ; Charmet, 1737. Les villes de Vesoul et de Gray eurent aussi leur imprimerie : on cite pour la première Jean-Baptiste Poirson.

Avant de terminer, je dois dire que les rois de France, depuis Charles VIII jusqu'à Louis XVI, ont accordé à l'imprimerie une protection toute spéciale.

L'édit de 1686 porte ce qui suit : « Les imprimeurs » et les libraires seront toujours censés et réputés du » corps et des suppôts de l'Université de Paris, du tout » distingués et séparés des arts mécaniques ; et en » cette qualité maintenus et gardés en la jouissance de » tous les droits, franchises et prérogatives à eux attri- » bués par les rois nos prédécesseurs et par nous. »

On voit par là que la distinction établie entre les imprimeurs et les ouvriers des arts mécaniques n'est pas seulement une invention émanant des intéressés. Cette distinction existe : elle est même parfaitement admise par les gens de lettres : nous en trouvons la preuve dans ce passage d'un écrit contemporain que je demande la permission de citer :

« Entre tous les corps d'état, celui-ci est un des plus » intéressants, à coup sûr. Pour quelques hommes » très remarquables de notre temps, l'atelier de com- » position a été le berceau d'où ils se sont élancés vers » la réputation. Cela se conçoit : il n'est pas, selon » nous, de noviciat littéraire préférable à celui qui » consiste à faire vivre de la vie typographique la

» pensée d'autrui ; il n'est pas de leçon de grammaire
» ou de rhétorique qui vaille cette étude patiente,
» involontaire, du mot, du terme, de la tournure. On a
» dit qu'un grand homme n'existe pas aux yeux de
» son valet de chambre : on pourrait dire également
» qu'il existe bien peu de grands écrivains pour les
» imprimeurs. Là où le public admire, le compositeur
» sourit ; il sait quels efforts et quels remaniements à
» coûtés telle page éclatante, tel morceau à effet ; il sait
» quel mot stupide a précédé le mot sublime : il
» connaît le secret de l'éloquence, le ressort de l'esprit,
» et comment, de rature en rature, on parvient à
» simuler la facilité (1) ! »

La Révolution française, en proclamant, vers la fin du XVIII^e siècle, les principes nouveaux qui devaient régir la société, affranchit la presse de tous les règlements qui lui avaient été imposés. Les partis saisirent avec empressement ce moyen de propagande que les nouveaux législateurs leur livraient, et la presse se trouva associée à tous les égarements et à tous les excès de l'époque.

Mais, pour être juste, il faut reporter la responsabilité des actes provoqués par elle aux écrivains dont les excitations compromettaient le plus noble des arts, en même temps qu'elles ruinaient la religion, la morale, l'ordre public et la liberté elle-même.

Les abus auxquels la presse a donné lieu ont porté

(1) Charles MONSELET, 1865.

quelques esprits à contester son utilité et ses bienfaits (1) : on en pourrait dire autant de tous les agents précieux que la Providence a mis au service de l'homme : le feu, la vapeur, l'électricité, etc., dont l'humanité s'accommode parfaitement.

Enfin, pour rassurer les esprits inquiets, nous ajouterons, en finissant, que l'imprimerie, comme la lance d'Achille, a le don salutaire de guérir les blessures qu'elle a faites.

---

(1) Toutefois, pource que l'impression reçoit, non seulement les choses bones, mais encor les mauuaises, quelquesvns se sont lamentés, de ce que les hérésies, et les exemples vicieux (desquels l'on doibt souhaiter vne perpétuelle obliccion) seraient escripts et enuoiés à la postérité, avec grande jacture des mœurs publiques et de la saincte religion.

(Gollut, *Mém. de la République Séquanoise*, liv, X, chap. LXXIII. Dole, Ant. Dominique, 1592, in-fol.)

# SUR LA MORT DE M. BEUQUE

STROPHES

Par M. l'abbé PIOCHE.

---

Le poète mourant de la Grèce et de Rome
Croyait sentir en lui plus que l'âme d'un homme,
Vers le ciel il marquait son vol;
Et, comme un cygne blanc que le soleil éclaire,
Il espérait s'enfuir loin du flot populaire,
Ne laissant que son ombre au sol.

J'échappe, disait-il, aux traits qu'on me destine;
Qu'un autre pour fléchir la noire Libitine
Charge d'offrandes ses autels :
Bien mieux que sous l'airain, le poète a la vie
Dans ses rhythmes sacrés que l'univers envie
Et sur les lèvres des mortels.

Qu'elle est triste pourtant cette mort des poètes !
Sur les choses du ciel leurs muses sont muettes :
Pour les guider point de flambeau !...
Des guirlandes de fleurs sur leurs urnes de marbre,
Et pour garder leur cendre un cyprès, le seul arbre
Qui les suive au bord du tombeau.

Voilà la récompense à laquelle ils prétendent !
Vaine immortalité que celle qu'ils attendent !
Ce monde ne la donne pas.
Les poètes chrétiens ont bien une autre gloire,
C'est le Verbe de Dieu qui prône leur mémoire
Et qui veille sur leur trépas.

Ce Verbe, ils l'ont vêtu de la parole humaine ;
En lui donnant l'éclat qui touche et qui ramène,
Ils ont fait renaître l'amour ;
Aussi ne craignez pas que leur œuvre décline :
Dans leurs écrits circule une sève divine,
Et Dieu les fait vivre à son tour.

C'est le sort de celui dont nous pleurons la perte,
De ce noble veillard dont la muse diserte
Sut donner tant de charme au bien :
Les grâces du poète et la douceur du sage
Fleurissaient à l'envi, sous les glaces de l'âge,
Avec les vertus du chrétien.

Il sut avec la foi conserver l'héritage
De la pensée antique et du noble langage,
Echo d'un siècle plus heureux ;
Et les traditions que notre âge dédaigne
L'éloignaient de la mode, où le caprice règne,
Et des vers sonores et creux.

Poète d'autrefois par le cœur et le style,
Il reflète l'éclat et la beauté tranquille
D'un temps qui pour jamais s'enfuit ;
Semblable à ces glaciers dont la cime dorée
S'élève dans le ciel et demeure éclairée,
Quand la vallée est dans la nuit.

Qu'il sut bien découvrir Dieu dans tout son ouvrage !
Son âme en saisissant tous les traits du mirage
Eclate en hymnes de bonheur :
Oui, je crois voir encor sa tête vénérable,
Comme au souffle du vent les pâles fleurs d'érable,
S'incliner au nom du Seigneur.

O Christ, ô l'amour des prophètes,
Type d'immortelle beauté,
N'êtes-vous plus Roi des poètes ?
Et d'où vient qu'ils vous ont quitté ?
En chantant votre œuvre, ils oublient
Les secrets rapports qui la lient
A son modèle, à son auteur ;
Vous êtes le Verbe qui crée
Et votre Humanité sacrée
N'en est-elle pas la splendeur ?

Oui, c'est la lyre universelle
Que la prière met en jeu ;
C'est le luth vivant qui recèle
L'hymne infini qui chante Dieu ;
Harpe d'or qui gémit et prie
Et que le chrétien s'approprie
Pour fléchir le Maître éternel ;
Que le doigt de l'enfant s'y pose,
Et sa prière à peine éclose
Est un chant qui remplit le ciel !

C'est à vous que toute parole
Emprunte son éclat divin ;
Sans vous, elle n'a plus de rôle
Et n'est qu'un son frivole et vain ;
Au lieu d'une prière ardente,
Elle est la note discordante
Qui trouble le chant des Elus...
Faites chanter à notre lyre
Ces beautés qu'on ne sait plus lire
Et ces sons que l'on n'entend plus !

Il l'entendit toujours cette parole sainte,
Celui que nous voyions naguère en cette enceinte ;
Elle fut son cher entretien.

Il est mort dans un temps où la vie est amère,
Où tout chancelle et tombe, où tout est éphémère...
Paix et joie au chantre chrétien !

Quand cesseront ces jours de décombres, de flammes,
Et ces vents du désert qui passent sur les âmes
En y séchant toutes les fleurs ?...
Poète bienheureux, du séjour où vous êtes
Peut-être voyez-vous la fin de nos tempêtes
Et l'aurore des jours meilleurs ?

Après le fiel amer, la coupe d'ambroisie :
Non, non, la douce Foi, la sainte Poésie
Ne vous ont pas dit leur adieu ;
Nos mains relèveront les ruines du temple,
Et des chantres chrétiens viendront à votre exemple
Y célébrer le nom de Dieu.

---

# ÉLOGE

DE

# M. LE PRÉSIDENT BOURGON

Par M. l'abbé BESSON

SUPÉRIEUR DU COLLÉGE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER.

---

MESSIEURS,

La dernière fois que vous vous êtes réunis en séance solennelle, M. le président Bourgon, votre doyen d'âge, était encore à votre tête, portant avec aisance le poids presque complet de ses quatre-vingt-dix ans. Sa place est vacante aujourd'hui, et son éloge s'impose à votre conscience. Je viens satisfaire, comme je le pourrai, à ce devoir public. C'est presque un siècle à parcourir, l'ancienne et la nouvelle société à esquisser, toute la Franche-Comté à peindre dans une figure qui en fut la dernière et la plus originale expression.

Jean-Baptiste Bourgon naquit à Besançon le 7 septembre 1780. Il appartenait à une famille parlementaire, originaire de Salins, alliée à la noblesse du pays, et qui avait tenu en fief le château et la terre de Foucherans par suite d'un mariage avec la dernière héritière de cette maison. Son bisaïeul occupait un emploi dans les salines sous la domination des rois d'Espagne. Il le quitta pour ne pas prêter serment à Louis XIV, et vint s'établir à Besançon. L'esprit républicain dont cette ville demeura animée, après la con-

quête de la province, convenait aux derniers tenants de la nationalité comtoise ; le Parlement leur ouvrit ses rangs, et les querelles de ce corps célèbre avec M. de Boyne, intendant de Franche-Comté, devenu premier président, leur fournirent la première occasion de faire parler encore le sang libre et fier qui coulait dans leurs veines. Dès 1758, les registres du Parlement signalent un Bourgon parmi les huit conseillers qui furent mandés à Versailles pour rendre compte de leur opposition à M. de Boyne. C'était le père de notre président. Quand le Parlement fut cassé par le chancelier Maupeou, le conseiller Bourgon fut le seul qui osa élever la voix dans la grand'chambre, après avoir entendu les ordres du roi. Ayant en main la lettre de cachet qui lui défendait de parler, il déclara très haut » qu'il protestait encore et que le roi ne pouvait lui ôter son état. » Trois fois exilé, trois fois ramené en triomphe, on le connaissait à Versailles aussi bien qu'à Besançon pour l'inflexibilité de son caractère. Sévère au peuple comme au roi, il perdit toute sa popularité dès les premières émeutes de la révolution. Sa maison fut marquée pour le pillage, sa vie menacée, et il n'échappa au massacre qu'en se retirant à la campagne. Après l'abolition des Parlements, la Terreur lui demanda compte de la justice qu'il avait rendue pendant quarante ans. Il monta bravement dans la charrette révolutionnaire qui le conduisit à Dijon par ordre du comité de salut public. La foule s'ameuta autour de lui avec des cris de mort : « Voilà, criait-elle, un conseiller qui a fait pendre bien des gens. » Il regarda la foule d'un

air froid et plein d'honneur. « Tous ceux qui l'ont mérité, » répondit-il sans baisser la tête. Ce mot fut applaudi et la menace fit place à l'admiration. La haute taille du vieux magistrat, son langage ferme et rude, ses cheveux blancs le firent remarquer dans les prisons de Dijon comme dans les salons de Versailles. Entouré de gens qui déguisaient leur titre, il s'indignait de leurs misérables subterfuges, et devançant l'appel de son nom : « Moi, dit-il, je suis conseiller au Parlement de Franche-Comté, caractère indélébile. » Le 9 thermidor délivra de l'échafaud cette grande et ferme vieillesse. Il se retira dans sa terre d'Auxon, espérant encore le retour de l'ancien régime et la restauration du Parlement. Un avocat, honnête et distingué, qui avait dirigé les premiers mouvements de la révolution, sans en partager les excès, lui demanda un jour d'un air curieux : « Que ferez-vous, Monsieur le conseiller, quand vous remonterez sur votre siége? Vous allez tous nous pendre. — Non, mon ami, mais nous vous condamnerons aux galères. » Il mourut à 86 ans, sans avoir plié sous l'orage, sans avoir pâli devant l'émeute, avec tous les entêtements de l'honnête homme, toutes les illusions du parlementaire, et toutes les espérances du bon chrétien.

Peindre le conseiller Bourgon, c'est déjà esquisser la vie du président, car jamais fils ne se fit plus d'honneur de ressembler à son père. Jean-Baptiste fut destiné d'abord à l'Eglise. Mgr de Durfort, archevêque de Besançon, lui donna la confirmation et la tonsure dans sa chapelle, le 8 septembre 1788. Avec l'habit ecclé-

siastique, l'enfant reçut encore le prieuré de Mathay-Besuche, qui valait 1,200 livres de rente, et son oncle maternel, M. de Camus, chanoine de la métropole, avait le dessein d'en faire son coadjuteur avec succession future. Ce fut dans le pensionnat de Saint-Ferjeux qu'il commença son éducation. Cette maison, tenue par les bénédictins, était alors très fréquentée par la jeunesse du pays. M. Bourgon, recueillant ses impressions et ses souvenirs, parlait avec admiration de la science des maîtres, mais de leurs mœurs avec moins d'éloges. C'était le jugement d'un écolier à qui rien n'avait échappé dans cet âge qui est sans pitié, mais non pas sans justice. Jugement bien fait pour instruire ceux qui instruisent les autres, et les rendre attentifs et vigilants sur eux-mêmes parmi les jeunes et redoutables témoins de leur vie. La révolution ôta à l'écolier sa tonsure, ses maîtres, ses espérances dans l'Eglise; une partie des biens de sa famille fut mise sous le séquestre, et à douze ans il ne lui resta pour s'instruire que les rudes leçons du temps et les exemples de son père.

Ce fut toutefois une belle et grande éducation, et en la comparant à celle de notre siècle, il est permis de la regretter. M. Bourgon vécut à Arcier ou à Auxon; il vécut de peu et se fit presque paysan par la simplicité de ses goûts et la modestie de sa tenue. Il aimait à rappeler ces repas simples et peu coûteux dont l'étable et le verger faisaient tous les frais, et qui n'étaient assaisonnés que de grand air et d'appétit, ce lever matinal en toute saison, ces travaux des champs partagés avec le fermier et le domestique, ces dépenses

de ménage toujours mesurées sur les ressources, cette prévoyance de l'avenir qui faisait, même dans un budget fort resserré, une part aux incertitudes et aux besoins inattendus du lendemain. De là cette frugalité d'habitudes qu'il conserva jusque dans l'opulence, et cette santé robuste qui résista à toutes les épreuves ; de là aussi cette parfaite intégrité de conscience et ce bon sens si pratique et si ferme dont il demeura le modèle au milieu de nous. Il fallait, pour tremper un tel homme, un sang généreux, l'air pur du village et les épreuves bien comprises des révolutions. Son mariage ne fit que l'affermir dans la voie droite. Il épousa, en 1806, l'une des filles du marquis de Chaillot, ancien conseiller au Parlement de Besançon, qui habitait la terre de Pin-l'Emagny. M^me^ Bourgon était, comme son mari, douée d'un rare bon sens ; mais la délicatesse exquise de ses sentiments donnait à ce sens droit un air d'honneur et de distinction qui le faisait valoir encore mieux. Ses deux sœurs, M^me^ de Buyer et M^me^ de Carieul, possédaient les mêmes qualités ; elles ont laissé le même souvenir dans le cœur de tous les gens de bien.

Les événements de 1814 firent de M. Bourgon un homme politique. On connaissait ses sentiments royalistes, et il ne fut pas difficile de l'enrôler dans une manifestation plus prématurée que vaillante, essayée pendant le blocus de Besançon. Six cents jeunes gens réunis à Chamars avaient entrepris de porter le drapeau blanc à l'hôtel de ville. La troupe fit bonne contenance tant qu'elle ne rencontra que d'honnêtes bourgeois,

mais, arrivée au milieu de la Grande-Rue, elle fut enveloppée et dispersée par les bataillons de Marulaz. En un clin d'œil, le sauve-qui-peut devint universel, et toutes les maisons du quartier servirent d'asile aux fuyards. M. Bourgon, qui ne reculait jamais, demeura avec M. de Beaumarchand, et deux ou trois braves vignerons, aux mains des soldats. Cette échauffourée le fit écrouer pendant trois semaines dans les cachots de la citadelle. Les plus cruelles paniques ne furent pas ménagées aux détenus, car on pouvait leur appliquer la loi martiale. M. Bourgon se mit au-dessus de toutes les terreurs. Un jour qu'on parlait de la peine de mort : « Ce soir, si vous voulez, dit-il, en rompant la conversation; mais à présent il est midi, allons dîner. »

La première Restauration lui rendit la liberté, la seconde en fit un magistrat. Il entra à la cour royale de Besançon en 1816, en qualité de conseiller, avec dispense de fournir le diplôme de licencié en droit. Il reprenait possession en quelque sorte d'un héritage de famille, succédant tout à la fois à son père, dont la renommée était si grande, et à son beau-père, le marquis de Chaillot, qui avait fait partie de l'ancienne et de la nouvelle magistrature. M. Bourgon était de ceux que leur conscience ne dispense jamais. Il se mit à étudier le droit comme un jeune homme et le latin comme un enfant. On le vit, le dictionnaire en main, traduire César, Quinte-Curce, les Pandectes et les Institutes. Il voulait juger par lui-même de l'autorité des textes apportés dans les débats de la cour. Ses convictions se formaient par les avis des autres et par

ses propres réflexions. Il excellait à écouter et à profiter de ce qu'il entendait ; ce qui lui appartenait en propre, c'était l'expression nette, franche, un peu rude parfois du sentiment qu'il avait embrassé, c'était surtout la persistance souvent chaleureuse et entraînante avec laquelle il soutenait son opinion. Quand on lui reprochait son entêtement, il le reconnaissait tout le premier et s'excusait en disant que « c'était déjà le défaut de son père. »

C'était le défaut d'une conscience droite qui ne fléchissait ni aux temps ni aux personnes. Le bon sens l'éclairait de ces illuminations soudaines que ne donne pas l'étude ; l'énergie la soutenait de ces généreux mouvements qui n'appartiennent qu'à la vertu. La présidence des assises mit toutes ces qualités dans un grand relief. M. Bourgon y porta avec son accent comtois, sa parole brève, son langage incorrect, quelque chose de l'autorité des anciennes cours. On l'eût pris, montant à son siége, pour un demeurant du dernier siècle. Il commandait naturellement le silence, forçait les respects des avocats, arrachait des aveux aux coupables, et laissait dans toutes les affaires où il avait passé le souvenir de sa grande figure et de son noble caractère. C'était un de ces magistrats en qui la justice s'incarne et se personnifie pour s'imposer parmi les hommes.

La politique partagea sa vie avec la justice. Etant, comme Chateaubriand le dit de lui-même, républicain par caractère et royaliste par tradition, son rang se trouvait naturellement marqué parmi les hommes qui

voulaient la monarchie selon la charte, et qui rêvaient l'accord des deux pouvoirs dans une sorte de transaction entre les droits du passé et les nouveautés du présent. Elu en 1827 député du grand collége, M. Bourgon prit aussitôt place au centre droit parmi les royalistes constitutionnels. Le triomphe de son parti ne se fit guère attendre. Le 5 janvier 1828, M. de Villèle, dont l'impopularité était à son comble, donna sa démission, et les libéraux saluèrent avec enthousiasme l'avènement de M. de Martignac. Le magistrat qui tenait les sceaux témoignait au député du Doubs beaucoup de confiance. Il lui offrit la place de procureur général vacante à Besançon par la promotion de M. Meyronnet de Saint-Marc à la cour de cassation. M. Bourgon accepta et l'ordonnance fut portée à la signature royale. Cette ordonnance comprenait quatorze nominations de premiers présidents ou de procureurs généraux. Charles X n'en changea qu'une seule, en mettant le nom de M. Clerc à la place du candidat de son ministre. Il avait voulu honorer et reconnaître un grand caractère, de longs et importants services, un nom marqué depuis longtemps pour la première place par la reconnaissance publique. Le ministre invita M. Bourgon à dîner et lui dit en le quittant : « Le roi m'a chargé de vous exprimer toute sa satisfaction et de vous donner l'assurance que la première place de président vacante à la cour de Besançon sera pour vous. » La promesse faite en 1828 fut acquittée en 1844 par un autre gouvernement.

L'avènement du ministère Polignac fit passer

M. Bourgon dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. J'ai recueilli ses impressions sur ces années fameuses, si décisives pour les destinées du pays. Deux politiques étaient en présence. L'une, voyant les prérogatives royales menacées, voulait en renforcer le prestige et tout risquer pour empêcher les Bourbons de rendre leur épée à la révolution ; l'autre, se prétendant non moins fidèle et non moins dévouée, voulait sauver le trône et les Bourbons par des concessions que l'on jugeait non seulement opportunes, mais nécessaires. « L'important, disait notre député, est que le roi meure sur le trône et que le duc de Bordeaux lui succède. Sauvez la dynastie, vous sauvez un grand principe. C'est là l'essentiel, le reste n'est qu'accessoire. Les ministères et les hommes ne sont rien, les principes sont tout. Les concessions d'administration et de gouvernement sont essentiellement transitoires. Un parti les accorde, un autre les retire. Les vieux souverains, les rois mineurs, les régentes comptent avec leurs sujets. Un roi jeune, vaillant, résolu, leur impose sa volonté et les gouverne avec plus de hardiesse. » Les libéraux avaient pour eux la politique, l'expérience, l'histoire ; ils avaient raison peut-être, mais ils se donnèrent les torts de l'irrévérence et de la révolte. L'adresse des deux cent vingt-un, portée par Royer-Collard aux Tuileries, était un refus de concours fait au gouvernement sous une forme à peine dissimulée. Le roi ne voulut pas l'entendre et les événements se précipitèrent vers une crise dans laquelle les deux partis, se refusant à toute transaction, allaient prendre devant l'histoire

une égale responsabilité. Les ordonnances du 25 juillet furent la réponse à l'adresse du mois de mars. Ecoutez maintenant là-dessus les deux partis : Qu'est-ce qui a perdu la monarchie, disent les uns? C'est l'adresse des deux cent vingt-un. Non, répondent les autres, ce sont les ordonnances de Charles X. Peut-être l'histoire décidera-t-elle un jour que les deux partis se sont dit réciproquement la vérité. Les libéraux ont eu la victoire sans l'honneur, les ultra l'honneur sans la victoire. La France n'a recueilli dans ces débats ni la victoire ni l'honneur. Il ne lui en est resté qu'une révolution.

M. Bourgon fut des deux cent vingt-un, mais il l'avouait à peine et il s'en repentit. Je me rappelle l'aveu qu'il m'en a fait : « Nous avons commis une faute. Au lieu d'un refus de concours, il eût été plus constitutionnel de se borner à un refus de confiance. La confiance ne se commande pas, mais le concours est de rigueur. » Il ajoutait : « Nos fautes expliquent celles du ministère, elles ne les excusent pas. La responsabilité des ordonnances n'appartient qu'à ceux qui les ont rendues. »

Au mois de mai 1830, après la retraite de MM. Courvoisier et de Chabrol, la pensée du coup d'Etat, devenue plus familière encore au roi et à ses ministres, commença à pénétrer dans les salons de l'aristocratie parisienne. On la discutait sans gêne, les uns y voyant le salut de la monarchie, les autres sa ruine. M. Bourgon racontait volontiers une de ces conversations curieuses auxquelles il avait pris part.

C'était dans le salon de son parent, M. de Grosbois, ancien premier président du Parlement de Besançon, devenu pair de France. La société était nombreuse et composée surtout de royalistes, plus royalistes que le roi. La question du coup d'Etat ayant été mise sur le tapis, M. Bourgon exprima des craintes sur le succès de la mesure. Un pair de France se récria : « Eh ! si le roi veut la prendre, qui pourrait l'en empêcher? — Le tome second de l'histoire des Stuarts, répondit M. Bourgon. — Voilà comme vous êtes, vous autres provinciaux avec les fausses idées que vous donnent les livres. D'ailleurs, pour renouveler l'histoire des Stuarts, il faut un Guillaume. — Mais on n'ira pas le chercher en Hollande, il est au Palais-Royal. — Le duc d'Orléans ? — Vous l'avez dit. — Quelle illusion ! Il est sans ambition personnelle, et d'ailleurs sa femme ne le lui permettra jamais. — Ne vous y fiez pas. » Ce fut le dernier mot de notre député. Il garda ses défiances et la société de M. Grosbois ses illusions.

Le député de Besançon était bien celui qui voyait le plus clair, mais a-t-on jamais écouté un provincial à Paris et un sage parmi des enthousiastes ? Plus on approchait de la catastrophe, moins on voulait y croire. Certaines réunions parlementaires essayèrent à plusieurs reprises d'entrer en relation avec le ministère et de l'éclairer sur l'issue de la lutte qu'il allait entreprendre contre l'opinion ; l'entêtement du prince de Polignac résista à toutes les sollicitations et à tous les conseils. Un aide de camp du roi répondit un jour à M. Bourgon qui le pressait encore : « Tout est inutile,

M. de Polignac est convaincu de la bonté de sa cause et de l'importance de ses devoirs. Il va jusqu'à croire que s'il faut un miracle pour sauver sa politique, le ciel n'hésitera pas à le faire. »

Telle était la confiance de M. de Polignac. — La Chambre fut dissoute sur ces entrefaites, et les colléges électoraux convoqués pour le 1er juillet, avec l'espoir d'avoir une majorité plus favorable au ministère, notre député alla prendre congé de M. de Chantelauze. Le garde des sceaux savait bien que l'honorable représentant du Doubs était profondément attaché à la monarchie aussi bien qu'à la charte, et il lui exprima le désir de le voir rentrer à la Chambre. « Je vous remercie de votre bienveillance, répondit M. Bourgon, mais ne comptez pas sur ma réélection. Les royalistes ne me pardonnent pas d'être libéral, les libéraux d'être royaliste. J'ai déplu à tout le monde en faisant mon devoir. »

Cette prévision se vérifia, les électeurs du grand collége lui préférèrent M. le conseiller Droz, et la carrière politique de M. Bourgon se termina la veille de la révolution de juillet. Mais son devoir lui demeura cher, et ses convictions s'affirmèrent au milieu même de la catastrophe. Il présidait les assises de la Haute-Saône, quand la nouvelle des fatales journées se répandit à Vesoul. Le préfet avait quitté la ville, les autorités nouvelles s'établissaient à la mairie, l'effervescence populaire éclatait partout. M. Bourgon ne permit pas que le cours de la justice en fût troublé. Les gens d'armes avaient paru à l'audience avec la

cocarde tricolore, il leur fit reprendre la cocarde blanche ; l'image de Charles X avait été renversée de son socle, il la releva avec honneur, et rendit fièrement la justice au nom du roi qui avait déjà pris le chemin de l'exil. On s'étonnait de sa conduite et on lui apportait les journaux qui donnaient tous les détails de la révolution. M. Bourgon ne voulait rien entendre : « Comme citoyen, je sais tout; comme magistrat, je ne sais rien. Nous n'avons pas d'autre roi que Charles X, et je le ferai régner ici jusqu'à la fin des assises. » Il fallait bien respecter cette indomptable volonté. M. Bourgon sortit de Vesoul le 6 août, emportant les compliments du jury et l'estime de tout le monde.

Après la révolution de Juillet, trente magistrats du ressort de la cour de Besançon quittèrent leur siége pour ne pas prêter serment au roi des Français. De telles délicatesses sont devenues trop rares pour être passées sous silence. M. Bourgon demeura à son poste. Il pensait, comme plusieurs de ses collègues, que l'on ne pouvait pas rompre tout à coup avec le passé et qu'une cour renouvelée tout entière se trouverait sans traditions au grand détriment des justiciables. La présence des anciens magistrats dans les cours leur conserva de la dignité et contribua, si je ne me trompe, à assurer leur indépendance sous le gouvernement de Juillet. M. Bourgon tint sa place avec une fermeté rare, maintenant les droits de la cour, rappelant les usages consacrés et affermissant par son exemple le caractère et l'esprit de ses collègues.

Tel il était à la cour, tel il parut à l'Académie. Votre

compagnie lui ouvrit ses rangs en 1835 sur la proposition de M. Courvoisier, et vos suffrages unanimes lui déférèrent les fonctions de trésorier. Il vous présida deux fois, en 1844 et en 1853. Sa parole était grave, simple, austère, pleine d'expérience et d'autorité. Qu'on relise son discours prononcé dans cette compagnie au mois de janvier 1844, il y passe en revue les plaies sociales et dit hautement tous ses griefs contre les hommes de son temps, dût-on l'accuser de ne retracer que les rêves d'un esprit chagrin : « La tourmente révolutionnaire s'est apaisée, mais il en reste encore des traces profondes. A ce désintéressement austère, à cette rigidité de mœurs dont nos ancêtres se faisaient gloire et que le dernier siècle avait déjà vu s'affaiblir, à cette chaste sensibilité de l'honneur pour laquelle une tache légère était une incurable blessure, a succédé l'amour des jouissances matérielles, le désir effréné d'acquérir des richesses, l'indifférence sur le choix des moyens. Plus de convictions, plus de foi : le doute et l'indifférence sur tout et partout. » M. Bourgon aimait à remonter au delà de la révolution et à peindre cette austérité des anciens jours. Il entretint l'Académie, dans ses deux séances publiques de 1853, du mouvement des esprits et des idées dans notre province pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. « Les Franc-Comtois, disait-il, ne sont restés étrangers à aucune science, et nos pères n'ont pas mérité le dédain avec lequel en parlent quelques-uns de ces hommes, aussi suffisants que légers, et qui s'imaginent que le monde a commencé avec eux. Gardons le souvenir de

nos ancêtres ; ce sont eux qui nous ont ouvert la voie où nous marchons, et qu'à ce titre leur mémoire nous soit toujours sacrée. »

Le président complimentait rarement et ne flattait jamais. Peut-être pourrais-je m'autoriser de sa franchise pour l'imiter aujourd'hui, et dire la vérité sans gêne, même à l'Académie. Un jour votre compagnie crut devoir élever une statue à Jouffroy. Cette résolution essuya de justes critiques et laissa de vifs mécontentements. Personne n'a oublié que deux magistrats, l'un qui vient de sortir de la cour (1), l'autre qui y tient encore si honorablement la seconde place (2), votèrent contre le monument en disant avec une noble franchise : Je suis chrétien ! Il était difficile, en effet, de concilier l'esprit chrétien avec cet hommage rendu à un écrivain, plein de talent sans doute, mais aussi de témérité, et qui s'était fait dans *le Globe* le fossoyeur attristé et confiant d'une religion dont il déclarait les dogmes finis. La croix durera dans le monde un peu plus longtemps que la statue de Jouffroy dans notre bibliothèque où elle fut inaugurée avec un grand éclat, beaucoup de discours et un peu de musique, le 30 août 1847. Une portion notable de l'Académie avait refusé son concours à la cérémonie. M. Bourgon, qui était au nombre des absents, répondit en ces termes aux reproches que M. Weiss lui adressa : « Mon cher Weiss, vous vous étonnez de mon absence à la séance d'hier. Vous devriez cependant bien vous sou-

(1) M. le président Clerc.
(2) M. le président Jobard.

venir que je n'ai pas approuvé l'érection de cette statue, et que je ne pouvais pas aller la saluer avec vous. Jouffroy avait du talent, je ne le nie pas, mais il n'en a pas toujours fait un bon usage, et malgré vos savantes distinctions, vous ne parviendrez jamais à séparer en lui le Franc-Comtois du philosophe; pas plus que dans ses écrits, vous ne pourrez séparer les doctrines du style. Vous avez beau prétendre que vous n'entendez pas vous occuper de doctrines philosophiques et religieuses, ces réserves prouvent votre embarras et voilà tout. Vous avez donné un mauvais exemple, c'est moi qui vous le dis. Quand on élève une statue à un homme qui a attaqué la religion et glorifié le doute, on fait croire par là ou qu'on partage de tels sentiments, ou qu'on les regarde comme indifférents et inoffensifs. Eh bien ! je vous déclare d'abord que ces sentiments ne sont pas les miens, et ensuite qu'ils perdront tôt ou tard la société. Voilà pourquoi j'étais absent à la cérémonie d'hier et je ne m'en repens pas. »

Quatre mois après, la France tremblait au bord de l'abîme, et les dernières journées de février étaient signalées à Besançon par des émeutes. La cour s'assembla sur la requête du procureur général, évoqua la procédure et commit le président Bourgon pour vaquer aux informations. On vint avertir ce magistrat que parmi les prévenus se trouvait le neveu d'un nouveau ministre, et que peut-être il conviendrait d'attendre le soir pour l'arrêter. « Non, dit M. Bourgon, il sera arrêté en plein jour, à trois heures de l'après-midi, et on

l'amènera devant moi, en le faisant passer sur la place Saint-Pierre. » Dans les jours qui suivirent, son attitude demeura la même en face de tous les dangers et de tous les pouvoirs. A l'approche des élections, une assemblée de gens de loi se forma au palais et lui déféra les honneurs de la présidence. Là, il proposa et fit adopter au département du Doubs la candidature de M. de Montalembert. Ce grand nom fut désormais son drapeau. Rien ne l'en détacha, car il en sentait le mérite et le poids, il était fier de l'avoir présenté au pays et il voulait à tout prix nous en conserver la gloire. L'entreprise était difficile en 1848, agréable l'année suivante, facile et sans combat en 1852. Elle réussit trois fois, mais les temps changèrent, et le grand orateur à qui le département du Doubs avait rendu une tribune, finit par ne pouvoir conserver un siége au Corps législatif. C'était courir à la défaite que de le présenter encore. M. Bourgon ne connaissait que le devoir. Il signa en 1857 un appel aux électeurs, le renouvela en 1863, et mit deux fois sa verte vieillesse au service de cette grande cause qui n'était peut-être pas celle de l'empire, mais qui était certainement celle de la papauté, de la France, de l'éloquence politique et de l'honneur chrétien. Jamais M. Bourgon ne trouva dans son âge une excuse pour se dispenser de ses obligations politiques. Trois fois, dans l'année 1869, il quitta sa maison d'Auxon pour venir exercer à la ville ses droits de citoyen. Il tenait que tant que Dieu nous laisse sur la terre, nous avons des devoirs à y remplir et des exemples à y donner. Quelle leçon pour ces

générations nouvelles amollies par le luxe et qui se disent dégoûtées des devoirs publics par crainte ou par ressentiment d'un échec ! Esclaves de la vanité, de l'égoïsme ou de la peur, qui redoutent de faire quatre pas pour aller déposer dans une urne le vote de la conscience. Malheureux, qui ne voient pas que l'abstention est une lâcheté, et qu'après le crime de livrer sa patrie aux ennemis du dehors, il n'y en a pas de plus grand que de l'abandonner à ceux du dedans !

M. Bourgon, éclairé d'une meilleure lumière, s'occupa de politique jusqu'au dernier jour. La politique à ses yeux était la religion du citoyen. Il eut plus que personne des regrets amers, des espérances déçues, de profonds déplaisirs, mais jamais la défaite ne lui inspira ni découragement, ni éloignement des affaires, ni misanthropie. Il était de ceux qui ont toujours une place dans la société quand même il n'y ont plus de fonctions publiques, et qui demeurent, par leur caractère et leur ascendant, les maîtres naturels de tous les gens de bien. Quand on le voyait, soit à Auxon, soit à Foucherans, drainant ses prairies, taillant ses arbres, remuant la terre, bâtissant encore à quatre-vingt-dix ans, surveillant ses ouvriers chaque jour, les payant chaque semaine, donnant des conseils aux communes et aux fabriques, s'asseyant avec plaisir à la table des presbytères, ouvrant sa maison avec un généreux empressement aux ecclésiastiques et aux personnes honorables de tout le voisinage, on ne pouvait qu'être charmé, instruit, édifié par cette vie si active, si pleine d'obligeance, si utile encore à tout le pays.

La semaine achevée, il venait passer le dimanche à Besançon, au milieu de ses livres et de ses amis. Etranger à toute idée de luxe, peu soigneux de sa personne, content des plus simples meubles comme du plus frugal repas, il recherchait avec un goût prononcé les beaux livres, les gravures rares, les médailles précieuses, les anciennes monnaies, et ne résistait guère à la tentation d'acquérir quelque petit tableau dont on lui avait fait connaître la valeur. Ce n'était pas un savant, mais un connaisseur éclairé et d'un véritable mérite. Je me trompe, il savait sa Comté avec des détails de mœurs, des appréciations sur les époques, des jugements sur les personnes, qui ont été pour nos historiens des sources inépuisables. On n'écrivait guère sur ces matières sans l'avoir consulté. Il avait d'ailleurs, dans sa vaste bibliothèque, un cabinet tout entier consacré aux livres du pays, et qu'il mettait avec une rare complaisance à la disposition des érudits et des amateurs. Ce cabinet dont M. Weiss, son ami, lui avait donné l'idée, renfermait non seulement tous les ouvrages composés sur notre province, mais tous ceux qui sont sortis de la plume des écrivains comtois. Il y rassembla plus de quatre mille volumes, les uns achetés à grand prix dans les ventes publiques, les autres heureusement découverts dans quelque grenier, plusieurs généreusement offerts par leurs auteurs pour s'assurer une place dans cette collection si curieuse et si complète. Si le titre manquait, si quelques passages étaient maculés, il réparait de son mieux ces injures du temps, copiant le titre, effaçant les taches, rajustant les

pages en lambeaux et se faisant relieur pour ne pas confier à d'autres mains ces vénérables reliques d'un passé devenu si rare. Puis, l'ouvrage une fois mis en sûreté, il le faisait couvrir de maroquin et de dorure, comme s'il ne pouvait pas assez honorer ses chers Comtois. Ainsi se forma cette bibliothèque unique en son espèce et dont le catalogue sera comme l'histoire littéraire de toute la province. Ce catalogue n'est qu'ébauché, mais des mains habiles l'achèveront. M. le président Bourgon a eu l'heureuse fortune de vendre sa bibliothèque, de son vivant même, à un jeune magistrat qui se fait un honneur de la garder pour la province, qui se propose de l'augmenter encore, et qui en ouvrira les portes aux amis des lettres et de la Comté. M. Henri d'Aligny, devenu propriétaire de ce cabinet, en a laissé la jouissance à son auteur, et M. Bourgon, sensible à ce procédé, n'a cessé d'y ajouter comme s'il lui eût encore appartenu. Je ne serai point, je l'espère, accusé d'indiscrétion en disant que le prix de ces livres si longuement amassés, est destiné à la chapelle de Saint-Maximin, à Foucherans, et aux écoles de la Chapelle-des-Bois et d'Auxon.

Il était profondément touchant de voir ce vénérable vieillard se détacher ainsi, avant de mourir, de tout ce qu'il avait le plus aimé et en cherchant un héritier de ses goûts studieux, songer à Dieu et aux pauvres. Ici se présente un trait qu'il me faut raconter avec quelques détails, parce qu'il appartient non seulement à la vie de M. Bourgon, mais à l'histoire de la Comté. Devenu, par la mort de son frère, héritier du

domaine de Foucherans, le président s'occupa d'y restaurer une habitation modeste et y porta aussitôt tout le goût qu'il avait pour planter et bâtir. A quelque distance du village s'élève une forêt célèbre dans nos chroniques par le séjour de saint Maximin, l'un de nos premiers évêques, mais où l'on ne voyait plus en 1865 que des murailles ruinées, et une croix à peine entretenue, dernier souvenir d'une chapelle détruite en 1777, et d'un pèlerinage qui avait survécu à toutes les destructions. M. Bourgon menait ses amis sur cet emplacement désert et leur parlait du dessein qu'il avait conçu d'y faire des fouilles et d'y relever la maison de Dieu. Un jour qu'il était à Auxon, on lui annonce la découverte d'un vieux tombeau dans un angle de mur de son verger. Cette circonstance le frappe, et songeant à saint Maximin, il prend la plume et m'écrit ce billet : « Voilà un avertissement que Dieu me donne. Je veux, » avant de mourir, restaurer le pèlerinage de saint » Maximin. Hâtons-nous, j'ai quatre-vingts ans, et le » temps qui me reste à vivre n'est pas long. » A ce signal donné par un vieillard, toute la contrée se réveille ; M. l'abbé Suchet, un de nos confrères, se met à la tête de l'entreprise, et le travail commence. Dès que les ruines furent déblayées, on découvrit tout le périmètre et les fondations de l'ancienne chapelle. Sous le pavé de la nef parurent des corps rangés en ligne droite et les pieds tournés vers l'autel. La haute antiquité de ces ossements se révélait assez d'elle-même. Un des corps portait sur la hanche droite une boucle de fer rouillée, dernier reste d'une ceinture.

Deux anneaux en fer avaient déjà été signalés avec un collier de verre, dans un procès-verbal dressé sur les lieux, en 1756, après la visite de l'ancienne chapelle. On retrouvait une partie de ces débris, parure des temps barbares, signe irrécusable des sépultures franques et burgundes. Il n'y a plus de doute, le sanctuaire de saint Maximin existait déjà, il était déjà célèbre dès le v^e siècle, et la légende qui place ce personnage parmi les prélats qui ont gouverné l'Eglise de Besançon avant Constantin, devenait plus évidente que jamais. Gollut, Chifflet, Dunod, D. Ferron, tous nos historiens qui ont signalé saint Maximin comme un évêque de Besançon, ne s'étaient point trompés. Il faut renoncer à l'hypothèse des Bollandistes qui, abusés par une similitude de nom, n'avaient voulu voir dans la chapelle de Foucherans qu'un édifice élevé en l'honneur de saint Maximin, évêque de Trèves. C'est bien la sépulture retrouvée de saint Maximin, évêque de Besançon, vivant en ermite à six milles de la cité, fugitif et caché pendant la persécution dans la forêt de Foucherans, honoré d'un culte public dès les premiers siècles, et attirant à ses pieds de grands personnages qui venaient chercher le repos de la tombe dans un sanctuaire vénéré de tout le pays. Mais où était le corps de saint Maximin? On fouille le massif de l'autel, et quand on arrive aux fondements, une longue traînée de poussière humaine, mêlée de quelques ossements, apparaît aux regards. Cette poussière étaient répandue sur toute la longueur de l'autel dans un sens horizontal. Elle attestait que l'autel était un tombeau et que le corps du saint y avait

reposé. Qu'est-ce que la révolution a fait de ses reliques ? M. Bourgon recueille et précise ses souvenirs. Il a entendu dire que, pendant les jours de la Terreur, les habitants de Trepot ont enlevé le corps pour le soustraire aux profanations, et qu'ils l'ont enfoui sous le marche-pied d'un des petits autels de l'église de Foucherans. Les témoins sont morts, mais la tradition a encore un organe. Il faut la vérifier. L'événement justifie toutes les espérances. On découvre à l'endroit désigné les ossements d'un corps tout entier. L'anatomie les assemble, la piété les recueille, l'autorité ecclésiastique les vérifie et les déclare authentiques; le peuple, saintement ému de cette découverte, forme autour d'eux un cortége d'honneur et de bénédictions, et trois mille personnes accourent de toute part pour les reporter dans l'antique forêt où ils avaient attiré pendant quinze siècles les hommages et les vœux de toute la contrée.

L'œuvre ne demeurera pas incomplète. M. Bourgon, qui avait aidé à retrouver ces belles reliques, leur élève aussitôt le noble asile où elles reposent aujourd'hui. Prêtres et fidèles, chacun voulut concourir à cette restauration de sa bourse ou de ses bras. En deux ans la chapelle est rebâtie, et le pèlerinage reprend tout son éclat. Il fallait suivre ce vieillard dont l'exemple était si entraînant, et qui commandait de la voix et de la main comme s'il eût reçu du ciel une sorte de mission. Le ciel lui donna le temps de l'accomplir. Il célébra trois fois la fête de saint Maximin au milieu de sa famille, de ses amis et des prêtres du voisinage. Là, d'un accent

plein d'émotion et d'un geste plein d'autorité, il acclamait à la fin du repas le nom et le règne de Pie IX. C'était à ses yeux la seule autorité encore debout. Il aimait le Pape et le confessait hautement. Huit jours avant la bataille de Mentana, il avait porté en ces termes un toast que personne n'a oublié, parce qu'on y vit un présage de la victoire : « Au triomphe prochain de Pie IX et à la confusion de ses ennemis. » Ce mot, je le répète avec confiance quatre ans après, car M. le président Bourgon attendrait encore le triomphe de la papauté jusque sur les ruines de Rome et du Vatican.

La restauration de Saint-Maximin fut l'œuvre et la consolation de sa vieillesse, mais cette œuvre ne suffisait pas à sa pieuse activité. Il songea de bonne heure à son tombeau, et comme il ne faisait rien pour lui-même sans y chercher en même temps quelque utilité pour les autres, il céda un champ à la commune d'Auxon pour en faire un cimetière, l'entoura de murs et y bâtit pour lui, pour les siens, pour son curé, une chapelle funèbre. L'administration vit avec déplaisir cette réserve de six pieds carrés qu'il avait mise dans l'acte pour se faire enterrer dans un coin de la terre donnée à la commune. Il fallut plaider. M. Bourgon ne reculait jamais. Il se fit remettre, par jugement du tribunal de Besançon, en possession de son champ et disposa, comme il l'entendait, sa propre sépulture. De tels soins, mêlés de tracasseries administratives et de débats judiciaires, n'avaient rien de triste ni d'importun pour ce caractère énergique et si bien trempé. Bien différent de ces âmes vulgaires qui se détournent de la mort

comme pour échapper à ses regards, il en parlait volontiers sans crainte d'attirer son attention comme sans se plaindre d'avoir été oublié. La mort s'approcha de lui à pas lents et comme à regret. Elle ne fit sentir son approche que deux ou trois jours à peine, mais à son corps seulement, et en laissant à son âme la jouissance complète de ses facultés intellectuelles et morales. M. Bourgon demeura indépendant jusqu'à sa dernière heure, de la maladie comme de tout le reste, de tout, excepté du devoir.

Le dernier devoir fut rempli avec le scrupule du vieux magistrat qui s'est dit chaque jour en montant sur son siége : Je serai jugé autant de fois que j'aurai jugé les autres. Il appelle un prêtre dès l'avant-veille de sa mort, lui prend la main et lui dit : Je suis plus malade qu'on ne pense, ma confession est prête, entendez-moi. Après sa confession, une douce satisfaction éclate dans toute sa personne : « Maintenant, dit-il, Dieu fera de moi ce qu'il voudra, je désire le recevoir demain avec les derniers sacrements et avec l'indulgence du Jubilé. » Le lendemain, à l'heure marquée, sa chambre est illuminée comme un sanctuaire et Dieu y apparaît dans toute la pompe des plus augustes cérémonies. M. Bourgon se confesse de nouveau et prête une religieuse attention à toutes les belles prières qui accompagnent l'administration des sacrements. Averti qu'on allait commencer les litanies des saints, il répond d'une voix distincte : « Je m'unis à vous, j'ai prié les saints tous les jours de ma vie. » Il offre avec empressement ses membres aux onctions de l'Eglise,

reçoit le viatique avec une ferveur marquée, et redouble de recueillement et de piété pendant l'application de l'indulgence plénière. La cérémonie est achevée, Dieu se retire en le bénissant. A cette dernière bénédiction, le malade se soulève, courbe sa tête vénérable et marque hautement son front et sa poitrine du signe de la croix. Le reste de la journée est donné aux dernières affaires, aux derniers adieux. Le mourant ne songe qu'aux personnes qui l'entourent. Ses deux filles, sa nièce, ses amis, son confesseur, reçoivent dans un sourire, dans un regard, dans une parole, le prix de leurs soins. Ce cœur, si ferme devant la mort, se fond de tendresse devant la piété filiale. M. Bourgon profite de toutes les occasions pour remercier et bénir, pour tendre la main, pour laisser couler une larme, pour sourire encore une fois. Il ne restait rien de ces dehors un peu rudes qui servaient comme d'enveloppe à cette âme d'élite. L'âme, sur le point de quitter la terre, se révélait tout entière avec ses vives affections, sa foi robuste et ses lumineuses espérances.

Le soir, son confesseur le retrouve dans la même lucidité d'esprit, partageant ses préoccupations et ses regards entre la France et l'Eglise, et s'intéressant jusqu'à la fin à ces grandes choses. Il parle de l'avènement du ministère Ollivier et de la politique nouvelle du gouvernement, il parle surtout du Saint-Père et du Concile œcuménique. Il disait avec un accent plein de conviction : « J'ai toujours aimé la justice, l'Eglise et le Pape. » La nuit venue, il parut s'assoupir, mais il voulut demeurer dans son fauteuil, observant, pour

ainsi dire, la mort qui l'envahissait et qui montait lentement des extrémités jusqu'au cœur. Le matin du jour fatal, la sérénité d'âme était la même. Il prit son journal et essaya de le lire, puis, le donnant à sa nièce qui veillait auprès de lui : « Je n'y vois plus, lis-moi les nouvelles, mes yeux se troublent, c'est un signe que la fin approche. » Son confesseur revint et reçut les dernières confidences de son âme. Le sacrifice de sa vie fut renouvelé d'une manière plus accentuée que la veille. Il souleva ses bras et dit d'une voix forte : « J'adore la volonté de Dieu et je m'y résigne de tout mon cœur. » Un moment après : « Mon Dieu ! mon Dieu ! ayez pitié de moi ! » Ce fut sur la terre la dernière parole de cet homme de bien, qui n'a rendu qu'à Dieu et à l'Eglise son âme si fière. Il s'endormit sans effort, le samedi 5 février 1870, prêtant l'oreille aux prières de l'agonie qui étaient récitées à son chevet et répétées dans toutes les églises de la ville. Un reflet d'en haut éclaira son visage, et on pouvait y voir, longtemps encore après qu'il eut rendu le dernier soupir, que sa longue vie avait été celle d'un sage, et sa courte mort celle d'un chrétien.

Cher et vénérable doyen de cette compagnie, je vous fais en son nom les adieux d'une pieuse confraternité. Agréez ces pages où j'ai voulu retracer quelque ombre de ce que vous étiez pour nous et pour cette province. L'âge n'avait fait qu'agrandir la place que vous teniez à notre tête, et aucun de nous n'y laissera le vide qu'y ont laissé vos cheveux blancs. Votre mission fut de mettre en relief les trois qualités qui distinguaient les

vieux Comtois, le bon sens, l'énergie, l'amour du sol natal. Cette mission de droiture, d'indépendance et de patriotisme, vous l'avez accomplie jusqu'à votre dernier jour. Je crois vous entendre encore : tout ce que nous voyons, vous l'aviez prévu. Vous aviez prévu que l'empire, dont le prestige ne s'était soutenu que par la victoire, s'abîmerait dans la première défaite. Vous aviez prévu que l'Europe entière prendrait les armes, que l'invasion déborderait dans nos contrées et que la révolution serait encore une fois maîtresse des destinées de la France. Vous disiez à chacun de nous avec cette familiarité qui nous honorait tous : « Mon ami, quoi qu'il arrive, soyons toujours Comtois. » J'ai retenu ce noble conseil et je le répète en face des incertitudes de l'avenir. Les destinées de la France dépendent aujourd'hui d'une bataille ou d'une révolution, et la Franche-Comté en sera peut-être le premier enjeu. La France, c'est la patrie avec ses drapeaux déchirés que la défaite nous a rendus plus chers; nous en défendrons l'honneur avec le dévouement d'un soldat d'avant-garde. Mais la Comté, c'est le sol, c'est la maison, c'est le souvenir et l'âme de nos ancêtres avec leurs plus fiers sentiments. Le sort des combats pourrait nous séparer de la France, jamais de la Comté. S'il plait à Dieu, nous serons toujours Français ; mais il ne tient qu'à nous d'être toujours Comtois.

---

# FABLES

Par M. VIANCIN.

## LE CHÊNE ET LE PÈRE DE FAMILLE.

Un chêne presque séculaire
S'élevait entouré d'arbres jeunes et beaux,
Nés des glands descendus de ses féconds rameaux.
Comme lui plus qu'octogénaire,
Un père de famille, au cœur triste et chagrin,
A son riant contemporain
Se plaignait d'être solitaire.
« Chêne heureux, lui disait cet homme infortuné,
» Te voilà rayonnant de voir sous ton ombrage
» Tous les brillants sujets issus de ton feuillage,
» Et moi... je suis abandonné.
» J'eus aussi dans un temps des enfants en grand nombre;
» J'en ai perdu moitié par l'implacable mort;
» Les survivants sont tous dispersés par le sort,
» Et mon âme loin d'eux reste inquiète et sombre.
» Tu peux vivre encor longuement
» Tranquille spectateur de ta progéniture,
» Et moi, je vais mourir dans mon isolement,
» Privé de tous les dons que m'a faits la nature. »

Le vieux chêne qui l'entendit,
D'un ton grave lui répondit :
« Passant, console-toi : l'humaine destinée
» Est de rester sujette aux pertes, aux douleurs,
» Aux revers, aux plus grands malheurs;
» La vieillesse est partout souvent abandonnée;
» Mais il est sur la terre un arbre souverain,
» Eternel protecteur de tout le genre humain,

» Qui lui garde un abri dans toutes ses misères
» Et réunit un jour les enfants et les pères.
» Souviens-toi des leçons d'un Sauveur adoré,
» Et, sans répandre ailleurs de vaines doléances,
» Porte au pied de l'arbre sacré
» Et tes regrets et tes souffrances. »

---

## UNE RENCONTRE DE LA FABLE ET DE LA VÉRITÉ.

---

Jadis fut en Egypte une Divinité
D'une grande célébrité.
C'était un bœuf, objet des plus pompeux hommages;
On lui donnait le nom d'Apis;
On tirait de lui des présages
Et l'on croyait qu'en lui revivait Osiris.
Ce dieu mortel enfin devait perdre la vie;
Mais sa gloire incessante était si bien servie
Par un nombreux concours de prêtres imposteurs,
Dont l'infaillible prévoyance
Perpétuait sa ressemblance,
Qu'Apis ressuscitait en tous ses successeurs.

Il est certains jours d'allégresse
Chez un peuple civilisé,
Où l'animal de même espèce,
Au milieu des splendeurs de l'antique Lutèce,
Semble être encor divinisé.
C'est le bœuf gras. — On le couronne
De fleurs et de rubans; nombre de citoyens,
Dans l'escorte qui l'environne,
Sont travestis en dieux les plus chers aux païens;

De rue en rue on le promène
Aux sons bruyants des cors, des hautbois, des tambours ;
On fait halte avec lui dans tous les carrefours :
Du carnaval c'est la semaine,
C'est la fête des jeux, des ris et des amours.

Sous un de ces soleils, dans sa fierté comique,
Le cortége mythologique
Rencontre à l'improviste un funèbre convoi.
Tout saisi d'un pieux émoi
Il s'arrête..... et voilà de la troupe olympique
Tous les dieux qui font à la fois,
Avec recueillement, le signe de la croix.

O peuple ! tu n'es pas frivole
Autant qu'on le reproche à ta légèreté.
Le Dieu vivant t'éclaire et la fable s'envole
Lorsque devant ses pas surgit la vérité.
La fable c'est la vie humaine
Que souvent le mensonge entraîne
A l'oubli de son sort mortel ;
La vérité c'est la lumière
Qui sur notre froide poussière
Descend du signe auguste, interprète du Ciel.

---

## LES ESPALIERS.

On a fait de si grands progrès
Dans l'art de l'arboriculture
Qu'on semble s'y livrer exprès
Pour faire honte à la nature.

C'est à qui chez nos jardiniers,
Rivaux de savante industrie,
Dans ses poiriers, dans ses pommiers
Mettra le plus de symétrie.

Les arbres en sont torturés
De nœuds, de crochets, de baguettes,
Afin que soient bien figurés
Des éventails dans leurs toilettes.

Le fruit n'en devient pas meilleur,
Bien qu'il prenne un volume énorme ;
Même on croit qu'il perd en saveur
Ce qu'il a gagné par la forme.

Un ce ces tristes végétaux
A son voisin disait naguère :
« — Eh bien ! de nos tailleurs nouveaux
» Comment te trouves-tu, confrère ?

» — Ma foi, répond l'autre, pas bien,
» Je me sens bridé sans mesure ;
» Je souffre de plus d'un lien
» Qui me donne une fausse allure.

» On fait de nous des espaliers
» Fort élégants en apparence ;
» Mais nous avons l'air d'écoliers,
» Bras en croix mis en pénitence.

» Que l'on nous émonde souvent,
» Qu'on nous décharge de la mousse,
» Qu'on empêche les coups de vent
» De nous donner mainte secousse,

» C'est fort bien : nous avons besoin
» D'une tutelle intelligente ;
» Qui ne prendrait de nous nul soin
» Rendrait notre sève indigente.

» Mais faut-il, pour porter des fruits,
» Que nos rameaux, devant, derrière,
» Soient toujours forcément conduits
» D'une façon si régulière ?

» Tant d'exacte uniformité
» Ne plaît pas à la Providence ;
» Dieu fit de la variété
» Le charme de son œuvre immense.

» Quand sur la terre comme aux cieux
» Rien ne fut créé symétrique,
» Croyant faire infiniment mieux,
» A tout gâter l'homme s'applique.

» Heureusement nos gouverneurs
» N'ont pas sous leurs mains ces étoiles
» Dont on admire les splendeurs
» Au front du firmament sans voiles.

» Supposons qu'un jour par milliers
» Les astres soient dans leur domaine,
» Ils les mettraient en espaliers
» Bien alignés à la douzaine. »

Ainsi des arboriculteurs
Leurs élèves font la critique :
Il arrive à des professeurs
La même chose en rhétorique.

## LA TAUPE ET SES ENFANTS.

Les enfants d'une taupe un jour, mal avisés,
Voulurent sortir de la terre,
Se plaignant d'un séjour trop sombre et trop austère.
— Les voilà sur le sol à leur perte exposés.
« — Qu'avez-vous fait, leur dit leur mère?
» En vérité vous êtes fous
» D'abandonner ainsi vos trous.
» De peur je suis toute saisie,
» En songeant aux dangers que vous allez courir.
» Peut-être il me faudra vous entendre mourir.
» O déplorable fantaisie !
» — Allons, allons, vous vous trompez,
» Se permit de répondre un des émancipés,
» Votre crainte est une chimère,
» Vous en conviendrez, vieille mère.
» Nous n'avons pas reçu des yeux pour ne rien voir ;
» Pourquoi ne pas user de tout notre pouvoir ?
» Désormais de notre pâture,
» Sur ce large espace éclairé,
» Où nous marchons à notre gré,
» La découverte est bien plus sûre
» Que dans nos ténébreux sillons
» Où sans cesse il nous faut la chercher à tâtons.
» Laissez-nous librement parcourir ce domaine
» Qui va, tout le fait pressentir,
» Nous épargner beaucoup de peine
» Et nous donner bien du plaisir. »
Leur vouloir fut bientôt suivi de repentir.
Tout d'abord leur faible paupière
Dut avoir beaucoup à souffrir
Du vif éclat de la lumière.

Puis, quand ils commençaient à prendre leurs ébats,
Survinrent des chiens et des chats
A la griffe, à la dent cruelle et meurtrière,
Un jardinier qu'armait un instrument crochu
Et des gamins jouant d'un échalas pointu
Qui surent les occir de plus d'une manière
Et leur firent bien regretter
De ne pouvoir se rejeter
Dans une obscure taupinière.
Combien d'autres sujets, dans leur témérité,
Sont conduits promptement au comble des misères !
C'est pour n'avoir pas écouté
Les prudents conseils de leurs mères.

---

## LE SINGE PRÉTENDANT A LA ROYAUTÉ

Singe Bertrand se mit un jour en tête
Qu'il était successeur du défunt roi Lion,
A régner à son tour le voilà qui s'apprête
Et fait aux animaux sa proclamation.
« — Peuple, saluez votre maître,
» S'écriait-il pompeusement ;
» C'est moi, c'est moi seul qui dois l'être,
» Et pour vous en convaincre, il suffit d'un moment.
» Légitime héritier de ce puissant monarque
» Dont on vénère encor les os
» Depuis qu'il est couché dans l'éternel repos,
» Je porte de mes droits plus d'une illustre marque :
» Contemplez mon visage empreint de majesté,
» L'éclair qui luit sous ma paupière,
» Mon attitude noble et fière
» Et la souveraine beauté
» De ma queue et de ma crinière,

» Je suis Lion, je suis votre roi, c'est certain ;
» Mais je tiens à régner surtout par vos suffrages,
» Et j'attends de leurs témoignages
» Que votre libre choix confirme mon destin. »

Du soi-disant monarque et de son éloquence
Les quadrupèdes étonnés,
S'entre-regardaient en silence,
Lorsqu'un renard, levant le nez,
Prit en ces termes la parole :
« — Quelle risible faribole
» Vient nous conter ce maître fou ?
» Je voudrais bien savoir par où
» Il ressemble au lion : voyez un peu sa face
» Qui fait du haut en bas grimace sur grimace ;
» Ses poils courts et crépus qu'il prend pour de longs crins,
» Ce tic dont le retour l'obsède, le tracasse
» Et le porte sans cesse à se gratter les reins.
» Quel prince ! a-t-on jamais rien vu de plus cocasse ?
» Sa queue ?... où donc est-elle ? Il n'en a point, ma foi :
» Ah ! le plaisant lion et le drôle de roi !

» — Bravo, bravo ! » cria tout l'auditoire,
En riant aux éclats. — Ainsi finit la gloire
Du prétendant, confus d'un tel mépris,
Comme un renard qu'une poule aurait pris.

Ailleurs, un autre singe a pu voir d'autres têtes,
Dupes de ses discours, s'incliner sous ses lois.
Autant les animaux montrent d'esprit par fois,
Autant certains hommes sont bêtes.

---

## LA CIGALE ET LA FOURMI

### VERSION DE FANTAISIE

La cigale ayant chanté
Jour et nuit durant l'été,
Trouva la saison fort dure
Quand le vent du nord souffla,
Et manquant de nourriture,
Très humblement elle alla
Se plaindre de la famine
Chez la fourmi sa voisine,
La priant de lui prêter
De quoi pouvoir subsister,
Jusqu'aux jours où l'abondance
Viendrait lui rendre l'aisance.
La fourmi dans son manoir
Se plut à la recevoir
De façon la plus gentille,
Et lui dit : « Ma pauvre fille,
» J'entends me piquer d'honneur :
» J'ai su que dans ma famille,
» Certain jour, un mauvais cœur
» Traita fort mal votre sœur.
» Ma parente fut cruelle ;
» — Vous n'avez, lui disait-elle,
» Employé qu'à des chansons
» Le temps chaud de nos moissons ;
» Vous chantiez, mademoiselle,
» Nuit et jour à tout venant ;
» En hiver la faim vous presse ;
» Vous voilà dans la détresse ;
» Eh bien ! dansez maintenant.
» — N'ayez peur que je saisisse
» Un pareil trait de malice,

» Vous qu'un si pénible émoi
» Vient de faire entrer chez moi ;
» Je me sens bien plus heureuse
» D'être envers vous généreuse :
» Ainsi n'allez pas plus loin ;
» Bien pourvue est ma demeure ;
» Je vais vous donner sur l'heure
» Ce dont vous avez besoin,
» Et cela sans exigence
» De retour ni de profit ;
» Un peu de reconnaissance
» De votre part me suffit.
» Ce langage vous étonne ;
» De moi vous semblez douter ;
» Ah ! c'est qu'à présent l'on donne
» Largement, sans rien prêter.
» Ce fait aisément s'explique :
» Nous vivons en République,
» Régime tout fraternel
» Que l'on sait enfin comprendre,
» Et dont l'esprit doit s'étendre
» Sur la terre, au gré du ciel.
» Honte, honte à la railleuse
» De votre ancienne emprunteuse !
» Elle est vilaine à mes yeux,
» Et je trouve beaucoup mieux
» D'apaiser votre indigence
» Avec libéralité
» Que d'envoyer à la danse
» Un sujet fort contristé,
» Pour qu'il fasse pénitence
» D'avoir un peu trop chanté. »

La cigale consolée
Ne le fut pas à demi
Et s'en retourna comblée
Des présents de la fourmi.

O mon maître, Lafontaine,
Pardon si dans ton domaine
Je puise un peu hardiment
Un nouvel enseignement.
On retient, on apprécie
Ta leçon d'économie ;
Mais d'un œil plus satisfait
On considère un bienfait.

---

## LA COURGE, LE POTIRON

### LE MELON ET LE CORNICHON

---

Une courge des plus grossières
Vantait beaucoup son suc. — Près d'elle un potiron,
Devenu par l'engrais monstrueusement rond,
Et de plus tout gonflé de paroles très fières,
L'interrompant soudain, lui cria : « Taisez-vous,
» Citrouille, taisez-vous bien vite;
» Assez nous est connu votre pauvre mérite,
» Et vous ne savez pas ce qu'on obtient de nous.
» Quand vous ne fournissez qu'insipides potages,
» Supportés tout au plus dans les moindres villages,
» Aliment de telle fadeur
» Que souvent il fait mal au cœur,
» Aux cités, nous donnons d'excellentes purées
» Qui, lorsqu'on sait en prendre soin,
» Pour flatter le palais, n'ont pas même besoin
» D'être legèrement sucrées.
» De nous on fait aussi des grattins succulents
» Qu'on se plaît à servir tout dorés, tout brûlants,
» Et le monde qui nous entoure
» De toutes les façons nous aime et nous savoure. »

Un superbe melon de Chypre ou Cantaloup
Observait ces acteurs d'une scène orgueilleuse.
« Ma foi, vous m'amusez beaucoup,
» Leur dit-il d'une voix railleuse :
» A vous entendre, rien n'est bon
» Comme citrouille et potiron ;
» En vérité je ris de tant d'outrecuidance ;
» Pour vous laisser du moins quelque peu d'importance,
» J'admets que dans son genre un de vous soit parfait ;
» Mais moi, que suis-je, s'il vous plaît,
» Moi qu'à si bon droit l'on renomme,
» Moi, melon recherché de tout fin gastronome ?
» Toi qui parles de sucre, en es-tu donc pourvu
» Autant que je le suis ? Ça ne s'est jamais vu. »

Les auditeurs de la dispute
Pensaient qu'elle allait finir là ;
Mais devait survenir, pour apaiser la lutte,
Un causeur quatrième : — A son tour il parla.
« Mes chers cousins, dit-il, vos qualités exquises,
» Sans peine, j'en conviens, sont loin de m'être acquises,
» Mais je puis plaire aux gens dont l'appétit va mal :
» C'est par le cornichon que le goût ressuscite,
» Et pour m'assaisonner, là, tout près de mon gîte,
» On prépare certain bocal.
» Vous voyez que dans son partage
» Le moindre de nous tous n'est pas sans avantage.
» Mais entre des sujets plus ou moins estimés
» Pourquoi tant d'amour-propre et de fanfaronnades ?
» Folie ! un de ces jours on va nous entamer,
» Trancher, broyer et consommer ;
» Tâchons donc jusque-là d'être bons camarades. »
Il dit : c'était penser et conclure assez bien,
Aussi ne répliqua-t-on rien.

Mais que d'autres jaseurs sont d'une impertinence
Qu'on ne parvient jamais à réduire au silence !

A chaque instant nous rencontrons
Des courges et des potirons,
Des melons et des cornichons,
Jaloux, médisants, fanfarons,
Tous vantards autant qu'imbéciles,
Tous prodiges de vanité ;
Vouloir livrer la guerre à leur stupidité,
C'est prendre des soins inutiles.

---

# PIÈCES

## DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

# RAPPORT

DU

# CONCOURS DE POÉSIE

## DE L'ANNÉE 1870

PAR

M. l'abbé PIOCHE

---

MESSIEURS,

Votre commission vous présente le rapport qu'elle devait vous lire l'année dernière. Les grands malheurs qui ont troublé la France ne vous ont guère permis de continuer vos travaux pacifiques; les muses sont amies de l'ordre et de la paix, et la guerre terrible qui vient à peine de finir étouffait leur voix et nous empêchait même de les écouter. Le concours de poésie de l'année 1870 ne manque pourtant pas d'intérêt; huit pièces, d'un mérite divers, ont attiré notre attention : nous éliminons d'abord deux poésies arrivées beaucoup trop tard pour entrer en lice et qui, d'ailleurs, ne pourraient figurer avec honneur dans ce concours.

Parmi celles qui ont fixé l'attention, nous signalerons d'abord la pièce portant le n° 3, dont le titre est : *le Tombeau de Gargantua.*

Il y a, près de Vuillafans, une montagne qui porte ce

nom, nous dit l'auteur, et ce nom tient à certaine légende à laquelle il essaie de faire croire : Gargantua, épris du vin de ce bienheureux coteau, vient mourir près de Vuillafans, non par la main d'Hercule, comme le brigand du mont Aventin, mais par suite d'excès — ce qui n'est point du tout héroïque. On s'attendait à mieux pour une légende. L'auteur, qui a du goût, nous épargne une description trop réaliste ; mais la mort de ce personnage est peu poétique et n'inspire aucun intérêt. Ici c'est le sujet qui manque au poète ; il était difficile d'embellir un fait aussi trivial ; il eût fallu peut-être un certain esprit de bouffonnerie pour le faire passer, et l'auteur témoigne, par son style qui ne manque pas de noblesse, et par certaines strophes gracieuses et bien rhythmées, qu'il peut faire beaucoup mieux et que le burlesque n'est pas le genre où il pourra réussir.

Une seconde pièce qui porte le n° 1 et a pour titre : *Une cure de Messire Jacques Coictier*, nous offre un petit drame où le dialogue est vif, les réparties heureuses, où l'on rencontre souvent du trait et de l'esprit, mais les vers nous ont semblé souvent rudes et peu poétiques par l'expression : il faut toujours que les vers soient des vers; le mépris systématique de la césure et la liberté que l'école moderne se donne dans l'enjambement enlèvent plus au mérite d'une poésie qu'elles ne peuvent lui donner de grâce et de naturel ; du reste, l'auteur surfait un peu le caractère des personnages qui appartiennent à l'histoire, et l'exagération

ne produit le beau que quand elle élève la nature au-dessus d'elle-même et la rend conforme à son type essentiel.

La pièce qui porte le n° 5 est encore une légende, mais plus intéressante que la première. Elle a pour titre : *Notre-Dame d'Aigremont,* et prétend nous faire connaître l'origine de cette chapelle. Un château, que l'auteur nous montre près de là, est habité par Enguérand, haut baron de Champlive. Ce seigneur, fort licencieux, est raillé dans une orgie pour n'avoir pu séduire uue jeune fille ; sa fureur est telle qu'apercevant, du haut de sa tourelle, l'innocente cause de cette plaisanterie, Loïsa avec son frère le pêcheur, sur une nacelle, il la tue d'un coup d'arbalète : le frère recueille dans ses bras la jeune fille sanglante et inanimée et jure qu'il la vengera. Dix ans après, le sire d'Aigremont, vieilli et pénitent, élève une chapelle à la Sainte Vierge. Un sculpteur inconnu offre ses services et taille dans le marbre une statue de la Mère de Dieu ; quand l'œuvre est achevée et brille à tous les regards, Enguérand y reconnaît la sanglante victime de ses fureurs ; pendant qu'il reste atterré, le sculpteur, qui n'est autre que le frère de Loïsa, s'élance sur lui, le tue et disparaît.

La fable est gracieuse, assez bien développée, mais écrite trop vite ; le style est lâche, la versification manque souvent de correction ; les césures fausses, les fautes d'orthographe même se montrent quelquefois. Néanmoins, votre commission reconnaît du talent

dans l'auteur et l'engage à cultiver un art dont il ne connaît encore ni toutes les ressources ni toutes les règles.

La pièce marquée du n° 4 a pour titre : *La Sœur Marthe*. Ce sujet, traité bien des fois, ne craint pas la redite ; cette figure si chrétienne, si héroïque, sera toujours chère aux Bisontins ; l'auteur n'a malheureusement pas tiré parti de la matière : ses vers coulants et faciles sont presque toujours sans couleur et sans force ; le style est soutenu, mais il manque d'éclat ; la pièce se termine en exprimant un vœu auquel votre commission s'associe pleinement, — c'est celui d'élever une statue à cette sainte religieuse. Il est à regretter que la verve du poète n'ait pu trouver que quelques beaux vers, trop rares pour faire oublier la faiblesse de l'ensemble.

La pièce qui porte le n° 8 a pour titre : *Ruines*. C'est une série de tableaux qui ne manquent ni d'éclat ni de mouvement. L'auteur peint à grands traits les diverses époques de l'histoire de notre province : d'abord l'époque celtique et les mystères des Druides ; c'est une Véléda qui chante :

Prophétesses mes sœurs,
Préparez la verveine ;
Chastes vierges de Sayne,
Préparez la verveine,
Avant le sang, les fleurs !

Puis vient l'époque de la conquête :

Rome, dont l'univers seul donnait la mesure,
Pouvait donc à son tour payer avec usure
A Vercingétorix l'outrage de Brennus.

Enfin, l'auteur nous transporte à l'époque gallo-romaine, aux jeux du cirque, aux persécutions des premiers chrétiens ; je cite l'une de ses strophes :

Voici les sénateurs vêtus de longues toges
Que des grilles d'or pur enferment dans leurs loges ;
Plus loin les chevaliers sur leurs gradins parés ;
Au podium arrive un magistrat curule ;
La vestale à ses pieds porte l'encens qu'on brûle
Sur l'autel virginal dans les trépieds sacrés.

Il y a dans cette pièce des vers bien frappés ; une rime riche et souvent heureuse ; le style est généralement pur ; les détails sont poétiques, mais la pensée qui domine l'ensemble est très obscure ; après ces trois tableaux qui se succèdent, il ne tire aucune conclusion ; votre commission, tout en encourageant le poète, lui reproche sévèrement ce manque de vue bien arrêtée qui ôte au poème ce qu'il peut avoir d'intelligible.

La pièce qui porte le n° 7 est intitulée : *l'Exil de saint Colomban*. C'est un fort beau sujet où l'auteur fait preuve de connaissances historiques très louables et d'une étude approfondie de ses personnages ; son style est naturel, sa versification est facile, trop facile peut-être ; mais le tour n'est jamais poétique ; l'expression manque de cette vigueur, de ce relief qu'exige la poésie ; c'est un excellent récit, bien pensé, habilement développé, mais écrit en prose rimée, en bonne prose, il est vrai, mais toujours au-dessous du

ton que le genre poétique réclame. Votre commission excepte cependant plusieurs passages heureux, et particulièrement la fin de la pièce.

Voici un autre drame qui porte le n° 2 et a pour titre : *Philibert de Chalon.* Le sujet est la mort de ce prince au siége de Florence. La scène s'ouvre dans une caverne de brigands qui chantent et font ripaille. Marguerite, la fiancée du prince, est captive, et, pour comble d'horreur, elle voit entrer dans la grotte celui qui la poursuit de son amour insensé, l'ennemi de son fiancé qui paie le chef de la bande pour tuer Philibert le lendemain, pendant l'assaut qu'on va donner à Florence. Marguerite, arrachée au péril par miracle, court instruire Philibert, qui est au camp avec de Vyt, son frère d'armes; elle n'a même pas le temps de s'expliquer, le clairon sonne et Philibert quitte Marguerite pour s'élancer à la tête des troupes espagnoles. Il est frappé et revient mourant dans sa tente, porté par ses compagnons.

SCÈNE IV.

Tente de Philibert : le généralissime des impériaux est étendu sur un lit de camp, mortellement blessé de deux coups d'arquebuse.

PHILIBERT (délirant).

Marguerite !... Ma mère !... O ma chère Comté !
Où suis-je ?... Sommes-nous maîtres de la cité ?

VYT.

Pas encor.

PHILIBERT (revenant à lui).

C'est toi, Vyt, que ma mort soit cachée
A mes soldats ; déjà, du monde détachée,
L'âme s'échappe et fuit vers un autre horizon.
Cher Vyt, tu remettras mon sceptre et la Toison
A Nassau mon neveu. Marguerite... ma mère...
J'eusse voulu vous voir à mon heure dernière,
Anges qui sur ma vie avez jeté des fleurs.
Me pardonnerez-vous vos larmes, vos douleurs !
La mort vient... près de moi, mes serviteurs fidèles,
Mes Comtois..., de l'assaut a-t-on quelques nouvelles ?

DE VYT.

Florence va se rendre et vos deux assassins,
Prince, sont maintenant en lieu sûr dans nos mains.
Nos soldats furieux veulent...

PHILIBERT.

Qu'on me les nomme ?

DE VYT.

Un bandit d'abord ; l'autre, on le croit gentilhomme.

PHILIBERT.

O vous, mes chers amis, qui m'avez assisté
En mes derniers moments, voici ma volonté :
Dans un instant, je vais vers le Dieu qui pardonne
Comparaître à mon tour ; ainsi, je vous l'ordonne,
Que ces deux prisonniers soient libres ;... je le veux.

DE VAUDREY
(Sur le seuil de la tente, à part et sans être entendu de Philibert) :

Trop tard ! justice est faite, ils sont morts tous les deux.

PHILIBERT.

Un soldat va mourir, amis, séchez vos larmes.
Cher Vyt, fais appeler Bourgogne le roi d'armes.

MARGUERITE
(apparaît et se précipite à genoux près du lit de son fiancé).

Philibert !...

PHILIBERT (se soulevant).

Marguerite !...

MARGUERITE.

Ah !...

PHILIBERT.

O merci, mon Dieu !

Vous m'avez exaucé, je puis mourir,... adieu !... (Il expire.)

BOURGOGNE.

Le prince est mort ! au nom de l'Empereur mon maitre,
Nous, Bourgogne héraut, à tous faisons connaître.

MARGUERITE.

Pour le monde je suis morte aussi désormais.

DE VYT (fermant les yeux de Philibert).

Philibert de Chalon ! mon frère, dors en paix !

Votre commission a trouvé cette pièce plus dramatique que la précédente ; sans doute, l'ensemble est peu lié ; l'histoire surtout réclame ses droits dont l'auteur a tenu trop peu compte ; le lieu change peut-être trop souvent, ce qui nuit à la simplicité de l'action et la rend moins moins facile à saisir ; les caractères sont trop peu marqués, ce qui résulte surtout du peu de développement de l'intrigue ; mais il y a de beaux vers, et votre commission demande qu'on encourage le talent de l'auteur.

Enfin, la pièce qui porte le n° 6 et le titre : *La Grâce-Dieu,* a réuni les suffrages de votre commission.

Il s'agit du monastère antique qui fut quelque temps occupé par une forge, puis, dernièrement, rendu à sa destination première. Il y a peu d'idées dans cette pièce, mais elles sont bien développées : la strophe est élégante, la rime n'est point vulgaire, et plusieurs vers sont frappés au coin de la poésie la plus noble et la plus élevée ; malgré quelques inégalités, cette pièce a paru bien supérieure, par l'expression et la beauté des sentiments, à toutes celles du concours ; nous citerons les strophes les plus remarquables :

Hier, Dieu, las enfin des crimes de la terre,
En détourna sa face et la nuit descendit ;
Et, des volcans humains débordant le cratère,
La lave incandescente à flots se répandit...
Elle envahit la plaine et, d'un effort sauvage,
Elle broya le trône et renversa l'autel !
Les ruines marquaient son funèbre passage
Et son attouchement toujours était mortel...

D'un choc elle heurta l'angle du monastère,
Et le vide se fit sous l'ombre des arceaux...
Ce contact infernal en chassait l'hôte austère
Et dispersait au loin les mystiques faisceaux.
La croix tomba du faîte aux coups de la rafale ;
La grande voix d'airain s'éteignit dans la tour,
Les débris des vitraux encombrèrent la dalle
Et l'image des saints fut souillée à son tour.

L'industrie alluma son ardente fournaise
Sous la voûte où jadis avait flotté l'encens,
Et, dans les vastes nefs, les forgerons à l'aise
Frappèrent à l'envi leurs coups retentissants.

Parfois les chants impurs s'échappant de leur gorge
Epouvantaient l'écho de ces murs profanés,
Et les noirs travailleurs, aux clartés de la forge
Avaient, sans le savoir, des profils de damnés...

Qu'un splendide printemps prodiguât aux ramures
La sève, les bourgeons et les fleurs et les nids ;
Qu'il flottât des parfums, qu'il montât des murmures,
Que la vie et l'amour s'éveillassent unis ;
Que l'hiver, de glaçons grossît la cataracte,
Qu'il vînt stériliser, en y marquant ses pas,
L'onde qui se durcit, le sol qui se contracte,
La forge flamboyait et ne se taisait pas !

Aujourd'hui la tourmente est loin, bien loin derrière,
Car l'humanité marche avec des pas géants.
C'est encore une fois l'âge de la prière,
Et l'Eglise a vaincu l'effort des mécréants.
Les vendeurs pêle-mêle ont fui chassés du temple ;
Les autels ont repris l'éclat des anciens jours,
Et, sur un sol chrétien, l'œil attendri contemple
Le grand arbre de Foi qui se dresse toujours.

Les lambeaux, les débris, les funèbres vestiges
Revivent transformés par de pieuses mains,
Et semblables aux lis groupés le long des tiges,
Les asiles sacrés s'ouvrent sur les chemins :
Ce n'est plus le marteau retombant sur l'enclume,
Ni la barre de fer qu'il frappait au milieu,
Ni le rouge foyer d'un immense volume
Que l'on va maintenant voir à la Grâce-Dieu :

Les ruines d'hier où grandissait l'érable
Ont quitté leur manteau de ronce et de chardon ;
Sur l'autel reconstruit, est le Roi secourable
Accessible au pécheur avide du pardon.
Dans l'ombre des couloirs flotte la robe blanche
Des pères absorbés qui marchent le front nu ;
Et le long de la rampe où mugit l'avalanche,
Les frères vont poursuivre un travail continu.

Les uns, chastes élus, dès l'aube de la vie,
Ont donné vierge à Dieu le cœur qu'il demandait;
Le monde en ses festins ne leur fit pas envie,
Car le banquet céleste ailleurs les attendait.
Ils ont gardé leur nimbe avec leurs ailes d'anges,
Prêtes à s'entr'ouvrir pour les porter aux cieux;
Ils quitteront la terre, ignorants de ses fanges,
Sans même vers le mal avoir jeté les yeux.

Les autres ont voulu goûter à tout breuvage,
Explorer tout abîme, atteindre à tout sommet;
Du livre de la vie ils ont lu chaque page;
Toutes les passions, leur âme les connaît.....
Ils poursuivaient l'amour, ils ont atteint le vide;
Ils cherchaient le soleil, ils ont trouvé la nuit;
Ils voulaient le bonheur... et leur étreinte avide
N'a saisi qu'un fantôme enveloppé d'ennui!...

Plaindrez-vous l'innocence, ô vous, enfants du monde,
D'avoir en holocauste immolé son destin,
Quand vous savez, hélas! sur quel néant se fonde
Ce rêve d'avenir qui vous berce au matin?...
Vous qui luttez en vain pour garder les épaves,
Débris de vos bonheurs, qu'emporte un vent jaloux
D'avoir sacrifié ce qui vous fait esclaves,
Ce qu'il faut perdre un jour, dites, les plaindrez-vous?...

Rirez-vous du blessé dont saignent tous les pores,
Qui cherche, après la lutte, un baume guérisseur,
Et, broyant sous ses pieds les terrestres amphores,
S'abreuve au flot amer des larmes de son cœur?
Rirez-vous du cilice embrasant les épaules
De ces soldats du temps, vaincus et désarmés,
Qui retrempent, soumis, dans les plus humbles rôles
Les divins éléments dont ils étaient formés?.....

Oh! ne leur dites point qu'ils désertent la lice
En égoïstes las que la peur fait trembler;
Que l'inactif témoin du drame est le complice...
Et qu'il reste en nos rangs des vides à combler!

Ne murmurez jamais que leur force virile
En un lâche repos s'énerve et se détruit,
Et que Jésus lui-même a du figuier stérile
Maudit la sève inerte et les rameaux sans fruits !...

Ont-ils peur, ont-ils peur, ceux qui s'offrent d'eux-mêmes
Aux horreurs du silence et de la pauvreté ?
Ceux qui vont au-devant de ces deux lois suprêmes :
Obéissance aveugle, austère chasteté ?
Ont-ils tant de repos, ceux-là dont la main rude
Laboure, sème, fauche et moissonne les champs ?
Qui, domptant le sommeil, se font une habitude
Des veilles en prière et des nocturnes chants ?...

Oh ! priez à l'abri de vos murailles grises,
Mes frères, car le ciel pour vous n'est jamais sourd !
Protégez de vos vœux nos fières entreprises ;
Allégez le fardeau, s'il nous devient trop lourd.
Priez, lorsque, mêlée aux gigantesques choses,
La Comté, votre mère, y porte un bras puissant,
Et demandez pour elle, en ses métamorphoses,
Que notre sang nouveau soit digne du vieux sang !

Votre commission demande que le prix soit décerné à la pièce portant le n° 6 et pour titre : *La Grâce-Dieu*.

Elle demande aussi deux mentions très honorables pour la pièce qui a le n° 7 : *l'Exil de saint Colomban*, et pour celle qui porte le n° 2 : *Philibert de Chalon*.

---

DE L'INFLUENCE FUNESTE

# DE L'IVROGNERIE ET DE L'ALCOOLISME

**Sur la santé physique, intellectuelle et morale des populations**

PAR

M. le Docteur LABRUNE

Vivre cent ans et plus, vivre au milieu des satisfactions intimes que donne un suffisant équilibre de la santé, telle est la loi de notre organisme, loi proclamée par une voix autorisée dans la science (1), et fondée sur l'observation de l'homme naturel.

Rien de plus satisfaisant pour l'intelligence humaine plongée au milieu des faits si divers et souvent si contradictoires de ce monde, que ces lois qui semblent dictées par la nature même des choses, et qui nous servent à fonder une science décorée par nous du nom de positivisme.

Les êtres organisés ont, généralement, une existence égale en durée à cinq périodes semblables à celle qui leur fait atteindre le terme et la perfection de leur développement.

L'évolution de l'homme n'est complète qu'à vingt ou vingt-un ans : il doit vivre environ un siècle. Mais, combien sont illusoires ces lois dictées par la science

(1) Flourens, *De la Longévité.*

dite positive, quand, au lieu de résoudre le problème par une seule de ses données, on cherche sa solution en tenant compte, autant que possible, de tous ses éléments !

La vie pour l'homme c'est la jouissance par toutes les facultés qui forment son apanage, et selon que cette jouissance est cherchée dans les satisfactions des sens ou dans celles de l'esprit, du sens moral et de la conscience, dans celles de l'intelligence ou dans celles des instincts, la vie se conserve ou s'éteint, grandit ou s'épuise, opprimée par les chagrins, les excès, les passions et toutes les vicissitudes avec lesquelles l'animal n'a point à compter. Celui-ci a des instincts qui sont son unique loi, auxquels il obéit et qui le conservent, quand il ne succombe point aux accidents ou aux embûches qui le menacent du côté de ses ennemis. Chez l'homme, les instincts sont en antagonisme avec la raison, ils en subissent la loi ou se la subordonnent et la subjuguent ; ils se pervertissent alors, et ne peuvent nous servir de guides pour notre propre conservation. Ainsi suspendus entre deux lois qui se contredisent si nous n'arrivons à les coordonner, nous faisons ce que l'animal ne saurait faire, nous nous empoisonnons et nous nous tuons par nos désordres, ce qui nous dispense de mourir en arrivant au terme naturel de notre carrière.

Combien de ces empoisonnements ne pourrait-on pas mentionner ! ceux de l'esprit par des doctrines malsaines et par la négation effrontée ou perfide, grossière ou savante, de tout ce qui est bien ou vérité.

L'un de nous en signalait naguère une source, dans ces produits littéraires quotidiens qui divisent les intelligences, égarent les volontés, font de notre société un mélange confus et incohérent de passions hostiles au sein duquel les explosions les plus redoutables sont toujours imminentes.

Mais à côté des empoisonnements qui produisent les violences de l'état convulsif, il en est d'autres qui dépriment la vitalité et l'éteignent; il en est de virulents qui pénètrent les générations et les souillent, en préparant leur dégénérescence, et en leur léguant les prédispositions morbides les plus tristes.

Nous nous garderons bien de parler de cet inépuisable trésor de souffrances et de misères, mais nous nous arrêterons sur les voies qui y mènent, pour conjurer la foule qui s'y précipite de s'arrêter au nom de tous les grands intérêts qui peuvent toucher l'homme.

Dire que l'intempérance est le chemin qui conduit inévitablement à la débauche, à la ruine de la santé, à la mort, c'est se condamner à répéter une de ces vérités devant lesquelles le grand nombre passe en haussant les épaules et en fermant les oreilles, tant il est avéré qu'on ne peut lui opposer aucune contradiction valable, et que ce point est du domaine de la science de tous, de la science incontestée que sanctionne l'expérience universelle.

D'où vient que cette éclatante vérité, qui n'a pas de contradicteurs sérieux en théorie, se trouve impuissante à assurer à la grande majorité des hommes les bienfaits de la santé conservée, de la vie prolongée et de

l'exercice régulier de leurs facultés intellectuelles?

C'est qu'il ne suffit pas d'instruire l'homme et de l'éclairer pour le convaincre : il faut encore le persuader par l'affection, le discipliner par l'éducation, l'encourager par l'exemple, le fortifier contre lui-même, en lui imprimant l'habitude de se dominer et de se diriger, d'arracher sa liberté à la tyrannie des passions, en écoutant la raison soumise à une autre loi que celle des instincts et de l'aveugle caprice.

Il est facile, sans doute, de parler de progrès et de civilisation en prenant l'homme à partir de l'animal, et en le regardant comme arrivé déjà à un degré de perfectionnement relatif qui fait espérer et présager de futures et admirables destinées terrestres.

Mais, en laissant de côté ce roman qui n'a encore produit que de stériles déceptions, et en acceptant l'existence humaine telle qu'elle est; il faut bien reconnaître que cette existence, pressée entre les ténèbres du berceau et celles de la tombe, est soumise à une multitude de maux, et que l'objet de la science de l'homme doit être surtout de remédier à ces maux, d'en diminuer le nombre et les atteintes, afin de nous conduire à un complet développement de notre être, à l'exercice intelligent de notre volonté. L'éducation dirigée par des principes certains et traditionnels peut seule soulever de terre cette pauvre humanité évidemment infirme, la soustraire à l'empire de ses instincts destructeurs et lui donner la liberté.

Est-elle privée de ce bienfait? Elle s'épuise à chercher sa vie dans des jouissances grossières, elle se

dégrade dans d'ignobles et dangereux plaisirs, elle croupit dans l'ignorance et la paresse, se laisse emporter aux passions de la bête et dépérit dans les étreintes de la maladie.

En vain les lois cherchent à opposer une digue à ce torrent qui entraîne à la décadence. Il n'y a pas de lois humaines efficaces contre des mœurs publiques dépravées. Jamais la loi n'a donné la vie à ceux qui ne veulent pas vivre. Ne voyons-nous pas les habitudes les plus vicieuses devenir les sources les plus fécondes des impôts somptuaires destinés dans l'origine à les réprimer ?

Parmi ces lois que l'expérience du passé condamne à l'impuissance et auxquelles l'avenir réserve le même sort, il en est une que sollicitent et attendent les médecins jaloux de voir le peuple désormais souverain exercer son pouvoir avec la pleine jouissance de sa raison.

L'idéal est digne d'envie, mais avant de songer à l'atteindre, il faut le mesurer à la réalité, analyser cette dernière, et se rendre compte des difficultés de réprimer les abus des liqueurs enivrantes, de remédier par une loi aux maux sans nombre que ces abus entraînent.

Les liqueurs alcooliques, ainsi nommées du principe que toutes contiennent dans des proportions diverses, sont pour l'homme un excitant salutaire, un remède efficace ou un poison funeste, selon les doses auxquelles on les absorbe, selon la force et la disposition de l'individu qui les accepte, selon le besoin plus ou moins grand qu'en éprouve l'économie.

Pris avec une modération dont la règle varie avec les conditions indiquées, le vin, la bière et les spiritueux, tels que le rhum et l'alcool affaiblis par l'eau, sont le plus souvent des auxiliaires utiles de l'alimentation ; ils réparent les forces en stimulant les fonctions dont le concours est nécessaire à une bonne digestion et à l'assimilation qui doit la suivre; ils sont, en un mot, des agents de réfection nerveuse et de conservation du sang, dont ils maintiennent la composition normale, en favorisant les fonctions des viscères et en modérant la déperdition respiratoire.

C'est encore à ce titre qu'ils peuvent devenir des remèdes efficaces et précieux pour remonter les forces générales, stimuler et régulariser le concours des actions organiques, sans lequel on voit naître le spasme de la débilité et la souffrance qui pervertit tout mouvement réparateur.

Mais du sentiment de bien-être et de plaisir que l'homme perçoit de ces premiers effets, surgit bien vite un instinct malheureux qui obscurcit et entraîne la raison, et nous fait franchir la limite délicate au delà de laquelle il n'y a plus pour nous que désordre, dégradation et décadence.

N'est-ce pas un désordre que cet obscurcissement de la conscience du moi qui nous empêche de diriger nos actes, d'en conserver la liberté, d'en accepter la responsabilité ?

N'est-ce pas une dégradation déjà que ce second degré de l'ivresse qui trouble les fonctions, celles du cerveau dabord, celles de la digestion ensuite, et ouvre

la porte aux funestes prédispositions morbides qui préparent la ruine anticipée de notre existence? et quant au degré extrême de l'abrutissement, nous en parlerons à peine, de crainte d'évoquer des images dont la vue n'est pas nécessaire au succès de notre thèse. Arrêtons-nous à ce point où, franchissant la limite d'une ébriété légère et accidentelle produite par un vin agréable et pétillant, l'homme, non content d'avoir excité sa verve spirituelle, pour échapper à ses chagrins et à ses ennuis, veut oublier sa misère, étouffer ses remords, ou satisfaire sa sensualité au prix du narcotisme obtenu par l'abus des liqueurs spiritueuses, souvent violentes comme l'absinthe, souvent falsifiées et vénéneuses, souvent grossières, comme la bière et certains cidres qui produisent avec une redoutable puissance l'ivresse crapuleuse.

Une fois entré dans cette voie, et les défaillances qui l'ont ouverte venant à se reproduire, l'habitude s'établit, à mesure que le système nerveux, frappé le premier par ces attentats réitérés, perd de son ressort et cesse d'obéir à la volonté. L'homme alors abandonne de jour en jour, avec la noblesse de son caractère, l'exercice de ses plus belles facultés; il ne sait plus vouloir avec intelligence; il ne possède plus que dans une sorte de crépuscule la conscience de lui-même, et quant à la conscience morale, à la distinction du bien et du mal, elle s'oblitère au point de l'abandonner à une espèce de cynisme qui lui fait mériter si justement le nom de canaille.

Cette déchéance se produit par degrés et dans des

proportions très diverses, selon la force de résistance des individus, selon leur tempérament et leur caractère, selon les conditions dans lesquelles ils vivent, selon la tyrannie plus ou moins grande de l'habitude à laquelle ils se livrent, enfin selon la nature des boissons qu'ils préfèrent et le degré de concentration de l'alcool que ces boissons contiennent; mais, une fois commencée, il est bien rare que cette déchéance s'arrête dans son progrès, et c'est à cet état que la triste victime de cet empoisonnement graduel et quotidien subit les conséquences de l'alcoolisme.

Recueillons sur ces redoutables effets les témoignages de l'expérience et ceux des hommes les plus autorisés. Ces hommes sont certainement les médecins : ils voient arriver dans les hôpitaux ces populations sans cesse moissonnées par les maladies les plus diverses, occasionnées sans doute par des causes prochaines, nombreuses et variées, mais préparées par les excès, les abus alcooliques sous toutes leurs formes, qui, en affaiblissant l'organisme, en le modifiant par un empoisonnement de tous les jours, font éclater toutes ses aptitudes pour la souffrance, toutes les funestes prédispositions auxquelles nous sommes sujets.

Les médecins donc, ces confidents éclairés des plaies secrètes de l'humanité, sont unanimes dans la constatation des désordres causés dans l'organisme par l'abus des liqueurs spiritueuses, par l'alcoolisme. A l'état aigu, c'est-à-dire chez l'ivrogne soumis à l'empire de libations récentes et disproportionnées, le premier effet de cet empoisonnement est une perturbation profonde

des fonctions digestives et des fonctions nerveuses. Le cerveau, cet appareil admirable de télégraphie vivante, le cerveau, ce luth merveilleux qui semble posséder en lui-même tous les pouvoirs passifs de l'harmonie, mais qui a besoin de l'impulsion d'un artiste pour les mettre en œuvre, est alors comme un instrument délicat tombé en la possession d'un animal grossier. Il n'a plus que des perceptions erronées, il n'ordonne plus que des mouvements incohérents, il est déconcerté dans tous ses actes et dans ceux surtout de l'intelligence, les plus nobles de tous et les premiers troublés; il reçoit du cœur, livré à des contractions accélérées, un sang qui l'empoisonne et qui l'opprime; il succombe quelquefois à une congestion qui amène la mort subite par l'apoplexie, ou s'il résiste à cette épreuve, c'est pour tomber dans une prostration profonde qui laisse le malheureux ivrogne gisant sur le sol humide, exposé le plus souvent à l'invasion des maladies les plus diverses et les plus graves (1), dont la moindre imprimera son cachet pour la vie à son organisme incapable de se réhabiliter complètement.

L'altération des fonctions nutritives accompagne et suit les désordres du système nerveux et de la circulation.

Les organes digestifs mis en contact avec des liqueurs irritantes par leur quantité ou leur violence, qui les rendent réfractaires à l'assimilation, se révoltent, communiquent leur ébranlement à tous leurs annexes, à la

(1) Pleurésie. pneumonie, péricardites, rhumatisme articulaire, etc., etc.

langue qui se sèche, au foie qui s'enflamme, aux viscères qui languissent après une première et violente exaltation de leurs fonctions, dont la perturbation persévère surtout par les récidives de l'accident qui les a frappés.

Un des premiers effets consécutifs de l'ivrognerie étant de dessécher la bouche, de troubler la digestion et d'ôter l'appétit, en même temps que de débiliter le cerveau et de diminuer la raison, il est bien rare que de premiers abus n'en produisent pas d'autres qui entraînent, comme dans un cercle vicieux, le malheureux dipsomane sans cesse sollicité par le besoin de boire, afin de satisfaire une soif maladive causée par l'irritation, et de réparer ses forces que ne soutiennent plus ni une alimentation désormais impossible, ni une santé chancelante.

L'ivresse à l'état manifeste n'est même pas nécessaire pour conduire à ce degré, où déjà les liqueurs spiritueuses, le vin, l'alcool, l'absinthe exercent sur leur victime une sorte de fascination, et l'attirent comme ces mécanismes terribles qui s'emparent d'un homme et le broient dans leurs engrenages, par l'effet d'une rotation irrésistible. Il suffit pour cela de se créer peu à peu une habitude qui, en troublant la santé, égare la raison, et fait chercher la réparation des forces dans l'agent qui les ruine, le remède aux souffrances dans le poison qui les produit.

C'est le plus insidieux des mirages.

C'est alors que se déroule le cortége des symptômes qui caractérisent l'alcoolisme chronique.

Du côté du système nerveux, le tremblement et souvent le délire ; ou bien une stupeur caractéristique, une sorte d'hébétude qui éteint sur la figure le rayon de l'intelligence, et lui imprime le cachet de l'abrutissement ; une parole embarrassée, une démarche chancelante, les aberrations de la sensibilité, les hallucinations, les fourmillements qui précèdent et annoncent la paralysie, la folie enfin, dans ses formes diverses d'exaltation ou de dépression, de manie furieuse ou triste, homicide ou incendiaire, de démence ou de stupidité, puis d'apathie, de torpeur et d'extinction graduelle se terminant par la mort : du côté des viscères, des lésions variées et tellement nombreuses qu'on en couvrirait trop facilement des pages, et que leur énumération ne pourrait inspirer que l'horreur, le dégoût.

Mais laissons ces choses aux médecins qui, d'ailleurs, sont univoques sur la description des funestes effets de l'alcoolisme, et jouissent du triste privilége de comprendre et d'apprécier les ravages produits par cet empoisonnement chronique au sein de nos organes. Les noms autorisés dans ces curieuses recherches présenteraient une liste fastidieuse dont l'étalage doit être épargné.

N'imitons pas ce ministre du saint Evangile qui, pour autoriser sa prédication contre l'intempérance, trouvait bon d'en découvrir aux yeux de tous les funestes effets, en étalant à la porte du temple de vastes planches anatomiques où l'on voyait l'image un peu vivement colorée des divers degrés d'altération, de

ramollissement et d'ulcération de l'estomac chez les ivrognes, et qui y trouvait l'occasion de recommander le vin de son pays, vin léger et acidule, assez analogue à de la piquette, mais inoffensif, assurait-il, et favorable à la santé, aussi bien qu'à la pratique de toutes les vertus.

Sans nous arrêter davantage à des constatations anatomiques et physiologiques sur lesquelles tous les observateurs sont d'accord, jetons un regard en passant sur l'influence pernicieuse de l'alcoolisme sur les races, car cette modification profonde, persévérante, progressive, de l'économie, n'est bientôt plus une simple maladie de l'individu, elle s'étend au produit de la conception, elle devient héréditaire ; elle trouble la famille dans sa source et finit par l'éteindre. L'hérédité de l'alcoolisme dans ses effets n'est pas contestable. Amyot disait déjà que l'ivrogne engendre peu et n'engendre rien qui vaille. De là ces générations d'épileptiques, d'idiots, d'imbéciles qui vont peupler nos hospices et les encombrer; de là ces dispositions héréditaires à l'ivrognerie, si fréquentes, ces incapacités intellectuelles réfractaires aux efforts de l'éducation, cette diminution, cette extinction même des sentiments moraux qui apparaissent si nombreuses au sein de populations frappées comme d'un cachet ineffaçable de minorité.

Et quand on pense que l'alcoolisme n'est pas seul coupable d'une telle décadence, que la débauche à laquelle il conduit, que l'usage dépravé du tabac qui l'aiguillonne, sont ses complices dans l'œuvre de

destruction qu'il accomplit, on se demande comment une certaine littérature, faite d'ailleurs pour des intelligences amoindries et avinées, ose revendiquer pour elles l'indépendance, dire à l'homme qu'il est à lui-même son dieu et doit, par le suffrage libre et universel, exercer sa souveraineté absolue sur ce monde.

Certes, nous n'entendons pas contester la légitimité du principe du gouvernement d'un peuple par son propre suffrage ; mais nous voudrions voir son application dirigée par une liberté mieux définie et plus respectée, nous voudrions la voir soustraite à l'empire de la force brutale, nous voudrions voir le dieu, le souverain qu'on exalte, se tenir mieux sur ses pieds, et rouler moins souvent dans la fange.

Ce n'est point un fait rare ou exceptionnel, comme on pourrait le croire, que la dégénérescence physique, morale, intellectuelle de l'espèce humaine par l'abus des liqueurs alcooliques et par l'effet des vices que ces abus entraînent : c'est un fait de tous les temps et de tous les pays. L'humanité tout entière, et sur tous les points du globe, paie un affreux tribut à l'alcoolisme, cette maladie homicide, cette grande plaie sociale. Il ne serait point difficile de le prouver en poursuivant notre recherche du nord au midi et d'un hémisphère à l'autre ; mais, en nous occupant de nos propres affaires qui en ont si grand besoin, et en nous bornant à la France, nous voyons que notre malheureux pays consomme des quantités effrayantes de liqueurs alcooliques, telles que l'eau-de-vie, le kirsch, l'absinthe ;

et, quand on considère que dans des centres de population tels que Paris, Rouen, Lyon et dans les ports de mer, la quantité de ces liqueurs inutilement absorbées représente par jour et pour dégrader chaque individu esclave de ce vice, ce qui suffirait largement à le nourrir en viande et en pain, on est frappé de l'étendue des ravages qu'une telle aberration produit au point de vue économique et sanitaire. A la tribune de l'Académie de médecine, M. Jolly n'hésite pas à déclarer que les victimes de l'alcoolisme deviennent si nombreuses qu'on ne peut plus les compter. Il affirme que le prix de l'absinthe et du tabac consommés pendant un mois par chacun des défenseurs de Paris eût suffi pour payer les cinquante millions consacrés à l'armement de cette capitale, et que, lorsque ces défenseurs se furent transformés en insurgés, rien ne peut peindre le spectacle offert alors par cette population livrée à tous les genres d'ivresse.

L'alcoolisme et le nicotisme devenus nécessaires l'un à l'autre furent alors des fléaux plus meurtriers que la guerre, fléaux pour la guerre elle-même, car le soldat qui court en état d'ivresse au-devant de l'ennemi, court à une mort certaine et inutile : il marche en chancelant, n'inspire que la pitié par son indiscipline, et tombe sans gloire après avoir combattu en aveugle. Les moindres blessures qu'il reçoit dans cet état deviennent mortelles. Tous les médecins le constatent dans les hôpitaux, tous l'ont remarqué dans les ambulances qui recevaient les insurgés tombés si nombreux sur le champ de bataille.

Ici je n'avance rien de ma propre autorité et ne fais que recueillir des témoignages.

Nos désastres et nos humiliations n'ont été dûs, d'après les hommes compétents, qu'au défaut de résistance morale et physique qui se produit dans toute nation corrompue par tous les genres d'intempérance. Nos revers militaires et nos discordes civiles n'ont pas été de purs accidents, et n'ont fait que révéler des habitudes d'inconduite et d'indiscipline sur lesquelles nous nous faisons encore de fâcheuses illusions. Nous avons recueilli ce que nous avons semé depuis quarante ans. Et si l'on nous disait que les populations allemandes qui ont triomphé de nous se livrent cependant aux mêmes excès, nous répondrions qu'elles sont douées d'une force de résistance que nous ne possédons pas ; que la puissance nutritive chez elles est tout autre que chez nous qui nous distinguons par une grande mobilité nerveuse, par une prédominance de la vie active qui fait pour nous de l'alcool un fléau plus redoutable, car nous ressentons trop vivement toutes les excitations pour n'être pas ébranlés outre mesure par des agents qui ne font que stimuler modérément des organismes plus calmes, plus stables et plus inertes : nous répondrions que, dans la race germaine, l'usage des boissons fermentées l'emporte sur celui des liqueurs distillées, auxquelles nous donnons une préférence malheureuse par cette disposition de tempérament et de caractère qui nous porte en tout aux extrêmes ; que notre manière de consommer les alcooliques surtout à jeun est bien plus funeste que

leur emploi après des repas copieux et fréquents : nous répondrions enfin que les abus de l'alcoolisme trouvent toujours en Allemagne une limite dans la discipline qui s'impose à temps et avec une autorité toujours certaine de rencontrer le respect, tandis que chez nous l'école enseigne surtout le doute à l'égard de tout principe et le mépris de toute supériorité. Aussi l'enfant n'attend-il point d'avoir pris la livrée de l'adolescence pour essayer de devenir un homme, en affectant les plus déplorables habitudes.

La consommation de l'alcool a suivi dans ces dernières années une progression effrayante, et la vente du tabac s'est élevée en 1869 à deux cent quarante-huit millions ; et quand on pense que l'absinthe, même quand elle n'est pas falsifiée par les sels de cuivre, réunit l'activité d'un alcool à 80 degrés à celle des huiles essentielles les plus inflammables ; qu'un cigare du Lot ou du Lot-et-Garonne contient plus de nicotine qu'il n'en faut pour tuer un homme qui l'ingérerait au lieu de la fumer, on n'est point étonné que ce double empoisonnement altère la santé et égare la raison, ni que le nombre des condamnations judiciaires et des aliénations mentales, des attentats contre les personnes, des homicides et des incendies, des suicides et des crimes de toute sorte, suive fidèlement le chiffre croissant de la consommation alcoolique.

L'alcoolisme et la folie qui vient à sa suite ont eu une part immense dans cette criminelle orgie de la Commune qui vient d'ensanglanter et de déshonorer notre pays. Un médecin honnête, jeté violemment en pleine

bataille, et peignant sur le vif quelques comparses de cet horrible drame, dit fort bien que l'alcool fut aux mains des meneurs un moyen de se procurer des instruments d'autant plus dociles qu'ils étaient aveugles et inconscients. Loin de conserver le juste équilibre de leurs facultés et l'empire sur leurs passions, chefs et soldats, dominés par de vicieuses habitudes, par une ambition démesurée, par un orgueil excessif, une tendance habituelle à l'exagération, une facilité extrême à céder aux entraînements coupables, offraient un affaiblissement ou une perversion de l'intelligence tels qu'on doit se demander à quel point ils avaient conservé la responsabilité de leurs actes. L'un des chefs les plus connus, J. A., avait été interné à Bicêtre, il y a six ans, à la suite de plusieurs accès de manie aiguë remontant à 1848. Il était Dieu, il allait tout changer, tout réorganiser; sa parole était embarrassée, il vivait dans une incurie absolue de sa personne... Sorti de l'asile de Charenton en 1870, il se présente aux élections communales de 1871 et est élu dans un des arrondissements de Paris. Membre de la Commune, il y donne bientôt la preuve d'un état mental tel que ses collègues, assurément peu difficiles en pareille matière, le font arrêter et conduire à Mazas et de là à Charenton. C'est pendant ce transport qu'il émit cette réponse qui ne figurait pas à son dossier d'aliéné : « Pourquoi n'y mène-t-on pas aussi les autres (1) ? »

L'expérience le démontre, il faut élargir les prisons

(1) Dr Laborde, *Les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide.*

et multiplier les hospices d'aliénés à mesure qu'on ouvre en plus grand nombre les débits de boisson et de tabac.

L'administration de l'assistance publique ne l'ignore pas, et la France est aujourd'hui la nation qui compte le plus de victimes de la folie relativement au nombre de ses habitants, un sur 410, tandis qu'il y en a un sur 432 en Angleterre, où cependant on reconnaît devoir à l'alcoolisme et à l'ivrognerie cinquante mille morts au moins par an, plus la moitié des aliénés, les deux tiers des pauvres, les trois quarts des criminels.

Les habitudes d'ivrognerie, l'abus des spiritueux ont chez nous leurs centres de prédilection, leurs zones, leurs régions préférées. Les populations industrielles du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, voient régner chez elles l'alcoolisme sous ses formes les plus hideuses, parce qu'on y consomme surtout des liqueurs distillées, de l'eau-de-vie de mauvaise qualité, du genièvre, de l'absinthe, absorbées avec un goût irrésistible qui devient un besoin, une manie.

Là se trouvent ces générations condamnées à une décadence, à une vieillesse anticipée et parmi lesquelles, depuis longues années, la conscription ne peut plus compléter son contingent. Délire tremblant, folie paralytique, débilité sénile à quarante ans, imbécillité, toutes les dégradations physiques et morales sont produites par ces liqueurs qui souvent empoisonnent lentement, progressivement, sans secousses, sans donner lieu, chez de nombreux individus, à aucune manifes-

tation offrant les caractères de l'ivresse proprement dite.

Au sein des populations rurales et dans les pays vignobles où se consomment de préférence des boissons fermentées telles que le vin, l'ivresse ne produit plus au même degré ce caractère redoutable de l'alcoolisme direct par les liqueurs distillées, mais encore conduit-elle, quoique plus lentement, par l'exaltation réitérée des forces nerveuses, à leur prostration, à leur décadence.

Livré tour à tour aux impulsions irrésistibles et violentes, à l'emportement brutal, puis à l'abattement et à l'apathie, l'ivrogne de nos contrées, pour arriver plus rarement aux formes extrêmes de cette folie qui oblige à la séquestration, ne tombe pas moins dans une stupeur habituelle, dans une hébétude caractéristique de la destruction des forces physiques et de la dégradation morale, et, après une vie de désordres et de souffrances, il lègue à sa triste postérité le fatal héritage de la débilité, de la paresse, de l'incapacité pour le travail, de la misère, souvent de l'imbécillité, de l'idiotisme, de l'épilepsie, de la surdi-mutité, les prédispositions funestes à l'aliénation mentale, aux instincts violents et pervers.

Et qu'on ne croie pas que ces différentes nuances de la dégénérescence alcoolique n'existent qu'à l'état d'exception parmi nos populations rurales ou parmi les classes laborieuses de nos villes !

Sans doute, elles ne se réunissent pas toutes sur le même individu, mais elles se voient dispersées sur le

grand nombre, et chacune d'elles suffit à troubler une vie ou à la perdre.

Les médecins, qui connaissent mieux les populations et pénètrent davantage leur existence intime, savent que chez nous la moitié au moins des hommes, et souvent davantage, paient un déplorable tribut à ce vice qui ruine la santé, la raison, la fortune des familles.

Nous connaissons des communes rurales dont le territoire produit dans une année moyenne trois fois la quantité nécessaire d'un vin peu séduisant et dont presque pas un litre n'est exporté ni consommé dans les communes voisines. Eh bien ! cette quantité suffisante aux besoins de trois années est consommée bien avant l'époque des vendanges suivantes : il en reste alors à peine quelques traces dans certaines caves privilégiées, et la fin de la saison des travaux de l'été n'arrive point sans qu'on ait fait de nombreux emprunts aux ressources du commerce qui alimente le cabaret, sans préjudice de la consommation irrégulière et presque toujours excessive que font plusieurs fois par semaine, dans les tavernes de la ville voisine, les paysans qui vont y conduire et y vendre leurs denrées.

Ce qui se passe dans ces communes que je pourrais nommer, se passe généralement ailleurs, d'après le témoignage de tous les observateurs.

Le commerce, qui n'attend pas les sollicitations du consommateur, se charge de suppléer largement à l'insuffisance des produits viticoles là où cette insuffisance existe, et ce sont les autres produits de la terre qui doivent procurer le contingent de spiritueux néces-

saires, non-seulement pour stimuler le travail et satisfaire de légitimes besoins, mais encore pour assouvir d'insatiables et funestes passions, après les avoir provoquées.

On n'imagine pas les pertes qui en résultent pour l'agriculture dont les produits sont livrés sans mesure sur les marchés voisins, au lieu d'être consommés sur place et de servir à l'amendement et à la fécondité des terres. Que dire du préjudice plus grand encore qui en résulte pour le travail !

Nos populations font ainsi comme le sauvage qui coupe l'arbre pour en avoir le fruit.

C'est avec le même degré d'intelligence produit par de fatales habitudes qu'elles se livrent aux actes de la vie publique. Excitées par les émanations de la taverne et par la triste littérature qui y règne, comment approcheraient-elles des urnes du scrutin avec la liberté d'esprit nécessaire pour y accomplir une œuvre morale et y déposer un vote sincère, sur lequel cependant reposent la paix et la sécurité de tous ?

Pour qui a vu la commune rurale un jour d'élections et la multitude des électeurs sortant du cabaret sous l'influence des impulsions alcooliques récentes et chroniques et des mauvaises paroles qui s'y échangent comme une fausse monnaie, notre manière d'exercer notre souveraineté est jugée, et nos événements politiques ne sont que les paroxysmes d'une maladie délirante, car, répétons-le bien haut, l'alcoolisme exerce ses ravages sur la santé, trouble la raison, compromet la liberté dans son exercice dès qu'il est devenu une

habitude et *sans avoir souvent donné lieu à un état d'ivresse manifeste et apparent.*

Nous n'en finirions pas si, au lieu d'effleurer un sujet inépuisable, nous voulions le traiter comme il le mérite ; si nous voulions dire le mal que l'ivrognerie et l'alcoolisme ont fait à nos armées, où, grâce à la complicité d'un règlement militaire tolérant pour ces tristes habitudes, la jeunesse vient se démoraliser et ne sort de là que pour rapporter au foyer de la famille les germes de dépravation qu'elle a recueillis.

D'autres ont dit tout cela avant nous, et tout en nous appuyant de l'autorité de leur parole, nous ne voulons pas nous faire leur écho.

Un médecin militaire, M. Jeannel, a révélé devant l'Académie de médecine le dommage que l'ivrognerie cause à la discipline et les éléments précieux qu'une alcoolisation continue ôte à la résistance de l'armée.

Une voix plus grave encore, celle d'un représentant à l'Assemblée nationale, d'un médecin, M. Roussel, a jeté un cri d'alarme qui aura du retentissement.

Il dénonce l'ivrognerie comme une calamité sociale, comme la plaie des classes ouvrières, comme la maladie qui perd les habitudes de travail, noie dans le vin l'intelligence et les forces, attente à la dignité et à la liberté humaine, ruine la famille, produit la misère avec ses souffrances, ses vices, son abrutissement, ses sollicitations criminelles. Pour lui, il est temps d'opposer une loi à ce fléau qui arrête la marche ascendante de l'humanité et éteint les générations.

Il est étrange, en effet, que dans un pays tel que le

nôtre, si abondamment pourvu de lois de toute sorte, il n'y en ait pas une pour s'opposer aux ravages de l'ivrognerie dont on semble ignorer l'importance sociale.

Depuis l'édit trop sévère de François Ier en 1536, aucune disposition législative en vigueur n'y fait obstacle. Les révolutions qui ont donné une impulsion terrible à la consommation de l'alcool sous toutes ses formes, n'ont jamais fait, pour entraver la liberté du mal, ce qu'elles ont jugé bon de faire pour anéantir celle du bien. Elles ont vu se multiplier les cabarets, les débits, les tavernes ; elles en ont fait des moyens d'action politique ; des instruments d'élection, des agents de corruption du vote, et nous avons vu un gouvernement, qui a trop duré pour notre pays, réglementer ces lieux de débauche au point de vue de son intérêt, non au point de vue de la santé publique.

Le décret du 29 décembre 1851 ne s'est donc montré soucieux que de la police politique des cafés et cabarets ; il s'est toujours montré tolérant pour ceux qui arboraient avec complaisance le drapeau du gouvernement aux fêtes nationales, et dix ans plus tard, le sénat (13 mars 1861), reconnaissant que l'ivresse n'est pas un délit, que ce n'est pas un fait juridique puisqu'il n'est pas mentionné dans nos codes, que ce n'est qu'un abus de la liberté, un état inconvenant, le sénat refusa toute loi répressive.

Aujourd'hui, le mal demande un remède efficace, et la nation, qui est en définitive la maîtresse du gouvernement qu'elle se donne, ne doit avoir aucun intérêt à

se laisser corrompre par lui. Elle sait trop bien maintenant ce que cela lui coûte.

Qu'une loi donc, établissant des peines graduées contre l'ivresse, l'ivrognerie, l'alcoolisme, depuis l'amende à l'internement temporaire dans un asile et à la prison, à l'interdiction même des droits civils et politiques, vienne protéger la famille et la société contre la perversion intellectuelle et morale résultant de tels abus;

Que des règlements administratifs sages et sévères s'appliquent aux cafés, aux cabarets, aux débits de boissons;

Que des impôts habilement répartis viennent frapper les liqueurs fortes, en diminuant proportionnellement la taxe des boissons simplement fermentées;

Que l'initiative privée et libre soit favorisée par l'esprit d'association, malheureusement trop étranger à nos mœurs frivoles, et que l'ivrogne soit frétri comme il le mérite par les statuts de ces sociétés de tempérance qui ne sont pas restées sans influence aux Etats-Unis, en Angleterre, en Irlande, puisqu'elles ont mis des bornes au fléau, diminué la mortalité et le nombre des crimes;

Que l'instruction, largement répandue, éclaire l'homme et lui inspire l'amour de la propriété, de la famille, du travail productif, en même temps que le respect de son plus noble trésor, l'intelligence libre d'adhérer au bien et au vrai.

Tout cela est d'une réalisation plus difficile qu'on le pense : nous voulons cependant l'espérer de l'avenir. Mais nous savons d'avance que toutes ces mesures res-

teront impuissantes si elles ne sont soutenues par un changement dans les mœurs au moyen de l'éducation, car il est des lois auxquelles l'homme n'échappe pas, ce sont celles qui régissent l'ordre moral. Prétend-il les changer? C'est comme s'il voulait intervertir celles qui président à ses propres fonctions. Le désordre, la souffrance et la mort se chargent de lui apprendre qu'il est des lois qui ne sont pas humaines et dont l'inexorable sanction s'impose.

Nous sentons avant de penser, nous aimons avant de connaître. L'éducation vient nous apprendre, par les habitudes qu'elle nous imprime, par les idées qu'elle nous inculque, à aimer ce qui peut nous être salutaire, à ne livrer nos affections qu'aux objets qui ne peuvent nous nuire, à ne pas choisir pour unique principe de notre activité nos sensations, nos instincts, nos caprices : elle érige, en un mot, au dedans de nous ce tribunal de la conscience, sans lequel la notion du bien ne devenant point la règle de notre volonté, il nous reste à jamais impossible d'arriver à la vérité, car telle est notre loi que nous ne pouvons parvenir à la lumière de l'intelligence que par la pratique du bien, et à la liberté que par l'amour de la vérité.

Lorsque l'instruction vient plus tard éclairer notre pensée, elle nous trouve déjà tout formés et trop souvent frappés d'incapacités irrémédiables : elle ne fait alors que jeter en nous la confusion et le doute, si elle n'y rencontre pas les principes et les habitudes fondées par une bonne éducation; elle fait de nous ces disputeurs sans règle dont parlait récemment un homme

d'Etat, et qui ne peuvent aboutir à rien qu'à la contradiction universelle.

C'est dire assez que l'homme reçoit de la famille le cachet indélébile qui crée en lui le germe susceptible d'un développement régulier et fécond. On peut dire de lui en un certain sens ce que l'Ecriture dit de Dieu : « Qui racontera sa génération? » Sa vie commence dans ces profondeurs, et quand cette source n'est pas pure, quand les impressions des premières années sont malheureuses, quand elles sont en opposition avec les lois fondamentales qui doivent régir son activité, la lumière tardive de l'instruction ne le réhabilitera pas; il prêtera l'oreille à ces doctrines immondes qui lui disent que la liberté et la justice consistent à suivre ses instincts, seule loi de ses fonctions; il succombera à ses impulsions, il en deviendra l'esclave, et c'est en vain alors qu'on lui dira qu'il est souverain, car l'exercice de sa souveraineté le montrera semblable à ces autocrates dissolus qui, malgré leur redoutable puissance, n'en sont pas moins de malheureux ivrognes.

---

## CONCOURS DE POÉSIE DE 1870.

Conformément aux conclusions de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés au concours de poésie, l'Académie, dans sa séance du 21 août 1871, a décerné le prix, consistant en une médaille de 200 fr., à Mlle Mélanie Bourotte, de Guéret, auteur de la pièce ayant pour titre : *La Grâce-Dieu.*

Elle a accordé une mention très honorable à M. Joseph Bouvier, docteur-médecin à Héricourt, pour un petit poème dont le sujet est *l'Exil de saint Colomban ;* et à M. Alfred Fagandet, auteur de la pièce intitulée : *Philibert de Chalon.*

## ÉLECTIONS DU MOIS DE JANVIER 1870.

---

A l'issue de la séance publique du 28 janvier 1870, l'Académie a élu :

ASSOCIÉ RÉSIDANT :

M. Georges Sire, directeur de l'Ecole d'horlogerie de Besançon ;

ASSOCIÉ CORRESPONDANT
(ordre des associés nés dans la province) :

M. Marcou, de Salins.

---

## ÉLECTIONS DU MOIS DE JANVIER 1872.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après sa séance publique du 29 janvier, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

ASSOCIÉS RÉSIDANTS :

MM. De Jankovitz, littérateur et artiste;
Vernis, ingénieur en chef des ponts et chaussées;
Léon Marquiset, substitut au tribunal civil;
Jules Gauthier, archiviste du département du Doubs.

Ont été élus :

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS
(ordre des associés nés dans la province) :

MM. Jules Le Mire;
Champin, ancien sous-préfet de Baume;
L'abbé Morey, curé de Baudoncourt.

Dans la même séance, l'Académie a conféré le titre de membre honoraire de la Compagnie à M. Seguin, ancien doyen de la Faculté des sciences de Grenoble, Recteur de l'Académie de Besançon.

# TABLE DES MATIÈRES

Préface ..... I

Séance du 29 janvier 1872.

Discours de M. le Président ..... 1
Rapport sur le Concours d'histoire, par M. le président Clerc ..... 24
Discours de réception de M. L. de Sainte-Agathe ..... 33
Strophes sur la mort de M. Beuque, par M. l'abbé Pioche ..... 53
Eloge de M. le président Bourgon, par M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier. 57
Fables, par M. Viancin ..... 85

*Pièces dont l'Académie a voté l'impression.*

Rapport du Concours de poésie de l'année 1870, par M. l'abbé Pioche ..... 101
De l'influence funeste de l'ivrognerie et de l'alcoolisme sur la santé physique, intellectuelle et morale des populations, par M. le docteur Labrune ..... 113

Concours de poésie de 1870 ..... 139
Elections du mois de janvier 1870 ..... 140
Elections du mois de janvier 1872 ..... 141

Besançon. — Imprimerie Dodivers et Cie, Grande-Rue, 87.

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1872

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET C^ie^, GRANDE-RUE, 87.

1872

# ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

## DE BESANÇON

SEANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1872.

BESANÇON
IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1872

# ACADÉMIE

DES

# SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

## SÉANCE PUBLIQUE DU 27 AOUT 1872.

**Président annuel, M. le Dr DRUHEN aîné.**

## DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer à la séance publique du mois de janvier dernier, était une protestation contre la guerre, et, dans un tableau que vous avez trouvé fidèle, j'ai peint les maux que celle de 1870 a infligés à la France, et j'ai constaté le mouvement rétrogade qu'elle a imprimé à la civilisation contemporaine.

Aujourd'hui, et sans crainte de me contredire, ma première pensée est une pensée de lutte, et ma première parole est un cri de guerre. Non pas de cette guerre impie qui porte dans ses flancs l'incendie, la dévastation, la terreur et la mort ; non pas de cette guerre qui attise la haine, qui appelle la vengeance et justifie les représailles ; mais d'une guerre qui rapproche les intérêts et qui donne aux nationalités, par une solidarité bienfaisante, la satisfaction

d'un bien public qui ne coûte ni larmes ni deuil à personne.

Au-dessus de ces armées redoutables qui ont vaincu le Danemarck, l'Autriche et la France, et qui semblent compromettre pour longtemps la paix de l'Europe par l'attitude nouvelle qu'elles lui imposent, il existe un ennemi qui menace incessamment les peuples, qui se joue de la diplomatie et des traités, qui méprise les frontières, les citadelles et les remparts, et qui n'a qu'à paraître pour réduire la bravoure, pour éteindre le courage, et dont la puissance est supérieure aux canons gigantesques et à la stratégie prussienne.

C'est contre lui que je voudrais prêcher une croisade ; et si, dans cette allocution, qui sera comme la préface d'un travail de longue haleine, je parvenais à vous intéresser à la cause que j'entreprends et à fixer l'attention publique, je m'estimerais heureux, car j'aurais fourni mon modeste contingent à la paix du monde et à la restauration de la France, dont les ruines appellent le concours de tous les hommes de bonne volonté.

Parmi les fléaux qui ravagent l'univers, il en est qui se résument dans un mot qui a son synonyme dans toutes les langues, et ce mot c'est *la peste*.

Les Indes, l'Egypte et les Antilles en constituent le berceau, et, à des époques indéterminées, on les voit, des bords du Gange, du Delta du Nil et des ports de l'archipel des Antilles, s'élancer à travers

l'espace et, après des méandres que notre ignorance appelait capricieux, venir s'abattre sur les populations épouvantées en revêtant les formes variées, mais toujours meurtrières, du choléra, de la fièvre jaune ou de la peste proprement dite.

A leur approche, les peuples s'inquiètent, les gouvernements s'émeuvent, les relations internationales se suspendent, le commerce s'alarme, les villes se troublent, la mortalité s'accroît et la terreur est partout.

Ce tableau, Messieurs, peut se reproduire, et il se reproduira jusqu'à ce que, secouant cet égoïsme funeste qui les pousse à s'égorger entre elles, les nations comprennent enfin que la civilisation est l'antagoniste de la destruction, et que les intérêts matériels et moraux des peuples réprouvent les mesures qui les oppriment et les déciment. Il se reproduira, tenez-le pour certain, tant que les gouvernements, fidèles aux inspirations tortueuses d'une politique impuissante à préserver la terre des révolutions sanglantes, des guerres et des massacres, ne demanderont pas à la science et à la morale une réparation qu'on cherchera vainement en dehors d'elles.

Quelles que soient les opinions émises sur les causes immédiates des grandes épidémies, il est un fait qui n'est plus contesté : c'est que, sans les foyers pestilentiels que renferment l'Egypte, l'Inde et les Antilles, ces grands fléaux qui touchent aux inté-

rêts sanitaires les plus apparents de l'humanité, n'existeraient pas ou perdraient du moins ce caractère de généralité qui rend leur puissance si redoutable.

Enfantés par des conditions locales et climatériques, ils sont entretenus par l'ignorance des habitants, par l'impuissance de leurs gouvernements ou par l'indifférence que leur isolement leur permet d'apporter à l'établissement des grandes mesures de salubrité publique propres à les combattre. Ce sont là des vérités dont il est facile de donner la preuve par un coup d'œil rapide sur ces contrées autrefois bénies du ciel.

Parmi les faits que la géographie du monde offre à notre admiration, il n'en est pas de plus merveilleux que le débordement du Nil. Tous les ans, vers l'équinoxe d'automne, sans symptômes précurseurs et sous l'influence d'un pouvoir qui semblerait surnaturel si l'on ne savait que les pluies périodiques de l'Abyssinie en sont cause, ce fleuve, jusque-là clair et limpide, quittant son lit, convertit presque toute la basse Egypte en une immense nappe d'eau rouge ou jaunâtre du sein de laquelle sortent des cônes de verdure, des palmiers, des villages et des digues étroites qui servent de communication.

C'est à ce phénomène, plus encore qu'à son beau ciel, que la terre d'Egypte doit sa magnificence et sa fertilité légendaire, et que les voyageurs, qui l'ont habitée pendant la saison, qui est pour nous l'hiver, ont pu la comparer à une magnifique prairie ou à un océan d'épis.

Le débordement dure plusieurs semaines après lesquelles le fleuve, regagnant lentement ses limites, dépose à la surface du sol le limon que charriaient ses flots, confondu et pétri, pour ainsi dire, avec les détritus d'une végétation vigoureuse et avec les cadavres des myriades d'animaux infusoires et d'insectes aquatiques, avec ceux des mollusques, des poissons, des reptiles et des lézards entraînés en grand nombre dans leur cours.

Alors tout le pays prend l'aspect d'un immense marécage noir et fangeux ; les matières fertilisantes mais putrescibles, que les eaux avaient jetées dans les terres, bientôt atteintes directement par le soleil, entrent en fermentation, se décomposent au contact de l'air et infectent l'atmosphère d'un poison invisible.

Ce sera demain, pour la basse Egypte, la saison des fleurs et des riches moissons ; aujourd'hui, c'est le règne de la peste favorisé par l'incurie d'un peuple sans instruction, sans énergie, sans prévoyance, et qui n'a conservé que le souvenir de son antique splendeur.

Quand de l'Egypte, le voyageur passe dans l'Hindoustan, et la distance est courte, grâce au canal de Suez, quels souvenirs et quels spectacles l'attendent ! C'est dans ces contrées que florissaient, dans l'antiquité la plus reculée, ces villes fameuses dont les écoles répandaient au loin la lumière. C'est la terre des Sémites et des Aryens, de ces peuples si pro-

fondément religieux, qui ont enfanté les colonies entreprenantes qui ont porté dans l'Occident les germes de la civilisation.

Voici la vallée du Gange avec ses fruits délicieux, avec son air parfumé, avec sa végétation luxuriante, éternelle, avec ses champs toujours fleuris ; voilà son fleuve sacré qui a son rôle et sa mission dans la religion des Hindous.

Mais ce fleuve n'est, en diverses saisons de l'année, qu'une mer de boue, et c'est à lui que la superstition des Indiens confie sur des lits de feuilles des cadavres humains et jusqu'à des agonisants pour les faire arriver plus sûrement et plus vite aux champs célestes. Mais le sol du Delta qu'il embrasse dans ses nombreux affluents est lui-même une boue imparfaitement séchée, remplie des corps privés de la vie, d'insectes, de reptiles de toute sorte, de scorpions qui, sous l'influence des pluies chaudes et prolongées, sortent par milliers de la terre inondée pour entrer bientôt en putréfaction et contaminer l'air de ses miasmes malfaisants.

Enfin, c'est le berceau du choléra que le comte Warren, qui écrivait il y a vingt-cinq ans, attribue en grande partie à la ruine des travaux hydrauliques que les anciens dominateurs de l'Inde avaient éxécutés pour assainir ces luxuriantes contrées (1).

Après ce qui précède, que dirai-je des Antilles

(1) Le comte Warren attribue ces ruines à la domination anglaise.

qui, par leur topographie, appartiennent aux climats chauds et humides ?

Leur aspect varié et pittoresque est souvent séduisant. Les flancs de leurs montagnes sont couverts de forêts plantureuses dont les sommets pressés présentent de loin l'aspect de nappes de verdure ondulant au souffle de la brise, et, sous leurs dômes épais, pullulent une foule de plantes parmi lesquelles l'œil aime à distinguer les lianes aux formes élégantes et aux couleurs diversifiées.

Du pied des montagnes jusqu'à l'Océan, la végétation la plus active couvre toutes les terres et de riches cultures s'y étalent. Mais vienne la saison des pluies, et celles-ci tombent souvent par torrents, alors les matières organiques sont entraînées vers les basses terres inondées, surtout aux bords de la mer et à l'embouchure des rivières, des lagunes se forment, les lois de la fermentation putride établissent leur règne, des miasmes dangereux se produisent et la fièvre jaune éclate.

A voir la ressemblance des causes, on s'est demandé pourquoi des influences qui, partout, se résument dans une opération de la chimie naturelle (la fermentation putride), ne produisent pas toujours des résultats identiques au lieu d'aboutir au choléra dans l'Inde, à la peste en Egypte et à la fièvre jaune dans les Antilles ?

La réponse à cette question deviendra simple et facile quand les savants pourront dire pourquoi la

fougère, humble et modeste dans nos climats, devient arborescente dans les contrées méridionales, pourquoi le magnolia, le palmier du désert et tant d'autres végétaux des tropiques ne consentent à vivre parmi nous qu'en serre chaude, pourquoi la famille des serpents ne fournit à la faune de notre province que l'inoffensive couleuvre et la timide mais dangereuse vipère, tandis qu'elle produit dans les régions équatoriales le crotale à sonnettes et le monstrueux boa. Pourquoi, enfin, le type humain, qui a inspiré les chefs-d'œuvre de Phidias, rappelle-t-il *l'ange tombé qui se souvient des cieux*, tandis que le sauvage de l'Australie, avec ses mâchoires en museau et son intelligence si imparfaite, rappelle involontairement l'orang ou le chimpanzé ?

Invoquer l'action des climats, c'est constater un fait, ce n'est pas l'expliquer. Pour répondre à ces questions, il faut remonter aux causes premières, et c'est pour avoir négligé de le faire que le savant qui veut s'aventurer trop loin rencontre les Colonnes d'Hercule et qu'il se trouve arrêté par cette voix de Dieu qui lui crie : Tu n'iras pas plus loin !

Ne soyons pas ingrats cependant, Messieurs, et reconnaissons que si la nature a des secrets impénétrables à la curiosité humaine, elle lui a ménagé des trésors incomparables que la science contemporaine a exploités largement au profit des sociétés modernes.

Les études entreprises pour approfondir l'essence du miasme qui engendre les pestes, profiteront-elles

de ces découvertes? C'est extrêmement probable, car elles y ont déjà révélé l'existence de tout un monde d'animaux microscopiques, d'une végétation plantureuse et diversifiée que l'œil humain n'avait jamais vu. Il reste à déterminer dans quelles proportions et dans quels rapports ces éléments se combinent avec les influences atmosphériques et géologiques pour produire, au détriment de l'humanité, ces invasions formidables devant lesquelles le monde semble impuissant.

Mais laissons ces questions d'un intérêt secondaire pour la solution du problème que je viens poser aujourd'hui. Il existe des foyers pestilentiels qui répandent la mort : voilà le fait capital. L'observation et l'expérience affirment que c'est l'Inde, l'Egypte et les Antilles qui les renferment ; la science explique les conditions nécessaires à l'élaboration du poison qui s'en échappe ; la raison nous dit qu'il faut le subir et se résigner à mourir sous l'action malfaisante de ses miasmes ou bien le détruire dès son origine, et l'hygiène conseille les moyens d'atteindre ce but.

Or, ces moyens se résument dans des travaux agricoles et industriels.

Ici, ce sont des ombrages impénétrables qu'il s'agit d'ouvrir aux courants de l'air, des défrichements à opérer, des surfaces inondées et des lagunes à dessécher, des sillons fertiles à tracer là où s'étendent des lacs infects, des fondrières abruptes

ou des torrents fangeux. Là, ce sont des fleuves, des rivières dont il faut limiter, régulariser, creuser ou élargir le lit ; ailleurs, ce sont des digues à élever, des écluses à construire, des nivellements à établir, afin de faciliter le libre écoulement des eaux et de prévenir la stagnation et la fermentation des matières organiques : c'est partout le produit de la terre à mieux utiliser ; ce sont des animaux inutiles, nuisibles, malfaisants, dont il faut purger le sol et qu'il faut combattre sans trêve ni merci.

Ainsi comprise, la guerre aux pestes exige une armée de travailleurs; mais, pour l'avoir nombreuse, active et bien disciplinée, il y a peu à compter sur la population de l'Egypte et de l'Inde. « Le climat de l'Hindoustan, dit un auteur compétent, s'oppose aux généreux efforts, et la mollesse qu'il inspire met un obstacle invincible aux grandes entreprises (1). » La nonchalance des Indiens, attestée par tous les voyageurs, n'est-elle pas, d'ailleurs, rendue d'une manière frappante dans ce passage de l'un de leurs auteurs favoris ? « Il vaut mieux être assis que marcher, il vaut mieux dormir que veiller, mais la mort est au-dessus de tout. »

Ce qui est vrai de l'Inde s'applique également à tous les pays chauds soumis au joug de l'islamisme, c'est-à-dire du despotisme entretenu par la volupté qui crée toutes les servitudes.

---

(1) Guillaume-Thomas Raynal : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, 1780.

Je laisse volontairement de côté la question financière. Il va sans dire que pour mouvoir les travailleurs et pour entretenir leur élan par la certitude d'un salaire élevé, il faut des sommes hors de proportion avec les ressources que chaque pays affecte à ses services sanitaires.

Rassemblement des travailleurs, abondance des capitaux : ce sont là des conditions, je m'empresse de le reconnaître, qui ne se réaliseront que par la coalition de tous les gouvernements éclairés et de tous les peuples civilisés, réunis dans une alliance vraiment sainte parce qu'elle serait morale, utile, juste et économique.

Quand on considère le nombre des victimes qui succombent à chaque grande épidémie, que celles du choléra, par exemple, pour citer la plus fréquente, la plus dangereuse, et toujours la plus menaçante, se chiffrent par millions depuis le commencement de ce siècle, et que, dans la seule épidémie de 1848, la Russie a fourni le funèbre contingent de 668,000 victimes ; que, dans les quarante dernières années, c'est-à-dire depuis 1832 jusqu'à nos jours, notre France a perdu plus de 500,000 de ses habitants ; et quand à ce triste martyrologe on ajoute ce que coûtent les lazarets, les cordons sanitaires, les quarantaines, la suspension des relations, la souffrance du commerce, comment se refuser à reconnaître la solidarité des intérêts et, conséquemment, la nécessité d'une alliance internationale contre un ennemi universel toujours menaçant ?

La jeunesse est de sa nature ardente et curieuse, elle dispose d'une activité qui n'est pas toujours dirigée et qui ne se dépense pas toujours dans un sens utile au bien public ou privé; l'ambition ne lui est pas tout à fait étrangère; d'un autre côté, des besoins nouveaux travaillent les peuples, les familles et les individus, et suscitent des émigrations souvent livrées aux caprices du hasard (1).

Qu'un nouveau Pierre l'Ermite, suffisamment autorisé, vienne prêcher une croisade pour l'extermination des pestes, et une partie de ces éléments épars s'empressera de répondre à son appel.

Ce ne serait certainement pas l'Europe qui refuserait son concours, elle qui, pour des raisons politiques fort contestables et d'une utilité si souvent illusoire, a consenti à des guerres qui ont bouleversé le monde, et qui, depuis 1792, jusqu'à nos jours, ont coûté la vie à plus d'un million d'hommes (2); elle qui détourne, chaque année, des travaux de l'agriculture et de l'industrie quatre millions de citoyens qui trop souvent dépensent une partie de leur ardente jeunesse au service des ambitions et des rancunes des pouvoirs qui gouvernent le monde; elle, enfin, qui sacrifie, sans compensation suffi-

---

(1) 350.000 personnes de toutes nations ont émigré dans les États-Unis de l'Amérique, dans la seule année 1870.

(2) Voy. une statistique faite sur ce sujet par un auteur allemand, M. Haussener. Journal *le Temps*, 25 juillet 1866.

sante, des milliards à l'entretien de ses armements (1).

Ce ne se sera sans doute pas la Prusse, qui se considère comme à la tête de la civilisation, elle qui, dans une seule campagne, vient de jeter à la tête de la France une armée de plus d'un million d'hommes, et qui, pour la vaincre, a inventé ces canons géants d'une valeur qui dépasse 500,000 francs (2), et dont chaque coup emporte en fumée une somme qui ferait la fortune d'un paysan ou d'un ouvrier (3).

Ce ne sera pas la France qui, sous le dernier gouvernement, a perdu inutilement plus de 300,000 hommes sur les champs de bataille de la Crimée, de l'Italie, du Mexique, de la Chine, de la Cochinchine et de la France elle-même, et qui, sans compter la rançon qu'elle doit à la Prusse, a dépensé plusieurs milliards en frais de guerre pour aboutir à des catastrophes dont rien ne pourra nous consoler.

Ah ! si jamais les gouvernements, adoptant les idées qui font l'objet de cette lecture et qui gagneraient tant à être exposées par un des puissants du jour, si jamais les gouvernements faisaient appel aux volontaires du travail, les familles pourraient, en toute confiance, se prêter à cette croisade où les militants seraient assurés de trouver toujours hon-

---

(1) Des statisticiens estiment ce chiffre à 4 milliards, d'autres le portent à 10.

(2) Le chiffre exact est de 543,750 francs.

(3) Chaque coup du canon Krupp coûte 4,000 francs.

neur et profit. La jeunesse n'est pas faite pour l'immobilité, l'inconnu lui plaît, les voyages l'instruisent et la mûrissent, et s'il y a pour elle quelques périls à affronter l'Océan et à tenter de nouveaux climats, les mères auront du moins l'assurance que leurs fils, dans ces entreprises utiles à l'humanité, courront moins de dangers que ces milliers de soldats que Napoléon Ier conduisait dans les steppes neigeuses de la Russie et sur les bords glacés de la Bérésina.

Ne nous abusons pas cependant, Messieurs, la science et l'industrie sont des leviers puissants ; mais, comme à tous les leviers, il leur faut une puissance et un point d'appui. La coalition des gouvernements : voilà la puissance ; reste à trouver le point d'appui.

C'est en vain qu'on accomplira des travaux savants et que l'industrie appliquera ses découvertes au perfectionnement de l'hygiène dans les contrées lointaines ; leur durée sera éphémère si leur sort est abandonné à l'esprit musulman, ennemi de tout progrès et énervé par la polygamie, le fanatisme et la superstition.

Un fait, entre autres, justifiera cette proposition. Les pèlerinages qui, dans le catholicisme et malgré le mérite qu'on leur attribue, sont une pratique rare et exceptionnelle et en tout cas inoffensive au point de vue de la salubrité, constituent au contraire, dans la religion de Mahomet, une pratique habituelle et fondamentale. Il est même inouï qu'un

musulman meure sans avoir fait un ou plusieurs pèlerinages : beaucoup en font un chaque année.

Or, il faut savoir que dans l'Inde il y a des localités qui sont en même temps des lieux de culte et de foire, et où l'agglomération de pèlerins hindous, accourus de toute part pour faire leurs ablutions dans les eaux saintes, est considérable. Ainsi, telle ville qui, en temps ordinaire, compte 30 à 40,000 âmes, voit pendant les fêtes sa population augmenter de 100, 150 et même de 200,000 personnes.

Dans tous les lieux réputés sacrés, les cérémonies durent dix jours ; la plupart des pèlerins qui fréquentent les sanctuaires du Gange campent, sans abris, sur les bords du fleuve ; on y sacrifie presque autant d'animaux qu'il y a de pèlerins, et les débris des victimes sont abandonnés sans précaution et se putréfient à l'air libre.

Aussi, et c'est là un fait actuellement incontesté, tous les ans le choléra éclate dans quelques-uns des pèlerinages, après la réunion de la foule, et ne cesse qu'après les cérémonies. On raconte que dans la ville d'Hurdwar, au nord de l'Hindoustan, située sur les bords du Gange, plus d'un million d'étrangers s'y trouvant réunis en 1783, le choléra y fit en quelques semaines plus de 20,000 victimes.

Quand finissent les pèlerinages et quand la foule se disperse, le choléra suit les grands courants humains, les grandes routes commerciales par terre ou par eau, suivant l'époque et les circonstances, et se répand avec les pèlerins en Perse, en Chine, en

Cochinchine et dans le reste de l'Asie, frappe Constantinople, pénètre en Egypte, envahit l'empire moscovite, la Pologne, la Prusse, l'Angleterre, la France, l'Italie et le reste de l'Europe.

L'histoire de l'épidémie cholérique de 1865-1866, mieux observée que les précédentes, démontre surabondamment ce double rôle des agglomérations de pèlerins dans les lieux saints et de la dissémination de la maladie par les caravanes.

Autrefois la maladie, voyageant par terre et par des routes difficiles, mettait plusieurs années à parcourir ses étapes ; à l'avenir, emportée par la vapeur à travers le canal de Suez, elle peut en quelques semaines faire le tour du monde.

Ce fait, auquel il serait facile d'en ajouter beaucoup d'autres, prouve que le Coran serait une base impuissante à soutenir l'édifice des mesures hygiéniques qu'il s'agit de fonder, et qu'il faut la chercher ailleurs.

Veut-on, à cet égard, connaître l'opinion d'observateurs indépendants ?

Après avoir parlé de la nonchalance des Indiens, Guillaume Raynal ajoute : « Sans doute d'autres institutions religieuses et morales pourraient vaincre les influences de leur climat. » Et un libre-penseur, Victor Jacqmont, qui habitait les Indes de 1828 à 1832, exprimait la même pensée en ces termes : « Les mœurs domestiques de l'Inde, qui y sont la plus grande source de misère, ne me semblent susceptibles d'aucune amélioration tant que ce pays

gardera ses institutions religieuses actuelles (1). Sa conviction à cet égard était si profonde qu'il demandait que tout Européen convaincu de mauvaises mœurs fût immédiatement saisi et embarqué à cause du tort grave qu'il ferait au respect que notre caractère inspire et à la puissance qui en découle.

Nous pouvons compléter la pensée de ces écrivains, et nous ne soulèverons aucune protestation en affirmant que l'esprit chrétien remplit toutes les conditions désirables et que la solution du problème est à jamais assurée s'il inspire les gouvernements coalisés contre l'ennemi commun et s'il anime leurs agents.

Ce n'est pas à dire, Messieurs, que la science et l'industrie doivent, selon moi, se faire missionnaires. Laissons à chacun son rôle dans ce monde, mais efforçons-nous d'écarter des entreprises destinées à faire le bonheur de l'humanité, la négation des principes qui en sont la vie et l'honneur.

Et si jamais l'Europe, d'accord avec l'Afrique et l'Asie, et délivrée d'ailleurs des préoccupations du temps présent, se décidait à concourir à l'assainissement des grands foyers épidémiques, qu'elle se persuade bien que le succès n'est possible qu'en refusant l'accès, dans l'armée des travailleurs et de leurs chefs, aux brouillons, aux alcoolisés, aux incroyants, aux athées qui voudraient profiter de l'occasion pour

(1) Correspondance de V. Jacqmont pendant son voyage dans l'Inde. 4e édition, 1846.

substituer, en gaspillant les trésors du monde, l'incrédulité et le vide au culte de Brahma et à celui d'Islam.

Nous pouvons en croire ces observateurs que je citais tout à l'heure, qui n'avaient d'autres mobiles que les intérêts du commerce et l'étude de la nature ; nous pouvons en croire l'histoire, qui montre la décadence et la ruine partout où domine le Coran ; nous devons enfin en croire nos derniers désastres, qui nous ont permis de surprendre en flagrant délit de crimes ces fameux champions de la haine au culte et de la morale indépendante.

Mais je crains d'abuser de votre attention, Messieurs, et il est temps de terminer cette étude que plusieurs regarderont, peut-être, comme une utopie. Si c'en est une, respectez-la, je vous prie, Messieurs, et laissez-moi l'illusion de l'espérance ; laissez-moi croire que la guerre aux pestes doit succéder aux guerres à l'humanité, que nous devons le désirer, que nous pouvons l'espérer, si jamais, comme l'a dit un médecin philosophe, qui était en même temps un grand écrivain, « si jamais on revient, en Europe, de cette criminelle ivresse de massacres dont on a fait de la gloire, mais dont on ne fera jamais ni justice, ni raison, ni bonheur (1). »

---

(1) Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine. *Eloges.*

## SUR LA MORT

# DE M. L'ABBÉ RUELLET

Par M. l'abbé PIOCHE.

---

Puisqu'il nous faut pleurer un illustre confrère
Et les douces vertus qu'il emporte avec lui,
Jetons sur notre lyre un crêpe funéraire
Sans crainte d'attrister la fête littéraire
Que vous célébrez aujourd'hui.

Le temps nous ravit tout dans sa course rapide ;
Combien d'amis déjà dorment dans leur linceul !
On cherche encor leur place et l'œil devient humide ;
La mort autour de nous rend la scène plus vide ;
On se sent chaque jour plus seul.

Il est mort le saint prêtre à la voix bien connue,
Qui depuis si longtemps s'asseyait parmi vous ;
A ce coup imprévu la cité s'est émue,
Autour de son cercueil la foule est accourue
Pour y prier à deux genoux.

Ah ! c'est que le pécheur, la brebis égarée
Avaient senti souvent sa paternelle main ;
Il arrachait les traits de la ronce acérée
Et chacun le quittait l'âme tout éclairée,
Chacun retrouvait son chemin.

Prêtre de Jésus-Christ, dont il était l'image,
Il passa sur la terre en y faisant le bien ;
L'Eglise dans sa mort sent un cruel dommage
Et cette douleur sainte est le plus bel hommage
Pour le prêtre et pour le chrétien.

Je crois le voir encor dans sa longue agonie
Etendu sur sa couche, immobile et sans voix ;
Comme le moissonneur dont la tâche est finie,
Il attend le salaire et la palme bénie
Qu'il a désirés tant de fois.

C'en est fait : revêtez sa dépouille mortelle
Des ornements sacrés qui brillent moins que lui ;
Cet or et ces flambeaux dont la flamme étincelle
Sont l'image du ciel et l'emblème fidèle
De ce qu'il contemple aujourd'hui.

Comme Paul il reçut le don de l'éloquence
Il en fit comme lui l'arme de Jésus-Christ.
Les aiguillons cruels d'une longue souffrance
N'altérèrent en rien son aimable indulgence
Et les charmes de son esprit.

La parole de Dieu que la vertu rehausse
Fructifie au centuple et gagne tous les cœurs ;
Il fut par sa vertu l'honneur du sacerdoce ;
Posons donc aujourd'hui sur le bord de sa fosse
Cette humble couronne de fleurs.

O Prêtre du Seigneur, la mort c'est la victoire
Quand on a su combattre et souffrir comme vous ;
Puissant auprès de Dieu, gardez notre mémoire
Et si ma voix pénètre au séjour de la gloire,
Priez pour la France et pour nous !

---

# LOUIS GOLLUT

OU

## L'HISTOIRE EN FRANCHE-COMTÉ

### AU XVI^e SIÈCLE,

**Par M. le président CLERC.**

---

MESSIEURS,

Gollut est le plus ancien historien du comté de Bourgogne. Pour qui ne l'a étudié que d'une manière superficielle, il semble d'abord, malgré le mérite d'une érudition incontestable, représenter la bonhomie crédule, l'absence de critique, la narration mal ordonnée et confuse. Ces défauts, on ne peut les méconnaître; mais on doit avouer aussi que d'heureuses qualités les rachètent. Le premier, il a porté la lumière dans le champ obscur de nos annales; le premier, il a cru qu'une histoire générale de la Franche-Comté était possible; son récit, vivante image des idées et des mœurs de son temps, a souvent une naïveté inimitable; il est nombre de faits qu'il a sauvés de l'oubli, et qu'on ne trouve que dans son livre. Aussi ses Mémoires ont encore leur place dans toutes les bibliothèques; malgré la longueur démesurée de son œuvre, il est le seul de nos vieux annalistes qui ait eu l'honneur d'être réédité en ce siècle. Aussi l'Académie de Besançon n'a pas hésité à croire que son nom ap-

partenait à la Franche-Comté, et plusieurs fois elle a pensé à mettre l'éloge de Gollut au concours. Mais une considération l'a retenue : cet éloge a été l'objet d'une courte mais savante notice de l'un de ses membres, M. Bousson de Mairet, secondé des recherches de MM. Duvernoy, Pallu et Weiss (1), et elle a craint qu'à défaut de nouveaux documents impossibles à découvrir, son appel demeurât infructueux et sans résultat.

En étudiant, à diverses reprises, et pendant plusieurs mois, les archives riches et si peu explorées de la ville de Dole, j'ai découvert, sans m'y attendre, nombre de pièces relatives à Gollut et plusieurs de ses lettres écrites dans le cours de deux ambassades, dont il fut chargé au nom de cette ancienne capitale du pays. Ces lettres inédites et complètement ignorées peuvent aider à le faire connaître comme savant, comme historien, comme homme public. En outre, les manuscrits Granvelle et les propres écrits de Gollut m'ont fourni de précieuses lumières. C'est à ces sources que j'ai puisé ; c'est là que m'ont apparu les faits dont le récit va suivre, et qui donnent à cette noble figure du XVIe siècle une importance inattendue.

Louis Gollut naquit à Pesmes, en 1535, sous le règne de Charles-Quint, empereur, roi d'Espagne et comte de Bourgogne, cinquante-six ans après

(1) Placée à la tête de la nouvelle édition des Mémoires de Gollut.

la conquête de la Franche-Comté par Louis XI et la ruine de Dole par les Français. Les premiers récits qui frappèrent son oreille furent ceux des malheurs de sa patrie. Ces guerres cruelles, ces grandes destructions des villes et des châteaux, ces ruines dont la trace par endroit était encore visible, laissèrent dans cette imagination jeune et impressionnable des traces profondes qui se retrouvèrent dans l'âge mûr (1). Il appartenait par sa famille à une honorable bourgeoisie alliée à la petite noblesse (2). Dole était la patrie d'Anne Lefort, sa mère. Il quitta son pays natal pour faire ses premières études à l'université de cette ville, qui réunissait alors, sous des professeurs renommés, l'élite de la noblesse des deux Bourgognes, des pays circonvoisins, même de l'Allemagne. Ses études terminées, il suivit les habitudes de cette époque, il voyagea. Né observateur et curieux, il parcourut l'Italie, le royaume de

---

(1) « Je vois (après la mort de Charles le Téméraire) mon pays » souillé de sang humain, jonché de corps morts, couvert de » ruines, abandonné et désert. Et ne puis escripre cecy qu'il ne » me vienne une tant vive souvenance, voyant les bons vassaux » et subjects qui s'assemblent icy, combattent en un lieu et meurent » en l'aultre, pendant que les vieillards, les femmes, les vierges » et les enfants font leurs vœux et remplissent l'air de plaintes, » de cris et de gémissements (*Mém.*, l. XIII, c. I.)

(2) Gollut parle plusieurs fois, dans ses Mémoires, de son oncle le conseiller Grandjean, sieur de Romain. — Le célèbre Chasseneuf était allié à la famille de Gollut : son jeune neveu Claude a tenu à faire, dans les vers imprimés à la tête des *Mémoires*, un petit étalage généalogique :

Illos de Merey, illos duces et Montis simul
Rotundi et Animi Longe-Velleis domo
Sanguineque juctos et probo et clarissimo, etc.

Naples, une partie des villes de France (1), et plus tard l'Espagne et les Pays-Bas. Il fut même un moment sur le point de passer en Angleterre (2). Son intelligence se développa dans des pérégrinations lointaines ; elles n'étaient pas achevées quand il se fixa définitivement à Dole. Il aimait l'étude avec passion, et parvint, avec le temps, malgré la modicité de son patrimoine, à se composer une riche bibliothèque ; il plaidait au barreau du Parlement comme avocat, et fut remarqué par Pierre Froissard, président de cette cour souveraine, magistrat éminent, enlevé trop jeune à la magistrature qu'il honorait, et dont la réformation lui coûta la vie à quarante ans. Privé trop tôt de ce protecteur, qui avait pour lui une véritable amitié, Gollut ne perdit jamais le souvenir de ses sages leçons. Cinq ans avant de mourir, ce haut magistrat l'avait présenté au choix du roi d'Espagne, et fait nommer à la chaire de littérature latine de l'Université (3). La

---

(1) « J'ai vu la plus part des bonnes villes des Gaules, d'Italie et » d'une partie de l'Espagne. » (Gollut, *Mém.*, nouv. édit., col. 64.)

(2) « Le seigneur de Gastel estant à Lutzembourg, prest pour » aller en Angleterre, par commandement de Don Jean d'Austria, » estant entré en quelques discours avec moy, pour me faire à » faire ce voyage avec luy, me disoit, sur le choix des amis, quelles » devoient être ses qualités, etc, » (*Paroles mémorables, etc.*, Gollut, 1589, p. 178.)

(3) « Messire Pierre Froissard (1572-75), président de la Cour du » Parlement à Dole, m'exhortant une fois, lorsqu'il me fit pour- » veoir d'une leçon en nostre université, me disoit : L'homme » consciencieux, ayant souvenance de l'estroit compte qu'il lui » conviendrat rendre de luy et de son temps perdu ou bien emplié, » devrat toujours avoir plus d'esgard et considération, de ne

même ordonnance appelait à la chaire du droit criminel Claude Chiflet, que Cujas appelait un autre lui-même. A cette charge, que Gollut remplit avec distinction, il joignit, par surcroît de travail, la direction de l'école de grammaire de la même ville, établissement important où l'on étudiait les auteurs latins et grecs, et dont j'ai retrouvé dans les registres municipaux de Dole tout le programme d'études (1). Après quatre ans, le jeune professeur dut quitter cette maison d'instruction pour laquelle il avait composé et fait imprimer une grammaire. Ne pouvant suffire à tant de fatigues, il dut se borner à sa chaire de littérature latine et aux plaidoiries du barreau.

Il était parvenu à sa quarantième année, lorsqu'en 1575 il épousa Antonia Vurry, de Dole. Ce mariage, honneur et récompense d'une vie estimée et sans reproche, combla et dépassa les espérances du jeune professeur. On peut en juger par ses Mémoires, où il semble, dans la naïve ivresse qu'il conserva toujours, vouloir inscrire à chaque page le souvenir de cette grande alliance. Antonia Vurry appartenait à l'une des premières familles de Dole, dont les membres, pendant le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, occupèrent toujours, dans les dignités de l'Eglise comme

---

» perdre le temps que de sollicitude à reserrer et garder ses » trésors et richesses : car le temps bien mis l'aidera à se sauver ; » et le trésor mal acquis ou mal despensé lui causera la mort » éternelle. » (*Paroles mémorables*, Gollut, 1589, p. 167.)

(1) Voy. aux Pièces justif. n° 1.

dans les conseils publics de la ville, le rang le plus élevé. L'héritière principale de cette maison avait épousé Guy de Rochefort, chancelier de France (1). L'arrière grand-père d'Antonia avait été échanson de l'empereur Maximilien, et, sous Charles le Téméraire, Jean Vurry était trésorier général des deux Bourgognes. Après la destruction de Dole, en 1479, par les armées françaises, Etienne Vurry, qui avait échappé au massacre, contribua à rallier les débris de cette population désolée, et à relever les premières masures ; aussi, par le suffrage des habitants, il fut appelé l'un des premiers à prendre place à la tête de la ville en qualité de mayeur (2).

Immédiatement après son mariage Gollut vint habiter avec sa femme la maison de son beau-père, homme honoré et digne de ses ancêtres. C'est là qu'il devait passer sa vie, là que naquirent ses enfants, et qu'il composa ses Mémoires. Sans oublier Pesmes, berceau de ses pères, il aime, dans ses écrits, à nommer Dole *sa sienne seconde patrie, nourricière de ses études, patrie de sa mère, de sa femme, de ses enfants* (3).

Cette maison des Vurry, qu'il habita vingt ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, subsiste encore tout entière, à l'entrée de la ville, du coté de Besançon. Sa construction annonce le xv^e siècle ; belle et vaste,

---

(1) *Mém.* cités, l. XI, c. xvi.

(2) *Mém.*, cités p. 259 ; anc. édit., p. 214.

(3) *Mém.* cités. Edit. Javel, p. 251, l. II, c. xlix, et anc. édit, p. 214.

elle a deux étages ; son aspect est gothique ; son toit, aigu et démesuré, se distingue de fort loin par sa hauteur, comme celui d'un monument public. Elle a plus de quatre siècles, et peut durer encore autant ; seule, en 1479, elle a échappé à l'incendie général de Dole allumé par les Français, maison véritablement historique, immobile témoin de cinq siéges et de trois conquêtes.

Comment cette antique demeure, si remplie des souvenirs de notre historien, a-t-elle échappé seule à la destruction universelle ? C'est ce qu'il se garde bien de nous dire. Son langage mystérieux et à mots couverts (1) cache un secret qu'il a voulu dérober à la postérité, et ce secret le voici :

En étudiant avec soin les archives de la ville de Dole, j'ai reconnu un fait important et ignoré, c'est que, lorsqu'en 1479 d'Amboise, général de Louis XI, se fut rendu maître de cette ville par la plus odieuse

---

(1) « L'ennemy estant demeuré maistre, pillat, saccageat pen-
» dant deux jours entiers, puis meit le feu en tous endroits, de
» manière qu'il ne restât après le feu aucune chose publique ou
» particulière, sauf une demi-maison de Jean Vurry, thrésorier
» général des pays de par-deça, né des très anciens bourgeois et
» des plus nobles de la ville, des quels est descendu Estienne
» Vurry, père de Antonia, femme de l'autheur de ces Mémoires,
» lequel reside encor en ladicte portion de maison saulvée... et
» elle le fut pour ce que le général d'Amboise logeoit chez Vurry,
» et ne vouloit perdre la commodité de son logis. » — Ce récit, comme on l'a vu dans notre texte, ne présente que la moitié de la vérité. La maison fut sauvée parce qu'elle était celle d'un partisan du roi. On voit cependant, en regardant attentivement et sur place le derrière de la maison, qu'il fut atteint à gauche par le feu de la maison voisine.

des trahisons, il y laissa, en partant, dix mille francs-archers chargés d'anéantir la ville en y mettant le feu, maison par maison. C'était la vengeance d'une défaite générale des Français, accomplie deux années auparavant dans une vigoureuse sortie des Dolois sur l'armée assiégeante.. L'ordre était barbare, il s'éxécuta avec un sang-froid atroce, et pendant un mois entier. Dole était, entre toutes les villes de Bourgogne, la plus odieuse au roi, et cet ordre abominable ne doit venir que de lui (1); d'Amboise n'aurait pas osé, sans un ordre de son maître, hasarder une pareille exécution sur la capitale du pays.

Mais, en vouant cette ville à un anéantissement absolu, d'Amboise avait fait deux exceptions et décidé que le couvent des Cordeliers, qu'on croyait favorable au roi de France, et la maison dont il s'agit, seraient épargnés. Cette maison était en effet celle de Jean Vurry, ce trésorier général des deux Bourgognes, si favorisé sous Charles le Téméraire, qu'il fut le premier revêtu de cette charge importante nouvellement créée (2). Mais, à la mort de ce prince, Jean Vurry étouffa tout sentiment de reconnaissance; et, loin de servir la cause de Marie de

---

(1) « Le roy prenoit à grande vergogne qu'une raisonnable » armée eut esté non repoulsée seulement, mais chassée par les » Dolois. » (*Mém. de* Gollut, l. XIII, c. x.) « Il vouloit, en haine » du premier siége, que Dole demeurât perpétuellement désolée. » (*Ibid.*, col. 1381.) « ... très rigoureux ennemy de la ville et des habitants de Dole. » (*Ibid.*, l. II, c. xliii.)

(2) Voy. Gollut, édit. Javel, p. 1244.

Bourgogne, se livra immédiatement au roi dont il prévoyait le triomphe prochain. Pour se l'attacher mieux, Louis XI, selon sa méthode ordinaire, le déshonora en lui faisant accepter en don l'emploi de l'un des plus nobles défenseurs du pays dont il avait confisqué les biens (1).

C'est en récompense de cet acte de félonie que la maison subsista, et qu'avec elle furent sauvés les titres et les pièces comptables du perfide Dolois. Gollut, dont on comprend maintenant le silence, retrouva tous ces titres épargnés par le feu, et je vais expliquer comment la conservation de ce trésor historique eut une influence décisive sur sa carrière d'historien, et sur la composition des Mémoires qui ont transmis son nom à la postérité.

Ces papiers de la maison Vurry, qu'il parcourut avec sa curiosité ordinaire, et qu'il classa avec le plus grand soin, avaient éveillé toute son atten-

---

(1) Jean Vurry nous apprend lui-même ce fait dans son Compte général, 11 mai 1477 :

« Lettres patentes de Louis XI qui donnent à Jean Vurry l'office » de gruyer au duché de Bourgogne ès baillages de Dijon, Auxois » et la montaigne que tenait messire Claude de Toulongeon, sei- » gneur de la Bastie, lequel s'estoit, puis n'avoit guères, notoire- » ment eslevé contre le roy notre seigneur et déclaré soy rebelle » et désobéissant subject, et pour mettre en exécution son damp- » nable propos avoit tellement persuadé et suborné aulcungs » des vassaulx d'iceluy seigneur du dit pays de Bourgogne, qu'ils » s'estoient semblablement eslevé et mis en rébellion contre le » roy, en commettant par le dit de Toulongeon crime de lèse- » majesté, et par ce forfaisant, et confisquant corps et biens d'ice- » luy seigneur. » (*Compte de Jean Vurry*. Archives de Dijon.)

tion (1). Il remarqua surtout le grand compte du trésorier général des deux Bourgognes, renfermant, sous la forme d'articles nombreux de dépenses, une foule de détails curieux sur le règne des derniers ducs, et sur les grands événements qui avaient précipité la ruine de la maison de Bourgogne. J'ai retrouvé le double de ce grand compte aux archives de Dijon, et j'ai pu en apprécier l'importance. Il y avait dans cette collection diplomatique de la maison Vurry, d'autres précieux documents sur la ville de Dole, avant et après sa ruine (2). Gollut vit promptement tout le parti qu'on pouvait en tirer pour l'histoire du XV^e siècle, dont il avait si souvent entendu l'émouvant récit, dès les premières années de sa vie.

Il pensa d'abord à écrire cette histoire, la plus dramatique de nos annales ; puis, faisant un pas en avant, il songea à une combinaison plus vaste, qui embrasserait, depuis la formation du comté de Bourgogne vers l'an 1000, toute la série de nos

---

(1) Gollut parle souvent, dans ses Mémoires, des titres et papiers de la maison Vurry. Il en invoque le témoignage : « J'ai connu » par les titres du sieur Vurry mon beau-père... (*Mém.*, liv. II, » c. XLIX), selon que je l'ai vu en un livre qui en fut délivré à » Jean Vurry, trésorier général des deux Bourgongnes... (*Ib.*, l. X, » c. XCIV.) livres qui sont en la maison de mon beau-père, qui lui » restent de ceux de Jean Vurry, trésorier général des deux Bour- » gongnes... (*Mém.* cités p. 259.) ... ce que les titres de M. Vurry » montrent... (P. 261.)

(2) Voy. *Mém. de* GOLLUT, édit. Javel, p. 273.

comtes et princes souverains (1). Ce plan était beau et praticable ; certes le plus grand des malheurs pour Gollut fut de l'avoir abandonné. Ses études comme professeur de littérature latine à l'Université, l'ayant familiarisé avec les historiens romains et ceux du moyen âge, l'idée lui vint d'en faire une revue complète et, à l'aide de ce travail, d'écrire une histoire générale de la Séquanie et de notre Bourgogne, à partir des temps celtiques jusqu'au XVI^e siècle. Cette idée lui sourit et il l'adopta. Dans l'état de la science, telle qu'elle existait alors, c'était beaucoup pour un seul homme. Cependant ce plan trop vaste, il l'agrandit encore ; et comme notre Franche-Comté dépendait de la couronne d'Espagne, couronne qu'avaient portée nos plus anciens comtes et que portaient encore leurs descendants, il résolut non seulement d'écrire l'histoire d'Espagne, mais encore de la faire marcher de front, et dans un même ouvrage, avec celle de la Franche-Comté (2).

Un plan si faux, qui brisait l'unité du sujet, et jetait l'auteur dans une mer sans rivages, une fois adopté, Gollut s'en applaudit sans aucune hésitation (3) et se mit résolument à l'œuvre (4). Avant de le suivre

---

(1 et 2) « Je n'avoie déliberé, lorsque je desseignoie la collection » de ces mémoires, de r'amasser les choses mémorables que des » comtes et de ceux qui depuis 600 ans..... » (*Mém. de Gollut*, p. 273.)

(3 et 4) « Cet escript serat d'autant plus aggréablement reçu, pour » ce que j'ai sommairement adjousté et par formes de briefves » chroniques la vie de vingt-un rois catholiques et autant de rois

dans l'exécution de cette entreprise si neuve et si hardie, voyons brièvement quel était au XVIe siècle l'état de l'histoire en Franche-Comté.

La science historique n'existait pas encore (1). Cependant les esprits cultivés connaissaient, avec Joinville et Froissard, cette pléiade de chroniqueurs qui illustrèrent la cour de Bourgogne, Enguerrand de Morestrelet, Jacques Leclerc, Molinet, Comines, Olivier de la Marche (2), sans compter les

---

» de Portugal, comme enfants de nos princes et descendus de » l'ancien et roial sang de Bourgongne. » (*Epître au roi d'Espagne*, en tête des Mémoires de GOLLUT.)

(1) On peut citer à côté d'eux Guillaume Filastre, Jean Germain, Jean Duquesne.

(2) On jugera, par le fragment suivant, de ce qu'on savait de l'histoire de Besançon au milieu du XVIe siècle. C'est Guillaume Mercier, docteur en droit, substitut du syndic de Besançon, qui paraît devant le Parlement et réclame, au nom de la cité impériale, des individus qui avaient commis des délits dans la forêt de Chailluz, située sur son territoire.

Le représentant de Besançon expose :

« Que la dite cité estoit très ancienne, magnifique et illustre, » ayant esté en grandeur et estimation au temps passez, estoient » deux mille ans, et avant tous rois, ducs et comtes de Bour- » goigne, comme assez tesmoigne Julle César en ses Commen- » taires, toujours fidèle et constante envers Dieu quant à nostre » sainte foy, et les sacrez empereurs romains, et, avant iceulx, au » peuple romain, dois qu'elle vint en leur obéyssance. Successi- » vement déclinant l'Empire romain, *avoit esté siége royal des* » *magnanimes rois de Bourgoigne*, et (le dit royaulme estant » divisé en duché et comté), avoit retourné en l'obéissance du dit » saint Empire romain, comme estoit présentement, et entre les » inclytes cités d'iceluy, la quelle, pour ses fidélité et mérite, avait » esté et est enrichie de plusieurs beaux et grands priviléges ; et » entre autres que le gouvernement est commis à bons, saiges et » prudents personnaiges que, chacun an, par le peuple sont esleus ;

informes essais de Saint-Julien de Baleure et de Paradin. Malheureusement, toutes les archives de Dole, capitale du pays, avaient été brûlées dans le grand incendie de 1479. Il subsistait cependant dans quelques familles certains souvenirs du passé; mais ces traditions tendaient à se perdre. Quelques-unes seules avaient été écrites. Il existait aussi d'anciens fragments ou manuscrits épars, notamment un mémorial du premier siége de Dole en 1477. Boissard, né à Besançon et si renommé par ses travaux sur l'antiquité, avait terminé ses voyages dans le midi de l'Europe, copié nombre de monuments, et commençait seulement à écrire; mais l'historien Mathieu, né à Pesmes comme Gollut, sortait à peine de l'enfance et s'ignorait encore lui-même. On n'avait nulle connaissance des premiers siècles du christianisme en Franche-Comté. Gilbert Cousin, qui venait de terminer sa carrière, ne semble pas, quoique théologien et ecclésiastique, avoir soupçonné, dans la liste qu'il trace de nos évêques, l'existence de nos catalogues et de nos légendes. Sur l'histoire de notre pays, on citait à peine quelques essais partiels et secondaires. Vandenessse, de Gray, avait écrit, presque jour par jour, le récit des voyages de Charles-Quint et de Philippe II. Mais ce mémorial, dédié au cardinal de Granvelle, n'avait pas vu

---

» sous le quel gouvernement elle a toujours esté et est encore » florissante. » (*Archives du Parlement de Dole.* Registre intitulé *Procureur*, 1552-1553, au greffe de la cour de Besançon.)

le jour. La description du comté de Bourgogne avait paru ; mais cette œuvre de Gilbert Cousin, quoique écrite dans un latin élégant, est sommaire et fort incomplète. Et si, à cette époque, le cardinal de Granvelle, ministre des rois d'Espagne, conservant avec un soin religieux les lettres qu'il recevait de tous les hommes d'Etat de l'Europe, préparait, sans le savoir, l'un des plus grands monuments de l'histoire du XVIe siècle, c'était un trésor encore inconnu, et qui, dans la pensée du cardinal, n'était point destiné à la postérité.

On voit par ce tableau rapide qu'en 1575, époque où Gollut commença son œuvre de douze années (1), non-seulement le comté de Bourgogne n'avait aucune histoire générale, mais que l'idée n'en existait même pas. Cette idée est une création de Gollut, et son honneur est de l'avoir réalisée. Cependant il était seul, sans précédent, sans conseil, sans secours. Son entreprise parut un rêve et une folie, et ses amis lui annonçaient sans détour, il le dit lui-même, qu'une pareille œuvre était en son commencement sans espoir, la peine sans profit, la fin sans certitude (2).

Ces craintes étaient d'autant mieux fondées que, dans le cours de ces douze années, l'auteur fit

---

(1) « Cette histoire est le principal labeur que j'ai pu soubstenir pendant le cours de douze années. » (Requête au roi d'Espagne en tête des Mémoires de Gollut.

(2) *Requête de* Gollut *aux seigneurs des trois Etats*, placée en tête de ses Mémoires, p. XXII.

marcher de front trois choses, le barreau, où il plaidait comme avocat chaque semaine (1), son cours de littérature qu'il préparait avec soin pour les élèves, ses mémoires historiques dont il poursuivait le rude travail durant une partie de ses nuits. Ajoutez à cela l'éducation de son fils unique, pour lequel il écrivait en même temps, et en langue latine, une introduction aux études littéraires, poétiques et militaires (2).

Gollut, qui avait la passion des livres, n'étudia pas moins de deux cent trente auteurs, historiens ou autres (3) ; il obtint à Besançon communication des catalogues et des légendes de notre église, et rechercha autant qu'il lui fut possible tous les titres publics et privés du comté de Bourgogne (4). Il se plaisait à interroger les vieillards, ceux qui avaient vu et entendu les derniers témoins des grandes catastrophes de la nation ; recueillant avec un soin religieux ces traditions, qui ont aujour-

---

(1) Quoique pressé de mille affaires,
Tous les jours devant ses vieux pères
Il déploye les rares talents
Que Pithon versa sur sa langue.
(*Ode d'Hilaire Florimont, en tête des Mémoires de* Gollut.)

(2) La vie louable et littéraire que j'ai dressée à l'instruction de mon fils sous le titre : *Syntagmata et institutiones œconomiæ litterariæ rerumque politicarum et militarium.* (*Requête de* Gollut, ibid., p. 22.)

(3) Il en donne la liste dans les pièces en tête des Mémoires.

(4) « Je me suis efforcé de recueillir tous les titres publics et » particuliers de nostre Bourgoingne. » (*Requête citée.*)

d'hui pour nous une si grande valeur, et qui alors, s'effaçant d'années en années, allaient infailliblement s'éteindre (1). Dans ce travail de chaque jour, tantôt charmé et plein de confiance, il croyait toucher au but, tantôt découragé et abattu, il se heurtait à des obscurités insurmontables. « Si » j'eusse eu, au commencement, connoissance de » ce qui m'attendoit, dit-il ingénument, c'eust été » assez pour m'empescher d'aller plus avant et pour » m'espouvanter. »

A la force que donne la passion de l'étude, soutenue d'une indomptable volonté, se joignait un aiguillon non moins puissant, celui de la lutte et d'une lutte à outrance. Gollut n'est pas seulement un historien, c'est un combattant, et son livre, sous des formes placides et calmes, est un arsenal de guerre. Cet aspect nouveau doit être expliqué. Il existait alors, en effet, une rivalité presque violente entre les deux principales villes du pays, Besançon cité impériale dépendant de l'empire d'Allemagne, et Dole, ville toute bourguignonne, ancienne capitale de la Franche-Comté. On parlait

---

(1) « Ce que, de main en main, on a appris de vieilles gens qui » furent en ces temps (année 1478), ou suivirent bientost après. » (*Mrm. de* Gollut, édit. Javel, p. 1367.) — « Les narrations que je » rapporteray estoient tant en (vieillies que ou la mémoire en estoit » perdue, ou pour le moins si peu cogneue à ceulx de notre age.) » — Il raconte la dernière bataille et la mort de Charles le Téméraire, d'après le récit de quelques vieils personnages du pays qui l'ont appris de leurs pères présents à cette bataille (l. XII, c. xxi). *Requeste de* Gollut *aux seigneurs des trois Etats*, en tête des Mém., p. xxiii.

beaucoup alors de créer une université à Besançon, peut-être d'y transférer celle de Dole et même le Parlement. Pour Dole, dépouillé après une possession de plusieurs siècles et un dévouement qui avait bravé la destruction et l'incendie, c'eût été un arrêt de mort. Chacune des deux villes avait de grands titres, mais la cause de Dole était celle de la justice. Gollut en était persuadé : aussi, dans ses Mémoires, se jette-t-il avec son ardeur ordinaire au fort de la mêlée, abaisse sans pitié Besançon, prend parti pour Dole, l'élève outre mesure (1) et, rêvant pour elle une antiquité imaginaire, lui crée, à l'aide d'étymologies hasardeuses, un Champ-de-Mars, des arènes, une étendue, sous les Romains, quadruple de celle d'aujourd'hui (2). A ses yeux il était cent fois probable que Dole avait été la fameuse ville de Sens, que Brennus était né au voisinage, et que les Dolois, sous le nom de Sénonois, s'étaient emparés du Capitole (3).

Au milieu de ces conceptions passionnées et étranges, soutenues peut-être de la meilleure foi du monde, un événement aussi brusque qu'inattendu décida Gollut à partir pour l'Espagne, dans l'intérêt de la ville de Dole. La querelle des deux villes venait d'entrer dans une phase nouvelle et

(1) « La ville de Dole a le plus beau chasteau, la plus belle place, » le plus beau perron, le plus beau pont, la plus belle esglise, le » plus beau clocher, les plus belles halles, la plus belle jeunesse » lettrée, le plus grand et beau nombre de gens doctes, qui soit » au pays. » (*Mém. de* Gollut, liv. III, ch. xlix.)

(2 et 3) *Mém.* cités, édit. Javel, p. 257.

des plus périlleuses pour les Dolois. On était au mois d'avril 1584, lorsqu'on sut qu'à Besançon, en très grand secret, un conciliabule s'était tenu entre les gouverneurs de la ville et les députés du roi d'Espagne ; que pour décider les Bisontins à renoncer à un traité récent d'association conclu avec deux cantons suisses, Soleure et Fribourg, sous le nom de *civilége*, le roi leur avait fait offrir de transférer à Besançon l'Université et le Parlement de Dole, et que ces députés du roi n'étaient pas moins que le gouverneur de la province, François de Vergy, le président du Parlement, Claude Boutechou, et le seigneur de la Villeneuve, gouverneur de Dole, propre neveu du cardinal de Granvelle. On ignorait que les habitants de Besançon, défiants et alarmés des projets du roi, avaient refusé cette offre (1).

La nouvelle se répandit dans la ville de Dole avec la rapidité de l'éclair. Immédiatement le peuple remplit les rues, l'agitation était générale : les uns accusaient le roi, d'autres le cardinal son ministre, les plus animés voulaient qu'on pendît le président (2). Pour tous les esprits, c'était la ruine de Dole, une spoliation sans exemple, un acte de la plus noire ingratitude à l'égard d'une ville qui

(1 et 2) Ce qui fit surtout manquer la négociation, c'est que, pour abandonner le civilége avec Soleure et Fribourg, les habitans de Besançon exigeoient le départ de la garnison espagnole qui devoit déloger de la ville en même temps que le Parlement y entreroit.

(2) Voy. Pièces justificatives n° V.

s'était sacrifiée pour la cause de Bourgogne. Le Parlement avec l'Université, c'était sa gloire, son honneur, sa fortune; on ne pouvait les lui enlever sans lui ravir sa couronne, son titre même de capitale du pays, transférés à une ville étrangère. De toutes parts on criait à la trahison (1).

La foule exaspérée pouvait se porter sur la maison du président, Claude Boutechou, si violemment accusé. Les notables, réunis aux halles, dans la grande salle du Parlement, sous la présidence du mayeur, résolurent d'écrire à ce magistrat pour lui demander des explications devenues indispensables. Boutechou, homme timide (2), était revenu la veille de Besançon, et se tenait renfermé chez lui avec effroi, comme s'il eût attendu le siége de sa maison. Sa réponse, dont j'ai tenu l'original écrit et signé de sa main, fut très embarrassée; il dit que la négociation avec la ville de Besançon était moins avancée qu'on ne le croyait, que la cause de Dole n'était point perdue et que la ville avait encore le temps de se défendre en envoyant des députés au roi (3).

C'est effectivement le parti qui fut adopté. Le

---

(1) Voy. Pièces juctificatives n° V.

(2) «... Plusieurs escripvent que celluy qui tient le lieu de prési-» dent à Dole est peu à propos et qu'il est plus propre pour » complaire à monseigneur le comte de Champlitte qu'à la » charge. (*Lettre du cardinal de Granvelle à Jean Froissard*, 25 juillet 1583, dans le Recueil de la Société d'Emulation du Jura, année 1864, p. 195.)

(3) Voy. cette lettre aux Pièces justificatives n° XI.

conseil et les notables, réunis le lendemain, décidèrent qu'il fallait se défendre à toute extrémité et faire partir immédiatement des hommes d'autorité et d'expérience. Gollut fut choisi pour aller en Espagne avec Colard, secrétaire des Etats, Garnier et Bereur devaient se rendre en Flandre. Une procession générale de supplications fut ordonnée pour le dimanche suivant ; et, pendant que l'on préparait les instructions et les lettres que devaient emporter les députés, on fit par avance, et sans perdre un seul jour, partir un premier émissaire pour l'Espagne. Le mayeur, craignant l'exaspération des esprits et les propos violents qui n'eussent pas même épargné le roi, invita pressamment les citoyens au calme et au silence, afin de ne pas aggraver une situation déjà si difficile.

Les lettres et les instructions étant prêtes (1), les députés se mirent en route, Gollut et Colard prenant leur chemin par Lyon, d'où, à grandes journées et toujours à cheval (2), ils arrivèrent à Bordeaux, se dirigeant par Saint-Sébastien à Madrid.

---

(1) Notamment celle que les échevins de Dole adressèrent, le 25 avril 1584, au cardinal de Granvelle pour lui recommander les intérêts de leur ville. Ils lui disent qu'ils ne savent que par le bruit commun, pour le GRAND SECRET qui a esté tenu, la conférence qui a eu lieu à Besançon entre le comte de Champlitte et autres commis de S. M. avec le magistrat de Besançon. (*Archives de Dole.*)

(2) « De Lyon icy, nous n'avons reposé un seul jour sans estre à cheval, et demain reprendrons nostre chemin, le plus diligemment que nous sera possible. » (*Lettre de Gollut et Colard*, datée de Bordeaux 19 mars 1584. *Archives de Dole*, liasse 1506.)

Avec la sensibilité de son caractère, Gollut était tantôt agité et perplexe, tantôt plein de confiance dans le succès. Les deux Comtois ignoraient l'art des cours, surtout les habitudes de celle d'Espagne, et ils ne savaient guère dans quels embarras mortels ils allaient bientôt tomber.

Selon leurs instructions, et porteurs de leurs lettres, ils visitèrent successivement Foncq, secrétaire d'Etat, de Montfort, bailli de Dole, alors en Espagne (1), et le cardinal de Granvelle, premier ministre du roi. Foncq, homme habile et astucieux, les reçut à merveille, les cajola de toutes manières, et leur donna les meilleures espérances. Il les fit monter dans sa voiture, et deux fois les reçut à sa table. De Montfort, plus sincère et ancien page du roi, leur promit son appui le plus chaleureux ; c'était le langage d'un homme connu pour son dévouement à la cause de Bourgogne (2). Le cardi-

---

(1) Par lettres datées de Madrid, 13 décembre 1583, Philippe II l'avait nommé bailly de Dole, rappelant ses services dès qu'il a esté honoré de sa nourriture parmi nos paiges, et dès lors pourvu à la charge de nostre escuyer depuis plus de vingt ans. (Chambre des Comptes à la préfecture du Doubs, reg. III, fol. 325 v°.)

(2) Foncq et Louis de Montfort moururent un an après et le même jour. On peut juger de leur caractère par deux lettres du cardinal annonçant cet événement :

« Aujourd'hui, à sept heures du matin, est décédé le prévost » FONCQ. Son mal a esté à si peu de temps qu'il y a trois jours » à peine en savoit l'on rien. Il a caché son mal cinq ou six jours » sans vouloir que médecin le vit ; enfin les humeurs et fumées » lui avoient faict une apostume au cerveaul.., les trois derniers » jours a esté fort endormi et à demi-apoplectique... Le roy et » les affaires n'y ont pas, à mon jugement, beaucoup perdu, selon

nal de Granvelle leur parla avec la même franchise, leur dit qu'il était fort attaché à la ville de Dole, et avait toujours cherché à la servir ; mais que, dans cette affaire, il ne pouvait rien, que le roi ne la lui avait point communiquée, que tout s'était fait à son insu, qu'étant né à Besançon, où il y possédait, lui et les siens, des habitations de famille, il avait des ménagements à garder avec les citoyens, d'autant qu'en circonstance pareille, l'indiscrétion des Dolois, qu'il avait servis, lui avait attiré, à Besançon même, les ennuis les plus sérieux. Dans toutes ces explications, il n'y avait rien que de vrai, comme le prouvent les lettres intimes du cardinal que j'ai eues sous les yeux. Du reste, l'accueil du ministre pour ses compatriotes fut des plus courtois, il reçut les députés à sa table, les entretint gracieusement pendant le repas, mais sans dire un mot de plus de cette affaire, dont il ne voulait parler à aucun prix.

---

» qu'il prenoit les affaires, ennemy de toutes nations que ne fut » de la langue flamande ou hollandoise. Il estoit de Amessort, et » est mort riche.

» Le mesme jour, environ les deux heures après midy, est » aussy mort monseigneur de MONTFORT, escuyer d'escuyerie » du roy, que luy monstroit bonne affection, et estoit bien voulu » de tous. C'est dommaige et y a perdu nostre pays personnaige » qui, avec le temps, eust pu faire service. » (*Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine*, datée de Monçon 10 octobre 1585. *Correspondance de Bellef.*, II, 441-442.)

« On cherche un successeur à Foncq, lequel estoit ingrat, et » tout tel que vous dites, et s'aperçoit bien sa Majesté qu'en » plusieurs choses il l'a abusé. » (*Ibid.*, *Lettre du même au même*, 4 janvier 1586, II, 554.)

Le roi d'Espagne était alors malade de la goutte. Après deux mois d'attente, l'audience royale, tant attendue, fut annoncée à nos deux Dolois. Philippe II, avec un caractère absolu, mais toujours indécis, se montrait difficilement, ses audiences étaient fort rares ; il les considérait comme un supplice. Lorsque les députés arrivèrent au palais, le roi était seul dans son cabinet avec Foncq. Ils s'inclinèrent profondément et exposèrent le mieux qu'ils purent l'objet de leur mission. Philippe II les écouta attentivement. Avec ses perpétuelles irrésolutions, la question l'embarrassait ; il inclinait fort à la résoudre contre Dole, car il voulait, par le Parlement et l'Université, tenir sous sa main Besançon, objet de toute sa défiance. L'accueil qu'il fit aux députés n'en fut que plus gracieux. Comme d'habitude dans toutes ses audiences, Philippe II garda le silence ; c'est Foncq qui répondit pour lui. Sur cette entrevue il faut laisser parler nos deux députés, dont le récit, comme on va le voir, ne manque pas d'intérêt. Leur lettre est adressée à la municipalité de Dole :

Madrid, 22 juillet 1584.

« Messeigneurs, il nous a convenu patienter d'avoir
» audience de sa Magesté, à raison de sa maladie des
» gouttes, jusqu'au jeudi dix-huitième du présent
» mois, qu'étant allez à Saint-Laurent, et où jà
» estoit, dès le jour devant, Monseigneur Foncq, il
» pleut à sa Magesté nous ouyr ; et, à cest effect
» entrés devers Elle, luy fismes entendre au long

» le fait de nos instructions et légations, qu'elle
» entendit bénignement et à son bon accoustumé,
» nous feit faire response par le dit sieur Foncq
» qu'elle avoit esté joyeuse nous veoir et ouyr ;
» qu'elle aimoit ceux du comté de Bourgongne,
» signamment la ville de Dole ; et partant qu'elle
» feroit qu'en bref aions expédition sur ce que de-
» mandions. Ce fait, et retirez hors la chambre, y
» délaissé le dit sieur Foncq, fusmes advertis, et
» ainsi il le nous confirma, que S. M. avoit déter-
» miné nous expédier en bref, et pour ce fusmes
» remis au lendemain (1). »

Ravis de ces assurances qu'ils transmirent immédiatement à leurs commettants, les députés sortirent du palais de Saint-Laurent, heureux d'avoir vu une fois dans leur vie le grand monarque des Espagnes, le fils de Charles-Quint. Ils allaient enfin repartir. A leurs yeux la parole royale était nettement engagée, Besançon vaincu, la cause de Dole sauvée pour toujours. Dans leur illusion, ils ne se doutaient guère qu'ils venaient de mettre le roi en face de ce qu'il redoutait le plus au monde, c'est-à-dire d'une question à résoudre. Granvelle connaissait bien cette infirmité de Philippe II, mais il n'en parlait qu'en chiffres et à ses amis les plus intimes. « Il veut « tout faire, écrivait-il à Morillon, et pour dire la vé- « rité, fait peu ou rien (2). Nous sommes froids,

(1) Voy. aux Pièces justificatives n° XIV la suite de cette lettre.
(2) *Lettre du cardinal à Morillon*, 28 juillet 1582. (*Correspond. de Morillon*, VIII, 204.)

» irrésolus. Pour moi qui suis de nature toute dif-
» férente, ce m'est une mort (1). La cour de Ma-
» drid n'est plus telle qu'autrefois. Le roi est vieux
» et grigne, et se retire, ny ne mange en public,
» ny ne se laisse voir, ny l'on entre au palais, où
» toutes portes et fenêtres sont closes beaucoup plus
» qu'en un cloistre (2). »

Si l'on veut se faire une juste idée plus complète du gouvernement d'Espagne dans les dernières années du règne de Philippe II, il suffit de jeter les yeux sur deux lettres inédites et fort curieuses des manuscrits Granvelle. Elles émanent d'un témoin oculaire, qui voyait le roi autant du moins qu'il se laissait approcher. Ce témoin est le comte de Cantecroix, propre neveu du cardinal de Granvelle alors décédé. Il écrit à Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, son oncle :

Ce tableau est peint sur nature :

1594, 19 juin.

Le comte de Cantecroix à M. de Champagney :

.... « Toutes choses sont estroites en ceste cour,
» l'on y a treuvé une nouvelle façon d'estat, et
» c'est donner bonnes paroles à tout le monde et
» une infinité d'espérances ambiguës, sans spéci-
» fier chose aucune pour tenir tout le monde en
» suspens ; et, comme le roy est maladif, il est

(1) Voir la note précédente.

(2) *Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine*, 23 janvier 1586. (*Corresp. de Bellefont.*, II, p. 561.)

» excusé de donner audience, de façon que ses
» ministres remettent toutes choses aux premières
» audiences de sa Majesté, lesquelles jamais ne
» viennent ; car, quand sa Majesté est en Madrid,
» que sont quatre mois de l'année, il est tousjours
» malade. Quant il est à l'Escurial, il ne veult que
» personne soit si hardy que d'aller sans son exprès
» congé. Et c'est deffendu aux hostes de pouvoir
» loger personne, vous pouvant asseurer d'avoir
» veu de mes propres yeux un soldat très hono-
» rable, qu'avoit commandé en Flandre, estre chassé,
» en ma présence, du palais royal de l'Escurial à
» coups de baton, lequel venoit demander audience.
» Les François qui sont icy et les aultres, Monsei-
» gneur de Montperat, qui est beau-fils de Monsei-
» gneur du Mayne, s'en sont allés très mal contens
» et mal satisfaits (1). »

La seconde lettre du comte de Cantecroix à Champagney n'est pas moins curieuse ; quoique sans date, elle doit être de la même époque :

« Je désirerois infiniment pouvoir sortir de ceste
» cour, vous asseurant que j'ai présenté une infi-
» nité de mémoriaux à sa Majesté pour avoir mon
» congé, mais sa Majesté ne me l'a oncques voulu
» onctroyer. Et ce que me faict d'autant plus dé-
» sirer mon retour en Bourgongne, c'est que je
» vois le roy vieux, ennemy de négotier, et fuit de
» donner audiences, s'absentant de Madrid avec

(1) *Manuscrits Granevlle. (Corresp. de Champagney*, II, 299-300.)

» toutes ses maladies et indispositions, un jour au
» Pardo, l'aultre en Arangeois, l'aultre à l'Escurial,
» de façon qu'il n'a rien plus en hayne que de don-
» ner audience, et suys asseuré qu'il y a plus d'un
» an que personne n'a négotié avec luy face à face.

» Les ministres n'osent parler ni dire à sa Magesté
» aulcune chose hors de son goût, le roy ne veult
» en façon aulcune suyvre aultre conseil que le sien
» propre ; aussy à la vérité il a raison, car les mi-
» nistres qu'il a pour le présent, sont si peu infor-
» mez des affaires des pays estrangés, que avec rai-
» son il peult dire qu'il en sçait plus que tous eux.
» A ceste heure cognoit-on la perte du cardinal de
» Granvelle, du duc d'Albe, du prieur Don Fer-
» nande, du prieur Don Antonio, du marquis
» d'Aguilar et d'une infinité d'aultres qui souloient
» estre de nostre temps. Ce que je vous puis dire,
» c'est que les estrangers sont les très mal venus à
» la court, et vouldroient les Espagnols que le roy
» n'eust que l'Espagne et les Indes, et que le de-
» mourant, à savoir les Pays-Bas, Milan, Naples et
» Cicille, fussent hors de sa puissance (1). »

Sur la requête des députés dolois, le roi avait pris son parti ordinaire, celui de ne résoudre rien et d'attendre. Si la politique était pour Besançon, la justice était pour Dole. Nos Francs-Comtois attendaient toujours : les semaines succédaient aux semaines, les mois aux mois, et pas de réponse. Habile

(1) *Ibid.*, p. 302.

en l'art de feindre, Foncq employait toutes les ruses de sa rhétorique à leur expliquer ces interminables longueurs. Déjà il laissait entendre que peut-être la cause ne serait pas jugée en Espagne, mais renvoyée au prince de Parme, gouverneur de Bourgogne et des Pays-Bas. Gollut se désolait. Pour prendre un peu de patience et occuper ses loisirs, il parcourait avec son naturel curieux les villes d'Espagne les moins éloignées de Madrid (1), ou visitait les monuments de cette grande capitale. Un jour qu'il en examinait le palais, et se trouvait dans l'une des galeries où étaient représentées sur les murs toutes les villes principales du pays, il remarqua un étranger arrêté et immobile devant celle de Grenade. L'inconnu demeura très longtemps dans la même attitude, sans faire un mouvement, les yeux fixés sur cette image dont il ne pouvait se détacher. Là se voyait l'Alhambra et le magnifique palais des rois maures, merveille de ce pays embelli par le luxe de la nature et des arts. Cet étranger était un prince, un descendant de ces rois vaincus ; Grenade lui rappelait, avec les grandeurs et la profonde infortune de ses ancêtres, les splandeurs de cette ville magnifique qui, dans ses jours de gloire, avait renfermé 400,000 habitants, son dernier siége, sa chute (1491), l'exil de la nation expatriée, et la fin de ce royaume qui avait duré près de huit siècles.

Le mois de septembre commençait, et l'étonnement

(1) J'ai vu la plus part des bonnes villes d'une partie de l'Espagne. (*Mém.*, anc. édit., p. 44.)

de Gollut, parti de Dole en avril, était d'être encore en Espagne. Enfin la réponse royale arriva, et fut remise aux députés. Le roi ajournait la solution de l'affaire à plus ample informé, parlait avec affection de la ville de Dole et louait ses envoyés. C'était tout (1) ; voilà ce qu'ils avaient été obligés d'attendre cinq mois, et Foncq, à réitérées fois, leur avait affirmé qu'ils repartiraient contents ! !

Nos Francs-Comtois n'avaient plus qu'à se mettre en route, porteurs de la lettre royale adressée aux mayeur et eschevins de Dole. Désormais ils connaissaient le roi d'Espagne et sa cour. Leur retour fut plein de tristesse ; et, se promettant bien de ne revenir jamais en pareil lieu, ils dirent adieu à l'Espagne, répétant ce mot de l'une de leurs lèttres : Plutôt qu'un palais dans ce pays, qu'on nous donne une prison en Bourgogne !

Quel que fût l'insuccès de leur ambassade, ils furent reçus à Dole avec empressement et cordialité. Ils avaient fait œuvre de bons citoyens, et personne, on le savait, n'aurait mieux réussi. Le conseil convoqué se rassembla pour les entendre. Gollut avait besoin d'épancher son cœur ; et, dans son récit, il ne tarit pas sur les péripéties de ce voyage lointain, que son compagnon et lui appelaient naïvement un voyage de traverses et d'embuscades (2).

---

(1) Voyez la lettre du roi aux Pièces justificatives n° XVI.

(2) De retour d'Espagne, ils font leur rapport le 18 octobre 1584 et déposent au conseil la lettre du roi. La délibération porte qu'ils ont été *congratulés et remerciés*. (*Arch. de Dole*. Délib. à cette date.)

Quel que fût l'insuccès apparent de cette ambassade, elle suspendit, pour un temps, et par l'éclat même qu'elle eut dans le pays, le coup qui menaçait la ville de Dole. L'alliance de Besançon avec les cantons suisses de Fribourg et de Soleure continua à inquiéter vivement l'Espagne, d'autant que par le passé Besançon avait menacé *de se faire canton* suisse. Philippe II ne cessa de presser par ses députés la ville d'abandonner cette combourgeoisie. Elle y résista d'une manière absolue (1). Ce civilége était, aux yeux des gouverneurs, leur protection contre la garnison espagnole que, depuis 1575, ils subissaient bien à regret dans leurs murs (2). Aussi, en 1589, cinq ans après l'ambassade de Gollut, Philippe II formait une résolution tenue sécrète alors et ignorée jusqu'à ce jour, celle de s'emparer subitement de la ville par un coup de main, et de s'y établir en maître (3).

Gollut, après un long exil, était rendu à tout ce qu'il aimait, à sa femme, à ses enfants, à ses livres, à ses études chéries. Il reprit ses rudes travaux, dont il se délassait par la vie intime de famille. Son beau-père, Etienne Vurry, qui en 1587 fut encore, malgré son âge, nommé maire de Dole, habitait avec lui. Cette société de tous les jours se composait encore de son fils, objet de sa tendresse, de son neveu Claude Gollut, et d'Antoine Vurry, son beau-frère, avocat

---

(1, 2 et 3) Voy. aux Pièces justif. n° XXI.
(3) Voy. *ibid.* n°s XXIII et XXIV.

fiscal au bailliage de Dole, qui l'appelait un autre lui même (1), d'Anselme de Marenches, vice-recteur de l'Université, et de quelques autres amis. Tous, à l'exemple de Gollut, aimaient et connaissaient les lettres. Nous nous fâisons une fausse idée aujourd'hui de la culture intellectuelle de nos pères, que nous regardons à tort comme plongés dans les ténèbres de l'ignorance. Il y avait à Dole beaucoup de gens doctes (2). Une partie des parlementaires, comme les membres de l'Université, possédant la langue latine et grecque, vivaient dans le commerce assidu des auteurs de l'anquité. Le cardinal de Granvelle et l'archevêque Claude de la Baume avaient étudié à l'Université de Padoue ; les neveux du cardinal étaient élevés dans celle de Louvain. Les manuscrits Granvelle nous montrent beaucoup d'hommes nouveaux instruits dans ces universités, comme dans celles de Paris, de Bâle et de Strasbourg. Charles de Poupet, seigneur de la Chaux, qui fut adjoint à Ximenès dans la régence de Castille, et à qui, dès 1517, Charles-Quint confiait l'éducation de son frère Ferdinand, aimait passionnément les hommes de lettres et apprenait à ses enfants à les honorer. Il leur laissa, dans son château de la Chaux, une riche bibliothèque, d'où

---

(1) *Gollusi, alter ego, patriæ decus immortale,*
*O Dolæ splendor præsidiumque tuæ !*
(Antonii Vurry in opus eximium Gollusii epigramma, en tête des œuvres de Gollut.)

(2) « A Dole, dit Gollut, il y a le plus beau et grand nombre de gens lettrés qui soit au pays. » (*Mém.*, anc. édit., p. 23.)

furent tirés les manuscrits d'Olivier de la Marche et la Chronique de Flandres. C'est dans la bibliothèque du collége de Dole que Philibert Poissenot, principal de ce collége, découvrit le manuscrit de Guillaume de Tyr, qu'il fit imprimer à Bâle en 1549. Le voyage d'Italie, cette terre classique des arts, était alors bien plus qu'aujourd'hui, considéré comme le complément nécessaire d'une éducation soignée; dans ce XVIe siècle, qui a produit tant de Franc-Comtois renommés, il n'en est presque aucun qui n'ait fait ce voyage ; et les Etats du pays, jaloux de l'honneur de la province, entretenaient chaque année à Rome un certain nombre de jeunes gens qui allaient s'y former, les uns à la science ecclésiastique, les autres aux études purement littéraires (1).

Dix-huit mois s'étaient à peine écoulés depuis le retour de Gollut, lorsqu'une peste furieuse, fléau très commun en ce siècle, éclata dans le pays, où elle porta d'horribles ravages. 1,500 personnes moururent à Besançon ; Dole, Poligny furent cruellement atteints, Salins dépeuplé sous le coup du fléau; le Parlement, entouré de morts et de mourants, privé par la contagion d'une partie de ses membres, fut obligé de se retirer à Arbois. Effrayé par le danger que courraient sa femme et

(1) Je lis dans le recès des Etats de Franche-Comté en 1578 : *A Rome, mère commune des chrétiens, sont souvent envoyez, aux frais du pays, des jeunes gens pour leurs estudes ecclésiastiques et aultres.* (*Recueil des papiers des Etats*, C. 235, à la préfecture du Doubs.)

ses enfants, Gollut prit le parti d'abandonner Dole et se retira avec sa famille et ses manuscrits au château de Lavans, situé à trois lieues de Dole, et appartenant à Jean d'Andelot, l'un de ses amis (1).

Il rentra dans cette ville en 1587. La rédaction de ses Mémoires touchait à son terme, et c'est presque avec étonnement qu'il considérait la longue et terrible carrière qu'il avait eue à parcourir. Cet aspect, glorieux sous un rapport, n'était pas d'ailleurs sans tristesse. Sa fortune était fort ébranlée (2), un travail démesuré avait épuisé ses forces et fait, avant l'âge, blanchir ses cheveux. Il était frappé de ce changement prématuré, et disait quelquefois : « La » neige a couvert ma tête (3). J'ai employé et con- » sommé une partie de mes meilleurs ans pour tirer » de l'oubliance la mémoire de nos pères, je me suis » faict blanc, vieil et foible (4). » Personne n'était venu à son aide. Professeur à l'Université, il ne cite aucun des membres de ce corps savant, dont il ait obtenu le secours. Nul d'entre eux, contrairement à la coutume, n'honora d'un poétique hommage le fronstispice du livre de son confrère. La

(1) Il parle de cette retraite à Lavans, au liv. VIII, ch. LVIII de ses Mémoires.

(2) « Savez-vous, messeigneurs, avec quels frais et avec quelle » peine, certes très grande... » (*Requête de* GOLLUT *aux seigneurs des trois Etats.*) — *Tot sumptibus..... profluxis opibus.....* (Ode adressée par Jean Baptiste Gollut à son père.)

(3) *Canities haud victum caput occupat, ut albam*
*Nivem capillos obruisse dicas.*
(Mêmes vers.)

(4) Voyez son apologie contre les habitants de Besançon,

Cour des comptes, dépositaire des titres du domaine, ne lui en ouvrit point les archives. Elles restèrent fermées pour lui, comme celles du Parlement, dont il accuse avec respect et tristesse la complète indifférence (1).

Il s'était, à l'origine, adressé à toutes les villes du pays, pour leur demander quelques souvenirs de leur histoire : quatre seulement avaient répondu, et ne lui avaient même envoyé que de courts et informes documents. Besançon surtout avait gardé un silence absolu, conservant comme le trésor des Hespérides les titres et les secrets de son passé. Ce qui faisait croire aux gens soupçonneux, qu'au point de vue de ses origines communales, la ville avait à cacher quelque chose.

Gollut, toujours confiant, avait écrit au cardinal de Granvelle, ce noble protecteur des savants en Europe; et le cardinal vieillissant, surchargé par une correspondance accablante et par les travaux du ministère (2), ne se souvenait même plus qu'à Madrid Gollut était naguère son hôte accueilli avec

---

(1) « Estant advocat plaidant au Parlement, sans qu'aucune » communication m'ayt esté faicte de sa part. » (*Mém.*, liv. II, ch. XXXXIII.)

(2) « Le temps m'est court, écrivait-il à Jean de Broissia, de » sorte que, bien souvent, j'ay peine de sortir de tant de corres- » pondances. La multitude et variété des affaires m'opprime... » (*Lettre du* 23 *déc.* 1582.) L'âge me presse, n'ay jà les forcés pour » tant travailler, estant continuellement oppressé d'une infinité » d'affaires. (*Lettre du* 23 *août* 1583.) »

bonté (3) et avait jeté au rebut sa requête (2). Les seigneurs de haute noblesse, fiers des grands services que leurs familles avaient rendus au pays, l'avaient désolé à force de parcimonie et d'exigences (3), ne l'aidant en rien (4) et, dans leur estroite frugalité, ce sont les termes de Gollut (5), croyant faire assez pour la fortune du livre et de l'auteur, en lui fournissant l'occasion de célébrer leurs aïeux.

Cet isolement général qui l'étonnait le rendait hésitant et timide ; il n'avait pas prévu à quels ménagements il devrait se condamner, s'il ne voulait pas déplaire et s'attirer de mortelles inimitiés. Aussi, on le remarque, plus il avance dans le cours de son œuvre, et entre dans les événements contemporains, plus son récit devient terne et incolore. Soit tendresse excessive pour l'Espagne, soit crainte d'offenser la maison régnante, les portraits

(1) Lettre du conseil municipal de Dole au cardinal de Granvelle pour le remercier du bon et honorable accueil qu'il avait fait aux députés Colard et Gollut. (*Délib. du* 8 *août* 1584.)

(2) « Je ne connois ce docteur Goulu, comme je vous ay escript, » et m'enveloppe mal volontiers avec cestes gens, que sont à leur » fantaisie et osent, font bien souvent de la honte à ceulx qui se » veulent mesler de les favoriser. » (*Lettre du cardinal au prieur de Bellefontaine*, 15 avril 1586 ; *Correspond. de Bellefontaine.*)

(3) Gollut parle plus d'une fois de leurs requêtes et de leurs importunités. Il décrit les funérailles de Philibert de Chalon, « que je suis, dit-il, contrainct de représenter sommairement par » la réquisition de quelques seigneurs... » (*Mém.*, anc. édit. p. 1051.) — « Longs détails sur le voyage de Philippe II d'Espagne en 1547 dans les Pays-Bas ; je ne m'y arresteroye si je n'avois été requis par les seigneurs qui me peuvent commander. » (*Ibid.*, p. 1074, anc. édit.)

(4 et 5) « La trop étroite frugalité des seigneurs du pays ne donnant aucun soulas..... » (*Mém.*, p. 215 de l'anc. édit.)

qu'il fait des rois Philippe le Beau, Charles-Quint et Philippe II, sont faux à force d'être flattés. Dans son récit, par excès de prudence, les grands événements du XVI^e siècle en Franche-Comté semblent s'effacer et disparaître. En le lisant, on ne soupçonne même pas les luttes violentes de la noblesse et des parlementaires, le grand caractère de Gatinara, la disgrâce de Jean Lallemand, ministre de Charles-Quint, la suspension du président Marmier, les efforts du protestantisme à Besançon, l'élévation prodigieuse des Granvelle, leur influence toute-puissante, leurs rivalités avec les seigneurs de Rye. On voit que Gollut est conduit tantôt à embellir la vérité, tantôt à garder le silence.

Au milieu de tant d'embarras accumulés, sa perplexité augmentait, et il se disait souvent à lui-même : Qu'il est donc difficile d'écrire en Bourgogne l'histoire de la Bourgogne (1) ! !

Epuisé par les dépenses de douze années d'études et de recherches, Gollut n'eut pas le moyen de faire graver, comme il le projetait, et comme l'avait demandé la municipalité doloise, l'image de Dole ancienne et nouvelle et le dessin des sauneries de Salins (2). Dominique, son imprimeur, trop pauvre,

---

(1) « L'obscurité de ce sujet, le travail insupportable, la gran-
» deur des frais, *la difficulté de pouvoir mettre en Bourgogne les*
» *Mémoires de Bourgogne*. j'ai par effect expérimenté tout cecy... »
(*Requête de* Gollut *aux seigneurs des trois Etats de Bourgogne*, p. 4.)

(2) M. Goulut a esté prié de faire estamper en son livre les pourtraits qu'il a de la nouvelle et vieille ville de Dole. (Délibér. de Dole, 6 juillet 1590. Archives de cette ville.)

manquait de caractères d'imprimerie, et Gollut fut obligé de solliciter, sous sa caution, que la ville de Dole en fît l'avance.

Mais rien ne résiste à une invincible résolution : enfin le livre parut (1), c'était en 1592 (2) ; il était attendu, et ce fut un événement. La Franche-Comté avait enfin une histoire. De grands honneurs accueillirent l'historien. Acclamé d'avance par la reconnaissance publique, soit à Dole, soit dans les autres villes du pays (3), Gollut, membre du conseil d'échevinage de Dole depuis huit ans, fut cette année même élevé aux fonctions de mayeur. Une élection était à faire dans le sein du Parlement. On a beaucoup discuté, en ces dernières années, sur le mode de nomination de la magistrature. Dans le système libéral de nos pères, c'étaient les membres de la cour souveraine qui présentaient les candidats au choix

---

(1) Il l'avait fait précéder d'un petit ouvrage imprimé à Dole, chez Antoine Dominique, en 1589 ; ce livre, devenu fort rare, est intitulé : *Paroles mémorables de quelques grands personnages*, par Loys Gollut, docteur ès-droit, avocat au Parlement de Dole.

(2) Le 6 octobre 1592, Gollut fait remettre au conseil de la municipalité de Dole un volume des Mémoires des Bourgougnons.

(3) « M. le mayeur s'estant retiré, M. le premier eschevin a » proposé que ledit sieur MAYEUR GOLLUT avoit faict présent » à la ville d'un volume de ses Mémoires des Bourgougnons par » lui composés et compilés, par les quels il apparissoit des anti- » quités de la ville et particularités des maisons ; que redondoit » à l'honneur du public : lequel don il falloit recognoistre de » quelque honeste present, *ainsi que aultres villes du peys avoient* » *faict.*

» Sur ce a esté résolu que l'on fera au dit sieur mayeur présent » de cent francs des deniers de la boîte de la fabrique. » (Délib. du 14 nov. 1592.)

du roi d'Espagne, représenté par son gouverneur général des Pays-Bas (1), et jamais il n'entrait au Parlement que des hommes nés dans ce pays. Quand on recueillit les suffrages, nombre de voix se portèrent sur Gollut ; plusieurs le présentaient en premier ordre ; cependant il ne fut pas nommé (2). Mais plus tard, sous le patronage de son nom, les portes de la cour s'ouvrirent à son fils et à son petit-fils. Tous deux prirent place sur ces sièges si enviés, où une mort trop prompte empêcha leur père de s'asseoir lui-même.

Les honneurs multipliés qui suivirent ainsi la publication de ses Mémoires, étaient de nature à faire illusion à Gollut. Dans l'ivresse d'un succès si chèrement acheté, il ne mit plus de bornes à ses espérances, et écrivit à Philippe II, lui proposant d'être son historiographe pour ses pays de langue romande (3). Il faut le dire, ni lui ni aucun de ses contemporains n'étaient en état de juger de la valeur de son livre. La chose est bien plus facile aujourd'hui après tous les progrès de la science moderne. De ce volumineux ouvrage les deux tiers ont

---

(1) « Les estats des chevaliers, des conseillers, des advocats fis-
» caux, procureur général, sont subjects à la nomination de la
» court, assemblée en son corps. Car, après une vaccance, la court
» en choisit trois, les quels sont puis après représentés au prince,
» en la seigneurie du gouverneur général des Pays-Bas... » (*Mém. de* Gollut, l. II, c. xxxxiii.)

(2) *Archives du Parlement de Dole*, à la préfecture du Doubs. (Reg. des présentations, B. 25.)

(3) Voy. Epître de Gollut à Philippe II, en tête des Mémoires.

péri ; seules quelques belles parties restent debout, et, avant toutes les autres, le tableau de la seconde moitié du XV^e siècle. Ailleurs on peut surprendre encore certains aperçus d'une belle intelligence. Ainsi, Gollut a compris le premier que d'importants débris de la langue celtique survivaient encore dans le nom de nos villages. Le premier, il a cru praticable le projet, aujourd'hui exécuté, d'un canal de jonction du Rhône au Rhin. Le premier, il a rendu intelligible cette idée que, malgré l'obscurité des anciens siècles pour la Franche-Comté, cette obscurité n'était pas impénétrable, et qu'une histoire générale du pays était possible. Ses erreurs sont nombreuses autant qu'elles étaient inévitables. Il est loin d'avoir rempli le cadre de son sujet, mais il en a aperçu et tracé les grandes lignes. Dans l'un des passages de ses Mémoires, il presse vivement J.-Jacques Chiflet de continuer et de compléter les travaux de son père sur celle de Besançon, et c'est peut-être à ses instances comme à son exemple que l'on doit la publication du *Vesontio*. Si l'on veut juger mieux de l'influence exercée par les Mémoires de Gollut, on peut remarquer que, dès qu'ils sont livrés au public, une idée féconde et neuve paraît s'emparer des esprits. Cette idée est que, lorsque de grands événements se produisent dans le pays, il faut les écrire sur-le-champ, avant qu'ils se soient effacés de la mémoire des hommes. On voit cette idée entrer immédiatement dans le domaine des faits. Ainsi, au lendemain de l'invasion d'Henri IV en Franche-

Comté, Jean Grivel se hâte d'en écrire, jour par jour, les curieux détails. Lorsqu'au siècle suivant éclate et commence, en 1634, la guerre de dix ans, trois magistrats se font historiens : Girardot de Nozeroy, membre de la cour de Parlement, et cependant l'un des chefs de guerre, trace le tableau de cette époque sublime et terrible avec le coup d'œil d'un politique et la supériorité d'un maître. Le président Boyvin, renfermé à Dole, en raconte le siége, et le conseiller Petrey consigne, dans une lettre à son fils, tous les faits de cette campagne accomplie au voisinage de Gray. Enfin, quand la domination espagnole va expirer en Franche-Comté, Jules Chiflet, abbé de Balerne, membre ecclésiastique de cette cour souveraine, et mêlé à tous les grands événements de l'époque, écrit, avec l'heureuse exactitude d'un contemporain et d'un témoin, la double conquête de Louis XIV.

Cette grande résurrection de l'histoire en Franche-Comté date du livre de Gollut. Les temps concordent avec précision, la renaissance des lettres dans notre pays n'avait rien produit de semblable. Cependant n'exagérons rien : donner à Gollut tout l'honneur de ce grand changement serait sans doute un excès ; mais aussi ne pas lui en attribuer une large part serait une véritable injustice.

Le succès avait donc couronné les longs efforts de l'historien franc-comtois. Toutefois la gloire a ses revers, et les beaux jours leur lendemain. Du coté de Besançon, un nuage fort noir se formait contre

l'annaliste de la Franche-Comté. Dans son livre, Gollut, défenseur chaleureux de la cause de Dole, nourri dans les luttes passionnées qu'avait fait naître la question de l'Université et du Parlement, n'avait pas tenu la balance égale entre les deux villes. Son histoire était un plaidoyer. Il avait dû comprendre cependant qu'à ce point de vue ses Mémoires historiques seraient examinés avec la dernière rigueur. C'est ce qui arriva. Gollut avançait dans son livre que, du temps de César, Besançon était la seconde ville de Séquanie, Dole la première ; que, si Besançon était devenue ville impériale, le véritable souverain était, non l'empereur, mais le roi d'Espagne ; que ce souverain avait réellement par ses officiers le gouvernement de la cité, qu'à lui seul appartenait, sur la présentation du Chapitre, le droit d'en nommer les archevêques, etc. Il est difficile de croire que Gollut se méprit sur la valeur de pareilles assertions ; mais une considération dominait tout à ses yeux : il croyait, en exaltant Dole au delà de toute mesure, n'avoir fait au fond que défendre la cause de la justice. En vain, avocat et professeur de littérature, il avait, pour ne pas trop offenser la ville de Besançon, gazé cette théorie historiquement insoutenable sous les formes de la louange et de l'admiration ; elle blessa à un inexprimable degré l'irritable république, ou, comme on disait alors, en style de renaissance, le sénat et le peuple bisontin (1). Le

(1) Les mots S. P. Q. B. (*Senatus populus que Bisuntinus*) se lisent encore sur la pierre de l'un des remparts extérieurs de la

livre fut poursuivi, condamné, et la vente interdite à Besançon et sur tout son territoire.

La cité était dans son droit, et l'auteur aurait fait sagement de passer condamnation. Mais c'était demander beaucoup à l'âme impressionnable de Gollut. Il s'irrita à son tour et, sous le coup de ce sentiment très vif, composa une apologie qu'heureusement il ne publia pas. Dans cet opuscule (1), loin de rien rétracter de ses affirmations, il les rèpète et les aggrave, s'indignant même de l'ingratitude dont on payait ses services ; et, prenant à son tour l'offensive, déclare nettement aux Bisontins qu'il leur avait, dans son histoire, épargné de dures vérités sur l'origine de leur gouvernement et sur les violences dont ils s'étaient rendus coupables envers leurs archevêques ; enfin, s'animant de plus en plus, et faisant allusion à l'aigle impériale de leurs armoiries, il les menace, s'ils le forcent à parler, de leur arracher leurs *plumes d'aigle empruntées et prises à l'obscure* (2).

Cette disgrâce de Gollut, si publiquement condamné par la ville de Besançon, le rendit plus cher aux Dolois, qui lui étaient redevables de tant de services ; il venait de leur en rendre un nouveau en

---

ville. Gollut employa les mêmes expressions en les appliquant à la ville de Dole : *Videat senatus populus que Dolanus, ne quid respublica detrimenti patiatur.* (Lettre du 27 avril 1593. Pièces justif. nº XXVI.

(1) Cette pièce est restée inédite, et nous l'imprimons à la fin de ce mémoire.

(2) Voy. Apologie de Gollut aux Pièces justificatives.

partant, à l'âge de cinquante-huit ans, pour les Pays-Bas (1), toujours dans le même but, celui de défendre leurs intérêts menacés (2). En 1595, ils le nommèrent mayeur de leur ville. Ce fut la seconde et la dernière fois. Cet honneur lui coûta la vie. En effet, cette année 1595 fut, pour le comté de Bourgogne, la plus terrible du XVIe siècle. Tremblecourt, et après lui Henri IV, dont il était l'agent, envahirent la Franche-Comté. Vesoul, Pesmes, Marnay, Quingey, Poligny, Lons-le-Saunier, nombre d'autres villes succombèrent; Arbois fut emporté d'assaut. Besançon, malgré la force de ses murs, ne voulut pas affronter un siége et composa. Gollut, mayeur de la capitale du pays, comprit tout ce que ce poste de premier ordre lui imposait de res-

---

(1) Gollut offrit lui-même de partir pour cette seconde ambassade. (Délib. du 16 janvier 1593. *Archives de Dole.*)

(2) Jules Chiflet, dans ses Mémoires sur les deux conquêtes de la Franche-Comté par Louis XIV, croit que l'animosité de Dole et de Besançon est venue surtout du livre de Gollut; c'est une erreur : cette animosité est bien antérieure; on peut juger de l'aigreur où la querelle était arrivée, par le passage suivant des remontrances adressées par les Dolois au souverain Pontife contre la création d'une université à Besançon. Elles sont de l'année 1583, neuf ans avant l'impression des Mémoires de Gollut :

« S'il y a ville en Gaule, mesmement de celles qui avoisinent » l'Allemagne, qui n'hait encore fait ouverte déclaration de faulse » et hérétique opinion, Besançon est bien l'une des plus sus- » pectes, et de la quelle les hérétiques se saisiroient plus volon- » tiers pour la grandissime opportunité qu'elle donneroit, estant » en Gaule, et voisine des hérétiques d'Allemagne, Suisse et » France, qui, dans le cours de la moindre nuict qui soit dans » l'année, peuvent se présenter à ses portes et s'en saisir. » (*Arch. de Dole*, n° 1590.)

(2) Voy. aux Pièces justificatives le n° XXVI.

ponsabilité : présent partout, jour et nuit sur pied, avisant à toutes les mesures de défense (1), il déploya la plus grande énergie. Les archives de Dole en font foi. Elles montrent le conseil de la ville tantôt réuni avec lui dans la salle ordinaire des séances, tantôt convoqué dans la maison même du mayeur. En présence de cette attitude pleine de décision, Henri IV ne hasarda rien ; la ville de Dole ne fut point assiégée, et il ne parut pas même au pied de ses murs un soldat pour la sommer au nom du vainqueur.

L'invasion touchait à sa fin, quand elle fut suivie d'un fléau plus inévitable et plus terrible, la peste. Elle envahit tout le pays. Dole fut frappé de le manière la plus meurtrière (2). En quelques mois

---

(1) L'une des mesures les plus graves qu'il exécuta fut la démolition du château de Rochefort, poste dangereux pour la ville de Dole, située au voisinage, et que, pendant l'invasion, les Français avaient occupé. L'ordre de démolition, émané du gouverneur Claude de Vergy (2 août 1595), porte que, au moyen de retrahans, on détruira les voûtes du chasteau, que toutes les piles du pont et les tours à l'entrée d'iceluy seront abbattues, et qu'on renversera dans les fossés toute la circuite du dit chasteau, tours, portes et boulevards. (Délib. de ce jour.)

(2) Le 20 septembre 1595, il mourut plus de vingt personnes à Dole, et ainsy continuellement, dit la délibération municipale, à raison des grandes maladies qui sont dans la ville, à Gray, à Vesoul et aux villages du pays. (Délib. de ce jour, p. 121. *Archives de Dole.*)

« Par toutes les villes et villages du comté de Bourgongne sont » décédés une infinité de gens par le moyen de maladies, de fièvres » continues, de flus et catharres. (Délibération du 29 septembre 1595. *Ibid.*)

le Parlement perdit sept magistrats (1), y compris le président (2). Le 23 septembre, Gollut fermait les yeux au frère de sa femme, Antoine Vuirry, son ami de cœur. C'est le coup le plus douloureux dont il pût être frappé. Cependant il rappela toute son énergie, et fut sur le théâtre du fléau ce qu'il avait été en face de l'invasion, déployant la même activité et, par sa résolution, soutenant tous les courages. Mais il fut frappé lui même le 2 ou le 3 octobre; le 22, il succombait dans la nuit. On l'inhuma le même jour, à quatre heures du soir, tant, sous le coup des calamités publiques (2), la terreur était générale. La population, éplorée et en larmes, suivit le convoi du citoyen qui, tant de fois, s'était dévoué pour elle. Le conseil de la ville décida que les plus grands honneurs seraient rendus à sa dépouille mortelle, et, dans les délibérations municipales, on lit encore, après trois siècles, l'expression des regrets et de la reconnaissance publique (3).

---

(1) « Malheur si grand, dit le roi Philippe II dans une lettre du » 4 février 1597, que en sept mois de l'année 1595, sept magistrats, » tant président que conseillers, terminèrent leur vie par mort. » (*Archives de la cour de Besançon.*) — La même lettre ajoute : « La » guerre et hostilités ont été suivies d'une mortalité universelle, » et le pays épuisé par les gens de guerre est en telle poureté et » misère, que les terres demeurent incultes en grande partie. » (*Ibid.*)

(2) Le président Jean Froissard de Broissia mourut le 23 décembre 1595, deux mois juste après Gollut. C'était un magistrat de grande distinction, et le cardinal de Granvelle, dont il était fort aimé, lui a écrit un grand nombre de lettres, que la Société d'Emulation du Jura a publiées dans son Recueil de 1864.

(3) Voy. Pièces justif. nº XXVII.

Telle fut la vie et la mort de Louis Gollut. On peut dire de lui avec vérité qu'il eut la passion de tout ce qui est grand et noble, de tout ce qui élève le cœur, la religion, la famille, le travail, la patrie. Avec quelle tendresse il parle de sa chère Franche-Comté, dont le nom, dit-il, est, avec celui de France, le plus beau qu'aucune région ait porté (1)! Comme son style s'élève avec ses pensées, quand il peint la grande nature de son pays et l'énergique caractère de nos ancêtres! « Nostre Bourgogne, dit-il, » est formée admirablement de difficultés propres à » la deffense, elle a ses places très fortes et bien mu- » nies; elle est entrecoupée et comme retranchée de » rivières et forêts, armée de rochers et montagnes, » fournie très populeusement d'hommes bons à la » guerre, opiniâtres au combat, résolus à la mort, » et qui par cy-devant, toujours, ont faict profession » que pour leur religion, pour le service de leurs » princes et pour la deffense de leur pays, femmes, » enfants, biens et tombeaux de leurs pères, ils ne » craignoient pas de combattre, et, en combattant, » de mourir. »

*Et en combattant, de mourir!* nobles accents, courageuse et touchante devise qu'il écrivait avec son cœur, et qu'il devait réaliser par sa mort!

Ces sentiments, il les transmit à son fils, Jean-Baptiste Gollut, enfant d'heureuse nature, qu'il élevait avec une si grande tendresse. « O mon père,

---

(1) *Mém.*, liv. VI, c. VI.

lui écrivait ce jeune poète, dans le latin d'une muse de quinze ans, tu as sacrifié ta fortune, mais tu laisses à tes enfants un plus glorieux héritage, l'éternel honneur de ton nom. Puissé-je, à force de travail, marcher un jour sur tes traces, et ton fils être digne de toi ! »

*Profluxis opibus, proli decus exhibes perenne,*
*Hæreditatem gloriosiorem....*
*Excurram tua per vestigia prævio labore, et*
*Talis parentem filius sequetur !*

Ces paroles ne furent pas une vaine promesse : l'enfant s'en souvint toute sa vie. Il s'ouvrit, par le travail et une vie sans reproche, les portes du Parlement, devint successivement avocat général, conseiller dans cette cour souveraine ; plus tard, en 1636, il s'enferma, comme son père, dans les murs de Dole, vainement assiégée par une armée royale de France, et mourut comme lui de la contagion qui suivit ces jours d'immortelle mémoire.

J'ai cherché en vain le portrait et le tombeau de Gollut. J'ai voulu du moins, par cette étude tracée à vue de ses écrits et de ceux de ses contemporains, reproduire son image : je l'ai fait autant que je l'ai pu. Gollut fut honoré, admiré même des hommes de son temps ; la postérité lui doit au moins un souvenir, et son nom peut occuper une place dans le champ de nos annales qu'il a défriché le premier. Cette place lui est due à plus d'un titre. N'y a-t-il pas, en effet, quelque chose d'émouvant dans le caractère de cet homme de bien, devant tout au tra-

vail, et s'élevant sans bassesse, sans intrigue, sans le secours des factions, mais par la seule force de ses services, à la tête de sa ville d'adoption, consumant à la poursuite d'une pensée patriotique et nationale, son temps, sa vie, l'héritage de ses pères, et, après une carrière si dignement remplie, mourant pauvre, dans sa charge, au poste du danger, de l'honneur et du devoir ?

---

# LETTRES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

## § 1.

### Gollut, principal du collége de grammaire à Dole.

A Dole, l'école de grammaire, dont les leçons étaient la préparation aux cours plus élevés de l'Université, n'avait point été, dans la pensée de ses fondateurs et malgré la modestie de son nom, consacrée aux études élémentaires. On y enseignait le grec et le latin ; et le programme que nous publions d'après les registres municipaux de Dole, montre que, de bonne heure, les élèves y étaient initiés, dans les deux langues, à la connaissance des auteurs de l'antiquité. Gollut, dont le cours commençait à cinq heures du matin, dirigea cette école en qualité de principal dès l'année 1570, et ne la quitta qu'en 1575, ayant ainsi uni pendant cinq ans la direction de cette maison d'instruction à son cours de littérature latine à l'Université. Son mariage et sa carrière d'historien, qui datent de 1575, lui inspirèrent sans doute cette résolution. Il eut pour successeur Antoine Garnier, qui fut depuis conseiller à la cour souveraine du Parlement, et, en 1582, l'établissement passa entre les mains des jésuites, qui furent

alors appelés à Dole, où ils sont encore aujourd'hui.

Gollut composa, comme principal, une grammaire pour l'école de grammaire, livre devenu très rare. En quittant ces fonctions, il reçut comme récompense et à titre gratuit le titre d'habitant de la ville de Dole. Pour montrer le prix que le conseil d'échevinage attachait aux études classiques, ce conseil réserva que la grammaire lui serait dédiée (1) et, corrigeant le programme des études tel qu'il lui était présenté par Gollut, ajouta à la liste des auteurs à expliquer, c'est-à-dire à Virgile, Térence, Cicéron, Pythagore, les noms d'Esope, de Caton, etc.

Ce programme de l'école de grammaire complète les notions que nous avions déjà sur l'état des études en Franche-Comté au XVIe siècle.

## I

*Programme des études au collége de grammaire à Dole.*

(AUTEURS LUS ET INTERPRÉTÉS.)

(Janvier 1587.)

En la leçon de cinq heures du matin, le principal interprétera l'*Histoire de Justin*.

A la seconde classe, à huit heures du matin, on lira l'oraison *Pro lege Maniliâ*, à laquelle sera jointe la lecture de *Rhétorique* de Rinius.

A onze heures avant midy, la *Grammaire grecque* de Clénard.

---

(1) Délib. du conseil de Dole, 8 janvier 1572.

A trois heures après midy, le *second de l'Enéide* de Virgille, au quel l'on joindra le septième de la Grammaire de Rinius traictant de la Prosodie.

Aux jours fériés et aux quels les lectures d'après-disner se font à quatre heures, les *Offices de Cicéron.*

En la troisième classe, se liront à huit heures du matin le onzième livre des Epitres familières de Cicéron, et la répétion de grammaire.

A onze heures, la Grammaire grecque de Clénard.

A trois heures, l'*Adelphe de Térence.*

Et aux jours fériés, les *Eglogues de Virgille*, aux quelles pourra être jointe la prosodie.

En la quatrième, à huit heures, se continueront les Dialogues.

A onze heures, le premier de la Grammaire de Rinius.

A trois heures, les *Armes dorées de Pithagoras*, de la version de feu monsieur Mathieu.

Les jours fériés, le sixième de la Grammaire de Rinius, qui est de la syntaxe.

Aux quels auteurs à esté adjousté et mis en apostille sur le mémoire :

Pour la quatrième classe, à huit heures, la Grammaire disticque de Pithagore.

A onze heures, *de Civilitate morum*, les fables d'Esope, Cato,

## § 2.

### Ambassades de Gollut, lettres et pièces qui s'y rattachent.

PREMIÈRE AMBASSADE.

(1584.)

Je n'ai compris que par l'étude des archives de Dole la vivacité et la longueur de la lutte qui, à diverses reprises, et pendant près d'un siècle, a agité les villes de Dole et de Besançon, à raison du projet de translation dans cette dernière ville, de l'Université et du Parlement de Dole. Je m'étonne que nos historiens aient si peu aperçu la place que tient dans l'histoire des deux villes cette question de premier ordre. A part les grands événements d'invasion et de guerre, elle fut peut-être la première, et donna lieu à des mémoires sans nombre, à des ambassades, à l'intervention des personnages les plus influents des diverses époques. La guerre de dix ans, avec ses péripéties formidables, suspendit le cours de cette grave querelle; mais elle reparut après la conquête, et Louis XIV la trancha contre Dole, en transférant définitivement à Besançon l'Université et le Parlement.

Les historiens n'ont pas mieux compris la politique des rois d'Espagne à l'égard de Besançon. Après la tentative armée des protestants contre cette ville, en 1575, dans le but d'y établir la réforme, Philippe II y fit entrer une garnison espagnole, et ses successeurs l'imitèrent pendant près d'un demi-siècle.

Plus d'une fois le protestantisme avait été à la veille de prendre possession de la ville. Rien n'était plus redoutable ; car Besançon, gagné à cette cause, pouvait amener dans le comté de Bourgogne la réforme ou des divisions qui, dans l'isolement et la faiblesse du pays, l'eussent livré à la Suisse et probablement à la France. Il était perdu pour l'Espagne.

Aussi rien n'est curieux comme d'étudier les efforts des rois d'Espagne pour se rendre maître de cette cité impériale, située au milieu de leur comté de Bourgogne, projetant tantôt d'établir à côté de ses murs une forteresse puissante, capable de la tenir en bride, tantôt d'y entrer subitement et de s'en emparer à main armée (1) ; d'autres fois, et à bien des reprises, d'y transférer le Parlement et l'Université, conquête plus pacifique, mais non moins efficace pour en obtenir la souveraineté sans trop alarmer l'empire d'Allemagne par cette question, si souvent débattue, de la translation du Parlement et de l'Université à Besançon.

Voilà l'aspect vrai de cette politique et le secret de cette grave question dont les phases ont été si prolongées et si diverses ; les ambassades de Gollut en présentent l'une des phases, et c'est ce qui donne à ces deux ambassades, ainsi qu'à son livre sous ce rapport une plus sérieuse importance (2).

---

(1) La correspondance de Gollut et Colard, députés à Madrid, de Berreur et de Garnier, envoyés à Bruxelles, se trouve aux Archives de Dole sous le n° 1506.

(2) Voy. Pièces justificatives nos XXIII et XXIV (mêmes archives).

## II

(15 avril 1582.)

Lettre du duc de Parmes au souverain Pontife en faveur de Dole contre l'Université demandée par la ville de Besançon. Il rappelle la bulle de révocation motivée *per li scandali che se resultavano, causati da libertà, la qualè e più presto andata crescendo e peggiorando nella religione cattolica che altramenti.*

*(Archives de Dole.)*

## III

(Lisbonne, 31 octobre 1582.)

Lettre signée de Philippe II, adressée aux gens de Dole. Il tiendra par son ambassadeur à Rome pour que la révocation de l'Université prononcée par le pape Pie V soit maintenue.

*(Mêmes archives.)*

## IV

*Analyse du récit envoyée à Dole du conciliabule secret tenu à Besançon le 9 avril 1584.*

La proposition du roi Philippe à la ville de Besançon pour l'abandon du civilége avec Soleure et Fribourg, et pour la translation du Parlement et de l'Université, a été faite, ce jour 9 avril 1584, par messire Claude Boutechou, sieur de Bartherans, président de la cour souveraine du Parlement de Dole, assisté de messires François de Vergy, gouver-

neur du pays, et Antoine d'Oiselay, seigneur de la Villeneuve, chevalier d'honneur de la dite cour.

Etoient présents au nom de la ville de Besançon douze à quinze notables, nommés par tout le peuple, notamment Thomas Petremand, Jean Chiflet, docteur en médecine, etc.

Le président Boutechoux rappelle que le traité de gardienneté fut fait sous le bon duc Philippe, renouvelé par Don Philippe, roi d'Espagne, lequel obligea lui et son fils ainé à être gardiens de la cité, et enfin par Charles-Quint, lequel engagea également son fils.

D'où le même représentant du roi d'Espagne conclut que la ville de Besançon n'a pu faire association à *d'autres potentaux et communautés*.

Cependant, au mois de may 1579, les habitans ont conclu avec les cantons suisses de Soleure et Fribourg, certain traité de civilége ou combourgeoisie, à des conditions contraires et répugnantes audit traité.

Il les engage à y renoncer, rappelant que les princes sont extrêmement jaloux de leurs droits, forces et crédits, et qu'il n'y a rien qui les pique de plus près que quand on prend d'eux quelque diffidence.

Au besoin sa Majesté leur offrira plus grande seureté encore.

Ceux de Besançon répondent que le traité d'association a été conclu par force, et qu'ils n'ont renoncé par ce traité à faire combourgeoisie, leur alliance

avec Soleure et Fribourg n'ayant d'ailleurs rien qui répugne à leurs engagements envers leur gardien.

Le président représente que la combourgeoisie avec les cantons est contraire à la gardienneté, puisque, au faict de guerre ceux de Besançon se soumettent au jugement des villes de Fribourg et Soleure, sans faire aucune mention de sa Majesté, ni du capitaine qu'elle a dans la ville ; et, comme ils donnent libre entrée aux gens de guerre de Fribourg et Soleure, ils enlèvent toute l'autorité de ce capitaine, la force de la cité étant mise en autre main. D'ailleurs une armée ne peut arriver du dehors à Besançon, sans passer par les terres du comté de Bourgogne ; chose qui ne doit se faire sans la permission du roy ou du gouverneur du pays.

Ces moyens de persuasion n'aboutissant pas, le président leur parle de la translation dans leur ville du Parlement séant présentement à Dole, les priant de se souvenir que, à beaucoup moindres occasions, ils se sont départis de semblable combourgeoisie qu'ils avoient avec Fribourg, Soleure et Berne.

Il ajoute que si, même à ce prix, ils ne veulent abandonner ce civilége, le roy a donné charge expresse à ses commis de déclarer qu'il est absolument intentionné de ne le souffrir, mais de se pourveoir par telle voie qu'il trouvera convenable.

Il termine par ces mots : Une nouvelle alliance ne vous amènera qu'un repentir qui viendra trop tard.

Sur ce, refus des habitans de Besançon, nulle solution.

*(Archives de Dole.* — Copie.)

## V

*Assemblée municipale de Dole dans la salle du Parlement. — Nouvelles d'un conciliabule tenu à Besançon. — Dole est menacée de perdre l'Université et le Parlement. — Vive agitation. — Mesures prises. — Choix des députés à envoyer en Flandres et dans les Pays-Bas. — Nomination de Gollut.*

(25 avril 1585.)

A l'audience de la cour souveraine de Parlement, le mayeur, eschevins, conseillers, et grand nombre de notables présents.

Le mayeur expose qu'il a advertissement que certain accord et traicté se faisoit en la cité de Besançon entre mess. le gouverneur du comté, le président de ce Parlement, et le baron de la Villeneuve, chevalier commis de sa Majesté, et les gouverneurs de Besançon et autres estant en la cité, et ainsi en couroit le bruit par toute ceste ville, de mesme que, pour ce faire, et que les dits de Besançon fussent induits à quiter leur civilége, leur auroit esté donné asseurance de faire transférer au dit Besançon la Cour de Parlement séant à Dole; et de faire consentir sa dite Majesté à la révocation de la bulle du pape Pie V, à ce fait de parvenir à une nouvelle érection de l'Université de Besançon. Esquelles translation et nouvelle érection, le dit sieur mayeur a fort amplement représenté les inconvénients... (ici le mayeur expose que le concours

des personnes venant et négociant dans cette ville de Dole diminuera sans doute du plus des trois quarts,... il propose la nomination de députés en Espagne et en Flandre). Sur quoi, par commun accord et par consentement de tous, a esté résolu qu'en premier lieu seroit recouru à Dieu par prières, oraisons et processions les plus dévotes et solempnelles que faire se pourroit, et ce pour le dimanche en suivant.

Au demeurant, tous, d'un commun accord, et sans dissentiment de qui que ce soit, ont treuvé expédient de, par tous moyens, obvier et treuver remède à ce mal, come d'envoyer, soit à S. M. le Roy, l'affaire estant d'emport à manier par personnage d'autorité et crédit, — soit par deçà vers son Altesse (le duc de Parmes).

(On convient qu'il sera parlé au sieur président arrivé seulement le jour d'hier, — on se rassemblera à midy au son de la cloche après l'avoir vu et entendu.)

A la nouvelle réunion, le mayeur faict récit de ce qu'il avoit pu recueillir du dire et response du sieur président, luy, ayant parlé fort sobrement et ayant néanmoins affirmé qu'il n'y avoit rien de faict, et qu'il pensoit que S. M. prendroit de bonne part les observations des habitants.

Sur ce, comme le choix des députés étoit de grave conséquence, on renvoye au lendemain au même lieu où seront convoqués ceulx du conseil et trente notables pris de tous les endroits de la ville.

NOUVELLE CONVOCATION.

Le 26 avril sont choisis, pour le voyage d'Espagne, Mes Etienne Colard et Loys Gollut, — et pour celui de Flandres, Nicolas Berreur et messire Antoine Garnier.

Avant de se séparer, le mayeur invite l'assemblée au calme sans user d'aulcune malédicence à l'endroit de ce qui s'est faict.

Sur le rapport présenté au dict conseil que messire François de Marenches avoit rapporté à monsieur Vaulchard que M. Colard avoit dict en plein conseil que l'on debvoit pendre Mons. le président, et le dit sieur de Marenches ; item que le dit sieur Berreur avoit, ès-dernière assemblée, dict que M. le cardinal de Grandvelle estoit seul cause de ceste translation de cour, et que les dicts propos avoient esté confirmés avec jurement et blasphèmes par M. Garnier, dont et de quoy iceulx sieurs Colard et Garnier se ressentoient intéressés, requérant en avoir éclaircissement, a esté délibéré que l'on leur fera une attestation qu'ils n'ont usé de tels propos par devant le dict conseil, ni aux dictes assemblées, et dont leur a esté faict ouctroy en présence des notables ; et, au surplus, l'on a commis messire Javel, eschevin, et Vurry pour parler au dict de Marenches et autres qu'il appartiendra, pour s'informer de ceulx qui ont faict rapport de tels faux propos.

A ce jour, pour l'ambassade d'Espagne, lettres sont faictes au cardinal de Grandvelle, à mess.

Foncq, de Montfort, controleur, Sigonnez et son fils, général et gouverneur de Mons, et le conseil les approuve, etc.

(*Archives de Dole.* Registre des délibérations municipales, 1584.

## VI

### AVIS SECRET DES DÉPUTÉS DU ROI, VERGY, BOUTECHOU ET A. D'OISELAY, SUR LA TRANSLATION DU PARLEMENT A BESANÇON.

*La proposition de transférer le Parlement à Besançon n'a pas décidé les habitants de cette ville à renoncer au civilége. — Difficulté de la question. — Ses avantages et ses inconvénients.*

(1584, 23 avril. — Besançon.)

Les députés exposent que bien qu'ils ayent procédé au négoce de la translation du Parlement à Besançon avec le plus de prudence possible, toutefois ils n'ont tant peut gagner sur ceulx de Besançon qu'ils se soyent voulu despartir du civilége qu'ils ont contracté avec les villes de Soleure et de Fribourg en Suysse, tant pour ce qu'avant nostre arrivée en ce lieu, ils avoient déjà pris jour avec lesdites deux villes pour la confection du dit civilége, que pour la dereputation qu'ils estiment seroient à leur cité nonobstant ce qu'ils avoient juré et promis sy solenellement, bien dient-ils leur intention n'avoir jamais esté par ledit privilége déroger au traité d'association et gardienneté.

Les députés trouvent la question difficile, et exposent au roi le pour et le contre. Avec le Parle-

ment transféré à Besançon, les séditieux et esprits irréquiets seroient appaisés, la cité n'auroit plus occasion de troubles, ni par conséquent le comte de Bourgongne. On arriveroit à obtenir de l'empereur un vicariat ou du moins une place pour y fortifier, eu égard au peu ou rien que la cité contribue à à l'empereur; le comté seroit plus sûr et tranquille.

D'autre part, les députés du roi reconnoissent que Dole est en possession, et que pour Dole la perte de tout trafique feroit tomber la ville en grandes misères et pauvretés.

*(Archives de Dole,* n° 1523.*)*

## VII

### LETTRE DES DÉPUTÉS GARNIER ET BERREUR AUX HABITANTS DE DOLE.

*En se rendant en Flandres, ils ont vu à Gray le comte de Vergy, — Ce qu'il leur a dit.— Propos des habitants de Besançon contre le roi d'Espagne.*

(Gray, 4 mai 1584.)

Ils sont arrivés ce jour à Gray où ils ont vu le comte de Champlitte (1). Il leur a dit que ce qui s'estoit faict à Besançon l'avoit esté du commandement exprès de sa Majesté ; de quoy ny luy ny aultre de par deça n'avoit eu auparavant advertissement quelconque.

Il a ajouté qu'il avoit entendu que plusieurs de la

(1) François de Vergy, gouverneur du comté de Bourgogne.

ville s'estoient licencié en propos si avant que de dire qu'ils se rendroient plus tôt François que de souffrir ce dont est question. Ce que toutefois il ne vouloit croire, et néanmoins, comme c'estoit chose qui importoit le service de sa Majesté, et s'il se trouvoit véritable, il en advertiroit le roy. — Il n'a jugé maulvais le voyage des deux députés en Flandres.

(*Archives de Dole*, liasse 1506.)

## VIII

### LETTRE DU CARDINAL DE GRANVELLE A FONCQ.

*Il blâme les mesures proposées par le gouverneur du comté et par Wateville pour tenir en bride Besançon. — Conséquences désastreuses à en craindre.*

(Madrid, 19 janvier 1582.)

.... Je treuve bien bon ce que dict le comte de Champlitte qu'il convient restaurer l'auctorité du roi à Besançon, mais il convient qu'il dise comment.... Car je ne vouldrois que la passion qu'il a contre ceulx de Besançon nous mette en un labyrinthe dont nous ne puissions après bien sortir. Il a mis en avant et autres aussy, de faire une citadelle en la montagne Saint-Etienne, et ruyner les deux églises de Saint-Etienne et de Saint-Jean..... et si a mis en avant Watville Suysse, que l'on luy vendit le vieil chasteau et ruyne de Chastillon-le-Duc sur Besançon avec pouvoir d'y employer 4,000 escus pour le fortifier, et que l'on ne luy pourroit oster sans lui payer ce qu'il en desbourseroit et pour la fortification ;

et dois la tyranniseroit Besançon et tous les voysins comme faict à Usye (1). Ces pratiques et la publication de telles choses ne servent que pour mettre en désespération ceulx de Besançon, et leur faire faire quelque folie qui nous attirera sus et l'Empire et les Suisses, et peut-être les François..... et Dieu veuille que la garnison qu'est à Besançon ne soit un jour cause de plus de dommage que de prouffit.

(Mémoires Granvelle, XXXII, p. 9 v°.

## IX

### LETTRE DU PRINCE DE PARME.

*Le prince a examiné avec attention les observations de la ville de Dole sur le Parlement et l'Université. Il les trouve fondées, et les Dolois n'ont à se préoccuper d'aucune manière de cette affaire.*

(Tournay, 25 mai 1584.)

Alexandre, prince de Parme et de Plaisance, gouverneur et capitaine général.

Chiers et bien amez, Nous avons amplement et bien au long ouy ce que Nous avez faict remonstrer par vos députez pour empescher le transport en la cité de Besançon, de la cour de Parlement de Bourgogne, ensemble de l'Université, établies de tout temps à Dole, et veu aussi de plus les instructions que sur ce leur aviez donné, justifiées des tiltres et pièces y joinctes ; ayant le tout meurement examiné, Nous en avons adverty le Roy Monseigneur, et re-

(1) Philippe II lui avait accordé, en 1559, la jouissance viagère de ce château de nos montagnes.

présenté favorablement ce que pourroit servir à ceste effect, selon que l'avons déclairé par une appostille mise sur les susdictes instructions. A quoy ne doubtons sa Majesté prendra regard, sans qu'il soit besoin de vous en mettre ultérieurement en peine, ny en faire aultre poursuyte tant en Espaigne que icy, pour excuser (1) les frais de telz voyages superfluz. A tant, chiers et bien amez, Nostre Seigneur vous ayt en sa garde. De Tournay, le xxv^e^ de may 1584. Signé Alexandre, et plus bas de Roodt.

(*Archiv. de Dole* (copie) cahier numéroté 1525.

## X

### LETTRE DU CARDINAL AU PRIEUR DE BELLE-FONTAINE.

*Il croyait la négociation avec Besançon moins avancée, et ne s'en mêlera pas. — On eût pu agir autrement. — Mais il ne se compromettra pas pour les Dolois, à qui il fait un reproche d'indiscrétion.*

(Madrid, 17 mai 1584.)

Monsieur mon cousin, je reçois maintenant vostre lettre du 28 du mois passé, par laquelle vous me touchez sommairement ce qu'est passé à Besançon, entre les commis de sa Majesté et ceulx de la cité. Je vous confesse ingénuement que je n'ay sceu que l'on ayt donné commission aux dits commis de passer sy avant, sur le transport de la Cour de Parlement au dit Besançon, et de l'Université, comme de capituler

(1) *Excuser* pour *éviter*.

avec les conditions que messieurs les gouverneurs de la cité m'ont envoyé, et m'esbays quand l'homme que ceulx de Dole ont dépesché par deça (1) me dict que la capitulation estoit faicte, lequel homme arriva icy en XII jours, car lors nous ne savions nouvelles de ce qu'est passé. Et je luy dict aussi ingénuement, que jusques à oyres nous n'en avions sceu nouvelles. Bien est-il vray que se traictant de ce que pouvoit convenir pour restaurer la cité, quand l'on parla du fait de la juridiction, l'on toucha aussi ce point, que cy devant s'estoit mis en termes, d'y faire passer la Cour de Parlement. J'ay ouy souvent toucher ce point, qu'estant la dite court à Dole pour l'affluence de ceulx qui y arrivent tant du pays que du dehors, cela rende la garde plus difficile, et pour moy je me suys pas du tout bien résolu en moy, mesme tout considéré, de ce qu'en cecy convient, et m'en remettray à ceulx qu'ont mis la besogne si avant ; bien désirerai-je tout ce qui sera pour le bien de la cité, estant nais (2) en icelle ; mais aussy ne vouldrois-je la ruyne de la ville de Dole, à laquelle, si l'on ote la Court et l'Université, aussy l'on fera une bien grande playe ; et peult estre eust-l'on bien contenté ladite cité de l'ung ou de l'aultre. Je voids bien par ce que monsieur de

(1) C'était Jean Belin, alors député à Madrid, fils d'Antoine Belin, général maistre des monnaies du comté de Bourgogne. La ville de Dole eut un procès contre lui pour ses dépenses de voyage. Il demandait notamment douze écus pour douze postes de Dole à Lyon.

(1) Le cardinal est né à Besançon en 1517.

Broissia (1) m'a escryt qu'il a l'affaire à cueur, et a raison de dire que je ne luy ay escript aulcune chose sur ce point. Car il est véritable, et ce que aussy je dicts, que je ne suys esté informé, que les commis de sa Majesté en hayent heu si particulièrement charge. Monsieur le comte de Champlitte me remect à ce qu'il en ha escript à sa dite Majesté par la voye de monsieur le prevost Foncq ; si l'on m'en parle je verray sur quel fondement. Bien suis-je résolu de ne me formaliser pour ceulx de Dole contre ceulx de Besançon, me souvenant du maulvais tour que les dits de Dole me feirent sur ce que je feis pour eulx à Rome par le commandement de sa dicte Majesté ; et, à mon advis, n'y auroit pas peu à dire pour et contre.

(Mém. Granvelle. Correspondance Bellefontaine, II. 417 et v°.)

## XI

### LETTRE DE BOUTECHOU, PRÉSIDENT DU PARLEMENT AU MAYEUR ET ESCHEVIN DE DOLE.

*Il regrette l'ennui dont il est cause pour la ville de Dole, mais les choses sont moins avancées qu'on ne le croit, et les Dolois ont le temps d'agir.*

(Dole, 21 avril 1584.)

Messieurs, j'ai par le procureur Sorie présent porteur receu vos lettres, et j'ay bien volontiers entendu le contenu en icelles, non pour l'ennuy où

(2) Jean Froissard de Broissia, membre du conseil privé à Bruxelles.

je recognois vous estre, mais pour les advis que vous me donnez pour le bien de la ville de Dole, pour la quelle je feray toujours ce qu'il me sera possible, le service de sa Majesté gardé. Les choses ne sont pas encore tant advancez que bien vous estimez, et pourrez avoir assez de temps pour y pourveoir. J'espère estre lundy par tout le jour à Dole, où remettant le surplus feray fin par mes très humbles recommandations à vos bonnes graces, etc. Claude BOUTECHOU.

(*Archives de Dole.*)

## XII

### LETTRE DU PRÉSIDENT RICHARDOT (1) AUX MAYEUR, ESCHEVINS ET CONSEIL DE DOLE.

*La négociation qui préoccupe les Dolois n'est nullement au point qu'ils supposent. Ils lui attribuent ce projet : loin de s'en défendre, il s'en glorifierait s'il pouvait servir au roi et au pays; mais il affirme n'y être pour rien.*

(Tournay, 27 mai 1584.)

Messieurs, j'ay receu voz lettres et entendu ce que de vostre part a icy esté représenté par messieurs vos députés (2). Sur quoy je ne vous diray aultre chose sinon qu'à mon advis vous vous donnez de la peine beaucoup plus qu'il n'est de besoing, n'estant les affaires ès termes que vous vous estes

(1 et 2) L'auteur de cette lettre est le célèbre Richardot, négociateur du traité de Vervins. La hauteur de sa réponse semble prouver que les députés Bereur et Garnier, d'ailleurs très animés, l'avaient blessé par la violence de leur langage.

imaginé, comme vous entendrez plus particulièrement de vos dits députés. L'on m'avoit dit que vous m'attribuiez toute ceste négociation, de la quelle je voudrois estre autheur, si elle est au service du maistre et bien du pays, ne voulant icy user d'aulcunes excuses, ains vous laisser en toute cette opinion que pourriez en avoir conceu. Mais tant s'en fault que j'en sois l'autheur, que je puis jurer avec vérité que je ne m'estois oncques treuvé en lieu où l'on en eust traitté. Et avecq cela je finiray ceste par mes très affectueuses recommandations à voz bonnes graces, priant le Créateur vous donner, Messieurs, ce que désirez. — De Tournay, ce 27 en may 1584.

Vostre bien affectionné serviteur,

Jehan RICHARDOT.

(*Archives de la ville de Dole*, n° 1505.)

## XIII

### LETTRE DE GOLLUT ET COLARD AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

*Arrivée des deux députés à Madrid. — Détails. — Ils visitent Foncq, Montfort, le cardinal de Granvelle. — Excellent accueil. — Assurances de succès données par Foncq. — Cependant l'audience royale est différée et le temps est long. — Plaintes sur les dépenses excessives de Belin.*

(Madrid, 30 juin 1584.)

Messeigneurs, depuis les dernières que vous escripvismes à Sainct-Sébastien, nous continuasmes nostre chemin sans aucun séjour, et arrivasmes en

ce lieu de Madrid le dimanche tiers jour de juin à bonne heure, où incontinent fusmes faicts certains que sa Majesté, passé un mois, estoit retirée à Saint-Laurent, près l'Escuruera. De mesme, entendismes les maladies du Sgr illustrissime cardinal et de monseigneur de Montfort, dont fusmes quelquement estonnés, craignant la longueur. Le mesme jour, ayant faict cherche à rencontrer Jehan Belin, icelluy nous feit rapport de la diligence qu'il avoit faicte à venir, et comme, par la bonne voie du dit sieur de Montfort, il s'adressa au sieur Don Diego de Cordova, qui lui mesme délivra à sa Majesté la requeste... faismes diligence de trouver logis pour deux jours, qu'avons rencontré et incommode et fort cher. Aussi achetasmes pour faire des habits; et, le jeudy suivant, allames baiser les mains du Sgr illustrissime cardinal, jà se portant mieux de sa fièbvre; le quel nous donna audience fort honorable et avec bon recueil. Et luy avons desduit simplement le faict de nostre envoi, et déclaré que ceulx de Dole avoient confidence en ses bonnes accoustumées faveurs et bienveillance. Après nous avoir patiemment entendu, nous respondit qu'il avoit tousjours esté desireux faire tout son mieulx pour le bien et advancement de ceulx de Dole, comme ils avoient pu recognoistre, nous asseurant que, du faict en question ni de la négociation d'icelluy, il n'en avoit aucune chose sceu ou entendu, jusqu'à l'advertissement et réception de vos lettres par le dit Belin, qu'il nomma nostre précurseur;

mais pour raison de ce qu'il estoit né à Besançon, et que luy et ses neveux avoient biens et moyens au dit lieu, il ne pouvoit se mesler de ce faict, comme il n'entendoit faire, nous donnant ouvertement à entendre le mescontentement qu'il avoit heu des lettres escriptes par la ville au cardinal Maffée à Rome... Sur ce nous despartant et ayant prins congé de son illustrissime seigneurie, allasmes devers monseigneur le président Foncq, le quel nous receut fort humainement; et, assis auprès de luy, entendit nostre légation, qu'il ne treuva mauvaise, et nous asseura que remonstreroit le tout à sa Majesté; Elle comme clémente et aymant la nation de Bourgongne sur toutes aultres, nous pourvoyroit facilement; à quoi il nous ayderoit de son possible, et procureroit nous deussions au plus brief avoir audience...

Quelques jours après visitasmes le sieur de Montfort, qui a heu grand peine de se ravoir; nous avons trouvé recueil et bon visage en ce vertueux et sage gentilhomme, avec offres très honnestes de sa personne.

Depuis, et le dimanche suyvant, le dit sieur président Foncq, nous ayant faict convier à disner, nous feit entrer en son coche jusqu'au monastère de los Escalsos hors de ce lieu de Madrid, et retournés de mesmes, nous feit allègre chère, continuant tousjours sa bonne affection en nostre négociation, et nous asseurant d'audience briefve.....

Le dimanche suyvant, fusmes conviés au disner en la maison du dit seigneur illustrissime (le car-

dinal de Granvelle), que nous receut humainement, sans toutefois entrer, en sorte quelconque, en propos de nostre faict. Le lendemain le dit sieur Foncq nous eust encore à disner.

Nous vous laissons à penser nostre patience et combien trouvons les jours longs.....

Nostre audience a esté différée à raison d'un peu de goute dont estoit détenue sa Majesté, la quelle à présent se porte mieux, Dieu grace; mais nous ne sumes encore ouys..... Nous n'avons treuvé personne de ceulx avec les quels nous avons parlé, qui ne nous ayt donné bon espoir de nostre négociation. Ceux qui en ont parlé à sa Majesté la trouvent bien disposée à nous ouyr et pourveoir..... Nous espérons bon succès. Mais le temps nous ennuye et dure. Nonobstant ferons nostre debvoir, etc.

(Dans la même lettre, les députés se plaignent des dépenses de Jean Belin. Les 800 escus votés par la ville auront peine à y suffire : il faudra le cautionner pour 600 escus.) « Vous verrez le bel instrument qu'il porte et qu'avons signé..... il a faict de grandes dépenses au logis avec compagnie, et s'est habillé de pied en cappe... »

(*Archives de Dole.*)

## XIV

### LETTRES DES MÊMES AUX MÊMES.

*Audience du roi d'Espagne. — Réception parfaite. — Promesse d'une prompte expédition. — Nouvelles assurances de Foncq. — L'affaire cependant paraît devoir être renvoyée devant le duc de Parmes. — Il est donc urgent d'agir en Flandres. — Cependant on assure aux députés qu'ils retourneront contents.*

(Madrid, 27 juillet 1584.)

(Aprés le récit de l'audience royale, dont on a lu le texte dans ce Mémoire, les deux députés terminent ainsi leur lettre :)

Estant retournez devers le dit sieur Foncq, il nous déclara que sa Majesté avoit résolu sur nostre faict ainsi qu'il nous diroit à Madrid, où il estoit d'advis deussions retourner et l'attendre, et là il nous feroit savoir le tout. Suyvant quoy avons attendu le dit sieur Foncq. Et hier, jour de feste Saincte Anne, l'allasmes saluer, et nous dict que, à raison de ce qu'il falloit expédier et escripre pour l'ordinaire que se partoit samedy, il ne nous pouvoit aucune chose déclarer jusqu'à dimanche ou lundy, qu'il nous feroit le tout entendre. Et sur ce que nous le requismes nous en dire quelque chose, afin de par ceste et par le mesme courrier vous en advertir, il nous dict seullement que sa Majecté vouloit que nostre faict fut cogneu par son Altesse en Flandres comme gouverneur general du dit pays et de Bourgongne, nous asseurant de plus que nous retournerions contens. Et ayant disné avec nos vrays amys, et en

présence du sieur de Montfort, nous fut résolu et donné à entendre que le meilleur expedient et depesche estoit d'estre renvoyé devers son Altesse, puisqu'elle s'estoit plaincte qu'on avoit traicté le faict sans sa participation, et non estre expédié par deça.

(Les députés concluent qu'il faut écrire et agir de suite en Flandre, eux-mêmes ne demandant qu'à partir de l'Espagne.)

(*Archives de Dole.*)

## XV

### LETTRE DES DÉPUTÉS GOLLUT ET ETIENNE COLARD AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

*Motifs des nouveaux retards qu'éprouvent les députés. Mais la cause de Dole triomphera, le roi fera écrire en ce sens au gouverneur des Pays-Bas. — Impatience des députés de quitter l'Espagne.*

(7 août 1584.)

Messeigneurs, par le bon advertissement de monsieur le bailly de Montfort, nous avons heu moyens de vous escripre ces deux mots à la haste, pour vous advertir que, dès nostre audience, nous avons tousjours poursuivy avec importunité modérée le dépesche de la résolution de sa Magesté sur nostre faict, et encores n'y sumes parvenus. Pour austant que sont passez quatre ou cinq mois, le sieur président Foncq n'a heu audience de sa Magesté ; et à la dernière elle a traicté tant plus d'affaires, pour expédition des quelles luy a falu du temps. Et

d'ailleurs ledit sieur désire que tous les dépesches qu'il convient estre signés par sa Magesté soient portez à icelle ensemblement. Il a pleu au dit sieur Foncq nous déclarer que nostre faict sera des premiers, nous donnant toujours à entendre que partirions d'icy contens, et que sa Magesté escripra à vos seigneuries qu'elle n'a voulu entendre, ou entend aucune chose altérer des concessions faictes à ceulx de Dole, quant au Parlement et Université. De mesme seront adressées lettres à son Altesse en Flandres pour incontinent nous pourveoir conforme à nos dictes concessions et à ce que jà vous avons escript du 27e du passé. Nous avons le mot de monsieur le secrétaire de Laloo, qu'au mesme instant que ledit sieur Foncq luy enverra la mynute de nostre résolution, il expédiera de nous incontinent procurer la signature de sa Magesté. Et ce faict, ne tarderons à reprendre nostre chemin, pour ce que mieux serions en une prison en Bourgoigne qu'en ce pays, aux incommodités que ressentons..... Le peu de temps ne nous permet plus long discours, laissant le tout de ce que s'est passé en nostre négoce et les embuscades et traverses que vous conterons à nostre arrivée, etc. (1).

(*Archives de Dole*, liasse 1506.)

---

(1) Pour juger de la duplicité dont on usait envers les députés dolois, il suffit de mettre cette lettre en regard de l'une des suivantes du cardinal de Granvelle, outré de cette duplicité. (Voir n° XVIII.)

## XVI

### LETTRE DU ROI PHILIPPE DUC ET COMTE DE BOURGOGNE AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE DOLE.

*Le roi s'est fait représenter toutes les pièces de la grave affaire qui les intéresse. Elle ne peut encore être résolue ; quand elle sera en état de l'être, le roi, en la décidant, aura égard à la fidélité connue des Dolois. Eloge des deux députés.*

(1584, 14 août.)

Chiers et bien amez, les commissaires messire Etienne Colard, conseiller en nostre maison de ville, et le docteur Louys Gouluz, professeur de droit en nostre Université de Dole, qu'avez destiné vers Nous, sont arrivés par deça, il y a quelque temps, et ont esté de Nous bien veus, et d'eux esté entendu particulièrement tout ce que, tant en audience de bouche, que par escript, ils ont par deça remonstré en droit leur commission et charge pour divertir la translation à Besançon de nostre Cour de Parlement à Dole. Sur quoi avons faict exactement veoir et examiner les pièces, escripts et enseignemens que à vostre intention ont esté exhibés, sans prétérir de faire considérer et peser aulcun point qui fut de la dicte matière, Nous disons sur icelle pour expédition de vos dits commissaires, eulx retornant avec la présente devers vous, que, comme le faict de la susdicte translation n'est encoires advancez en tels termes, que nostre résolution y puisse ensuyvre si briefvement, restant encoires à y faire plusieurs debvoirs et offices, à ce que nous soyons

plus amplement informez de toutes circonstances qui en dépendent, n'avons treuvé convenir de retenir plus longuement par deça vos dicts commissaires, mais les dépescher avec asseurance que leur avons doné, comme au semblable la vous donnons par ceste, que, quand l'on aura furny aux susdicts debvoirs, il se treuvera matière en estat de résolution. Nous ne postposons d'avoir convenable regard aux points reprins par vos remonstrances, et pièces exhibées, lesquelles avons faict retenir par deça à la dicte fin, puisque ne sont sinon transcripts et copiés de originaulx estant rière vous. Sy est la leaulté et fidélité de nos bons subjects de Dole tant renommée du passé, et avons cogneue à présent, que ny a pourquoy en peussions consevoir quelque doubte. Aussy n'a esté oncques nostre intention de, en quoique ce soit, grever les dicts de Dole, moins admettre chose qui tendast à la diminution et ruyne de ladicte ville, ains a esté et est encoires nostre but de procurer et sougner par moyens convenables et pratiquables tout ce que revient à la plus grande seurté et tranquillité de nos bons subjects de nostre comté de Bourgongne, comme de ce ils ont ample preuve par eux en général, et vous en particulier debvez de ce avoir entière certitude, vous disant au demeurant que vos dits commissaires se sont par delà comportez si modestement et au faict de leur charge sy bien acquittez, que Nous jugeons le choix que avez faict de leur personne avoir esté très à propos. Chiers et bien amez,

Nostre Seigneur vous ayt en sa saincte garde. De Saint-Laurent le Royal, le XIII d'aoust 1584. Signé Philippe et plus bas, A. de Laloo.

*(Archiv. de Dole,* copie.)

## XVII

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

*Il était facile de faire cesser la combourgeoisie de Besançon, et comment.*

(Madrid, 12 août 1584.)

A la vérité ce fut esté ung grand bien de, comme qu'il soit, faire cesser la combourgeoisie (de Besançon); mais, comme je l'ay souvent escript, il falloit procéder aultrement, et dois le commencement, employer l'auctorité impériale ; par ce bout, tout se fust facilement remédié.

*(Mém, Granvelle. Correspondance de Bellefontaine,* I. 430.

## XVIII

### LE CARDINAL DE GRANVELLE AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

*Le cardinal a en mains les pièces de la négociation avec Besançon; il la trouve inopportune, et blâme vivement la conduite que l'on tient à l'égard des députés de Dole. Lui-même reste indécis sur la question.*

(Madrid, 16 août 1584.)

..... Quant au transport de la Cour de Parlement à Dole, je le lesseray demesler à celluy qui faict l'instruction..... le temps ne me semble à propos

pour maintenant proposer le transport de la Cour. Je hay en main les pièces, et ne m'en faict semblant. Ne sçay si de honte on renverra les depputés avec paroles ou lettres générales. Dieu sçayt quand, sur le surplus, se prendra résolution. Je loue que du moins ceulx de Dole partent, pour non charger la pauvre ville de tant de frais dont elle n'a besoing. A la vérité, il fust esté mieulx non mectre la chose si avant, si l'on ne vouloit passer oultre. Et, à vous dire tout, je ne me sçay résouldre, et s'il conviendroit à la cité. Je me souviens bien que quant il s'en est parlé cy devant, que les anciens ne le trouvoient bon ; et touttefois il me semble estre plus que acquis, que l'on trouve quelque moyen pour accommoder la cité et le peuple de gens d'estoffe.

*(Mém. Granvelle. Correspondance de Bellefontaine à cette date.)*

## XIX

### LETTRE DU CARDINAL AU PRIEUR DE BELLEFONTAINE.

*Le cardinal ne voit pas clairement la vérité dans la question entre Besançon et Dole. — Il se tient entre deux. —Moyen de remédier au danger de transporter l'Université à Besançon.*

(8 octobre 1584.)

Les députés de Dole sont pieca partiz, et, comme je crois, arrivez. Je tiens que, comme ils dient, l'on attendra l'advis de Monseigneur le prince de Parmes. Quant à moy, je suis de la vieille opinion, pour

non voir cler en la jeusne (1) ; mais je me tiens entre deux, actendant ce que s'y resouldra, sans me déclarer ny pour l'ung ny pour l'aultre.

(*Correspond. de Bellefontaine* II, p, 454.)

Quant à l'Université, si la cognoissance entière sur les suppots d'icelle estoit réservée au Chappitre, comme je vous escripvoye, cela pourroit remesdier au mal que l'on craint ; la cité désire tant ce point, et l'a poursuivi si longtemps.

(*Ibid.*)

## XXI

(31 décembre 1588.)

Le comte de Champlitte et M. de la Villeneuve préposés par le roy d'Espagne pour induyre les habitans de Besançon à non renouveler le *civilége* avec Fribourg et Soleure comme contraires au traité d'association et de gardienneté, le dit civilége devant expirer en mai prochain, reçoivent une réponse négative des habitans. Protestation au nom du roi.

(*Correspondance de Champagney*, I, p. 24.)

---

(1) Le cardinal ne se souvenait pas qu'il avait une opinion plus arrêtée sur la question, onze ans auparavant. Effectivement, il écrivait de Naples, le 29 octobre 1573, au même prieur de Bellefontaine :

« Ce m'est grand plaisir d'entendre que les affaires de Besan-
» çon sont en bon chemin. Ce seroit bonne œuvre, qui pourroit
» moyenner se servant du temps et des occasions que la Cour du
» Parlement se tint à Besançon, pourveu qu'on peust remédier à
» la perte qu'en feroit la ville de Dole.

(*Correspondance de Bellefontaine*, I, p. 71-72.)

## XXII

### LETTRE AU PRINCE DE PARMES.

(Rome, 2 février 1589.)

Elle porte que le comte d'Olivarès averti à temps des démarches des habitans de Besançon pour obtenir l'érection d'une Université a pris « *tellement l'affaire au cœur* que, quoique les dulles du pape fussent dépeschées, on a empesché la levation d'icelles, après avoir bien amplement demontré combien la dite érection serait préjudiciable au bien et seureté de tout le pays de Bourgongne. »

(*Papiers non inventoriés.* — A la préfecture du Doubs.)

## XXIII

### LETTRE DU ROI D'ESPAGNE AU COMTE DE CHAMPLITTE.

(1589.)

..... se trouve que de vostre costel avez rescript à mon bon nepveur (le duc de Parmes) pour le consulter..... et quant à l'auctorisation dont faictes mention que, avenant quelque notable changement ou altération à Besançon, par où il fut NÉCESSARE VOUS EN EMPARER avec l'assistance du pays... en ay escript aussy à mon dit nepveur, remectant néanmoins le tout à la discrétion dont userez avec les dextérités et moyens qu'employez en un faict de si grande importance.

(*Archives de Dole.* Copie, liasse 1523.)

## XXIV

LETTRE DE PHILIPPE II AU DUC DE PARMES POUR EMPÊCHER LE RENOUVELLEMENT DU CIVILÉGE DE BESANÇON.

(Madrid, 4 février 1589.)

Il lui dit en chiffres de faire examiner par ceux à qui il appartiendra, s'il ne faut pas, au cas où ceux de Besançon se rendroient difficiles et refusans, de *les presser par voies de fait que le duc trouvera bon*, et, en genre de voie de fait, de ne pas se laisser prévenir par eux. Original signé PHILIPPE.

*(Archives de la préfecture du Doubs.)*

## XXV

SECONDE ÉLECTION DE GOLLUT COMME MAYEUR DE DOLE, AU MILIEU DES ÉVÉNEMENTS REDOUTABLES QUI SE PRÉPARENT.

(26 décembre 1594.)

La compagnie estant assemblée, a esté faict propos élégant par le sieur Berreur, premier eschevin, sur la saison présentement régnante, les bruits de guerre, les menaces journalières, l'emport de la conservation et garde de la ville, les travaux que ceulx qui ont les fonctions du magistrat en main pourtent, déclarant que on estoit assemblé pour procéder à nouvelle eléction. Il rappelle aux assistans le serment qu'ils ont pretté d'élire personnage bien

qualifié d'expérience et d'autorité. Sur ce ayant esté meurement déliberé et discouru des occurrences du temps, a esté à pluralité des voix esleu et choisy messire Loys Gollut, docteur en droit, pour mayeur, — et a esté conduit, le dit sieur Gollut, à l'église, lequel, après célébration de la messe, a presté le serment.

*(Délibérations de Dole,* vol. 1594-1597.)

## § 3.

### Seconde ambassade de Gollut.

(1593.)

Les sept ou huit lettres que, dans le cours de cette ambassade, Gollut avait écrites à la ville de Dole, ont été perdues, une seule s'est conservée. On y retrouve le style et la manière de l'auteur.

## XXVI

### LETTRE DE GOLLUT AUX MAYEUR ET ESCHEVINS DE LA VILLE DE DOLE.

*Arrivée de la flotte chargée d'or. — Elan des Bourguignons dansant sur les remparts d'Anvers. — Leur réponse pleine de gaieté aux sommations de l'ennemi. — Le duc de Parmes est sorti d'Anvers pour le combattre.*

(27 avril 1584.)

..... Les nouvelles sont venues aux marchands d'Anvers, que la flotte des Indes est arrivée au port de Saint-Michel des villes de les Acores, chargée de dix-huit millions d'or pour le roy, et aultant pour les marchands, et est la flotte de 80 voiles

en y comprenant dix grands gallions. — Les Bourgougnons font tous les jours sorties sur les ennemys, et en depeschent beaucoup; ils ont soubstenu deux assaults donnés à un ravelin, et se moquent de l'effort des ennemys, dansant quelquefois sur le rempart au son de la cornemuse, à ce que l'on dict. Ils ont été sommés de rechef de se rendre. Mais ils répondent qu'estant subjects du roy, ils doibvent garder la place, ou mesme, que s'ils la rendoient, ils ne se oseroient plus treuver entre ceulx de leur pays. Toutefois, si l'on leur donne trois jours pour y penser, ils pourront faire réponse: le premier jour seroit de la Saint-Jean, le second de la Saint-Remy, et le tiers pour le jour de Noël, après les quels il seront entièrement résolus. Ce qui fait dire aux prisonniers que le comte Maurice (1) et les Hollandois prendront voluntier un honneste prétexte de lever le camp, se repentant d'estre venus.

Depuis ces présentes escriptes, S. A. (2) est sortie d'Anvers; et aujourd'hui comme l'on tient, l'on verra l'ennemy. Dieu veuille que l'effect soit heureux. L'on espère qu'il le sera, veue l'allégresse de l'armée et le désir que chaqu'un a donner secours à nos gens, qui font ce que des Césars pourroient faire.....

*(Archives de la ville de Dole).*

---

(1) Maurice, fils du prince d'Orange, dirigeant, comme l'avait fait son père, le soulèvement des Provinces-Unies contre l'Espagne.

(2) Le duc de Parmes, gouverneur général des Pays-Bas et de la Bourgogne.

§ 4.

## XXVII

*Mort de Gollut. — Son éloge dans les registres municipaux de la ville de Dole.*

(Séance du 22 octobre 1595.)

Le sieur eschevin Gérard a proposé à la compagnie le décès advenu ce jourd'hui, au son des matines, de messire Loys Gollut, qui debvoit estre enterré sur les quatre heures après midy; qu'estoit le tiers mayeur décédé en sa charge... qu'il falloit adviser quels honneurs l'on feroit à ses funérailles, les quelles debvoient être fort honorables.

*(Détibération du conseil de Dole à cette date.)*

(Séance du 26 décembre 1595.)

Le premier eschevin, le sieur Jacques, propose élégamment que ceste année 1595 la ville de Dole et mesme le comté de Bourgongne avoit esté travaillé de la guerre par l'invasion hostile de ce pays par les Lorrains et François conduiz par Tremblecourt, qui avoient occupé plusieurs places au bailliage d'Amont et faict effort de surprendre la ville de Salins et aultres importantes. Et depuis, le prince de Béarn estoit avec son armée entré hostilement et faict quelques efforts en aulcunes places de peu d'importance qui auroient composé de deniers, comme Arbois, Poligny, Lons-le-Saunier, St-Amour, afin d'estre délivrées des siéges, les quellés inva-

sions de guerre auroient apporté de grandes misères en divers endroits et fraiz à ceste ville (de Dole) et tout le pays. Néanmoins, graces à Dieu, l'on avoit esté délivré de tant de calamités, et avoit beaucoup travaillé fut messire Loys Gollut, jadis mayeur, qui estoit décédé en sa charge au mois de novembre dernier, personnage de grande doctrine, du quel la ville regrettoit grandement le décès.

*(Délib. de Dole à cette date.)*

## XXVIII

*Présentation de Jean-Baptiste Gollut, fils de l'historien, par le Parlement de Dole.*

### LETTRE DU PARLEMENT AU GOUVERNEUR DES PAYS-BAS.

(Dole, 24 septembre 1618.)

... Après avoir presté le serment requis en tel cas, nous vous présentons Jehan-Baptiste Gollut, docteur en droit, conseiller et premier advocat fiscal, nostre confrère. Il a eu tous les suffrages sauf ceux des conseillers Surlau et Boyvin, qui ne l'ont pas nommé à raison qu'ils luy altouchent au quart degré d'affinité. L'estime que nous faisons de sa grande doctrine, son mérite, son expérience et bonne réputation, joincts aux longs et continuels services qu'il a rendu à V. A. et au public avec beaucoup de peine et travail qu'il a eu charge en plusieurs commissions fort importantes, signamment quand le duc de Nemours fut sur les frontières de ce pays.

*(Registre des présentations du Parlement de Dole.* — A la préfecture du Doubs.)

## XXIX

### PRÉSENTATION PAR LA COUR DE PARLEMENT.

(3 juin 1637.)

A la place des conseillers Gollut et Bersaillin, décédés l'année précédente par suite de la contagion qui régnoit à Dole, nous avons, disent les membres de la Cour, procédé à cette présentation, aussitôt que cette cruelle maladie nous a permis de nous rassembler.

(*Archives de la préfecture du Doubs*. Registre cité.)

---

# APPOLOGIE OU DEFFENCE

## DES MÉMOIRES DE LA FRANCHE-COMTÉ DE BOURGOUGNE

CONTRE

CE QUE LA MAISON DE VILLE DE BESANÇON HAT DÉCRÉTÉ.

---

Si par quelques iours i'hay senty en mon esprit une fascherie grande, c'est par cela que mes amis m'hont rapporté, de ce que plusieurs illiterez de la cité de Besançon disoient contre les Mémoires de Bourgougne, par moi laborieusement colligées et disposées. Toutefois, ie me suis consolé, encouragé et résolu, me souuenant que nous sommes tous subiects aux calomnies, et me suis persuadé que les gens lettrez lisans les dicts Mémoires, n'admettront point telle critique, ils se souuiendront qu'en semblable trauail lon peut facilement errer, tantost à obmettre quelque chose notable, aussy à rapporter quelque faict que chasqu'un ne gouste, et ne treuue passable ; estant bien vray que lon ne peut pas contentement donner à toutes gens, et que ne pourroit-on treuuer un homme qui ne soit subiect à chopper, sans que cela puisse luy estre imputé à malice, mais à inaduertance. L'un y peut plus treuuer que l'autre, mais personne n'y peut amasser tout ; cecy surtout estant de lecture longue, de collections diuerses, de disposition difficile. Quoy considérant, ie ne me peux

assez esmerueiller de ce que quelques uns trop hardis osent parler de cecy, et ne se mettent en mémoire la multitude des choses qu'ils n'heussent peu treuuer si auant moi ils se fussent mis à la recherche. I'hay puisé en diuerses fontaines, et auec ma cruche particulière, les eaux et liqueurs que ie présente. Que ces aultres en fassent autant auec leurs vases propres. Quant à moy, iehay de diuers autheurs, et par lecture de bons tiltres et enseignements leu, colligé et disposé selon que la petite capacité de mon esprit le hat peu porter, et de ce ie hay peu mériter quelque grâce et bonne volunté de ceux du païs, que ie hay principalement regardé et voulu seruir. C'est ici de la sédulité franche, et du désir réglé de seruir ma patrie, de l'honorer, et d'emporter auecque moy, quand ie décéderay, cette conscience nette et purifiée de n'hauoir porté envie à la fame et bonne renommée d'aucun, mais de hauoir escript simplement et sincèrement la vérité, autant que ie l'hay peu comprendre et entendre. Ce que, Dieu aydant, la postérité récompensera par son cueur affectioné, considérant le trauail que ie hay soustenu, luy fournissant et m'efforçant de luy fournir les aydes que sa mémoire et sa cognoissance demanderoient, me confiant au surplus que personne de bon iugement ne douterat que la critique des citoïens de Besançon ne vient que de ce qu'ils veulent tenir cachées bien des choses, comme contraires à leurs conceptions et commune iactance. Elle trouuerat bon que lon haye escript ce que lon a rencontré conformément à

la vérité, cela estant raisonnable et prattiqué par ceux qui escripuent. Pensons-nous que Vopiscus soit moins estimé de Gaule, pour ce qu'il hat escript des Gaulois : *quibus familiare est ridendo fidem fallere ;* ou que lon doibue brusler Titus-Liuius pour hauoir faict les Romains enfans de pasteurs, banqueroutiers et gens dignes d'un asyle ? Suetonius sera-t-il censuré pour auoir tant peculièrement memorié les horribles vilennies des premiers empereurs, et Tacitus serat-il condemné pour hauoir laissé une histoire pleine de tant de cruautés, que le lecteur ne peut s'en retirer meilleur, mais plus esmeu et despité : *non melior, sed commotior ?* Quoy de Francisco Guicciardi qui ne met jamais le décès de quelque grand personage, sans faire la commémoration de sa vie pour ses bienfaicts et meffaicts, avec tant particulière déclaration que tous les parens, subiects et serviteurs en deburaient estre marrys ? Escoutons Montluc qui dict de son païs le meschant naturel, aspre, fascheux et cholère ; lisons dedans Belleforest ce qu'il escript des Comingeois et de la Gascongne, lieu de sa naissance. Voyons Cernejo, en l'histoire du siége de Paris, qui dit Paris si superbe et indompté, et à qui personne ne peut donner le frein, seconde Babylone sans lois, sans roix et sans justice.

Néantmoins ces autheurs et mille autres anciens et modernes sont recens, approuuez, voire dans les païs et villes desquels ils hont escript choses désaggréables, mais véritables aussy. I'hay pareille-

ment et fidellement dict et mis en mémoire ce que i'hauois cogneu. Pourquoy m'en reprendrat-on, et qu'à ceux-là il hait été permis? Faudra-t-il que, pour complaire à ceux ausquels ie n'hay obseruance ny obligation, ie taise ce qui sert au prince qui me commande et qui me conserue, et au païs qui m'hat enfanté et nourry? tomberai-ie en l'exécration, pour ne flatter ceux ausquels ie ne doibs aucune chose? Enfin si i'hay découvert quelque chemin qui serue pour parvenir à la cognoissance de ce qui estoit incogneu, en quoy haurai-ie meffaict?

Mais vous direz: plusieurs citoïens ne goustent point la rondeur des escripts et la mémoire des choses passées; ils ne veulent point ce qui est contre leurs opinions et leur touche particulière. Telles gens appétent que lon leur déguise tellement les matières que la postérité ne puisse entendre si quelqu'un hat mal faict, s'il s'est oublié, s'il y hat quelque chose à reprendre; voire elles ne veulent que l'historiographe escripue à la vérité ce qui sert à son prince et à sa patrie, ne veulent que lon dise ce qui deffault, ce qui hat esté corrigé, ny peut-estre ce qu'aux gens de bien est solemnel et recommendé. Ie tiens cela pour vray, et le veux croire fermement.

Mais aussy ie représente cela, en ce lieu, comme pour deffence et appologie de mes escripts, et pour faire entendre à tous les bons et déuots citoïens, spécialement à ceux qui sont subiects du Franc-Comté de Bourgougne, et habitans en la cité depuis

peu d'années, ou qui sont descendus de ceux qui y sont venus depuis la mort de Charles, duc de Bourgougne, que cela que i'ai memorié est vrai, sans passion ennemie enuers la cité ou contre le moindre particulier d'icelle, afin que par cecy ils cognoissent le tort qui a esté faict à leurs princes, à leur pays et à moy, et qu'ils se recognoissent d'entendre plus clairement les droicts de leurs ancestres. Mais ie ne desire que les autres particuliers, les nouveaux venus, qui ne sont pas de la cité, s'arrestent à cette défence pour y prendre plaisir, et qu'ils la lisent pour sçauoir si l'on s'excuse enuers eux ; ce n'est pas pour cest effect que ie la leur adresse, mais bien et seulement aux premiers que ie sçay n'estre point cause de ce que lon hat faict. Ie sçay qu'ils ne veulent mal au prince ny au pays. Ie sçay qu'ils ne se dedaignent d'estre nommés Bourgougnons; car aussy le sont-ils et le veulent estre à jamais. Ie sçay qu'ils ne ressemblent les autres qui se montrent comme ces porceaux, qui mangent le gland sous le chesne, et ne lèvent sa teste pour considérer et auiser l'arbre qui le porte. Ingrats qui ne vivent d'autres que de nostre Bourgougne... Quoy ! à ceux ci, récrierai-ie : tous ensemble bandez-vous, armez-vous, et me reprenez si vous pouuez, mais néantmoins lisez patiemment et entendez la vérité.

Ie veux commencer en rapportant la répréhension que lon faict contre cela qui est escript, dans le volume des Mémoires de Bourgougne, à la recom-

mendation et commémoration des drois qui appertiennent à nostre roy et au païs ; cela dict par forme de simples mémoires, sans dilation, telle que ie pouuois faire, si ie le heusse voulu traicter avec le stile et abundance requise en toutes narrations historiques. Lon s'en marryt toutefois, lon s'en despite, lon en faict iugement qui est contre le roy et le païs, plustôt que contre l'autheur des dicts mémoires.

Il est doncques vray que, le jeudy XXVIII de janvier 1593, a requeste de Maître Jehan de Basle, syndicque de la cité de Besançon, poussé, crois-je, par les estrangers et par quelques enuieux et malueillans fut dressée une poursuitte pour obtenir ceste interdiction qui porte que ledict syndicque hat remonstré aux sieurs gouverneurs de la cité que « de-
« puis quelques mois, Claude et Nicolas Demongesse
» hauroient exposé en vente certain livre intitulé
» *Mémoires historiques de la République séquanoise*
» *et des princes de la Franche-Comté de Bour-*
» *gougne,* en diuers endrois auquels se retreuuoient
» insérées plusieurs choses qui tendent non seule-
» ment à mespris de la Chambre impériale et con-
» sistoriale de la cité, comme aussy des prérога-
» tiues, antiquitez, franchises, et libertez d'icelle ;
» mais aussy contre les haulteurs et drois de la sa-
» crée Maiesté impériale, nostre souuerain prince,
» et que, comme il est à craindre que la souffrance
» de la vente publique de tel liure ne soit désag-
» gréable à sa dicte Maiesté, et préiudiciable à la

» postérité, ledict syndicque requéroit, etc..... ; » et puis suit l'interdiction de vendre lesdicts liures à peine de confiscation d'iceulx.

Voilà le texte et les propres mots de ce que contient cette belle interdiction, par laquelle je m'asseure que vous cognoistrez que lon ne veut point permettre que lon puisse voir, dedans les dicts Mémoires, les drois qui appertiennent au roy et au païs en la cité de Besançon ; et néantmoins, il est véritable, ainsy que les tiltres anciens contiennent, que vous y treuuerez que le Franc-Comte et Palatin de Bourgougne hauoit beaucoup de drois que ces messieurs-là dénient, ne vueillent oyr, lire, voir ni pratiquer ; vous y treuuerez leur cité au milieu de nostre Franche-Comté et païs, duquel néantmoins ils ne vueillent estre et ne se vueillent nommer. Car ce leur est assez que le laict pour leurs enfans, le pain pour leur peuple, le foin pour leurs cheuaux, le bois pour leur cuisine, la pierre pour leurs bastimens, la marchandise pour leur traffique, enfin tout cela qui aide, accommode, enrichit, nourrit et engraisse, leur soit porté de Bourgougne, et fourny par le Palatin de Bourgougne : mais du prince et du païs il ne faut parler, cela est répréhensible, cela est execrable, c'est assez que les habitans de Besançon haient tout ce qu'ils vueillent du païs.

Mais vous, Messieurs, qui estes enfans de Bourgougne, demandez comment lon peut accuser mon intention, de quoy lon se peut offencer dans la cité, quel blasme lon collige en ces Mémoires. Je ne vous

le diray à l'aureille et ne le serreray entre les lèures, mais haultement, clairement et intelligiblement ie le publieray, à fin que ces autres l'entendent. Lon ne peut pas oyr parler des drois que le grand monarque des Hespagnes, comme Franc-Comte de Bourgougne, hat sur Besançon ; c'est le point et la picque principale (1). Puis on ne veut pas que la ville, que les villes principales soient honorées, on ne veut pas que Besançon hait été autre que la capitale des Séquanois, on ne veut pas qu'elle soit en Bourgougne, qu'elle hait été subiecte aux princes de Bourgougne, qu'elle hait été à autre qu'à soymesme, qu'elle puisse être discommodée, rangée, chastiée. Mais lon veut qu'elle soit, que lon la fasse, que lon la représente tant excellente et en telle célébrité et prœéminence que, comme Venise, elle hait tousiours esté exempte de supérieurs et supérioritez. Mais où est-ce que le liure des Mémoires susdicts traicte cela ? Seroit-ce point au chapitre XXIV du Ier liure où tant copieusement et curieusement, en traicté particulier, lon hat descript la cité, son antiquité, sa beauté, et les autres particularitez qui

(1) L'objet capital de Gollut dans son Apologie ou défense de ses Mémoires, est de prouver cette thèse insoutenable, que nos comtes de Bourgogne étaient souverains de la ville de Besançon, même qu'ils conservaient, comme comtes palatins, à la fin du XVIe siècle, la vice-royauté de tout l'ancien royaume d'Arles, du Rhin à la Méditerranée ; assertions étranges qui dépassent de beaucoup ce qu'il a avancé de plus hardi dans ses Mémoires, et que nos princes, tels que Charles-Quint et Philippe II, au plus haut degré de leur puissance, n'ont pas même imaginé.

la prinssent et la recommendent dehors, et en quoy l'autheur s'est tant affectionnément eslargy, que tous ceux qui en ont heu la lecture hont été occasionnez de confesser que iamais, en tous les temps passés, un autre, voire citoïen au faict de la cité, ou estranger, ne s'est peu treuuer, qui en hait tant sceu et peu dire. Munsterus, Dupinet, Cousin, Paradin, Cenalis, en hont escript deux mots, et en hont mis en lumière quelque chose, et messieurs de Casenat et Chiflet en hauoient dressez quelques recueils ; mais toutefois ils n'estoient arriuez iusques là; pour le moins le peuple de Bourgougne ne le hat encore entendu. Mais vous direz peut-estre que tout cela, qui dans ce XXIV^e chapitre hat esté mémorié, ne hat pas suffisamment contenté ; ils vouloient autres et plus grandes particularitez et louanges. A cela ie réponds que ie n'estois pas tenu de songer, de supposer, mentir, ains seulement mémorier ce que ie sçauois, ce que les escripts anciens des autheurs et liures imprimez contenoient, ce que les tiltres authentiques des chartres et cabinets principaux de Bourgougne portoient, ou que l'œil et l'inspection corporelle me monstroient. Que s'ils en vouloient dauantage, que ne communiquèrent-ils cela qu'ils hauoient, quand Munsterus et Dupinet les en prièrent et feirent grandes instances, comme ils escripuent ? Et pourquoy ne le feirent-ils à ma réquisition, lorsque ie leur en rescripuis, et que ie leur en addressay lettres par le moïen du sieur docteur Pétremand, mon allié et bon amy ? Mais ie

sçay à quoy il tient, et à quoy il tiendrat tousiours, que si lon dresse les histoires de Bourgougne, on ne serat iamais content en ceste cité. Car les hommes de lettres n'escripront point pour flatter ; ils ne diront sinon ce que ou leurs liures ou leurs tiltres ou leurs yeulx contiendront et verront, ou ce que lon leur ferat tesmoigner de telle sorte qu'ils n'en puissent doubter. Et ce dernier, comme pourrat-il estre faict, quand le sieur N***, enfant de vostre cité, me hat ingénuement confessé que la maison de ville ne hauoit tiltre ni enseignement authentique ; qu'elle refusoit les communications pour causes et raisons secrettes (1), et qu'elle se contentoit de l'opinion qu'on hauoit de la cité et de la iouyssance et estat auquel elle se treuuoit, ce que certes est très-bon et très-bien aduisé. Car il y hauroit bien grand danger que qui rechercheroit un peu trop curieusement, et qui voudroit trop particulièrement dire ce que la cité et les citoïens hont faict, treuueroit des choses que lon ne voudroit sçauoir ni publier. Comment donc est-ce que lon se plaindroit iustement de ce que ledict chapitre XXIV contient ? Je le diray puis après en son ordre.

Pour maintenant, aduisons si, pour respondre

(1) C'est par un sentiment d'orgueil national que les habitants de Besançon tenaient étroitement close l'entrée des archives municipales. Leurs titres, comme Gollut le supposait, eussent singulièrement contredit leurs prétentions, en montrant qu'ils avaient eu un seigneur, l'archevêque de Besançon, et que dans la cité la commune ne datait que de 1260.

aux poincts de l'accusation et interdiction, ie feray bien de les suiure par ordre, d'examiner si quelque chose serat *au mespris de la Chambre impériale, item,* contre *les prérogatiues d'antiquitez, franchises et libertez de ladicte cité,* ou bien si ie prendray de feuillet en feuillet ce qui fasche, à fin que rien ne puisse eschapper. Pour vous complaire, ie prendray le chemin de l'interdiction, délaissant l'ordre des feuillets soubs espoir de resserrer le contenu en la classe que l'interdiction contient. Ceste interdiction, ie la resserre en trois chefs, le premier desquels est pour cela qu'il appertient particulièrement à ce que l'on appelle chambre consistoriale de la cité, prérogatiues d'antiquitez, franchises et libertez d'icelle ; le deuxième chef serat pour la Maiesté impériale et chambre d'empire, et la troisième pour ce que sa Maiesté impériale y hauroit de désaggréable et qui à la postérité seroit préiudiciable.

*(Ici Gollut reproduit textuellement 45 passages de ses Mémoires, auxquels il a cru que pouvaient s'appliquer les griefs dont il vient de parler ; comme il les discute ensuite, nous ne les reproduirons pas.)*

Tels sont les poincts dont ie hay peu apprendre eux estre marrys et offensez.

1° Pour le faict de l'antiquité, six articles, colonnes 18, 60, 61, 63, 68, 390.

2° Pour les franchises, dix articles, col. 65, 66, 566, 574, 635, 894.

3° Pour les prérogatiues, cinq articles, col. 18, 61, 70, 80, 81.

4° Pour les drois impériaux desquels ils vueillent exclure le prince de nostre Bourgougne, et se dire république sans hauoir prince supérieur, lon ferat deux classes par la première desquelles serat monstré qu'ils hont heu plusieurs chefs et princes, et que pour au iour d'huy, en hont autres que les empereurs, et séra traicté de cela en vingt-trois articles, col. 8, 16, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 217, 372, 456, 566, 667, 730, 894, 906.

Pour la seconde de la puissance imperiale feront principalement neuf articles, col. 217, 372, 462, 465, 468, 906.

Et de ces deux conioinctement serat tiré le dernier chef qui est sur ce qu'on dict que sa Maiesté impériale le hauroit désaggréable et qu'à la postérité seroit préiudiciable.

Considérez, à la seule lecture des articles, si lon hat heu iuste occasion de faire l'interdiction, et par conséquent donner matière aux citoïens pour vouloir mal à l'historiographe, et subiect pour faire charger de blasme celuy qui ne hat démérité. Que ne heut-on pu faire si lon heut escript ce qui pouuoit le plus aigrement faire ressentir, et que lon n'heut, pour cette iuste considération, passé soubs silence bien des choses desquelles les citoïens se pouuoient tenir pour offencez, sinon par tant que la narration pouuoit seruir de mémoire et instruction à nostre prince, à ses officiers et généralement à tout le païs, des drois qui nous appertiennent dedans et dehors de la cité. Entre plusieurs bons en-

seignemens qui me sont venus des deux Bourgougnes se treuuent des tiltres authentiques venans de lieux diuers et par diuerses mains, ie hay passé soubs silence plusieurs choses notables : le rescript du pape Alexandre IV qui commine les citoïens de censure, s'ils ne cessent la perséquution qu'ils font contre les ecclésiastiques ; celui du pape Honorius III de l'an IX de son pontificat, contre les citoïens qui hauoient expulsé de la cité le réuérendissime archeuesque et luy hauoient blessé plusieurs séruiteurs ; celui d'Innocent IV, qui les appelle *indurati* ; celui d'Alexandre IV, confirmant un statut prohibant les enfants des lays estre receus chanoines, quand ces lays hauroient tuez, prins ou blessez un chanoine, et que cela serue iusqu'à la quatriesme génération ; la sentence rendue au concile de Basle pour cause de la iurisdiction, libertez et priviléges de l'Ecclise ; l'excommunication du pape Grégoire IX contre les citoïens pour hauoir fermé les portes au réuérendissime archeuesque Girard ; le mandement du prince, prohibant la conduicte et port de viures en la cité parce que lon hauoit chassé l'archeuesque (1); celui qui commende de battre la monnoye pour l'archeuesque et le chapitre auprès de *Porte-Noire* ; le faict de Lambelin et les particularitez de ses desseins, de ses complices et du succès des besongnes

(1) Voy. sur ces faits notre *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tom. I, p. 413 et suiv., 448, 451 et suiv. de la 2e édition.

entreprinses par eux (1); les impositions faictes pour la garde du païs sur la cité en diuerses années, avec les payemens qu'elle hat faict ; les exéquutions des mandemens de récréance, sans clause réquisitoire, et sans requérir aussy, selon les mandemens de Jehan et de Guillaume de Chauuirey, tous deux baillys d'Aual, et autres choses dont il m'estoit permis faire mention, si ie heusse heu l'intention ennemie, et se fussent treuuez estre citez les citoïens nottez et tirez à la *Porte-Noire*, sans passer par dessoubs l'arc triomphal.

Que serait-ce si ie heusse dict que par opprobre lon hat laissé sur l'une des portes du palais archiépiscopal la représentation d'une personne impieuse, qui s'appreste à lascher un quartier de pierre sur la teste d'un archeuesque (2), ou que ie ne heusse dissimulé le faict de l'archeuesque Busleyden qui, en passant devant la maison de ville, le iour de sa ioïeuse entrée, s'arresta ferme et feit arrester toute sa suitte, le magistrat et autres, et demandat que c'estoit que les colliers de fer seruans pour exéquutions de iustice et de la mise au carquant signifioient? Sur ce qui lui fut respondu que messieurs de la cité les y hauoient faict apposer pour le chastoy des meschans, il les feit arrascher en sa présence et emporter auecque soy, parce que telles authoritez n'appertenoient à la cité qui estoit sans iurisdic-

(1) Lambelin, secrétaire de la cité de Besançon, mis à mort en 1538.

(2) Voy. sur cette figure le *Vesontio*, partie II, p. 25.

tion, mais à luy et autres officiers tenus en fief qui hauoient les iurisdictions de la cité, sans que les conducteurs et ceux qui se nommoient gouuerneurs y heussent part plus grande que la vulgaire et toute nue police.

Si, dis-je, ie heusse escript cela, que heussent peu dire et faire les ennemis de l'histoire et de la vérité, puisqu'à si peu ils hont perdu la contenance et la cognoissance ? Païs et bons compatriotes qui demeurés en la cité, respondés : que hay-ie offencé en escripuant ce qui est pour la recommendation du païs, pour le bien d'iceluy et pour le seruice du prince ? Si j'ai employez et consommez une partie de mes meilleurs ans pour tirer de l'oubliance la mémoire de nos pères, et si en cela ie me suis faict blanc, vieil et faible, qu'hai-ie démérité ? Pourquoy est-ce que mes soings, mes labeurs, mes dépenses sont reprinses, et le silence paresseux et ignare est sans reprehension ?

Mais qui est-ce qui ne s'esbahiroit de ceste interdiction faicte contre celuy qui est bienfaicteur de ladicte cité, contre celuy qui lui a faict honneur, contre celuy qui a plus faict pour la mémoire d'icelle qu'autre qui se treuue havoir escript ? Lon retient cependant le liure que ie hay envoyé, et faict présenter au conseil de la dicte cité. Si vous qui en estes citoïens et gouuerneurs le refusez, pourquoy le retenés-vous, pourquoy ne le renuoïés-vous, pourquoy vous en oubliez-vous ? Pourquoy, si vous le retenés et que vous y réprouués quelque chose,

ne cottés-vous les lieux, et ne faites escripre ce que vous treuués pour le mieux, soit par la plume docte de nos Bourgougnons qui sont en la cité, soit par les réfugiés estrangers qui s'y sont venus ietter, ou bien par la plume iniurieuse de ceux de Genesue et autres de la nouuelle opinion, qui sont plus que très expérimentez en toutes sortes de médisances, ou bien par ceux qui sont tout seuls cause de ceste iniquité? Voïés, citoïens, que l'interdiction générale, que vous hauez faicte du liure entier, porte que vous n'aduoués pour vray et bon ce qui vient à la recommendation de vostre cité. Ne craignez-vous point que lon dise que vous n'aggréez point qu'il hait été mémorié que, despuis le premier temps des Apostres iusqu'à nostre temps, vostre cité et la Bourgougne hont sceu retenir la doctrine et la tradition des Apostres sans infection hérétique, ce qu'est admirable; que vous haués conserué le diuin reliquiaire du très-sainct suaire de Nostre-Seigneur, Sauueur et Rédempteur Jésus-Christ et tant d'autres sainctes reliques; qu'il y hat en vostre cité tant de belles et déuotes ecclises, tant de doctes personnages ecclésiastiques? Et, si le roy se disoit offencé de ce que vous lui nyez ses drois, que vous iniuriés ses seruiteurs et subiects pour hauoir recherchés et publiés ses drois, que vous refusés les liures qui luy sont présentez, et que vous faictes les haultains, superbes et tant présomptueux que de l'oser condemner en ses subiects, et le vouloir mettre en contention auecque sa Maïesté impériale, que pourrés-vous considérément répliquer?

Çà, vous couurez vostre passion, dissimulant la volonté, que vous haués contre le droict que sa Maïesté hat sur vous et vostre cité, par la Maïesté augu te de l'empereur; aussi mesme fut-il dict à Bruxelles, en l'an passé 1593, que vous me vouliez faire assigner par deuant l'empereur ou la Chambre impériale pour tenir compte de ces poincts. Toutes fois vous hauez estés mieux conseillez de vous contenter de hauoir une fois mal faict, sans vous reietter une autre fois en faulte, joinct que vous sçavez que, pour me faire aller à Vienne honorer la maïesté de l'empereur, il vous falloit fournir deniers en trop grande somme, et que ce ne seroit à moy que vous hauriés seulement à faire, mais à sa Maïesté catholique, laquelle, par ses ambassadeurs et agens, feroit bien entendre l'importance du faict sans subir aucune iurisdiction, et monstreroit-on à l'œil ce que trop opiniastrément vous ne voulez voir. Pour me faire aller à Vienne, l'un des deux moïens debuoit estre suiuy, ou de me contraindre en me faisant citer par voye de iustice, ou de me faire rescripre pour m'inuiter à aller en la court de sa Maïesté. Le premier ne vous hat semblé propre, d'autant que ie suis de la Franche-Comté, exempt de toutes iurisdictions estrangères, allemandes ou autres, et partant, sans offencer mon prince ou sans sa licence, ie n'estois tenu de faire aucune comparition. L'autre ne vous hat semblé proffitable, non seulement à cause des frais qu'il vous hauroit fallu supporter, mais encore par ce que l'*exit* sans lequel ie ne pouuois

partir, hauroit mis en lumière l'usurpation que vous perséuérés de faire contre la Maïesté du Roy, Monarque des Hespagnes, Duc, Comte et Palatin de Bourgougne. Voilà la considération qui peut-estre vous hat gardez de passer oultre en ce friuole dessein. Ou bien vous hauiez pensé que, comme lon dit des cloches, plus lon leur donne de battant, plus on les faict clairement sonner, et comme les ballons sautent en l'air, et se leuent en haut d'autant plus qu'ils sont mieux enflés et battus, ainsy fut-il aduenu des drois du prince. Vous les heussiez vu monter en lieu plus célèbre et à la vue de tant de gens, qu'enfin vos plumes d'aigle empruntées et prinses en l'obscure fussent demeurées séparées...

Ainsy la recherche curieuse des choses anciennes heut mis à découuert tout ce faict, et les bons tiltres, enseignemens et autheurs heussent faict recognoistre et déclairer la vérité, quelque grand bruit que vous heussiés peu faire De ma part, vous haïant bien longtemps attendu, ie me suis treuué en incertitude, si ie debuois négliger ceste interdiction, comme de prime face il me sembloit debuoir estre faict; ou si ie debuois au contraire dresser ma deffence pour ne faire tort à mon roy, à mon païs et à moi-mesme; et ce dernier me hat enfin pleu dauantage, non pas que mon innocence et la vérité hayent besoin de respliquer, ni que les drois de mon roy et de mon païs hayent affaire de ma besongne, mais parce que ie doibs satisfaire aux gens doctes de nostre païs, offencez et iniuriez en

la généralité mesme du païs, modérant néantmoins le tout autant que le requiert le subiect, et que les limites d'une iuste et publique deffence le permettent.

Passons donc à la response de ce qui les offence, et voïons particulièrement les articles qui sont pour l'antiquité de ceste cité, et pesons en iuste balance ce que le premier chef contient, en ce qu'il dict que les Séquanois estoient nommez par la ville capitale, et que Besançon n'estoit la capitale.

Si lon veut opiniastrer de sur cela faire la cité de Besançon première et capitale du païs, pourquoy ne faict-on pas voir l'autheur ancien qui le hat escript; pourquoy ne respond-on aux mots de Cœsar qui lui hat refusé cet aduantage, et pourquoy ne faict-on iustification que ce mot de ville capitale lui hait été donné et entretenu, et que iusqu'à nostre temps il luy hait esté conserué ?

Si l'on aduoue que la capitale donnoit le nom, Dole hat pour cela une coniecture qui la recommende à cest effect plus que *Praux*, *Broïa*, *La Broïa*, *Besançon* et autres. Ceste considération hat esté longtemps l'obiect de mes particulières méditations; mais, ne haïant peu encore plus clairement asseurer cela, ie me suis tousiours tû. Toutes fois, estant icy occasionné, ie diray plusieurs considérations qui monstrent qu'il y hat, sans comparaison, plus d'apparence qu'elle estoit capitale et première que Besançon.

Premièrement, elle est encore la capitale du païs, ainsy que les princes le déclairent par leurs tiltres, et comme par tout le païs elle est tenue, déclairée et respectée, sans qu'il y ait hommes tant versez soient-ils en l'histoire, ny tant curieux à obseruer, ny tant prattiquez à la lecture des tiltres et chartres, qui peuuent dire quand, par qui, comme et pourquoy elle hat esté appelée capitale. Et, si en tout païs il y hat quelque capitale, et que de ce tiltre on ne donne point de commencement, pourquoy seronsnous empeschez de dire qu'elle est la capitale de la Franche-Comté, et que c'est elle seule qui hat esté la capitale des Séquanois (1)? Ie ne le hay pas dict toutes fois pour deux raisons, la première, pour ce que ie ne m'esclaircissois pas assez par mes obseruations, et pour ce que ie ne voulois, sans armes en main, commencer une guerre contre les gens de lettres qui voudroient soustenir le contraire en faueur de ceux de la ville de Besançon, soit qu'ils fussent citoïens, soit qu'ils se treuuassent estrangers. L'autre raison est que ie ne hay voulu donner occasion à ceux de Besançon de contendre sur cela.

Maintenant que ie suis appelé à ce combat, ie ne doibs point craindre d'entrer en la lice. Ie diray doncques qu'oultre la précédente considération, ces autres suiuent que le nom de *Sens* est demouré

(1) On ne peut creuser, à une certaine profondeur, le sol romain de Besançon, sans rencontrer partout les débris magnifiques de la première cité du pays. Rien de semblable dans celui de Dole, et rien ne prouve que cette ville ait existé à l'époque romaine.

à Dole en deux places qui sont ès deux issues de la ville, et en l'une des rues d'icelle que l'on appelle au iour d'huy de Mont-Roland, ce qui se treuue très véritable par les tiltres anciens qui nomment ladicte rue par les mots de *Sens* ou *Séans*, et par les désignations de deux autres places qui seruent d'extrémités à cette désignation. Car sur le quartier qui est oultre l'eau, se treuue une ecclise de Sainct-Germain de *Sens*, aultrement d'*Azans*, assise dedans un village du mesme nom d'Azans. Et en l'autre partie de la ville se treuue une autre ecclise qui est de Sainct-Martin de *Sens*, autrefois appelée de *Séans*, depuis laquelle si vous tirés le courdeau, et que vous le conduisiés au village d'Azans, vous treuuerés qu'il passerat par cette rue de *Sens* ou *Séans*. dicte de Mont-Roland, au moïen de quoy la vérisimilitude seroit grande que les deux extrémitez et le milieu retiennent le nom, que la ville de *Sens* des Séquanois estoit assise en ce territoire de Dole (1), sans qu'il nous faire doubte sur ce que ce mot de *Sens* ou *Séans* n'est cogneu à tous en la rue de Mont-Roland. Car le temps et la calamité des guerres hont diversifié les appellations ; c'est ainsy que en ceste mesme ville nous voïons que la rue Verde est au iour d'huy dicte de Besançon, celle de la Palud est maintenant la Fontenotte et Boucherie, celle de

(1) Ce système qui charmait Gollut, et qui ne repose que sur les étymologies les plus hasardeuses, n'a pas fait fortune, et est aujourd'hui complètement abandonné.

Pétrarque est présentement de la Diablerie, celle du dessus de la Boucherie est des Cordeliers, celle de Citeaux est en ce temps nommée du Collége, et ainsy de plusieurs autres mots changés. Sur quoy peut-on dire que nous ne debuons pas treuuer estrange que le mot de Dole ne se rapporte à celui de *Sens ;* d'autant qu'oultre la raison du changement de noms, l'on peut respondre qu'il n'est inconuenant de voïr dedans un circuit de muraillés et soubs le nom général d'une ville quelque quartier spécialement désigné. Ainsi voïons-nous à Rome que la cité Léonine ou le Burgo est comprins, dedans Venise le Realto, dedans Paris l'Uniuersité, dedans Grenade la Alhambra, etc. De mesme il n'est point inconuénient de dire qu'en la cité de *Sens,* capitale du païs, il y hauoit quartier appelé *Dole,* ou, comme escripuent les Allemans *Dolle,* signifiant Verde ou vallée, pour désigner ceste partie de la ville assise en la plaine verde qui est au dessoubs et en la descente de Sainct-Martin. Sur quoy peut encore seruir d'argument la porte que l'on appeloit cy-deuant *Porte Verde,* laquelle est maintenant porte de Besançon, combien que celle-cy soit plus aduancée que la Verde n'estoit.

Une troisième considération est sur la conférence des terroirs, voisinages et abundance de la ville de Dole au regard de Besançon. Dole est assis en un lieu qui hat le soulage très fertile, et bordé par le Val d'Amour, le Val d'Orchamps et le Valcosme,

lesquels sont continuez par autres très-bons iusqu'à Sainct-Wyt, Salins, Arbois, Poligny, Verdun, Auxonne, Pesmes, Marnay et autres lieux de grande fertilité, pour les bois de haulte futaye, les prairies très-longues et fort herbeuses, les cinq riuières voisines, comme le Doubs, la Saône, l'Ognon, la Louue, la Seille, et autres moindres, auecque plus de cent estangs ; par quoy ce terroir hat esté le meilleur et plus commode pour y faire la capitale de la respublique Séquanoise. Au lieu que Besançon est sans cela, sauf qu'elle hat le Doubs, et qu'elle n'est point trop éloignée de la Louue; mais de bois, de prairies, d'estangs, tant peu que rien. Il ne faut pas icy faire estat de leurs vignes et de leurs vins. La seule chose que ie tiens a grande recommendation de leur prœéminence, c'est que le préfet des Romains demouroit en leur cité, et que les escholes des lettres et des exercices militaires y estoient logées. Cela ne veut pas dire néantmoins que leur ville estoit la capitale ; mais, comme dict Cœsar, cela signifie qu'elle estoit la mieux fortifiée, à raison de quoy les Romains s'en saisissoient pour mieux garder leur conqueste. Plutôt que de hauoir leurs garnisons dans des villes bien peuplées, ils faisoient bastir des forts, dans lesquels ils les logeoient, et quelquefois en faisoient des colonies ; et cependant ils laissoient les Gaulois en leurs villes ordinaires, ès quelles ils leur permettoient quelque forme de repos. La raison pour laquelle ils s'aimoient mieux à Besançon, c'estoit à cause de la

forteresse, et parce qu'elle auoisinoit d'aduantage leurs gardes logées sur le Rhin. S'il est ainsy que les Romains y faisoient l'institution de la ieunesse du païs vaincu, c'estoit afin de les hauoir en leurs mains et puissance, à ce que par ce moïen les pères et parens fussent contrains de demourer en obéissance, de peur de perdre leurs enfans et de les voir mener dehors du païs, faicts esclaues, ou autrement iniuriés et durement traictés. Il ne heut rien seruy de les hauoir en la ville capitale abundante en peuple, où les enfans hauroient pu estre retirez à un seul clin d'œil. C'est pourquoy la cité ne peut estre veüe capitale, puisqu'elle seruoit d'honneste prison pour serrer les enfans de bonne maison, et pour barrer en ceste sorte la volonté des plus grands de ce païs.

Quant à ce que porte le 5me chef où il est dit (colonne 61), que Besançon estoit seconde après la capitale, nous ne deburons beaucoup icy arrester. Néantmoins la fantasie de ce faict est grande en l'esprit des Besançonnois; car, si leur cité n'est appelée principale et capitale, ce leur sera un raualement de grandeur, une subite suffocation de la vague et vaine espérance qu'ils hont d'estre une fois maistres des autres, si le moïen se pouuoit treuuer à ce conforme; car ils ne visent à autre chose, discourans que s'ils entrent de bonheur en la ligue des Suisses, ils pourront auecque le temps se faire chefs du cantonnement du païs, (1) contes-

(1) C'est-à-dire chefs du pays devenu canton suisse.

tans sur ses prerogatiues de primauté, antiquité, prœsedence et capitalité. Ils pensent qu'ils viendront facilement à bout de cela, parce que haïant uniuersité ou estude fameuse, ou le parlement, en leur cité, (et si) l'assemblée des Estats se faisoit en temps calamiteux de réuolution et grande confusion des choses comme au temps du décès du duc Charles (1), ils tireroient et arrascheroient le consentement du peuple de Bourgougne qui verroit ses enfans captifs, les gouuerneurs et mayeurs des villes, les capitaines des places et forts, et le reste de la noblesse auecque les ecclésiastiques en la main de ces ambitieux. Mais, si au contraire, on les laisse comme ils sont, sans escholes ni escholiers de considération, et que lon ne leur confie point les trois Estats du païs, ny la court de Parlement, ils hauroient belle à tenter, à tempester, iamais on ne les entendroit, et iamais ils n'effectueroient leurs desseins. Car, haïant volonté contraire à tout cantonnement, et en affections diuerses, et république sans monarque, l'on se bandera si fort et si roidement contre eux, qu'à la première secousse ils donne-

(1) L'exemple ne pouvait pas être plus mal choisi. Charles Téméraire est mort en 1477. Or, les documents les plus authentiques de cette année, dont évidemment Gollut n'a pas eu connaissance, prouvent que Besançon, complètement dévoué à la cause de Bourgogne, devint le centre de la résistance contre le roi, l'inexpugnable asile de tous ceux qui voulurent s'y retirer, le siége des assemblées des États, et le véritable boulevard du pays. Des contemporains, habitants de Besançon, en parlent avec autant d'admiration que de reconnaissance.

roient du nez en terre. Combien que l'on peut croire que, si un temps si fort calamiteux se présentoit, iamais la Bourgougne n'y presteroit l'oreille, ains feroit comme elle hat tousiours faict, et demoureroit loyale, ferme et résolue à se maintenir en la première et très asseurée obéissance en laquelle elle est, ne se treuuant ville, quelle qu'elle soit, qui voulust oublier à ce point son debuoir et son honneur. Dole, pour le seur, entreprendroit la course et longueur de lice de tout malheur auant que d'en consulter, et voudroit expérimenter toute sorte de disgraces, infortunes et misères, auant que de changer de maistre.

Mais, s'il en falloit changer, ne pensez pas, Besançonnois, que ceste capitale vous voulust quitter la place, ny vous donner un seul bien de prœéminence. Qui vous faict dire que, si cela pouuoit aduenir, vous seriez les chefs de la Bourgougne? Quelle raison en hauez-vous? Est-il point vray que vous dictes partout que vous n'estes pas de Bourgougne, que vostre cité est hors, mais enuironnée de la Bourgougne? Soit ainsy pour ce coup. Que hauez-vous donc à espérer de commander sur les Bourgougnons? les combattrés-vous? vous estes trop peu. Les surmonterés-vous? vous estes trop foibles. Vous leur dirés peut-estre que, par paroles et par promesses, vous ferés croire cela à l'assemblée des Estats : mais la response vous est faicte, vous n'y entrerez pas, vous n'y estes appelez, vous n'y haués que faire. Et, quand vous y seriez, où se treuuroit

vostre place? quel rang y tiendriez-vous; qui vous le donneroit? ou, si l'on vous le donne, pensés-vous que ce fust entre les villes du païs? auriez-vous opinion que vous seriez mis entre les estrangers? Mais passons cecy, que vous serés oys en vos déductions et remonstrances; pensés-vous y monstrer vostre éloquence plus grande que la solide prudence de nos esprits? Et comme ferés-vous croire que vous debués hauoir le premier siége, puisque vous ne haués droict de séance? Et comme voudriez-vous monstrer vos reuenus si grands qu'ils méritassent place entre les nostres? La portion que vous apporterés seroit-elle pas tant petite, que l'on n'en deburoit pas faire estat auprés de la nostre? Et, si l'on vous monstre que vous ne haués aucune chose en reuenu public qui ne soit de nous, treuuerés-vous pas qu'il est à nostre bon vouloir de vous l'oster ou laisser? Vostre reuenu gist en l'amas de grainnes que vous faictes en nostre païs, et en la gabelle que vous imposés sur le vin, sur le bois et autres choses que lon mène en la cité. Dictes si le roy ou le païs en recru de cantonnement, qui n'adüiendrat iamais, Dieu aydant, prohibent la traitte et le traffique de toutes marchandises, voire s'ils commandent que toutes prouisions de bouche soient retenues dans le païs, où serat ce reuenu, ce fonds de deniers inépuisable? Et puis vous compterés pour vostre contingent faire masse de notre reuenu certain auecque cecy qui n'est à vous que par nostre conniuence et pour autant qu'il nous plairat. Et s'il

ne nous plaît plus de vous donner ceste licence que nous iugeons tant désaggréable, à quelle occasion ferés-vous reuenu sur nous et à nostre dommage ? Est-ce là la gratitude et action de grâce que vous nous debués rendre de prendre nostre marchandise, et d'en leuer encore sur nous les gabelles ? Cela que vous faictes est-il pas pour faire dire et asseurer cecy : nous voulons monstrer à ceux de Bourgougne qu'ils nous doibuent nourrir, chauffer et vestir, et nous leur permettons de ce faire moïenant qu'ils payeront tribut, pour la grâce que nous leur faisons de daigner recepuoir cela qu'ils nous apportent ? Cela indubitablement est colligé contre la Franche-Comté, car les païs estrangers ne participent à cela.

Et si, de nostre côté, l'on alloit introduire contre vous que, quand vous conduirés marchandise en une ville de Bourgougne, vous payerés en une chacune autant que vous prenés en la vostre, et de ce que vous achepterés, vous donnerés tribut, cela vous sembleroit-il trop aigre ? Mais dictes, si vous l'osés, pourquoy est-ce que nostre Franche-Comté, estant franche de gabelles, impositions, emprunts, cottisation et autres moïens de leuer deniers sur le peuple, sauf le petit décret de droict de passage, vous estes les seuls qui en leués et qui gabellés ? Et nous le souffrirons ! Ne le croïez pas facilement. Et ne pensez pas que nous voulions donner le fer et le bois pour faire tellement vos flesches, qu'il reste seulement de faire l'empennement auecque vos

plumes arrachées d'un aigle. Ceux de Besançon leuent gabelle, donc nous pouuons en leuer aussy.

Si doncques vous ne haués reuenu pour le moins certain et qui ne soit desià à nous, si vous estes tant paoures, si vous n'estes ny de nostre corps ny du nombre de nos frères, si vous ne haués un mesme père, comment prendrés-vous part en l'hoirie du cantonnement? Comme hauriés-vous le droict d'aisnesse, quand vous n'estes pas de la famille, et que vous n'en portés pas le nom et les armes? Sçauez-vous ce que nous ferions lors? Nous prendrions la confédération générale, offensiue et deffensiue auecque le corps des Treize-Cantons et auecque les trois ligues Grises : nous nous lierions et resserrerions plus étroictement auecque les sept cantons catholiques, et pour les six autres auecque ceux qui se feroient catholiques; mais auecque vous, qui ne nous pourriés seruir sinon de frais et d'ennuy, nous ne voudrions alliance quelconque qui fust particulière. Et quant au nom, il sera général de tout le païs de Franche-Comté, et ce seroit renouuellement de l'ancienne ligue des Séquanois auecque les Suisses qu'il nous seroit facile de redresser, veu que iamais les deux nations ne se sont menées guerres, sauf sur le temps du duc Charles; ce que toutes fois ne doibt estre tant imputé aux païs, mais bien aux Sauoiards, aux Lorrains, aux François et à la colère particulière du prince, de manière que nous pouuons estre dicts les amis premiers, perpétuels, et asseurez de tous

les cantons suisses. Il ne se faut doncques plus amuser sur ceste collection et attente de cantonnement, de chefs de cantonnement, ny sur ceste imaginaire vieillesse d'antiquité première, et moins à ceste fantasie vaine d'estre capitale; car rien de cela ne vous peut appartenir, citoïens de Besançon.

Passons au 6me, qu'est des escholes publiques (colonne 61). Combien que cela soit véritable, comme vous le confessés, et que cela hait esté usité non-seulement par les Romains, mais par plusieurs rois estrangers, qu'est-ce doncques que vous treuués à reprendre? Cecy, dictes-vous, que par ce mot d'ostage l'on veut tacitement faire desgouter les peuples de Bourgougne d'enuoïer les enfans nobles et de bonne maison du païs pour estre enseignez en la cité, et par conséquent nos escholes demoureront de petite réputation, seront mal fréquentées et ne tireront pas le proffit que les estudes célèbres apportent, et, ce qui est le principal, lon nous coupe le chemin de iamais hauoir l'Uniuersité, ny de pouuoir dresser collége de Jésuistes. Ainsy le discourés-vous, et peut-estre ne vous trompés-vous. Car à quel propos vous laisseroit-on les enfans du païs en garde et certainement en ostages, pour en mésuser, veü mesme que l'institution du païs est meilleure et plus seure? Sçauez-vous pas que la ieunesse, estant nourrie en un lieu, retient tousiours affection amiable et cordiale, se souuenant des graces, amitiés et faueurs qu'ils hauront receues? Et partant, seroit-il pas meilleur que la ieunesse soit

nourrie dedans le païs pour se garder entière et surtout restrainte en l'amitié de son païs, sans la laisser vaguer dehors et diuiser son cœur, sa volonté et son affection en deux portions ? Puis, pour l'institution en la saincte religion catholique, apostolique et romaine, sommes-nous pas tenus pour très-asseurez, et au contraire ne hauez-vous pas, par le grand nombre de vos citoïens abusez et puis deschassez (1), laissés une opinion soubçonneuse que la conuersation auecque plusieurs de vos citoïens seroit dangereuse ? Et, si vous hauez eschole ou uniuersité fameuse, combien que vostre paoureté vous exclurat d'en hauoir, et que les SS. PP. Pie V, Grégoire XIII et Sixte V vous hont déclairez incapables de hauoir uniuersité, il ne vous reste sinon l'attente d'un collége de Jésuistes, que vous ne pouuez renter, sinon par union de bénéfice que le roy et le peuple voudroient laisser. Si vous hauiez parmi vous eschole ou uniuersité fameuse, et que nostre ieunesse principale fut serrée entre vos murailles, qui vous garderoit, quand vous voudriez et qu'une grande occasion se présenteroit, ou quelque indignation vous esmeuuroit, ou quelque manière de furie rauiroit l'esprit de vostre populace, qui vous garderoit de les serrer, de les rançonner, et par leurs personnes, plier et forcer les pères et parens ? Nos villes, nos estudes, nos directeurs et nos pœdagogues sont

(1) Allusion à l'exil prononcé par les commissaires de l'empereur en 1572 contre un certain nombre d'habitants de Besançon imbus des doctrines de la réforme.

selon la loy catholique, selon les mœurs de nos pères, et selon le désir du prince et du païs. Que hauons-nous à faire d'estrangers et de façons estrangères ?

*Moribus antiquis stat res romana virisque.*
Vieilles mœurs, vieils gens en somme
Ont maintenu l'Estat de Rome.

Nous ne tenons pas si peu de compte, et ne mettons pas sous les pieds, ainsy que pensez bien, ce proiect de vous donner de nos enfans en vos hostels pour ostages. Mais debuez croire que nous y pensons et repensons plusieurs fois. Car, comme disoit l'empereur Marc-Aurèle, si, pour marier sa fille, il n'y a père qui ne resue et qui ne songe par plusieurs jours, voire par plusieurs années et qui ne consulte ses parens, ses amis et ses voisins, qui ne prenne langue de ses domestiques et des estrangers pour sauoir si le jeune homme craint Dieu, s'il est de bons parents, s'il fera vie maritale, et s'il a honoré sa mère, et iusques à rechercher sa vie présente et passée, serat-il pas raisonnable que nous aduisions ce que vous estes, ce que vous hauez esté et ce que vous voulez estre, ce que peut par vous la jeunesse proffiter ou receuoir de dommage ? Croyez que, à part ces considérations que semblent estre pour vous, nous nous esmerueillons que le nombre des dommages et dangers n'est très petit ou nul, que, au contraire, la multitude en est incrédible, et que méritoirement on pourroit dire :

Misérable Comtois, perdu de cécité,
Quoi ! gardes-tu ainsy ta foy et ta cité ?

De poisseux tourbillons ce haut faite regorge,
Et rien que cendre et feux ne vomit de sa gorge.
Bourguignons aveuglés, votre cœur abattu,
A-t-il perdu sa force et quitté sa vertu ?
L'ennuy me serre au cœur, et ma douleur produit,
Comme les arbres font, des larmes pour le fruict.
En vain le nautonnier regrette le rivage,
Quand au milieu des flots il cognoit son naufrage,
En vain le faulconnier réclame et tend le poing
A son oyseau perdu qu'il leurre de trop loin.

Je ne veux finir cette question des estudes sans faire mention de ce que Pierre Charpentier et ces Gascons huguenots hont escript sur le faict des estudes et de l'uniuersité que vous hauez voulu quelquefois dresser, car cela montre le désir que les hérétiques en hont, et le dommage certain qui en aduiendroit au païs. Car il escript, et de plus François Porus Candiot, luy en faict une touche, que Balduin haïant esté en vostre cité pour y lire la iurisprudence, et haïant esté contraint de se retirer, le susdit Charpentier y aspirat, et se présentat pour successeur ; lequel fut receu, recueilly et fauorisé par un iurisconsulte de la cité qui tenoit la main à ce qu'il fust retenu. Lon adiouste que ce Charpentier affectoit cette condition et demourance pour ce que, Besançon estant assez prochaine de la France, il y achemineroit et feroit ses desseins, car les François y accoureroient de toutes parts soubs la couleur et prétexte des estudes, et y couleroient nombre de soldats et de chefs propres à entreprendre et saisir la place pour en faire une seconde Genesue. Oires, si les hérétiques font ces desseins, et que ià ils mar-

chandent la prinse et perte de la ville, que voulez-vous croire que nous pensions à vous laisser nos enfants? Nous estimez-vous tant peu curieux de leur instruction et salut, que de vous les abandonner pour les voir perdre en corps et en âme? Ne le croïez pas ; nous les chérissons trop, nous considérons la piété ancienne et certaine mieux que plusieurs de vous ne hont par cy devant faict, et aimons beaucoup plus de les voir ignorans catholiques que sauans huguenots.

Le 7me chef est pour cela qu'est dict (colonne 63) des places qui deburoient estre en la cité, et des cimetierres capables pour le seruice de l'imbécillité humaine ; en quoy lon se sent offencé, parce qu'il leur semble que de ce lon tirerat un argument que leur cité n'est celle des anciens, et que le nom en est usurpé sans raison et apparence. Car si c'estoit la romaine, ou que ce fust une cité qui heut esté, de première origine, tant principale qu'ils la vueillent faire croire, lon la treuueroit accommodée de places grandes, ouuerte, bien percée et bien couuerte selon les règles de l'architecte. Il seroit pourueu à l'exclusion de ces vents qui blessent quand ils sont froids, qui corrompent quand ils sont chauds, et nuisent quand ils sont humides ; l'on y hauroit éuité la faute de ceux de Metelin, qui hauoient une très belle cité, mais pestilente, parce que, le midy soufflant, les hommes restoient malades, et, le septentrion donnant, ils retornoient à conualescence, et ne pouuoient au surplus demourer sur les grandes

places et les rues larges à cause de la trop véhémente froidure. Mais vous, citoïens de Besançon, vous pourriez faire, en expulsant les vents nuisibles, que les corps se porteroient mieux, que les enfans croistroient de belles dispositions, et les malades retorneroient facilement en conualescence, pouruoïans surtout que les maisons premières des rues fussent opposées au soufflement de la bise et du midy, et que l'ouuerture des rues principales qui conduisent sur les grandes places fussent en tel lieu, que ces vents n'y soufflassent point directement. Vous aduiseriez de dresser vos grandes places devant vostre maison de ville, deuant vos principales ecclises, proche les lieux sur lesquels on décharge les marchandises. Il ne faut non plus point obmettre de les dresser en lieux, où les mestiers hont plus particulière déuotion. Comme tous les estats hont leur sainct tutélaire, sainct Nicholas pour les escholiers, pescheurs et basteliers, sainct Vernier pour les vignerons, et ainsy des autres qui deburoient hauoir leur ecclise ou chapelle pour le moins sur le lieu auquel ordinairement ils se tiennent comme assemblez en un corps. Quant aux ecclises parrochiales, lon ne treuueroit pas estrange à nostre age qu'elles soient raccoutrées, car elles sont demourées comme elles étoient ou à peu près. Oires elles ne sentent point la dignité d'une grande cité, mais hont force structures et compositions, qui ressentent les villages et paoureté des parrochiens qui les hauoient basties. Ce que faict un grand argument de

ce que lon dict, que la cité de nostre temps n'est autre que l'amas de plusieurs villages en l'enceincte d'une seule muraille, qui hat esté faict assez près du lieu auquel l'antique cité estoit bastie, et qui est maintenant habitée par le réuérendissime archeuesque et et par messieurs les chanoines de l'insigne chappitre.

Ie ne hauois toutefois pensé à cela quand ie faisois les Mémoires, car ie pensois seulement à contenter le lecteur et principalement ceux qui visiteront la cité, car il me sembloit qu'après en hauoir tant loué les autres choses, l'homme d'esprit, vôïant les ecclises tant petitement et ignarement basties pour la pluspart, et ne treuuant places grandes pour l'assemblée du peuple, pour les marchés, pour les traficques, pour la descharge des marchandises, pour les exercices pour les spectacles, pour les exéquutions, pour les promenades et autres choses semblables, ne se mescontentoit de la description. Suffict que, pour respondre à leur obiection, ie dise que cela que ie hay escript est vray, que ce serat à eux de faire voir à la postérité que ceste paoureté d'ecclises parrochiales ne se treuue, mais au contraire que, ainsi qu'il est bienséant et pieux, l'on ne voit en dedans et en dehors autre chose que magnificence et déuotion.

Voulez-vous bien faire, citoyens Besançonnois? Hastez-vous de mettre la main à ce bon œuure, et ne vous amusez à regarder ceux qui démolissent. N'écoutez plus ceux qui parlent de renuerser les

bastimens pieux, souuenez que en la Bourgougne lon chante et lon pratique :

*Domine, dilexi decorem domus tuæ et lucem habitationis gloriæ tuæ.*

Le 8me chef, par lequel il est declairé (colonne 64), que l'arc triomphal de Sainct-Jean est en partie couuert, ne portoit fascherie quelconque, mais debuoit seruir d'aiguillon à faire rechercher les moïens de le découurir et le nettier pour luy rendre sa beauté.

Les 15me et 16me chefs (dans le premier desquels il est dict que le quartier qui est entre les portes d'Arènes, Battant et Charmont, hat esté un bois, etc., et dans le second (colonne 67), qu'il conuiendroit hauoir et dresser deux ou trois places grandes et spacieuses, etc.,) hont esté discourus cy-deuant, et il n'est point nécessaire de discourir plus amplement sur la doléance que quelques citoïens en font. Mais ils accorderont que autant qu'ils hont de parroisses, autant hauoient-ils de villages que hauoient iurisdiction, communauté et officiers distingués. Voire que Sainct-Paul retient encore sa prérogatiue, et demoure grandement séparé d'auecque les autres, faisant son rang à part, et viuant presque séquestré d'auecque les autres, combien qu'il hait toutes les libertez et priuiléges des autres citoïens, néantmoins il hat certaines prérogatiues qui le recommendent d'aduantage. De treuuer cela éstrange et de digestion difficile, pour ce que vous ne voudriez pas estre venus de villages et de villageois,

cela monstreroit une présomption et oultrecuidance trop grande, veu que les plus illustres de nostre âge ou des temps passés ont esté ainsy ou plus obscurément basties. Rome, peuple de bannis, de gens craignans ou le chastoy de la iustice ou la poursuitte des créanciers, et qui faisoient des mariages par violence et rauissement, se contentat de hauoir pour cornettes et enseignes de guerre des manipules d'herbe et de foin ; Carthage qui ne heut sinon un lieu désert de la largeur d'un cuir de bœuf, Venise dont le commencement n'est sinon par ses fortuttes habitations qui furent dressées dedans les paluds adriatiques, Paris qui d'un chatelet feit son extendue de telle sorte qu'il se ieta sur les Celtes et sur les Belges, bastissant sur ces deux poincts, occupant des terres qui sont de la Normandie.

Le 27me chef est pour cela qui est dict en latin (colonne 389), que le lieu sur lequel Sainct-Estienne est basty, et les appertenances qui en despendent, prouiennent de la donation de Guillaume, frère d'Estienne, comte de Bourgougne et de Mascon. Car il leur semble par cela qu'ils ne se treuueront si anciens qu'ils pensent, puisque ce lieu qui estoit vrayment cestuy sur lequel anciennement Besançon estoit assis au temps de Jule-Cœsar (1), se treuuoit possédé par le seigneur qui estoit, comme ie le hay monstré en l'histoire, frère du comte de Bourgougne, et c'est l'une des raisons qui

(1) Erreur formellement démentie par le texte même des Commentaires.

asseurent le réuérendissime archeuesque et l'insigne chappitre de toutes autres iurisdictions, oultre le général priuilége qui appertient à l'ecclise et aux ecclésiastiques. Et ainsy en hay-ie veü les donations faictes par les princes desquelles ie hay tiré les sommaires sur les originaux authentiques, qui sont au thrésor de l'insigne chappitre et qui me furent monstrez, lorsque, pour l'emprinse que faisoient les citoïens contre le sieur chanoine de Chassaigne, pourueu en court de Rome de l'hospital qui est fondé en la cité par les princes de Bourgougne, lon luy dressat procès à requeste du syndicque, comme s'il heut commis délict. Sur cela, la maison de ville heut esté pour en iuger, combien que le faict fut personnel. Car lors, par bon enseignement, lon monstrat à la court de Parlement à Dole, à l'altesse du fust seigneur don Juan d'Austriche, campant Philippeuille, que les sieurs vénérables chanoines dudict insigne chapitre, leurs seruiteurs et domestiques, estoient exempts de toute iurisdiction, et que tout cela qui estoit comprins dedans le circuict des murailles qui enuironnent le hault et bas de la montagne Sainct-Estienne, et les murailles et portes qui s'y treuuoient, voire celle de *Varesco*, qui est murée, leur appertenoient, que la *Porte Noire* souloit estre serrée (1) par les gens dudict insigne chappitre, sans que les officiers de la

(1) Serrée, c'est-à-dire fermée. La question de clôture de cette ancienne porte a été, notamment en 1525, l'objet de vifs débats entre le chapitre et les gouverneurs de la ville.

cité en heussent cognoissance, que là, au deuant de ladicte *Porte Noire,* on battoit autrefois la monnoye du réuérendissime archeuesque et chappitre, pour monstrer que ces lieux appertenoient aux seigneurs susdicts. Quoy estant vray, lon ne se doibt mettre en colère, si cela est escript, puisque ces tiltres le disent et que la vérité est telle.

Ces poincts semblent particuliers pour l'antiquité, et suit puis après que nous donnons response à ceux qui sont pour la franchise.

Du faict de la franchise seront les 10e et 11e chefs (colonne 65), qui parlent des moïens d'entretien pour viures et pour reuenus, que les comtes palatins de Bourgougne permettent à la cité ; ce que très-asseurément est vray, car il est impossible de soustenir le contraire, d'autant que tout son territoire est stérile pour la pluspart, et très-petit pour recepuoir semences de graines, à raison de quoy il faut chercher ailleurs chez les voisins, à peine de déshabiter ou mourir de faim, si lon vouloit maintenir tout le peuple en la cité. Mais le remède se treuue par cela que le palatin de Bourgougne concède volontairement, moïenant que la cité se contienne dans le debuoir, et qu'elle ne vueille innouer quelque chose mal-à-propos. Ce que les citoïens ne veulent pas estre escript, et se faschent d'entendre les occasions qui meuuent le prince à leur estre facile, ou bien à se monstrer retenu et difficile. Ils disent que cela ne se peut faire, que cela seroit contre la raison, et les occasionneroit bien de deve-

nir ennemis, et de chercher les moïens de hauoir ce qu'on leur dénieroit. Mais lon leur a faict response que, puisqu'il hat esté cy-deuant pratiqué, ils ne debuoient dire que cela ne pouuoit estre faict. Car si une chose hat esté quelquefois faicte, elle peust estre derechef pratiquée, si selon sa condition elle est réitérable. Et ne faut point dire que ce seroit contre raison, d'autant que de droict cela peut estre exéquuté par le commendement simple du prince, et le voïons pratiqué ordinairement au bon vouloir des souuerains, non seulement en temps de guerre, mais encore durant la paix, ainsi que le gouuerneur de Milan feit en l'an 1550, prohibant la traicte des graines. Car, combien que les Suisses fussent en alliance, mesment pour ce regard de leuer graines, toutes fois telle deffence pouuant tousiours estre faicte, ils ne s'en marrirent, ainsi seulement prièrent, et presque accordèrent la ligue deffensiue, à fin de plus facilement pouuoir obtenir. Et cecy se void encore en la nature des traictes foraines, charges et descharges de marchandises en ce lieu ou en cest autre, selon le prescript et bon vouloir du prince. La traicte des armes est sans doute entre choses prohibées, si la permission du prince n'y est pas, par ce que, soubs prétexte de trafique, lon pourroit faire conduire iusques aux portes des villes que lon voudroit assaillir, les armes de ceux qui voudroient faire l'exéquution d'une subite emprinse, et se treuuer armés au milieu du païs, auant que lon s'en fust doubté. Les poudres de guerre, les salpétres

et autres choses semblables sont de cette mesme condition. De sorte que vous ne deburiez hauoir les traictes foraines ny les distributions hors de vos murailles, si le prince vouloit faire auecque vous comme sa puissance souueraine luy permet ; de tant plus que lon preuueroit bien contre plusieurs de vos citoïens, qu'ils fournissent de prouisions de guerre, et trafiquent d'armes, de poudres et de salpétre auecque les propres ennemis de sa Maïesté, voire auecque les hérétiques, principalement auecque les rebelles qui portent les armes et excitent l'uniuers contre le roy vostre bienfaicteur. Sçait-on pas que les cheuaux, les armes de guerre, les pierreries, les deniers et autres certaines choses ne sortent point de Naples, que des Païs-Bas lon ne tire point de cheuaux, que de France lon ne tire point de vinaigre pour les Païs-Bas, afin de toller en partie la commodité de raffraischir l'artillerie ? La traicte des graines n'est-elle pas coustumièrement prohibée en la Sicile et royaume de Naples? Voïons-nous pas que, non obstant la neutralité qui est entre la Franche-Comté et le duché de Bourgougne, les traictes d'armes et de viures peuuent estre deffendues, sans altération toutes fois de la dicte neutralité ? Et, si le païs se treuue discommodé ou menassé, pourrat-il pas d'autant mieux pouruoir à sa commodité et prouision ? Quoy ! et, si le voisin abuse de la traicte et qu'il négocie au proffit des ennemis, l'occasion de prohibition ne seroit-elle pas treuuée raisonnable ? Et, si ce mesme voisin deuient inofficieux ou enuieux,

s'il se faict hérétique, s'il se faict iniurieux, s'il menasse, s'il frappe et endommage, le faudroit-il pas traicter comme estranger, comme incogneu, voire comme ennemy? Que si la traicte est grande, si la famine est à craindre, s'il y hat apparence de guerre ou de peste, hauroit-il pas occasion de prohiber toutes traictes à ce voisin, quelque allié qu'il fust, à fin de retenir la commodité du païs à ceux du païs, et faire que les enfans de la maison fussent seruis les premiers?

Mais vous dictes que vous deuiendrez ennemis : cela est tant crédible qu'il vous le fault accorder; car, si le mot n'y est, l'effect pour le seur se monstre, et ne haurons point en cela de controuerse, puisque vous accompagnez vostre dict par quelques fumées qui monstrent que le feu n'est point trop loin. Vous dictes qu'estans ennemis, vous treuuerez les moïens de hauoir ce que lon vous refuseroit, et que vous réduirez le païs en perte et ruine. Quoy! et si ià vous vous monstrez ennemis, que ne faictes-vous ce que vous dictes par brauade? Que ne le hauez-vous faict, lorsque cela vous fut pratiqué, veu que lors nostre prince de ce temps là n'estoit à beaucoup près tant puissant que celuy qui règne présentement et serat, Dieu aydant? Vous n'osez; encore n'oserez-vous. Quoy que lors vous fussiez sans grenier et par conséquent sans reuenu, et que maintenant vous en hauez qui vous enrichit à nos despens, ce qui vous faict brauer nostre courtoisie et surmarcher nostre

douceur. Oires, si nous venons à rechercher les moïens que vous hauriez pour nous perdre, voïons où sont ceux que vous appellerez pour ce faire. Quant à vous, seulets, vous estes trop petits compaignons. Souuenez-vous du mot des anciens : *Arguel me nargue, Chastillon me chastie* (1), *et la Malecombe de mal me comble* (2). Si vous respliquez que vous hauriez des estrangers, lon vous dirat que ce seront Suisses, ou Allemans, ou Lorrains, ou François, que ce seront catholiques, ou hérétiques. Quant aux premiers, vous ne les debuez attendre, car nostre ligue Séquanoise auecque eux dure encore. Et croïez-vous que les seigneurs, qui gouuernent les insignes républiques et cantons des Heluétiens, nous voulussent quitter pour vous, et voulussent oublier et mettre soubs le pied toutes les considérations et confédérations anciennes, que leurs pères heurent auecque les nostres, et que nous hauons mutuellement et réciproquement nourries iusques à ce iour sans difficulté quelconque ? Et croïez-vous que les peuples de la Nuclouide qui hont auecque nous le nom de Bourgougne et de Bourgougnons nous voulussent laisser pour vous assister, vous qui refusez le nom de Bourgougnons ; vous qui ne leur seruiriez sinon d'ennuy et de des-

(1) *Arguel*, *Châtillon*, châteaux-forts voisins de Besançon, appartenant, le premier à la maison de Chalon, le second au comte de Bourgogne.

(2) *La Malecombe*, plaine à une demi-lieue de la ville, où les citoyens de Besançon furent vaincus, en 1336, par Eudes, duc et comte de Bourgogne.

pence ; vous qui, après leurs seruices, les recognoistriez comme vous nous faictes, et qui présomptueusement encore diriez qu'ils vous seroient redebuables ? Les Allemans et l'Empire ne vous voudront pas entendre. Car de quoy leur seruez-vous, quelle ayde y faictes-vous, quel rang y tenez-vous, quelle réception d'estre cité, ville, village, ou bedugue d'empire monstrerez-vous ? Et croiriez-vous que l'Allemaigne, qui hat tant de contentement de l'assistance que nostre roy lui donne, et qui void sa Maïesté représentée par l'Empereur, les maisons augustes d'Austriche, Bauière, Saxe, Brandebourg, Brunswich, Juliers, Clèues, en un mot toutes les grandes, voulust trauailler sans occasion un monarque tel que le nostre, pour ceux qui ne luy seruent de rien, et qui ne lui peuuent apporter autre chose que peine et tardif repentir ? Les Lorains sont parens, sont foibles, sont confédérez, ne les mettés entre les vostres. Mais icy vous exclamerez que les François ne vous faillent ; mais au pareil ie vous respondray que vous ne passerez un moment, car il faut que vous sçachiez que tout ce qu'ils touchent demoure accablé. Hauez-vous point veü les alliances du pot de cuiure auecque celui de terre ? vous les treuuerez ici. Hauez-vous veu les lièures que lon ne peut si peu toucher sur la teste que tout soubdain la mort s'ensuyt ? Vous seriez encore mille fois plus faciles à estre rangés. Metz, Toul et Verdun vous seruent pour la mémoire qui est fraische de leurs fortunes ; adioustez-y la maxime tant de

fois répétée par les iurisconsultes françois que cela qui est une fois venu aux droïs du roy est transporté et demoure incorporé inséparablement au domaine. Dictes, le voudriez-vous? quel change feriez-vous, ou quelle marchandise hauriez-vous troquée, ou le repentir et les larmes, ou la recherche de vos nourriciers et bienfaicteurs, ou l'espoir de rentrer au port de seurté et soulas? Ainsi qu'un bois resté du nauffrage, vous vous treuuerez en la haulte mer, tourmentez de tempeste écumeuse; vous regarderez, baignez de larmes, le riuaige beau, plaisant, verdoïant et gras qui vous hauoit eslevez, nourris, et, fault-il le dire, trop engraissez et enorguillis, et en estre tant esloingnez qu'il semblerat de flot en flot se retirer et se perdre, que vous ne haurez plus l'espoir de le reuoir. Que lors vous souhaiteriez, mais trop tard, mais en vain, de pouuoir changer de conseil léger, de parole trop rustique, de menasse trop fière! Combien de fois, à ioinctes mains, vous promettriez et iureriez non seulement l'amitié, voire la subiection et l'obéissance; mais quoy! cela frustratoirement. Vous, vos femmes, vos enfans, et vostre cité penseroient cela.

Mais quelles conditions présenterez-vous aux François pour les attirer? Nous les fournirons, direz-vous, de ce qu'il leur faudrat, et ils n'en prendront pas daduantage que nostre moïen et la rétention de la liberté permettrat. Quoy! serat-ce pour vous deffendre ou si serat pour nous assaillir? Si c'est pour vous deffendre, que hauriez-vous à faire des

François, quand personne ne vous camperat, car nous nous contenterons de vous battre par nos deffences et iurisdictions. Vous respliquez que vous ferez saillies et que vous irez quérir les prouisions deffendues. Auecque escortes de pied ? on les tailleroit en pièces ; à cheual ? où prendrez-vous pour nourrir et ferrer les montures ; où sont vos prouisions de foing ou d'auoine pour une grande caualerie ? Pour quel nombre de gens à cheual ou à pied ? Si vous en hauez peu, ils seront inutiles, car ils seront battus ; si vous en hauez beaucoup, ils seront insupportables, ils vous appaouriront, ils vous maltraicteront, ils forceront vos filles et femmes d'autant mesme que lon esloingnerat de trois ou quatre lieues toutes les femmes et filles du païs, et enfin ils vous mettront dehors et se feront seigneurs de vos maisons et biens. Oultre cela, sçauez comme c'est que tels gens font ? Entre plusieurs ruses, ils mèneront les maris et les fils à la guerre, les exposeront à l'ennemy, et à un besoing les tueront eux-mesmes, pour espouser la ieune vefue, la fille demourée héritière, et feront tomber les successions en leurs mariages, faisans passer le pas aux hommes et personnaiges riches qui apparenteront leurs femmes.

Tels exemples se treuuent en l'histoire, et quand les hommes de lettres les représenteront, il n'y haurat citoïen marié, père, mère, frère de femmes ou filles, il n'y haurat citoïen riche, honorable et chrétien, qui ne sente les frémissemens sur tout le

corps. Et puis, quel thrésor hauez-vous suffisant, quel second grenier, le premier estant perdu, pour entretenir vostre reuenu? Comment payerez-vous à mille soldats, c'est le plus petit nombre que vous pourriez hauoir, et déliurerez-vous leur solde qui vous emporterat, y comprenant les autres frais de guerre, plus dix mille escus par mois? Où serat la bourse publique qui pourrat fournir cela, puisque vostre ménagerie ne vous faict point quatre à cinq mille escus par année? Irez-vous à l'emprunt? Le païs, les voisins, les estrangers le voudroient, et peut-estre n'oseroient. Taillerez-vous les citadins? Ils se banderoient, ils vous porteroient et vous dresseroient des dissentions et guerres ciuiles, comme tousiours en semblables occasions ils hont faict, et rempliroient vostre cité de toutes misères.

Par quoy donc, voïez si ce secours de France vous serat commode, s'il vous serat proffitable, s'il vous allégerat; bien au contre, il vous accablerat, il vous déchirerat, il vous déuorerat. Quoy du secours catholique ou hérétique? Si c'est le premier, il serat accompagné des inconuéniens cy-dessus touchés; s'il est hérétique, vous haurez le ciel, nostre prince et nostre terre bandez contre vous: cela seroit pour nous faire inexorables, implacables, irréconciliables. Vous ne vous résouiriez plus des aydes célestes que les saincts tutélaires de vostre cité vous procurent; au lieu de ces benoists saincts, vous haurez cinquante légions de diables qui circuiront partout, pour desuorer la canaille qui hau-

roit faict la banqueroutte à la religion, et hauroit abandonné l'honneur et le seruice du Sauueur. Penseriez-vous faire proffit auecque ceux-là, qui vous feroient commettre un million d'exécrables forfaits, que lon ne cesseroit de chastier iusques à votre dernière ruine, sans admettre vos sanglots, vos larmes ny vos prières ?

Pour vous plonger en désespoir, et perdre l'opinion de iamais vous pouuoir réconcilier auecque les princes et peuples de Bourgougne, ces gens, pratiques en toutes meschancetez, vous conseilleront de calomnier, gabeller les catholiques, chasser les ecclésiastiques, briser et brusler les images, fouler aux pieds les sanctuaires, renuerser les autels, piller et ruiner les ecclises. Ils adiousteront, n'en doubtez pas, les iniures particulières sur la Maïesté royale. Quel proffit au surplus de leur ayde ? nul autre, sinon que haïant multiplié les offences, et voulu guérir la dissention par la guerre, la fièure par la peste, ils réduiront vostre Estat, vous et vostre cité en un rien. Quoy considéré, ie ne peux aucunement croire que vous fussiez tant dépourueus de sens, que de vous précipiter ainsy légèrement ès abymes de tous malheurs. Mais, au contraire, vous imiterez vos prédécesseurs, qui, en semblables occasions, ne hont point voulu ietter le manche après la coignée, mais sont allez aux remèdes propres, hont adoucis le prince courroucé, et se sont soubmis pour se maintenir. Souuenez-vous que, quand vous voudriez prendre telle résolution de vous liguer

dehors, vous y serez empeschez iuridiquement, comme nostre comte palatin Otto V' du nom le feict entendre, et vous rangeat lorsque vous feites alliance auecque le duc de Bourgougne pour quinze années (1.) Car c'est une règle politique ancienne et très équitable que les citez, respubliques et seigneuries, qui sont enclauées dedans quelque païs, ne peuuent prendre alliance ou protection d'autre que du prince qui possède ledict païs, et ainsy le pratiquates-vous auecque le roy de France Loys XI, lorsqu'il occupat ce païs, et s'en feit tellement seigneur que toutes les places lui estoient subiectes, sauf quelques chasteaux qui estoient imprenables et inaccessibles. Car en ce temps vous ne feites autre chose sinon de le recognoistre pour seigneur du païs, et de, audict nom, lui promettre et iurer le debuoir tel que vous le rendiez aux francs-comtes de Bourgougne. A quoy il vous admit en telle condition, néantmoins, que vous le recepuriez et ses officiers qu'il desputeroit, à petite et à grande force, et comme il luy sembleroit, sçachant bien l'effect du traité perpétuel que vous hauiez passé en l'an 1451 auecque le bon duc Philippe par l'entremise du mareschal de Bourgougne Thiébauld de Neufchatel, ainsy que ie hay dict en la vie du dict prince Philippe. En suite de cela, Charles d'Amboise, lieutenant général de ce roy en l'une et l'autre Bourgougne, vous allat visiter, conduisant

(1) On ne voit pas à quoi Gollut fait ici allusion.

14,000 hommes en sa suite. Aussy est-il vray entre les iurisconsultes, comme l'escript M. Choppin *(De Dominio, lib. II, cap. 9, n° 2)*, que c'est un premier poinct de souuerainetè : *ut dominatus Burgundiæ Sequanicæ in fide et clientelâ comitis palatini sit positus*. Ce que est plus que raisonnable, quand ce ne seroit pour autre raison, sinon pour ce que, si vous suiuiez autre alliance offenciue ou deffenciue, et que vous vous soubmettiez à la protection d'autres princes, ou que vous dressassiez telle considération que lon pourroit imaginer, ou que vous entrassiez en querelle auecque les estrangers, ou que quelque prince ou respublique vous voudroit assaillir ou camper, si quelque sédition, hœrésie ou tumulte ciuil naissoit dans vos murailles, si enfin vous estiez contrains d'enuoïer gens de guerre à vos confédérez, ou fournir la cité de nombre de soldats pour la garde, par quel endroit les feriez-vous entrer du dehors du païs pour passer sur le vostre ? Pensez-vous que nous voudrions permettre que gens de guerre entrassent ou sortissent en armes, et que nous fussions leurs nourriciers malgré nous, et par brauade que vous nous feriez ? Ostés cela de vos opinions, et croïez que, quand bien vous hauriez l'auctorité de vous liguer auecque autres, toutes fois cela vous seroit infructueux, et nous vous apprendrions le chemin plus droict. Prenez l'exemple de messieurs des Ligues, qui ne permettent qu'aucun canton particulier fasse alliance et ligue auecque prince estranger, sans l'ex-

près consentement des cantons, ainsy qu'en l'an 1522 le fust monstré aux cantons protestans, qui hauoient traictés auecque les landgraffes de Hesse et auecque la seigneurie de Strasbourg, sans la participation et consentement des autres. Car ainsy le comte palatin de Bourgougne vous maintiendroit et vous monstreroit que, sans luy et son consentement, vous ne pouuez traicter auecque autre, d'autant que vous estes en son païs. Vous estes en sa garde perpétuelle et inuiolable ; vous hauez tout vostre bien, tout vostre appuy, vostre deffence, vostre asseurance de luy, et partant vous ne pouuez en aucune manière prendre une autre protection, alliance, deffence, garde ou gardiennété (1.) De tant plus qu'il vous laisse prendre office et bénéfice en son païs, quoy que vous vous dictes et que vous soïez estrangers, ce que toutes fois il n'est pas tenu de faire, et peut estre ne deburoit, puisque vous ne vous tenez pour subiects, et que vous ne hauez pas le serement naturel, tel que nous autres hauons. A raison de quoy l'on vous pourroit dire, quand vous demandez bénéfice et charge en Bourgougne, ce que le consul romain respondit aux Latins qui estans aux ligues deffenciues et offenciues, principales et plus fermes auecque les Romains, demandoient participation des magistrats :

(1) Thèse contestable, et plus d'une fois contredite par les faits. En 1264, les Bisontins prirent pour gardien le duc de Bourgogne ; ils firent, en 1307, alliance avec de Chalon-Arlay; en 1518 et 1519, traité de combourgeoisie avec certains cantons suisses.

*Audi, Jupiter, hæc scelera, peregrinos consules, peregrinum senatum in tuo templo.* Et à la vérité cela n'est point bienséant, d'autant qu'il semble qu'il y hait faulte de gens capables, ny proffitable, d'autant que les estrangers ne hont point de serement et obligation naturelle, comme nous, qu'ils ne hont point les pensées arrestées à un seul prince comme nous, mais descoupées et diuisées en plusieurs parcelles, ne hont pas un seul païs à chérir comme nous, mais en hont un autre qu'ils chérissent et préfèrent, ne hont point la créance comme nous pour estre creus en délibérations des Estats du païs, mais sont tousiours soubçonnez de regarder derrière et penser autre part qu'au païs ; ils ne sont tant asseurez comme nous à tenir les tiltres anciens, principalement ceux qui concernent la cité, mais laissent croire que, si quelque chose est contre leur patrie, ils le cacheront et l'emporteront ; ils ne seront loïaulx comme non gardans le silence en choses qu'il faudrat céler, spécialement ès délibérations qui les touchent, et sur les consultes qui seront sur leur faict et que lon traiterat en l'assemblée des Estats, en conseil de ville ; car les matières qui y seront desbattues ne seront iamais si bien retenues et résolues en leur présence que quand ils seront absens. Mais ils diront : Quand nostre faict viendrat en discours, nos gens se retireront et ne hauront point de voix consultatiue ou délibératiue. Cela ne sert, pourrat-on respondre, et ne peut valoir, quand ce ne seroit

sinon pour ce que dedans les liures des délibérations le tout est escript, et que vous les tiendrez sous autres prétextes toutes et quantes fois qu'il vous plairat; au moïen de quoy vous treuuerez, vous sçaurez et vous trauerserez tout. C'est pourquoy, pour le bien du païs, lon ne le deburoit admettre. Et pour vous, citoïens de Besançon, n'allez pas croire que vous nous soïez tant aggréables que les naturels du païs, que vous haïez nos aureilles, nostre volonté, nostre cœur. Dictes pourquoy serat-il tolérable que vous veniez manger nos morceaux, veu mesme que vous gardez les vostres, de sorte que seulement nous ne les pouuons voir, et encore iamais vous ne mettez en charge que des citoïens qui se seroient monstrez passionnez contre nous, ou pour le moins qu'ils n'aient faict quelques démonstrations de ne plus hauoir souuenance de leur origine, plus d'intention de faire debuoirs officieux envers leur mère et nourrice, plus de cœur, de seruice enuers le prince qui toutefois est le supérieur de leurs fiefs, conseruateur de leurs domaines, et protecteur de leurs personnes, honneur, soulas et repos. Et puis vous voulez tenir nos Estats, manier nostre police, estre arbitres de paix et de guerre, et prendre un tel poinct que vous puissiez donner règle et commander ! En un temps extrême, il peut estre que cela se feroit; mais, en temps ordinaire, où vous hauriez plus d'apparence pour faire à vostre fantaisie, vous nous treuuerez roides à nostre lutte, sourds à vos remontrances, secouans

la teste à vos commendemens, et nous bandans résolument à vous contrarier et vous deffaire, quand le moins du monde nous soubçonnerions que vous accommoderiez les affaires contre le roy et le païs, et que vous voudriez conseiller choses tant aliénes et tant contraires à nos volontez et à nos loïaultez. Haïez les vostres, comme sçauez bien faire, et nous laissés ce que nous appertient, et qui est l'héritage des enfans, et non point de vous, qui n'estes, à ce que vous dictes, sinon estrangers. Beuuez, mangez, traficquez, et faites la vie sociale entre vous, et nous laissez. Le païs ne vaudrat pas moins, et vous n'en vaudrez pas mieux, quand nous romprons le mariaige de vous et de nous, et que le libel de répudier : *Tua tibi habeto*, vous serat enuoïé. Ie vous prie : regardez que c'est que vous retirerez et combien vostre main serat chargée, et par mesme chemin aduisez à ce que, pour nostre part, nous emporterons et de quoy nous nous despouillerons et appaourirons. Et ie me veux asseurer que, si vostre iugement est repurgé, vous treuuerez et confesserez que par nous vous faictes cela que vous pouuez, et que sans nous vous ne pourriez. Et au contraire nous ne hauons que faire de vous ; et, sans Besançon, la Bourgougne demoureroit autant ou plus grande et accommodée qu'elle n'est. Nous pouuons estre sans vous, et vous ne pouuez estre sans nous ; vous viuez de nous et de nos bienfaicts, et nous languissons de vous et de vos meffaicts.

Je passe aux 12me et 13me chefs (colonne 66), qui

sont pour la franchise et la capitainerie, sur lesquels ie vous diray que lon n'oseroit et que lon ne pourroit iustement nier ce i'en hay dict. Car les seigneurs que ie hay nommez tenoient et exerçoient les places, et pour le iour d'hui encore les exerçent, sauf que le fust seigneur illustre comte de Champlite, messire François de Vergy estant décédé, messire Claude de Vergy lui hat succédé en ceste charge, comme pareillement au gouvernement de Bourgougne, aux vertus et prouesses de son père et à l'affection de bien s'acquitter des choses qui luy sont commises, au contentement de sa Maïesté, soulas du païs et proffict de tous. Ne dictes que ce soient usurpations; ie hay cotté en plusieurs lieux les princes qui hont heü les officiers qui tenoient ces charges en vostre cité. Il est resté bien des choses en ma plume, ie ne hay pas tout dict, pour ne vous donner matière à parler. Mais, puisque nous en sommes là, vous et moy, que vous me condemnâtes sans m'oyr, puisque ie doibs deffendre moy, mes escripts et les drois du païs, et soustenir ce que ie hay publié, non deuant vous ou pour respect de vous, mais pour l'honneur des lettres et le bien du païs, ie le diray et asseureray, par le serement que ie hay au seruice du roy et du païs, et par celuy que lon doibt garder à faire et mémorier l'histoire ; l'histoire de ce que en hay escript et que i'escriprois encore, vient de tiltres authentiques qui portent que, soubz dame Marguerite de Malain, comtesse de Flandres et franche-comtesse de Bourgougne, femme de Philippe de France, surnommé

le Hardy, duc de Bourgougne, en l'an 1398, il y hauoit un iuge à Besançon institué par lesdicts seigneur et dame comte et comtesse de Bourgougne, lequel hauoit nom Malmesert, natif de Besançon (1); comme il semble par le tiltre, et de rechef que celui qui tenoit le gouuernement et la capitainerie de la dicte cité pour le comte de Bourgougne, estoit appelé gardien à raison de la gardienneté qui appertenoit au prince, lequel en hauoit estably son lieutenant et officier messire Thiébauld de Batherans ou Bletterans; car ce nom est bien difficile à lire. Ce tiltre contient la façon que vous hauez pratiquée, et que vous pratiquez iournellement à trancher les drois de nostre prince et l'aduantage du païs; il monstre l'usaige que vous hauez à usurper tiltres, nouueaux drois, iurisdictions et auctoritez, contre et par dessus cela qui vous doibt appertenir. Vous appelez vostre maison de ville hostel consistorial, et le tiltre susdict l'appelle cheminée; vous voulez magnificence et il vous donne humilité; vous voulez un palais et il vous donne une cahutte; vous voulez un édiffice superbe tout hérissant de cheminées, banderolles et tournelles, réparty en tant de chambres, antichambres, salles, portiques, cabinets, galleries, pourmenoirs, et autres choses semblables, que ce soit un labyrinthe candiain, par de-

(1) Pour mieux juger combien Gollut a mal interprété les événements et les titres, voy. sur cette époque, et en particulier sur Malmesert, le tome II de notre *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. p. 268-269 et suiv.

dans lequel ne pourrat aller, sans se perdre, qui ne haurat le fil d'Ariadne attaché à son doigt ; et le tiltre vous donne une cheminée seule, une chambre seule, ce qui tesmoigne l'origine villageoise, et la condition, foiblesse et obscurité anciennes. Vous en estes marrys et honteux, ie le croy, car qu'est-ce que peut moins conuenir à un esprit présomptueux, plein de fumée et de vent, que de luy monstrer la bassesse de son origine, la vileté de sa naissance ? Si est-ce que les cœurs ne se donnent et ne se chargent de vergougne en telle occasion. Les Romains, seigneurs de tout, ne monstroient chose qui ne leur fust plus aggréable que les paoures et presque vergougneux commencemens de leur respublique ; et cela vous le recepuez à tort faict et à iniure trop grande.

Le tiltre susdict monstre encore que les recteurs de vostre communauté faisoient arrester les huissiers et sergens de iustice qui, par mandement de la court de Dole et des baillys, faisoient quelques explois, ce que ie vous maintiens hauoir esté faict. Et sçauez-vous la finesse barbare que lon pratiquoit sur ces paoures officiers ? ie vous le diray. Ils estoient cruellement mis en prison, tourmentez de faim, de soif et de veilles, fouettez et tormentez presque tous les iours, et, après une longue langueur et que lon les hauoit mis à deux dois du cercueil, lon les traisnoit secrettement et en compaignie de gens asseurez et qui se fussent mille fois pariurez auant que d'en dire un seul mot, à

l'ecclise Sainct-Pierre, où estans menez derrier le grand autel, on leur faisoit prester un serement exécrable de ne se plaindre de cette iniustice, ny de faire mention directement ny indirectement de toutes les cruautez exercées contre eux, ni du tort faict au prince et au païs, mais se contenteroient de remporter une relation telle qu'ils leur dresseroient et feroient signer, et laisser derrière eux ce qu'ils vouloient, et au plus grand aduantaige de leur usurpation, ainsy qu'à la plus grande diminution des drois du prince, et plus grande iniure et interest du païs qu'ils pouuoient. Ce que le tiltre vérifie par une grande multitude de tesmoings, voire habitans de la cité, qui ne pouuoient approuuer ces tant scythiques cruautés. Ie tiens pour le seur ; si vous pouuiez monstrer chose antique pour vous ayder en vos conceptions, ce ne seront sinon ces choses violemment extorquées, à l'insceu de ceux auxquels le faict touchoit, et partant nullement pratiquées, et que i'arguërois facilement d'insuffisance, inualidité, et inutilité, si vous les publiiez. Et croïez que, quand lon me dict que vous faictes escripre contre mes Mémoires pour les accuser de légèreté ou mensonge, ie vous attends pour bien rembarrer ce que vous voudrez alléguer, comme très-bien aduerty et plus que suffisamment instruict de vos affaires, et comme homme qui, en Flandres et en Hespagne, hat veu et cognoist ce que serat propre pour respliquer.

Par cecy confessez encore plusieurs choses que

vous niez : premièrement le droict de la Bourgougne à faire exploiter tous mandemens de iustice et tous commendemens dedans la cité, sans clause réquisitoire inaccoustumée. Considérez que le prince aduerty que vous déniez cé droict, en feit informer et puis vous en feit faire raison. Et, par aultre tiltre que ie hay allégué, confessez que Philippe de France, duc de Bourgougne, estant deuenu comte palatin de la Franche-Comté par son mariaige avecque dame Marguerite de Flandres, vous appelle ses subiects et la place de Besançon sa cité. Considérez néantmoins que cela précède le temps de l'an 1451, auquel fut faict le traité que lon appelle d'association soubs le bon duc Philippe, rière-fils dudit seigneur Philippe de France, surnommé le Hardy, afin que par là vous entendiez que ce n'est ce seul tiltre de l'an 1451, qui nous donne droict sur vous, mais autres précédens, voire que, depuis les rois de Bourgougne, soit qu'ils fussent empereurs ou qu'ils ne le fussent, et par les déclarations faites de l'empereur Guillaume, qui vendit les drois impériaux, qu'il prétendoit en vostre cité à nostre comte palatin, et par les nouuelles acquisitions faites par Otton V et dame Mahault d'Artois, sa femme (1), au nom et comme mère tutrice de Robert, unique comte et palatin de Bourgougne (2). Et

(1) Cette cession n'a nullement la portée que lui attribue notre historien, et nos comtes ne s'en sont jamais prévalus. Pour plus d'explication, Voy. *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, tom. 1er, p. 444-45-46-47 de la seconde édition.

(2) Assertion erronée et sans valeur.

n'oubliez de remarquer que, dans les guerres qui furent en Bourgougne du temps du comte Otto et Renaud, son frère, comte de Montbéliard, contre l'empereur Raoul, la cité de Besançon estoit si bien en la main et puissance du dict seigneur comte de la Franche-Comté et palatin de Bourgougne, que le principal siége qui fut mis deuant les places du païs, ce fut celuy que ledict empereur mit deuant ladicte cité (1). Et, en la guerre civile que Jehan de Chalon et autres seigneurs feirent, tant pour leurs prétentions comme pour fauoriser les demandes de dame Ysabeau de France, fille troisième de dame Jehanne de Bourgougne, femme de Philippe le Long, roi de France, et cela que Guy, dauphin de Viennois, querelloit pour ladicte dame Ysabeau, sa femme, ces barons, entre autres siéges qu'ils meirent, campèrent Besançon (2), que Eudes, duc de Bourgougne, mary de dame Jehanne de France, sœur aisnée de ladicte dame Ysabeau, vint leuer après hauoir reprins Chaulsin, que les barons hauoient munys et fortiffiez. Lesquels guerres et siéges deuant la cité ne heussent esté mis si les comtes n'en heussent esté seigneurs.

---

(1) Otton V était simplement gardien de la ville de Besançon, et n'y prétendait pas d'autres droits. Si cette ville, alors unie d'intérêt avec ce comte de Bourgougne, fut assiégée par l'empereur Rodolphe, c'est qu'elle était en pleine révolte contre lui. Voyez l'ouvrage cité, p. 486 et suiv.

(2) Au contraire, la ville de Besançon, entraînée par son alliance avec Jean de Chalon, combattait avec les seigneurs contre le duc de Bourgogne.

Mais peut-estre vous direz que cela n'est vraisemblable, puisque maintenant lon void que le prince de la Franche-Comté, palatin de Bourgougne, ne iouist et ne prétend ce droict en ladicte cité de pleine iouissance séparée. Je l'accorde, de la prétention ie le peux nier, ie dis que de faict vous iouissez, mais que le prince est spolié et le païs diminué. Pour la prétention, nous pouuons dire que nous l'hauons, la nourrissons et la retiendrons iusqu'à ce que nous soïons réintégrés. Car le temps calamiteux duquel en toutes vos emprinses vous vous estes seruys, imitans le chameau qui aime l'eau trouble, de la perpétuelle continuation des guerres angloises, puis orléanoises, puis françoises, puis aultres des Païs-Bas, les continuelles occupations de nos princes, l'absence d'iceulx par autres quartiers, les entremises des vostres à manier nos papiers et affaires, la perte des tiltres que les François feirent volontairement, sont cause que vous hauez mis la main où vous ne la debuiez leuer. Vous armerez-vous de la prescription qui n'est autre que simple expédient inuenté pour finir ou couper chemin aux professans qu'il y hat essentielle considération de raison ? Sçauez-vous pas que l'homme ne prescript contre Dieu, ny le subiect contre son prince, que l'absence, l'ignorance, le dol de l'aduersaire donnent tousiours le moïen de recouurer ce qui est usurpé, voire qui sembloit perdu ? Et pourtant, si sa Maïesté et le païs vueillent rentrer dans le droict duquel les prédécesseurs iouissoient, n'en hauroient-ils pas iuste occa-

sion et deuant Dieu et deuant les hommes ? Et quand cecy serat considéré, se rirat-on pas de ce que les recteurs de la cité font, qui osent dire et maintenir qu'ils peuuent et qu'ils feront refuser le gouuernement de leur gardienneté, si la sérénissime Altesse de Bourgougne, Philippe, prince d'Hespagne, que Dieu vueille garder et prospérer, venoit à décéder, parce que le renouuellement de la dicte gardienneté hat esté faict pour sa Maïesté et pour le sérénissime prince susdict, comme futur franc-comte et palatin de Bourgougne, voulant inférer que le serement à eux presté et l'expression de prince héritier est l'exclusion des autres gardiennetés ? Pour le seur, ie hay tousiours esté en opinion, depuis que ie treuuay et consideray les tiltres qui sont pour nous, que cela qui estoit ainsy iuré et comme restrainct aux princes susdicts ne debuoit estre faict, parce que les mauvais interprestes en voudroient tirer argument contre nous, et en inférer que ce raffraischissement de gardienneté et son serement estoient nuement personnels, temporels, et pour finir auecque la vie de ces princes.

Mais toutes fois il faut considérer le faict en soy et regarder ce que vrayment appertient à un chascun, il faut prendre le sens des tiltres anciens ; il ne faut aucunement sortir de la propriété des mots, et enfin il ne faut se restraindre à autre chose qu'à cela que certainement la vérité porte et dict, soit que lon considère le prince de Bourgougne tel qu'il est, soit que lon le regarde pour palatin de Bour-

gougne, tel aussy qu'il est en l'un et l'autre, penser à ce que luy appertient. Or les princes de Bourgougne, en ceste simple et seule qualité de francs-comtes de Bourgougne, haïans le droict des rois leurs prédecesseurs et aïeulx, et haïans acquis à prix d'argent les drois que les empereurs pouuoient prétendre en la dicte cité, hont ce droict, et de mesme en l'autre qualité de palatins, vicaires-généraux et régens du royaume de Bourgougne, qui comprend ce qui est entre le Rhin, la Saône, le Rhosne, la mer du Lyon et les montagnes des Vosges. Et par conséquent ils ont droict sur les comtés de Ferrette, Suntgou, Elsass, Baslois, les cantons suisses de Zurich, Fribourg, Berne, Zoug, Underwald, Soleure, Glaris, Appenzell, Schwitz, Urse, Schaffouse, Mulhouse, Sauoye, Suze, Morienne, Chablais, Tarantaise, Bresse, Daulphiné, Prouence, Briançonnois, Faussigny, païs de Vaulx, Grisons, val d'Aost, Valais, Valteline, Losannois, Genefuois, Niçois, et autres semblables peuples qui obéissoient aux rois des quels ie fais mention. Et nous ne debuons pas doubter, comme ie le hay dict au chapitre des palatins, qu'est le trente-septiesme du deuxiesme liure et en la vie d'Otto II du nom, que ie hay nommé premier palatin, que ce titre de palatin ne soit pour la régence des autres païs de la corone de Bourgougne donnée et transportée à nos francs-comtes, et que lon ne hat point vaillablement peu transférer aux autres princes. A raison de quoy, cela que les rois de France en ont, ainsy que l'escript

M. Choppin, et les ducs de Sauoye, comme le mesme autheur le hat couché en l'exemption du païs de Dombes, possédé par le seigneur dict de Montpensier, de la maison de Bourbon, ne peut seruir au préiudice des plus anciens drois désià possédés par les comtes et palatins de Bourgougne, d'autant plus que ceux qui les hont transférez n'y hauoiènt point de droict, n'estans sortis des rois de Bourgougne, et que le tout se faisoit à l'insceu des comtes et palatins susdicts.

Doncques, en ces deux qualitez, les comtes et palatins de Bourgougne hont le droict en ceste cité, veu qu'elle est enserrée dans les limites susdictes et qu'elle hat tousiours esté de ceste obéissance, sans que lon puisse aucunement monstrer qu'elle en hait esté distraicte. Car fust-ce quand lon la meit entre les citez impériales? Où sont les tiltres, où sont les mémoires, où sont les histoires anciennes qui en parlent? Si doncques vous estes des palatinois, régence et vicariat du royaume ancien de Bourgougne, qui fut particulièrement dressé enuiron l'an 888, pourquoy ne serez-vous comprins soubs le gouuernement et régence d'iceluy, et vous plustot que les autres, puisque vous estes dedans le païs propre du palatin de ladicte Bourgougne? De plus, le gouuernement de ladicte gardienneté n'est pas un argument nécessaire pour inférer qu'il est permis à vous de renouueller ou non, d'admettre ou non le gardien; mais debuez sçauoir que ce n'est autre chose sinon pour rendre par le raffrais-

chissement et renouuellement une souuenance plus fraische, une obligation plus forte, et l'effect du serement plus vif.

Aussy treuuez-vous que les tiltres anciens et les princes, que ie vous hay nommez, usent du mot œternel, par manière de dire qu'il y hat en ces choses perpétuité, et qu'elles passent de père en fils indéfiniment : prenés l'exemple de cecy sur les pratiques d'Hespagne, ès quelles est pratiqué que les rois haïant un fils, font qu'il soit iuré prince d'Hespagne aux premières assemblées des Estats ; et, si il vient à décéder auant que de régner, incontinent lon faict auecque mesme solemnité iurer pour prince le frère aisné du deffunct, et luy sont donnés les tiltres de prince et altesse absolue, auecque la iouissance des principautez las Asturias, Andornas, Jaën, Beca et Ubéda ; que si les fils deffaillent, et que l'espoir se perde d'en plus hauoir, lon admet, selon la prérogatiue des ages, les infantes filles ; et s'il n'y en hat, ou enfans d'icelles, lon aduance les infantes sœurs du roy à deffault des masles, en pareil ou précédent degré. Ainsy le prince d'Hespagne Don Philippe fut à Madrid iuré prince en l'an 1556, le très-catholique, très-victorieux et très-grand monarque, Charles le Quint, son père, le fut en l'an 1516, le 19 apuril, la cour estant à Madrid, en l'ecclise de Sainct-Héyrosme del Passo. Et le roy Don Henriq el impotente fit jurer héritière sa sœur Dogna Isabella inclyta en l'an 1468 ou enuiron, et luy donna pour son entretient la dite principauté

de Asturia, Molina, Ubeda, Avila, Medina del Campo, Escalonna.

En l'an 1497, Don Juan, premier mary de dame Marguerite d'Austriche, fut iuré prince par le commendement du roy Don Fernando el Catholico, roy d'Aragon et de Dogna Isabella, l'Inclyta, royne de Castille, ses père et mère, et comme il décédat sans délaisser hoirs de son corps, l'infante aisnée, Dogna Ysabella, femme de Don Emmanuel, roy de Portugal, et puis leur fils Don Miguel furent déclairez princesse et prince de Castille et d'Aragon : ce que fust de mesme obserué, après le décès de l'un et de l'autre, pour l'infante Dogna Juana, femme de l'archiduc d'Austriche Don Philippe, père de l'inuincible empereur Charles le Quint. Ce que toutes fois n'est point nécessaire en roïaumes, qui ne sont électifs, mais se treuue proffitable pour la soubuenance de debuoir, que lon renouuelle en l'affection des bons subiects, et pour donner cognoissance au peuple du prince qu'il doibt honorer et obéir. En France la succession passe des rois à leur postérité, et n'y hat personne qui vueille doubter de ce droict successif en ces deux monarchies ny ès corones de Portugal, Angleterre, Honguerie, Naples et autres semblables, et néantmoins la solemnité de ces seremens est gardée et raffraischie. Ce que au pareil est de ses drois sur ladicte cité, veu mesme que lesdicts drois luy appertiennent, à cause de la Bourgougne, comté de Bourgougne, roïaume dont il hat la régence, vicariat et palatinat. Ne

dictes donc que c'est à vous de limiter selon ceste clause, ou de refuser, voire sans renouuellement de serement, l'obéissance despendante de l'ancienne gardienneté à toute la postérité de sa Maïesté et à tous ceux qui hauront droict et cause d'elle, principalement par les légitimes successions.

Mais retornons au tiltre, et confessons, en confirmation de ce que nous venons de dire, que, auant le dict temps de 1451, et auant le traité du bon duc Philippe passé auecque le mareschal de Bourgougne, le prince de nostre païs hat droict de donner en ladicte cité un iuge et un capitaine qui en est appelé gardien, et des deux disons par ordre quelque chose, après que nous aurons, pour l'un et pour l'autre dict, que l'exemple de ce citoyen *Malmesert* ou *Monmesert* qui estoit iuge et capitaine de la cité, monstre qu'il ne fault point confier ces deux charges à personne qui soit nastiue de la cité, ou autrement lon verrat au iour d'huy et puis demain, et successiuement de iour en iour, presque insensiblement, diminuer les drois du prince et du païs, quelque serement qu'elles puissent prester, quelques promesses qu'elles puissent faire, elles ne failliront d'accroistre les emprinses et usurpations de la cité, imitans la glace qui ne peut estre eschauffée par le feu, ains plus tost se fond et se perd. Car ces citoïens, froids comme glace en celles de nos affaires qui concernent la cité, oublieront toutes choses, et se perdront plus tost que de en seconder ses volontez et passions. Et pour le vray, deux

choses très-violentes les contraindront, quand bien ils seroient entrez en charge auecque la plus saincte et naïfue résolution qu'un officier iuré pourroit prendre. La premi're est du lien naturel de naissance et de postérité que lon laisserat, des parens, alliez, amis et concitoïens que lon hat, et los d'honneur de hauoir seruy sa patrie que lon gagnerat, et que les enfans, aggrandis par le prince et païs de Bourgougne, vanteront et s'en iacteront, comme si lon pouuoit dresser à la mémoire un triomphe ou trophée de la desloïauté. La seconde sera pour les rebuffes, brauades, menaces et craintes que lon luy feroit s'il ne se gouuernoit au plaisir des gouuerneurs. Ouy, dirat quelqu'un, mais lon se garderat bien de faire tel affront et telle iniure au prince; car le repentir suiuroit et talonneroit incontinent le pesché. Ne vous fiez en ceste; l'exemple de l'iniure et du danger faict au mareschal de Neufchastel, les emprisonnemens cy dessus dicts, les ruines du chasteau de Rougemont, l'éuersion et rasement de Bregille, la pierre apprestée pour ietter sur l'archeuesque, les expulsions et chasses données au réuérendissime archeuesque et à l'insigne chappitre, et autres plusieurs actes violens, monstrent ce qu'ils oseroient contre un moindre, et que ces deux officiers principaux, estans choisis entre les habitans, ne pourroient rien faire qui fust d'asseuré seruice.

Un iuge de médiocre maison qui ne hauroit amis, parens, soutiens, moïens, sinon dedans la cité sa

patrie, oserat-il, quand mesme il seroit résolu comme Phocion de Satines, Timoléon de Corinto, ou comme à Rome Appius Claudius, Caton, Cicéron, présenter son corps à la lutte et sa teste aux ruines que la cité lui appresteroit? Et si vous voulez examiner la qualité du gardien dit gouuerneur et capitaine représentant sa Maïesté, serat-il pas nécessaire pour le treuuer digne de représenter le grand monarque, qu'il soit personnaige qui puisse de soy et par soy, par ses seruiteurs, parens, alliez et amis, à un seul clin d'œil, sans toucher ou seulement regarder ses armes, brider l'audace d'un citoïen téméraire, et refréner la manière de quelque despiteux et peut-estre furieux? Et s'il le faut tel, où treuuerez-vous un citoïen qui soit tel? Comme en pouuez-vous espérer un pour le temps à venir, veu que ceux qui sont ne sont de grandes et anciennes maisons, auctorisées, accréditées et respectées merueilleusement? Ceux qui seront où pourront estre cy-après, porteroient tousiours auecque eux la nouuelleté de leurs maisons et la foiblesse de leurs ancestres, parens et alliez. Et s'il faut aller chercher les capacitez, qui sont requises pour un tel gouuernement, auquel ce seigneur gardien hat les armes, forteresses et forces à cognoistre et à régler, où le treuuerons-nous entre ces simples citoïens qui ne sont capables de cela? Je ne veux néantmoins comprendre les maisons nobles de plusieurs gentilshommes qui s'y treuuent présentement; car lon m'accorderoit que leurs prédécesseurs, eux, leurs biens, seigneuries et alliances

sont en nostre païs ; et, si lon leur demandoit icy ou en païs estranger d'où ils sont, ils ne respondroient pas comme ceux de Besançon, qu'ils sont Besançonnois, mais diroient simplement : Nous sommes Bourgougnons de la Franche-Comté. Mais vous, Besançonnois, nous pouuons vous dire sans détour : à qui estes-vous ? au monarque catholique d'Espagne ? Quelle escharpe de guerre portez-vous ? est-ce la croix de Saint-André? Quels cris et clameurs et acclamations de guerre faites-vous ? Seroit-ce Saint-André, Saint-Georges, Bourgougne ?... Sur les champs de bataille les seigneurs de l'obéissance de nostre auguste monarque ont-ils jamais, pour cris d'armes, crié *citoyens de Besançon ?*

Icy vous respliquerez peut-estre que les armes, les forces et les forteresses ne sont de la charge de ce seigneur capitaine et gouuerneur, mais voicy pour toute response le texte du tiltre qui dict :

« Item, que mon dict seigneur haurat perpé-
» tuellement pour luy, ses hoirs et successeurs,
» droict de pouuoir mettre et establir un capitaine
» audict Besançon, lequel haurat auctorité et co-
» gnoissance sur matière touchant faict de guerre,
» aussy touchant fortiffications et réparations de
» ville, et autrement et généralement en matière
» de guerre. »

Et cela, comme il semble, est assez clair pour faire confesser la puissance de ce chef sur la force et fortiffication, et que les citoïens doibuent se conformer et se régler à ce qu'il y ordonnerat. Et, de

vray, la garnison que lon y void maintenant monstre comme ce tiltre hat esté effectué quand l'occasion s'est présentée, et que le prince a treuué bon de s'ayder de son pouuoir. Mais sa bonté hat esté si grande que, combien que la garnison doibue leuer sa soulde sur ceux auxquels elle est donnée, et que les citoïens soient tenus de la païer, toutes fois les deniers en sont fournis par sa Maïesté, désireuse de soulager, par ses grands moïens et par sa libéralité royale, la cité et les citoïens en général et en particulier. Toutes fois elle n'est tenue à fournir tousiours; car, quand il lui plairat retirer la main, il serat nécessaire et raisonnable par ledict tiltre que les citoïens fournissent. Sur quoy toutes fois il ne faudrat alléguer que lon s'en passerat, et que lon ne veut point entretenir de soldats, ny païer soulde, d'autant que le temps et la condition de la cité monstrent qu'il faut hauoir garnison en ce temps misérable, plein de guerre, d'aguets, de surprinses et de forces assez ouuertes. Il n'y hat pas longtemps que la cité s'est treuuée en danger de sa religion et de son estat, par la malice de quelques hérétiques citoïens, abusez, bannis et cogneus pour estre ses ennemis. De manière que comme tous les hérétiques circonuoisins et particuliers habitans ont des fumées extrauagantes dedans le cerueau, spécialement quand les ennemis de la religion et de sa Maïesté prospèrent, et qu'ils s'irritent quand les bons seruiteurs de nostre monarque gaignent victoire et reçoipuent quelque bon succès, il est du

tout nécessaire d'y tenir une très-forte et très-loïale garnison.

---

**Indication des passages des Mémoires de Gollut qui ont été condamnés par l'hôtel de ville de Besançon.**

Ancienne édition, pages 4, 5, 10, 12, 42, 43, 43, 44, 45, 45, 45, 46, 46, 46, 46, 47, 47, 48, 48, 48, 55, 56, 56, 245, 287, 287, 300, 300, 345, 349, 351, 358, 418, 433, 433, 464, 483, 529, 613, 613, 620, 644, 800-801, 800-801, 1097.

Nouvelle édition, colonnes 6, 8, 16, 18, 61, 61, 63, 64, 64, 65, 65, 66, 66, 66, 67, 67, 68, 69, 69, 70, 80, 81, 82, 217, 372, 372, 389, 390, 456, 462, 465, 468, 566, 574, 574, 635, 667, 730, 894, 894, 906, 947, 1164-65, 1164-65, 1693.

---

RAPPORT

SUR

# LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. l'abbé PIOCHE.

---

MESSIEURS,

Le concours de poésie n'offre pas cette année autant d'intérêt qu'auparavant ; les lutteurs sont moins nombreux, les pièces moins bien finies ; plusieurs de nos concurrents ordinaires ont déserté la lice. On pouvait du reste s'y attendre : c'est la première œuvre poétique qui nous ait été présentée depuis la guerre, et les troubles de notre époque expliquent ce relâchement plus apparent que réel.

Nous n'avons à juger que cinq concurrents dont aucun n'a pu atteindre au prix. Cependant il ne faudrait pas croire que les pièces du concours fussent dépourvues de mérite : il n'en est aucune qui ne nous ait paru digne d'un éloge.

La pièce qui porte le n° 5 est une Epître au vénéré M. Weiss : l'auteur, qui se dit vieux, n'aime plus Besançon, il aime son village et résiste aux conseils de son ami qui l'engage à se rapprocher de lui :

Au pilote vieilli la mer est importune :
J'attache mes habits au temple de Neptune,

Et je fais attester par un tableau votif
Que je suis trop heureux de me retrouver vif.

. . . . . .

Ah ! n'est-ce pas, ami, qu'aux yeux charmés d'Horace
Tibur même désert n'a point perdu sa grâce?
J'ai mon Tibur à moi, mon Socrate dressant
Sa haute neige au ciel en pic éblouissant.....

L'auteur se plaint de la poésie qui refuse ses faveurs aux vieillards :

La poésie, aussi, toujours jeune et déesse,
Méconnaît son vieux prêtre : à ma voix qui la presse
Elle ne descend plus des cieux tout grands ouverts ;
De son nuage d'or ne pleuvent plus les vers...

Notre auteur se console du départ de la muse en se livrant à la philosophie : Je cueille, dit-il,

Les fleurs de la science aux bosquets d'Acadème,
Et, comme en son berceau les abeilles, dit-on,
Je butine le miel aux lèvres de Platon.
O précepteurs sacrés ! près de vous je m'enquête
De l'âme et de ses biens, de sa règle, l'honnête.
Les morts sont quelque chose et la mort, qui dissout
Et la chair et le sang. n'est pas la fin de tout:
Un Dieu, je sais lequel, régit le monde immense ;
J'ai la foi d'outre-tombe et crois à l'espérance.

Cette épitre d'un style noble, est remplie des meilleures réminiscences classiques ; mais un assez grand nombre de vers faibles et des licences de césure et de rime qui sont aujourd'hui de véritables incorrections ôtent à cette pièce le mérite suffisant pour obtenir vos suffrages.

La pièce qui porte le n° 2 est la *Mort de Louis XI :* la mise en scène de ce poème est assez remar-

quable ; la description est pittoresque et l'auteur réussit à donner la couleur locale, comme on en peut juger :

. . . . . .

Dans une vaste salle aux épaisses murailles
Que tapisse un cuir fauve orné de rinceaux d'or
Le soleil d'un beau soir vient rayonner encor,
Et des grilles de fer aux fenêtres scellées
Jeter sur le parquet les ombres dentelées,
Non loin du lit funèbre où se meurt le vieux roi.

. . . . . .

A son chevet se tient rogue, impassible, altier,
Le docteur son ami, le redouté Coitier,
Et vis à vis de lui s'incline un solitaire,
François de Paule, un ange égaré sur la terre...

Malheureusement ce qui suit ne répond pas au début : la narration est un peu lâche et les dialogues qui s'établissent entre Louis XI et ses interlocuteurs manquent de noblesse quelquefois. Le vieux roi, à bout de ressources, se réfugie sous la protection des saints. Voici quelques passages remarquables :

A perdre tout espoir je ne puis me résoudre...
Pourtant de mes péchés je veux me faire absoudre ;
Mon père, j'en ferai le plus sincère aveu.
Et si je ne meurs pas, cette fois, je fais vœu
D'offrir en grande pompe, à monseigneur Saint Claude
Une châsse où l'onyx, le rubis, l'émeraude
Dans l'or et dans l'argent brilleront incrustés,
Il est mon protecteur : pour ses rares bontés,
En lui j'ai toujours eu la foi la plus entière.
De la Franche-Comté si la noble héritière

Est, pour régner en France, élevée à ma cour,
Si ses riches Etats sont à nous sans retour,
Je dois à ce grand saint cette faveur immense ;
Mon offrande en sera la juste récompense.

Quelques mots sur Coitier, voilà tout ce qui rattache cette pièce à la Franche-Comté. Du reste elle est écrite facilement, mais d'un style un peu diffus et n'a pas paru suffisamment travaillée à votre commission.

Voici une pièce intitulée *Nozeroy*, inscrite sous le n° 3, qui se glisse dans notre concours sans être accompagnée du nom de l'auteur en bonne et due forme ; c'est un vice rédhibitoire, sans doute ; mais il y a tant de qualités dans le concurrent que votre commission n'a pu s'empêcher de lire en passant son œuvre et de la juger.

L'auteur s'inspire de la 7e ode d'Horace, *Laudabunt alii claram Rhodon* pour faire l'éloge de Nozeroy, sa patrie.

Chantez, ô mes amis, Rhodes ou Mitylène,
Sparte, Argos, Ilion, l'aventure d'Hélène,
Ou Babylone et le Grand roi,
Bagdad, Jérusalem ou Stamboul l'infidèle,
Rome la sainte ou Venise la belle,
Pise la docte et son beffroi,
Ou Naples la gentille ou Gênes la superbe,
Séville enfin que l'on met en proverbe.
Moi, je veux chanter Nozeroy.

Nozeroy ! direz-vous, quel est ce lieu notable ?
Serait-il arrosé par un fleuve flottable ?
Mieux encore, est-il port de mer ?
Comparable à Marseille, a-t-il sa Cannebière ?
Est-il vanté pour son vin ou sa bière

Comme Bordeaux ou Saint-Omer ?
Ou bien, comme Munich, a-t-il des propylées,
Comme Rouen des flèches effilées
Qui montent hardiment dans l'air ?

On devine assez que ce n'est qu'une boutade et que l'enthousiasme sérieux d'Horace pour l'Anio et Tibur n'a rien à faire ici. Ce lyrisme d'emprunt fait ressortir une verve pleine de gaieté et toute brillante d'esprit ; nous exceptons pourtant quelques traits de mauvais goût que l'auteur a laissé échapper en se laissant aller à la bénignité de sa veine ; les vers sont bien faits, la rime est riche et souvent singulièrement heureuse. Nous l'engageons vivement à faire un usage plus sérieux de son talent et surtout à joindre à ses œuvres, comme le règlement l'exige, un pli fermé où se trouve son nom.

La pièce qui porte le n° 1, a pour titre *Villersexel* : elle nous expose ce grand drame de la lutte suprême :

..... Dans la plaine, au loin, une large muraille
Qui recèle en ses flancs la flamme et la mitraille,
Un cercle de remparts, un horizon de fer
S'élève par les soins des soldats de Werder ;
Des Vosges au Jura, du Doubs jusqu'à la Saône,
Du Vaudois à l'Ognon, la formidable zone
Enlace en ses replis Aibre, Arcey, Bethoncourt.....

. . . . . .

Lugubres souvenirs, ô nos chères vallées
Durant ces jours de deuil par le Teuton foulées !
Quand le vieux laboureur du seuil de sa maison
Voyait le conquérant maître de l'horizon !
Quand le Doubs écumait dans son onde salie

Par les chevaux du Hartz et de Poméranie !
Mais alors, mon pays, ô ma Franche-Comté !
Toi, dont on cite encor le courage indompté,
Toi, qui forças jadis le plus grand roi de France
Lui même à s'honorer de ton indépendance !
Toi que cent ans plus tard, au sein de nos revers,
L'histoire a mis au rang des peuples les plus fiers,
Alors, comme autrefois, le cœur exempt d'alarme ;
Tu sus armer tes fils sans verser une larme ;
Alors comme autrefois tu saisis le drapeau
Dont les plis respectés ombrageaient leur berceau,
Et tes fils sont partis comme pour une fête ;
Aucun d'eux n'a pleuré ni détourné la tête.

. . . . . .

Marchez, jeunes héros, la gloire enchanteresse
Dans la neige a semé ses lauriers et ses fleurs
Pour voler au secours de Belfort en détresse,
Marchez pour conquérir la palme des vengeurs.

. . . . . .

Puis vient le récit de la prise du château de Villersexel :

Bâti sur un plateau bordé d'une ravine,
Sur les bords de l'Ognon qu'il protége et domine,
En avant de la route et de Villersexel,
Dans son orgueil altier s'élève le castel,
Isolé, loin du bourg, comme un chef d'avant-garde ;
Les Germains en ont fait du seuil à la mansarde
Un repaire, un amas d'armes et de créneaux
Dont la nature et l'art forment les arsenaux.
Chaque étage présente un rang de meurtrières,
Les caveaux, les salons, autant de poudrières.
Et le granit sculpté des gracieux balcons
Encadre tristement la bouche des canons,
Tandis qu'illuminant le fer des balustrades
Apparaît tout à coup l'éclair des fusillades.

. . . . . .

Ce poème, assez considérable, témoigne d'un travail sérieux ; il y a des récits épiques généralement heureux ; l'auteur les coupe habilement par des strophes lyriques qui donnent beaucoup de vie et de mouvement à la pièce ; malheureusement le style des strophes manque souvent d'élévation et celui du récit n'est pas toujours assez noble ; cependant l'ensemble et la disposition de cette pièce a spécialement attiré les regards de votre commission.

Il nous reste enfin une pièce, celle qui porte le n° 4. Elle n'a pas de titre ; c'est une sorte de dithyrambe sur les malheurs de la France et la campagne de l'Est en particulier ; c'est par là qu'elle se rattache au concours. L'auteur y prend les choses de fort haut ; il débute par la création, la naissance des sociétés et des guerres injustes : « Quand, dit-il au commencement,

Quand du brûlant chaos Dieu fit jaillir les mondes,
Bâtit les monts altiers, creusa les mers profondes,
Lança dans l'infini les soleils radieux,
Sur un espace étroit de l'univers immense
Il fit l'homme et lui dit : Ton règne ici commence,
La terre t'appartient, moi je garde les cieux.

Bientôt de toutes parts, les cités s'édifient :
Des peuples sont debout qui s'arment, se défient ;
La haine ardente veille aux bornes des Etats ;
La guerre allume enfin sa torche incendiaire,
Et le fer du vainqueur, déformant la frontière,
Courbe à son joug sanglant peuples et potentats...

Puis vient l'histoire de la France résumée à grands traits :

Après soixante rois, la France militaire
Livre aux mains d'un guerrier son sceptre héréditaire,
Voit son nom commander au continent soumis,
Sa vieille épée au loin atteindre ses rivales.
Son fier drapeau flotter aux murs des capitales,
Sa colonne surgir des canons ennemis...

Comme Atlas autrefois portait l'Olympe antique,
Notre France étayait de son bras catholique
Le Pontife romain, les trônes et la croix ;
Puis, quand les nations jalousent notre exemple,
Nous chassons Dieu du ciel et le prêtre du temple,
Nous fouillons les tombeaux pour insulter des rois...

L'auteur arrive à la malheureuse guerre de 1870:

Quels affreux bruits dans l'air ! quel froissement d'épées!
Quelles sombres horreurs d'éclairs entrecoupées !
Quel effrayant chaos ! quel tumulte, quels cris !
Mon Dieu ! quels châtiments vont *peupler* notre histoire,
Ensanglanter la France et désoler Paris !

. . . . . .

Ces fantassins rangés, ces tirailleurs numides,
Ces canons qui jadis *broyaient* les pyramides,
Ebranlaient l'univers des feux de leur volcan ;
Ces dragons aux longs crins, ces cuirassiers qui brillent.
Ces lanciers chamarrés dont les flammes frétillent,
Que sont-ils devenus? C'était hier Sedan !...

L'auteur nous décrit enfin la campagne de l'Est et les malheurs de la Franche-Comté :

Salut, nobles guerriers ! salut, mes frères d'armes,
Vous que j'ai vus tomber en des jours de malheur,
Oh ! ne rejetez point ma pitié ni mes larmes,
Mon pieux tribut de douleur.

Bien longtemps je vous vis autour des feux nocturnes,
Dont la rouge lueur estompait le ciel noir;
Et j'entendis vos pas, grand'gardes taciturnes,
Crier sur la neige du soir.

. . . . . .

Ils sont morts ! c'est fini : pour eux plus de tortures,
Le sol de la Comté leur offre son repos ;
A la Cluse, en fermant l'ère des sépultures,
Ils ont vu la victoire illustrer nos drapeaux.
A vous, prêtre du ciel, ministre d'espérance,
De bénir ces tombeaux où va prier la France,
De jeter aux vivants le souvenir des morts.

Cette pièce est beaucoup mieux écrite que la précédente; il est regrettable que le temps nous presse et ne nous permette pas de signaler d'autres beaux vers; mais le sujet est trop vaste et le manque de précision ôte à cet ouvrage beaucoup de prix. Cependant, votre commission, Messieurs, demande pour ces deux dernières pièces *une mention honorable*, à cause des qualités sérieuses qu'elles renferment.

Ces deux pièces sont celles qui portent le n° 4 et le n° 1.

Conformément aux conclusions de la commission chargée d'examiner les ouvrages présentés à l'Académie, elle a accordé une mention honorable :

A M. Alfred Roussel, conducteur des ponts et chaussées à Besançon, pour un poème dont le sujet est un dithyrambe sur les malheurs de la France et la campagne de l'Est en particulier;

A M. Mignot, capitaine au 5me chasseurs à pied, auteur de la pièce intitulée : *Villersexel.*

# RAPPORT

SUR

# LE CONCOURS DE LA PENSION SUARD

Par M. l'abbé BESSON.

---

MESSIEURS,

La pension Suard est vacante. M. Machard, son dernier titulaire, vient de vous adresser des lettres de remercîments empreintes de ces nobles sentiments que vous aimez en lui, et que vous souhaitez de voir reconnus, comme ils le méritent, par l'Université où il sollicite une chaire. Il vous faut, pour la douzième fois, appliquer à un nouveau candidat les généreuses intentions du Monthyon de votre Académie. Il vous est arrivé souvent, dans cette circonstance solennelle, de regretter que la pension ne puisse être ou doublée ou divisée, tant il vous était difficile de choisir entre les plus dignes. Vous avez éprouvé, cette année encore, un embarras qui fait tant d'honneur au pays.

Cinq jeunes gens se sont présentés au concours. Trois d'entre eux sortent à peine du collége et viennent d'être reçus bacheliers. Ils n'ont pas plus de dix-huit ans, et déjà leurs maîtres pressentent en eux des sujets d'élite. Nombre de prix ont couronné les espérances qu'ils nous donnent; mais la pension Suard n'est pas un prix que l'on dispute

au seuil du collége ni qu'on obtient dès le lendemain de ces solennités scolaires où l'on ne réunit encore que des adolescents. Nous ne décourageons point ces jeunes et brillants lauréats, nous les ajournons. Ils reparaîtront, dans trois ans, au milieu de nos concours, et ils apporteront sans doute, en prétendant à la pension Suard, ces preuves plus décisives d'une capacité distinguée que fournissent, après les luttes du collége, les études plus mûres et plus sérieuses de la vie publique.

Les deux autres concurrents vous les avaient offertes, et vous avez longtemps hésité entre leurs mérites pour fixer votre choix.

L'un, après avoir obtenu tous les succès classiques, pourvu des diplômes de bachelier ès-lettres et ès-sciences, a voué à l'étude de la médecine sa vive et jeune ardeur. Que de titres à vos suffrages! Seize inscriptions, d'excellentes notes, de brillants concours, le premier rang, les premiers prix, voilà des preuves non équivoques d'une intelligence distinguée. Cet élève a déjà quelque chose des qualités de ses maîtres : il réunit ses condisciples, et leur fait des leçons avec une facilité, une précision, une élégance, qui semblent n'appartenir qu'à un âge déjà mûr. Cet élève s'est montré dans nos ambulances avec l'énergie, le dévouement, le sang-froid qui n'appartiennent qu'aux praticiens les plus consommés. Un tel sujet obtiendrait à coup sûr la pension Suard, si c'était le mérite seul qui dût la donner.

Mais les intentions de Mme Suard sont formelles. Non-seulement nous devons choisir entre les plus dignes, c'est encore un devoir pour nous de choisir, parmi les plus dignes, celui qui a le moins de ressources.

M. Joseph Aymonnet, né à Besançon le 21 février 1847, a obtenu, à ce titre, une préférence qui lui fait le plus grand honneur: c'est la palme adjugée au travail obstiné, soutenu, presque héroïque. Il y a vingt-cinq ans que sa mère travaille pour lui. Humble ouvrière, elle l'a élevé avec le produit de son aiguille, et maintenant que l'âge commence à lui peser, elle a la douleur de n'avoir pu encore affranchir son fils des nécessités de la vie. Cependant le fils n'a pas cessé d'être digne de sa mère. Il conquiert le diplôme de bachelier ès-sciences après des études fort élémentaires de mathématiques et de français qui n'auraient pas suffi, avec moins de bonne volonté, à lui ouvrir l'entrée d'une carrière libérale. L'école centrale l'appelle, mais, à peine admis, il faut sortir de l'école centrale, faute de pouvoir y vivre à ses frais. Il vit longtemps à Paris avec les ressources, toujours si précaires que donnent des répétitions, mais un jour ces ressources sont tariès, et il faut rentrer en province où les jeunes savants ne peuvent que regretter les musées, les laboratoires et les écoles de Paris. Aspirant répétiteur au lycée de Vesoul, maître auxiliaire à Marseille, professeur de physique à Barcelonnette, Joseph Aymonnet trouvait à peine dans tous ces postes

le pain de chaque jour. Comment résister cependant à cette vocation scientifique qui le rappelle à Paris ? Il y revient au risque de manquer de tout, et le voilà attaché au laboratoire de *l'union nationale du commerce et de l'industrie*. Les savants lui ouvrent leurs cabinets et lui donnent les meilleurs certificats. Je les cite, vous connaissez leur autorité et leur compétence. C'est M. Boussingault, directeur du Conservatoire des arts et métiers, M. Daubrée, directeur de l'école des mines, M. Sainte-Claire Deville. Tous ces noms appartiennent à l'Institut. Nous pouvons adopter le jeune homme recommandé par de tels suffrages. Ses études chimico-physiques sur la pile et sur les phénomènes de la dissolution révèlent une véritable vocation scientifique. Vous lui avez procuré le moyen de la suivre ; il nous reste à lui souhaiter courage et succès. M. Aymonnet a été jusqu'à présent à l'école du malheur. Cette école est une de celles qui donnent les meilleurs fruits. Il en sort pour vous remercier, et sa mère se joint à lui pour vous bénir. Vous reportez à la mémoire de Suard ces témoignages de reconnaissance ; vous vous estimez heureux d'être aujourd'hui l'interprète de ses généreuses volontés ; enfin vous avez la ferme espérance de les avoir dignement remplies.

En conséquence, je proclame, au nom de l'Académie, M. Joseph Aymonnet titulaire de la pension Suard.

---

# PIÈCE DE VERS

Par M. VIANCIN.

---

## LES PROPHÈTES.

---

Toujours animé du désir
De rendre ma muse agréable,
Nombre de fois j'ai pris plaisir
A vous conter fable sur fable.
Mais ce ton de frivolité
Ne va pas à nos temps austères,
Gros d'orages et de mystères.
Laissons la fable de côté
Pour dire quelque vérité.
La vérité... c'est triste chose
Bien souvent ; mais je me propose
De ne pas attirer vos yeux
Sur des tableaux trop sérieux.

Pourtant il s'agit... des prophètes ;
Vous en êtes un peu surpris ;
Je vous semble avoir entrepris
D'évoquer les saints interprètes
Du Dieu souverain des esprits ;
C'est trop d'honneur que vous me faites.
Ainsi, Messieurs, détrompez-vous :
Mes portraits sont bien au-dessous
De ces bibliques personnages
Qui sont la gloire des vieux âges.

Il est des prophètes nouveaux
Dont s'alambiquent les cerveaux,
Pour distiller plus d'une histoire
Que rien ne nous oblige à croire.

— Tel nous prédit de bonne foi
(A ses calculs chacun s'applique)
L'avènement prochain d'un roi,
Quand nous sommes en République.
Il est vrai que ce changement
Ne serait pas chose nouvelle ;
Mais un terrain qui se nivelle
Ne souffre plus d'encombrement ;
Le vent de la démocratie
Se relève de tous côtés,
Et souffle sur les royautés
En proclamant sa prophétie.
Pour plus d'un ardent citoyen,
Rêvant l'idéal plébéien,
Déjà la perspective est telle
Qu'il espère du genre humain
La république universelle
Dans un avenir peu lointain.
Et que deviendrait, je suppose,
Cette grande métamorphose
S'il fallait que certains savants,
A l'aspect des astres mouvants,
Eussent tiré de leurs études
Les plus terribles certitudes ?
— Tel qui s'est fait d'un grand lorgnon,
Pour mieux dire d'un télescope,
Ou, si l'on veut, d'un spectroscope,
Des plus longs qu'on sache en Europe,
Un admirable compagnon,
Visant planète sur planète,
Prétend qu'une immense comète,
Qui n'aura pas de faux chignon,
Va, dans peu, heurter notre sphère,
Et peut-être de sa crinière,
La broyer d'horrible manière,
Plus menu qu'une cuisinière
Ne peut morceler un oignon.
Du moins à l'existence humaine,

Que fatigue sa lourde chaîne,
Cette fois malheur serait bon :
Dès lors adieu toutes les luttes.
Tous les priviléges d'un nom,
Des vrais héros toutes les chutes,
Tous les triomphes du canon,
Tous les désastres qu'on déplore ;
Du plus fort adieu la raison,
A moins qu'on ne se batte encore
En d'autres mondes que celui
Où l'on s'extermine aujourd'hui.
Mais non : l'œuvre de la comète
Serait enfin la plus complète,
Et sous les feux du firmament
Ne resterait pour un moment
De notre vanité dernière
Qu'un gros nuage de poussière.
— Dieu soit béni ! c'était, je crois.
Pour le douze du présent mois
Que nous pouvions sans canonnade
Être mis en capilotade ;
Sans trouble ce jour est passé,
Ainsi respirons *in pace*,
Et tant mieux si nul autre monde
Que le nôtre n'est menacé
De la comète vagabonde,
Si fugitive qu'à nos yeux
Rien ne signale sa carrière,
Et que l'immensité des cieux
Sans doute égare sa lumière.
— Mais quels profonds observateurs,
Se drapant de funèbre étoffe,
Annoncent en archi-docteurs
Catastrophe sur catastrophe,
Déluge de maux et de pleurs ?
Ils ont vu passer des fantômes
Tout noirs de lugubres symptômes,
Des cercueils, des têtes de morts,

Des croix venant de tous les bords,
Mais qui, dirigés vers la Prusse,
Lui sont des présages certains
Des plus lamentables destins.
Oh ! s'il se pouvait que j'y crusse,
Ce ne serait pas sans éclat
Que de ma voix octogénaire
Je me plairais au sanctuaire
A chanter le *Magnificat !*
Peut-être aura tort qui se moque
Des pronostics nécromanciens
Qui, dit-on, font peur aux Prussiens.
Car il se fait à notre époque
Plus d'un prodige sans égal,
Tel que l'emprunt national;
Mais que de fois à la légère,
Pauvre dupe, l'esprit français
Ecoute une voix mensongère
Qui le mystifie à l'excès !
— Je ne sais quel visionnaire,
Qu'on m'assure être en grand crédit,
Depuis plusieurs mois a prédit
Un fait bien extraordinaire :
Nous aurions infailliblement,
Durant le cours de cette année,
Trois fois de suite une journée
D'épouvantable aveuglement :
Pas le moindre rayon solaire,
Pas la moindre lueur des cieux
Ne viendrait effleurer nos yeux :
Ténèbres sur toute la terre.
Certains sujets n'en doutent point
Et s'en occupent à tel point,
Qu'ils se sont procuré bien vite
Des cierges mouillés d'eau bénite,
Pour en opposer la clarté
A ces trois jours d'obscurité.
Faible recours contre les craintes

Dont ils subissent les atteintes !
Quels aveugles sont éclairés
Des cierges les mieux préparés,
Si manque la céleste flamme
A la cécité de leur âme,
Ou si les marques de leur foi
Ne sont que des signes d'effroi ?
Le vulgaire croit aux oracles
De son repos perturbateurs,
Et met en doute les miracles
Du plus sûr des libérateurs.
On dirait qu'il a ses augures
Pareils à ceux dont les figures,
Chez les Grecs et chez les Romains.
Jadis sur leurs divers chemins,
Ne se rencontraient pas sans rire
Des prestiges de leur empire.
Combien de faux illuminés,
Race dans tous les temps féconde,
Dix foix aux peuples consternés
Ont présagé la fin du monde
En des jours bien déterminés !
Cependant la machine ronde,
Obéissant au doigt de Dieu,
Tourne toujours dans son milieu.

Eh ! que nous importent vos songes,
Tristes sondeurs de l'avenir ?
Pourquoi tant nous entretenir
De vos présumables mensonges ?
La fin du monde... arrivera ;
Mais qui sait quand ce jour viendra ?
Il ne s'agit pas d'une éclipse :
Sur ce sujet tenons nous en
A ce qu'en dit l'Apocalypse,
Œuvre sublime de saint Jean.

Ce n'est pas à l'espèce humaine

De prévoir les calamités ;
Le peu que d'avance elle apprenne
De ses moindres adversités
Lui vient de ses infirmités.
Un vieillard sujet à la goutte
Peut bien pressentir aujourd'hui
Que demain sera sans nul doute
Un des plus mauvais jours pour lui ;
Mais des peuples les destinées !
Au saint vouloir subordonnées ! !...
Ce grand secret de l'Eternel
N'est plus connu d'aucun mortel.

Pendant que tant de prophéties
N'offrent de la part des humains
Que bruits confus et propos vains,
D'autres se trouvent accomplies
Par de bien plus humbles devins.
Au nombre des vivants prophètes
Nous avons deux pronostiqueurs,
Qui souvent ne sont pas menteurs ;
Pourtant ce ne sont que deux bêtes,
Vrais animaux : l'un familier,
Couvert de soyeuse fourrure,
Adroit chasseur de fin gibier.
Rôdeur, voleur de sa nature ;
L'autre voyageur printanier,
Qui, sous l'épaisseur du feuillage,
Cache un très élégant plumage,
Que l'orange au corset doré
Semble avoir surtout coloré.
Chacun d'eux que le temps ennuie,
Quand tous les deux l'ont suspecté
De trompeuse sérénité,
S'empresse d'annoncer la pluie ;
Ils sont d'accord quant aux moments
De leurs communs pressentiments ;
Mais des deux le moins bon apôtre

Se plairait fort à manger l'autre,
Pour tout dire, presque en un mot,
C'est le chat et le loriot.
Le premier, lorsqu'il se réveille,
Habile à se lécher la peau,
Mouille et fait glisser à merveille
Une patte sur son museau,
Et dès qu'elle passe une oreille,
On se dit que probablement
Il pleuvra très prochainement.
Le second, prompt à l'exercice
De son intelligent service,
Arrive dans votre jardin,
Pour y promener son reclin.
Un peu monotone est sa gamme :
Il vous semble ouïr homme ou femme
Qui vous siffle au lieu d'un oiseau ;
Sans doute afin qu'on la retienne,
C'est constamment la même antienne,
Et bien qu'il fasse encor très beau,
Quand le chant du flûteur commence,
Du ciel, selon sa prescience,
On s'attend à voir tomber l'eau.

Il est une antique déesse,
Qu'on peut dire aussi prophétesse,
Et qu'il est bon d'interroger
Pour savoir en agriculture
Ce qui profite à la nature,
Ou pour éviter un danger :
C'est la lune. — De sa lumière
Consultez la phase première,
Son apogée et son déclin ;
C'est très bien faire. — A cette fin
Un almanach peut vous conduire
Et fort à propos vous instruire
Des soins qu'exige une saison.
N'attendez pas que je m'explique,

En détails sur cette pratique :
Pour prix de semblable leçon,
Vous m'appelleriez lunatique,
Et ma foi vous auriez raison.

Oui, je suis, je le dis sans honte,
Lunatique à degrés divers,
Selon que descend ou remonte
Le baromètre de mes vers.
Si le soleil, comme on le pense,
Est pour réchauffer nos esprits,
Toujours l'astre par excellence,
De sa sœur je sais l'influence
Et trouve qu'elle a bien son prix.
Quand je me sens la tête creuse,
C'est que de la grande veilleuse
Tout rayon est encore absent ;
Mais que dans ma vieille cervelle
Vienne à germer chanson nouvelle,
C'est que la lune est au croissant,
Et si, d'un feu brûlant saisie,
Sur le rail de la poésie,
Ma verve m'emporte à grand train,
C'est que la lune est dans son plein.
Voilà donc la vertu secrète
Dont nous parle maître Boileau ;
Je dois au nocturne flambeau
D'oser me croire né poète.

C'en est assez. — Pardonnez-moi
De tant jaser de ma personne ;
Trop fréquemment on s'abandonne
Au penchant de parler de soi.
Un autre tort non moins notoire
C'est d'abuser d'un auditoire.
On devrait ne pas oublier
Qu'il faut dans le champ littéraire,
Comme au théâtre de la guerre,

Savoir à temps se replier,
Que bien dire n'est pas tout dire,
Que les meilleurs de nos discours
En tous genres sont les plus courts,
Qu'il est bon de ne rien prédire,
Loin d'imiter maints étourdis
Par l'imprévu souvent trahis,
Et que de tous tant que nous sommes
Il n'existe parmi les hommes
Nul prophète dans son pays.

---

# PROGRAMME DES PRIX

## A DÉCERNER EN 1873 ET EN 1874.

L'Académie, dans sa séance publique du 25 août 1873, décernera les prix suivants :

Prix Weiss. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la Franche-Comté.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'archéologie. — Médaille d'or de 200 fr. — Etude et description raisonnée d'un monument ou d'un groupe de monuments franc-comtois appartenant à la période du moyen âge (églises, châteaux-forts, cloîtres, tombes, statues, objets d'orfévrerie, etc.).

L'Académie désire autant que possible l'envoi des plans et dessins de tous les objets décrits.

Prix d'éloquence. — Médaille d'or de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de M. Pouillet.

Prix de poésie. — Médaille de 200 francs. — L'Académie n'impose aucun sujet aux concurrents ; elle exige seulement que le sujet choisi se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres d'adopter le genre et la forme qui leur conviendront le mieux.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages, ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin 1873, terme de rigueur.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1874, décernera le prix suivant :

Prix d'économie politique, industrielle et commerciale, *fondé par M. A. Veil-Picard*, — Médaille d'or de 400 fr. — Faire une étude comparée des conditions d'existence des ouvriers en France, avant 89 et jusqu'à nos jours.

De même que pour les précédents concours, les ouvrages seront cachetés, accompagnés d'un billet contenant les nom et domicile des auteurs; ils devront être adressés au secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er *juin* 1874.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

*Le Secrétaire perpétuel,*

Just VUILLERET,

Rue St-Jean, 11.

---

# ÉLECTION DU 24 AOUT 1872.

L'Académie s'étant retirée dans ses bureaux après la séance publique, pour procéder, suivant l'usage, aux élections, a nommé :

**Membres du bureau :**

MM.

CLERC, Edouard, ❋, président honoraire de la Cour d'appel, *président annuel ;*

DE VAULCHIER, Charles, député du Doubs, *vice-président annuel ;*

PÉRENNÈS, ❋, *secrétaire perpétuel honoraire ;*

VUILLERET, Just, *secrétaire perpétuel ;*

GAUTHIER, Jules, *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

# LISTE ACADÉMIQUE.

(24 août 1872.)

---

### Directeurs académiciens-nés.

Son Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon.
MM. le Général commandant la 7me division militaire.
Le premier Président de la Cour d'appel.
Le Préfet du département du Doubs.

### Académicien-né.

M. le Maire de la ville de Besançon.

### Académiciens honoraires.

MM.

BEAUPRÉ, ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Nancy (décembre 1853).

BIAL, O ✻, chef d'escadron d'artillerie (29 janvier 1865).

BIGANDET (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BLAVETTE, ✻, ancien doyen de la Faculté des sciences de Besançon, à Metz (janvier 1868).

CARESME, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (23 août 1862).

CONEGLIANO (le marquis DE), ✻, ancien député du Doubs au Corps législatif (août 1865).

MM.

COQUAND, ancien professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

DELESSE, ❋, ingénieur des mines, à Paris (janvier 1848).

DEVILLE, ❋, membre de l'Académie des sciences, professeur de chimie à la Faculté des sciences, à Paris (août 1845).

DÉY, directeur des Domaines, à Laon (janvier 1854).

DESROZIERS, O ❋, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

FARGEAUD, ancien professeur de physique, à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

GATTREZ (l'abbé), ❋, ancien recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

GAUME (Mgr), protonotaire apostolique, à Paris (août 1850).

GERANDO (le baron DE), ancien procureur général près la Cour impériale de Metz (août 1868).

GOUREAU, O ❋, colonel hon. du génie, à Paris (août 1833).

GUENARD (Alexandre), bibliothécaire honoraire (août 1849).

GUERRIN (Mgr), ❋, évêque de Langres (août 1850).

GUERRIN, avocat (août 1865).

GUIZOT, G C ❋, membre de l'Académie française, à Paris (décembre 1835).

KORNPROBST, O ❋, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Limoges (août 1840).

MM.

LEFAIVRE, C ✻, colonel honor. du génie, à Paris (novembre 1836).

MAGNONCOUR (Flav. DE), ✻, ancien pair de France, à Paris (décembre 1835),

MATTY DE LATOUR, ingénieur en chef en retraite, à Rennes (janvier 1867).

MIGNARD, homme de lettres, à Dijon (août 1359).

MONTY, O ✻, ancien recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

MORRELET, ancien notaire, à Bourg (janvier 1861).

PARANDIER, O ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, à Paris (février 1835).

PARIS, C ✻, colonel d'état-major en retraite (août 1867).

PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française, à Paris.

PÉRENNÈS, ✻, doyen de la Faculté des lettres, *secrétaire perpétuel honoraire.*

PERRON, ✻, *secrétaire perpétuel honoraire,* à Paris (août 1838).

PERSON, ✻, professeur de physique, ancien doyen de la Faculté des sciences, à Paris (24 août 1845).

POUJOULAT, homme de lettres, à Passy, près Paris (décembre 1835).

SAINTE-AGATHE (Louis DE) ✻, à Besançon, rue d'Anvers, 1 (août 1868).

SEGUIN, ✻, recteur de l'Académie de Besançon (29 janvier 1872).

THIERRY (Amédée), C ✻ (janvier 1865).

MM.

TOURANGIN, G O ✻, ancien préfet du Doubs, à Menetou (Cher) (30 novembre 1848).

**Académiciens titulaires ou résidants.**

VIANCIN, Ch., secrétaire général honoraire de la mairie, maître ès-jeux floraux, *doyen de la Compagnie*, à Fontaine-Ecu (14 août 1820).

MARNOTTE, architecte, membre correspondant de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or, rue Moncey, 5 (24 août 1826).

LANCRENON, ✻, conservateur du musée, membre correspondant de l'Institut, rue de la Bouteille, 9 (2 août 1835).

BRETILLOT, L., ✻, ancien maire de Besançon, rue de la Préfecture, 21 (12 novembre 1835).

JOBARD, O ✻, président à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 10 (28 janvier 1836).

CLERC, Edouard, ✻, président honoraire à la Cour d'appel, rue Sainte-Anne, 7 (28 janvier 1837), *président annuel.*

DE VAULCHIER (marquis Louis), rue Moncey, 9 (24 août 1837).

DARTOIS (l'abbé), vicaire général, à l'archevêché (24 août 1844).

TRIPARD, ✻, conseiller à la Cour d'appel, rue St-Vincent, 33 (24 août 1844).

GRENIER, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences, à la Faculté (28 janvier 1847).

REYNAUD-DUCREUX, O ✻, professeur à l'école d'artillerie, rue Ronchaux, 22 (30 août 1847).

MM.

BESSON (l'abbé), supérieur du collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (30 août 1847).

BLANC, C ✻, ancien procureur général près la Cour d'appel, Grande-Rue, 129 (août 1850).

VUILLERET, Just, juge au tribunal, rue Saint-Jean, 11 (août 1853), *secrétaire perpétuel.*

DRUHEN aîné, ✻, professeur de l'école de médecine, Grande-Rue, 74 (janvier 1855).

CHIFFLET (vicomte), propriétaire, rue Saint-Vincent, 51 (janvier 1855).

LAURENS, Paul, membre correspondant de la Société de statistique de Marseille, rue Saint-Vincent. 23 (24 août 1855).

ALVISET, H., ✻, président à la Cour d'appel, rue du Mont-Sainte-Marie, 1 (24 août 1857).

TERRIER DE LORAY (marquis DE), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).

DELACROIX, Alph., architecte de la ville, à Montrapon (30 janvier 1860).

JEANNEZ, ✻, conseiller à la Cour d'appel rue du Chateur, 14 (janv. 1858).

SANDERET DE VALONNE, ✻, directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 48 (janvier 1862).

SUCHET (l'abbé), supérieur du séminaire d'Ornans, à Ornans (Doubs) (janvier 1863).

ORDINAIRE, O ✻, sous-directeur d'artillerie en retraite, commissaire du gouvernement près le

MM.

conseil de guerre, Grande-Rue, 49 (22 août 1863).

CASTAN, Auguste, ❋, bibliothécaire de la ville, rue Saint-Paul, 3 (28 janvier 1864).

WEIL, ❋, professeur de littérature ancienne, doyen de la Faculté, correspondant de l'Institut, à la Faculté (28 janv. 1864).

SAUZAY, Jules, rue de la Préfecture, 25 (28 janvier 1867).

DE VAULCHIER (comte), Charles, député du Doubs, rue Moncey, 9 (28 janvier 1867), *vice-président annuel.*

PIOCHE (l'abbé), L., professeur au collége Saint-François-Xavier, rue des Bains-du-Pontot (28 janvier 1867).

BAILLE, Ed., peintre d'histoire, Grande-Rue, 67 (26 août 1869).

**Associés résidants.**

ESTIGNARD, conseiller à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).

LEBON, Eugène, docteur en médecine, Grande-Rue, 88 (28 janvier 1868), *trésorier de la Compagnie.*

LABRUNE, Ch., docteur en médecine, rue des Chambrettes, 11 (24 août 1868).

SIRE, G., docteur ès-sciences, essayeur au bureau de la garantie, rue Neuve-Saint-Pierre, 16 (28 janvier 1870).

MM.

VERNIS, A., ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 26 (29 janvier 1872).

GAUTHIER, Jules, archiviste du département, rue Neuve, 6 (29 janvier 1872), *secrétaire perpétuel adjoint, archiviste.*

DE JANKOVITZ, propriétaire, rue Moncey, 9 (29 janvier 1872).

MARQUISET, Léon, substitut de M. le procureur de la République, rue Neuve, 28 (29 janvier 1872).

DUCAT, Alfred, chev. de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, architecte à Besançon, rue Neuve-Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).

BERGIER (l'abbé), missionnaire à la maison d'Ecole, à Ecole (banlieue de Besançon) (24 août 1872).

**Associés correspondants nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).**

HUGO (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

PAUTHIER, orientaliste, à Paris (août 1831).

GINDRE DE MANCY, ancien employé de l'administration générale des postes, à Vincennes (janvier 1834).

X. MARMIER, O ✻, à Paris (août 1839).

LÉLUT, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales), à Paris (août 1839).

TISSOT, ✻, ancien professeur de philosophie et

(1) Une délibération du 30 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

MM.

doyen de la Faculté des lettres de Dijon, en retraite aux Fourgs (août 1842).

RICHARD (l'abbé), correspondant historique du ministère de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

COURNOT, C ❋, ancien recteur, à Paris (août 1843).

WEY (Francis), O ❋, inspecteur général des archives départementales, à Saint-Germain, près Paris (août 1845).

CIRCOURT (le comte Albert DE), homme de lettres, à Paris (janvier 1846).

RONCHAUD (Louis DE), littérateur, à Paris (novembre 1848).

REVERCHON, ❋, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris (janvier 1851).

BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD (l'abbé J.), chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, à Paris (janvier 1851).

VIEILLE (Jules), O ❋, recteur de l'Académie d'Aix (août 1853).

JOLIBOIS, curé de Trévoux (janvier 1855).

BERGERET, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura, à Arbois (août 1856).

GATIN (l'abbé), correspondant du ministre de l'instruction publique, curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

PETIT, statuaire, à Paris (août 1857).

ED. GRENIER, littérateur, à Baume-les-Dames (janvier 1858).

MM.

TOUBIN, professeur au collége arabe d'Alger (août 1859).

PASTEUR, O ❋, administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences, à Paris (janvier 1860).

CIRCOURT (Adolphe DE), à Paris (janvier 1861).

GIGOUX, ❋, peintre d'histoire, à Paris (août 1861).

PIERRON, ❋, professeur au lycée Louis-le-Grand (août 1862).

GÉROME, ❋, peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (août 1863).

MONNIER, ❋, homme de lettes (janvier 1865).

PERRAUD, ❋, statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris (janvier 1865).

BRIOT, ❋, professeur suppléant à la Faculté des sciences, à Paris (août 1865).

JOBEZ (Alphonse), ancien député (août 1867).

DROZ, ancien directeur de l'école primaire supérieure, à Cussey-sur-l'Ognon (Doubs) (août 1867).

JACQUENET (Mgr), protonotaire apostolique, membre de l'Académie de Reims (janvier 1868).

BRULTEY (l'abbé), curé de Cirey-les-Belvaux (Haute-Saône) (août 1868).

FLEURY-BERGIER, juge de paix, à Montbozon (Haute-Saône).

MARCOU, de Salins (janvier 1870).

LEMIRE, Jules, ❋, à Clairvaux (Jura) (janvier 1872).

CHAMPIN, ❋, ancien sous-préfet de Baume (janvier 1872).

MM.

MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (janvier 1872).

GRÉA (l'abbé), vicaire général du diocèse de Saint-Claude (24 août 1872).

REVERCHON, député du Jura, directeur des forges d'Audincourt (24 août 1872).

HAUSER, professeur de mathématiques au lycée Charlemagne, à Paris (24 août 1872).

BASTIDE, chanoine de Sainte-Marie-Majeure, protonotaire apostolique à Rome (24 août 1872).

**Associés correspondants nés hors de la province de Franche-Comté.**

TAYLOR (le baron), ✻ O ✻, littérateur, à Paris (août 1825).

CAILLEUX (DE), ✻ O ✻, ancien directeur général des musées, à Paris (août 1827).

PERICAUD, ancien bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

NADAULT-BUFFON, O ✻, ingénieur en chef, professeur à l'Ecole des ponts et chaussées, à Paris (août 1834).

CAUMONT (DE), O ✻, président de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen (janvier 1841).

REINAUD, O ✻, membre de l'Institut, conservateur de la bibliothèque nationale, à Paris (août 1842).

PAUTET (Jules), sous-chef au ministère de l'intérieur, à Paris (août 1842).

MALLARD, archéologue-dessinateur, à Selongey, près Dijon (Côte-d'Or) (août 1845).

MM.

Chénier (de), O ✻, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, à Paris (novembre 1848).

Braun, ✻, président du consistoire supérieur et du directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien conseiller à la Cour d'appel de Colmar (août 1849).

Foisset, conseiller à la Cour d'appel de Dijon (août 1857).

Quicherat, ✻, professeur à l'Ecole des Chartes (août 1857).

Baudoin, ✻, inspecteur général de l'enseignement primaire, à Paris (janvier 1861).

Naudet, O ✻, membre de l'Académie des Inscriptions (janvier 1864).

Dalloz (Edouard), O ✻, ancien président du conseil général du Jura (août 1866).

Martin (l'abbé), directeur du gymnase catholique de Colmar (janvier 1864).

Junca, ancien archiviste du département du Jura, à Paris (janvier 1865).

D'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube (août 1867).

M. Leclerc, François, membre de l'Académie de Dijon (24 août 1872).

**Associés étrangers** (1).

MM.

PICOT, professeur d'histoire, à Genève (mai 1867).

GAZZERA (l'abbé), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences ; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ❋ directeur général des archives de Belgique, à Bruxelles (mars 1841).

VUILLEMIN, historien, à Lausanne (mars 1841).

MATILE, historien, à New-York (Etats-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien chef du cabinet du roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat, à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, ministre à Turin (août 1847).

REUME, major à l'état-major, à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

MANZONI (Alexandre), à Milan (août 1855).

CANTU (César), historien, à Milan (janvier 1864).

Le P. THEINER, bibliothécaire du Vatican (août 1867).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

# TABLE DES MATIÈRES

Discours de M. Druhen aîné, président..... 1
Pièces de vers *sur la mort de M. l'abbé Ruellet*, par M. l'abbé Pioche ..... 19
*Louis Gallut ou l'histoire en Franche-Comté au* XVI^e *siècle*, par M. Ed. Clerc ..... 21
Rapport sur le Concours de poésie, par M, l'abbé Pioche. 180
Rapport sur le Concours pour la pension Suard, par M. l'abbé Besson..... 189
Pièces de vers, par M. Viancin..... 193
Programme des prix à décerner en 1873 et 1874..... 203
Elections..... 205
Liste académique..... 206

Besançon, imp Dodivers et C^e, Grande-Rue, 87.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4815